REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

ANSD
Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Dakar

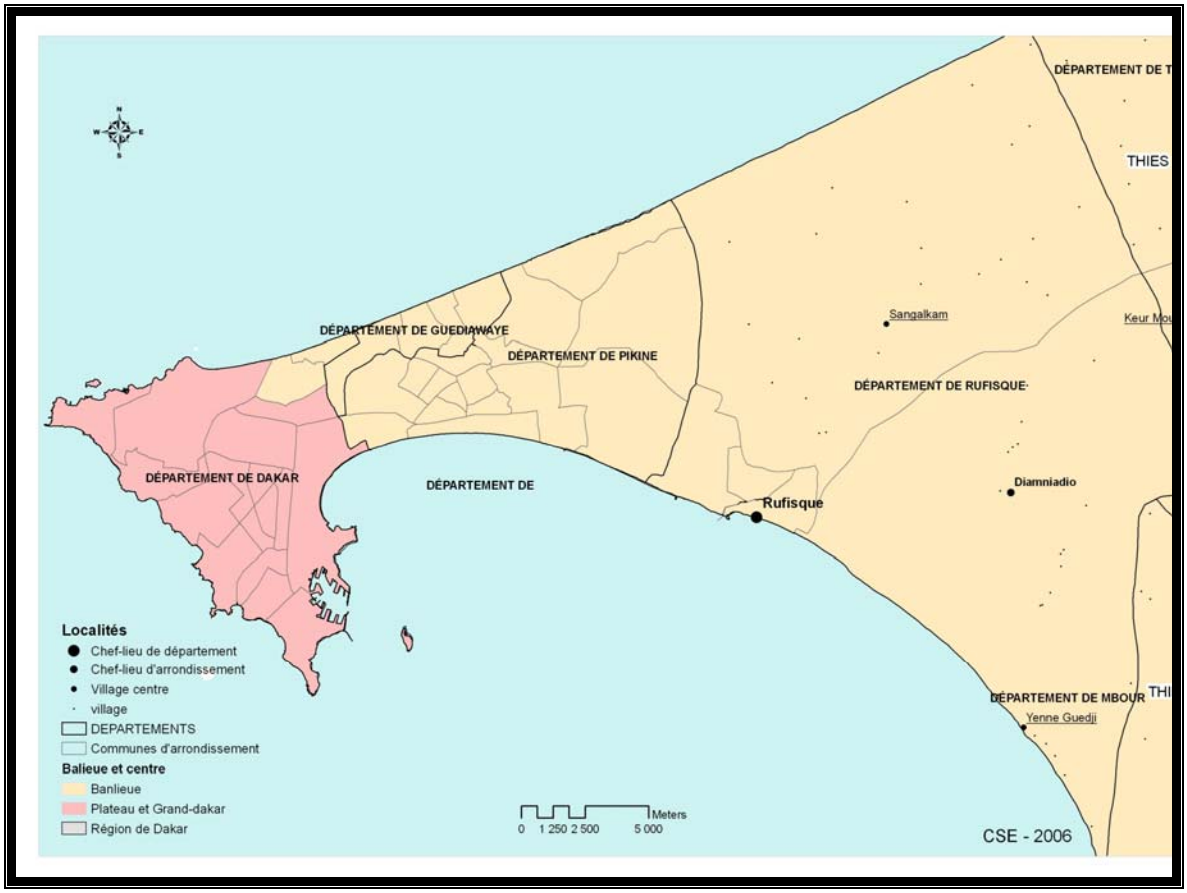

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA REGION DE DAKAR DE L'ANNEE 2007

(Rapport Final)

Août 2008

COMITE DE REDACTION

Président :	**Babakar FALL**, Directeur Général ANSD
Vice Président :	**Mamadou Falou MBENGUE**, Directeur Général Adjoint ANSD
Coordonnateur Général :	**Mamadou NDAO**, Coordonnateur de l'Action Régionale
Equipe technique :	**Mamadou DIENG**, Chef de Service Régional **Sellé BA**, Adjoint Chef de Service Régional **Ndèye Aïda Tall FAYE**, Expert
Appui :	**Fatou Diouf DIARISSO**, Secrétaire **Marie Séga Diallo NDIAYE**, Opératrice de saisie **Ramatoulaye Dia DIOP**, Opératrice de saisie **Maodo TOURE**, Chauffeur

Figure 1 : La porte du troisième millénaire sur la corniche Ouest de Dakar

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Dakar
SOTRAC – MERMOZ. Rue 161 – villa n° 73 – Téléphone / fax : (221) 860 44 60
Site Internet : www.ansd.sn E-mail : modou45@yahoo.fr

SOMMAIRE

AVANT PROPOS 13
I. PRESENTATION DE LA REGION 15
I.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE 15
I.2. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL 15
I.3. ENVIRONNEMENT NATIONAL 15
I.4. AIRE D'INFLUENCE DE LA REGION 16
I.5. CLIMAT 16
I.6. GEOMORPHOLOGIE 17
I.7. ORGANISATION ADMINISTRATIVE 18
II. DEMOGRAPHIE 19
II.1. INTRODUCTION 19
II.2. STRUCTURE ET EVOLUTION 19
II.3. REPARTITION SPATIALE 22
II.4. MIGRATION 25
II.5. CONCLUSION 27
III. URBANISATION, CONSTRUCTION ET HABITAT 28
III.1. INTRODUCTION 28
III.2. URBANISATION 28
III.3. HABITAT ET CONSTRUCTION 30
III.4. CONCLUSION 32
IV. PAUVRETE 34
IV.1. INTRODUCTION 34
IV.2. INCIDENCE ET TENDANCES DE LA PAUVRETE 34
IV.3. PROFIL SOCIODEMOGRAPHIQUE DE LA PAUVRETE 39
IV.4. CONCLUSION 42
V. EDUCATION ET FORMATION 43
V.1. INTRODUCTION 43
V.2. LE PRESCOLAIRE 43
V.3. L'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE 46
V.4. L'ENSEIGNEMENT MOYEN GENERAL 50
V.5. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL 53
V.6. ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE 56
V.7. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR 58
V.8. ALPHABETISATION 59
V.9. FORMATION CONTINUE 60
V.10. CONCLUSION 62
VI. SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE 63
VI.1. INTRODUCTION 63
VI.2. INFRASTRUCTURES ET PERSONNELS 64
VI.3. BILAN DES ACTIVITES MENEES ET DES RESULTATS OBTENUS 66
VI.4. PARTICIPATION DES POPULATIONS AU FINANCEMENT DE LA SANTE 71
VI.5. L'HYGIENE PUBLIQUE 72
VI.6. CONCLUSION 75
VII. ASSISTANCE SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES INCENDIES 76
VII.1. INTRODUCTION 76
VII.2. ACTION SOCIALE 76
VII.3. LES ACTIVITES MENEES PAR LE GROUPEMENT NATIONAL DES SAPEURS POMPIERS 78
VII.4. CONCLUSION 80
VIII. EAU ET ASSAINISSEMENT 81
VIII.1. INTRODUCTION 81
VIII.2. RESSOURCES EN EAU 81
VIII.3. QUALITE DE L'EAU 82
VIII.4. PRODUCTION ET CONSOMMATION D'EAU 83
VIII.5. ASSAINISSEMENT 84
VIII.6. CONCLUSION 87
IX. ENVIRONNEMENT 88
IX.1. INTRODUCTION 88
IX.2. LA COLLECTE, L'EVACUATION ET LA GESTION DES DECHETS 89
IX.3. LA POLLUTION DE L'AIR 90
IX.4. L'EROSION COTIERE 90
IX.5. DEFIS ENVIRONNEMENTAUX DE LA REGION 91
IX.6. CONCLUSION 91
X. JUSTICE 92
X.1. INTRODUCTION 92
X.2. ADMINISTRATION PENITENCIERE 92
X.3. EDUCATION SURVEILLEE 93
X.4. CONCLUSION 95
XI. JEUNESSE ET SPORTS 96
XI.1. INTRODUCTION 96
XI.2. JEUNESSE 96

XI.3. SPORTS 101
XI.4. CONCLUSION 105
XII. ACTIVITES ECONOMIQUES ET EMPLOI 106
XII.1. INTRODUCTION 106
XII.2. VOLUME ET EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS AGREES PAR L'APIX 106
XII.3. ETABLISSEMENTS CREES DANS LE SECTEUR MODERNE ET ACCIDENTS DU TRAVAIL 108
XII.4. SITUATION DE L'EMPLOI DANS LA REGION 110
XII.5. CONCLUSION 115
XIII. AGRICULTURE 116
XIII.1. INTRODUCTION 116
XIII.2. L'HORTICULTURE 117
XIII.3. LES AUTRES SPECULATIONS AGRICOLES 122
XIII.4. CONCLUSION 124
XIV. ELEVAGE 125
XIV.1. INTRODUCTION 125
XIV.2. EFFECTIFS ET MOUVEMENTS DU CHEPTEL 125
XIV.3. PRODUCTIONS ANIMALES 127
XIV.4. SANTE DU CHEPTEL 129
XIV.5. AVICULTURE 130
XIV.6. CONCLUSION 132
XV. PECHE 133
XV.1. INTRODUCTION 133
XV.2. PECHE ARTISANALE 133
XV.3. PECHE INDUSTRIELLE 136
XV.4. CONCLUSION 136
XVI. EAUX ET FORETS 137
XVI.1. INTRODUCTION 137
XVI.2. GESTION DU DOMAINE FORESTIER DE LA REGION 138
XVI.3. SYLVICULTURE ET REBOISEMENT 139
XVI.4. CHASSE ET PROTECTION DE LA FAUNE 141
XVI.5. PROTECTION FORESTIERE 142
XVI.6. PRODUCTION FORESTIERE 143
XVI.7. CONCLUSION 145
XVII. INDUSTRIE ET ENERGIE 147
XVII.1. INTRODUCTION 147
XVII.2. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE L'ACTIVITE INDUSTRIELLE 147
XVII.3. ENERGIE ELECTRIQUE 148
XVII.4. LES AUTRES SOURCES D'ENERGIE 150
XVII.5. CONCLUSION 152
XVIII. TOURISME ET ACTIVITES CULTURELLES 153
XVIII.1. INTRODUCTION 153
XVIII.2. SITUATION DES RECEPTIFS 153
XVIII.3. ENTREES, ACCUEIL ET SECURITE DES TOURISTES 154
XVIII.4. LES AGENCES DE VOYAGES ET DE TOURISME 156
XVIII.5. ACTIVITES CULTURELLES 156
XVIII.6. CONCLUSION 157
XIX. ARTISANAT 158
XIX.1. INTRODUCTION 158
XIX.2. CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES 158
XIX.3. CONTRIBUTION DANS L'ECONOMIE 158
XIX.4. STRUCTURE PAR TYPE D'ARTISANAT, SEXE ET AGE DES ARTISANS 159
XIX.5. EDUCATION ET FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE 160
XIX.6. LES ACTEURS 161
XIX.6.1. Les institutions 161
XIX.6.2. Les Organisations Professionnelles 162
XIX.7. LES PRINCIPAUX PROBLEMES RENCONTRES ET SOLUTIONS PRECONISEES 163
XIX.8. CONCLUSION 165
XX. COMMERCE 166
XX.1. INTRODUCTION 166
XX.2. EVOLUTION DE L'INDICE HARMONISE DES PRIX A LA CONSOMMATION 166
XX.3. SURVEILLANCE DU MARCHE 167
XX.4. CONCLUSION 169
XXI. TRANSPORT 170
XXI.1. INTRODUCTION 170
XXI.2. TRANSPORT TERRESTRE 171
XXI.3. TRANSPORT MARITIME 173
XXI.4. TRANSPORT AERIEN 174
XXI.5. CONCLUSION 175
XXII. POSTE ET TELECOMMUNICATIONS 176
XXII.1. INTRODUCTION 176
XXII.2. POSTE 176
XXII.3. TELEPHONIE ET INTERNET 178

XXII.4. CONCLUSION 180
XXIII. A N N E X E S 181
XXIII.1. TABLEAUX 182
XXIII.2. BIBLIOGRAPHIE 186

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Structure par groupes d'âges quinquennaux et par sexe de la population de la région de Dakar en 2007 20
Tableau 2 : Evolution de la population résidente de la région de Dakar entre 1976 et 2007 22
Tableau 3 : Répartition de la population de la région de Dakar selon le sexe et la subdivision administrative en 2007 23
Tableau 4 : Incidences de la pauvreté au niveau des ménages et des individus selon la région en 2005 36
Tableau 5 : Répartition de la pauvreté selon l'âge et le sexe du chef de ménage dans la région de Dakar en 2005 40
Tableau 6 : Incidence de la pauvreté selon l'indice de peuplement des ménages de la région de Dakar en 2005 41
Tableau 7 : Incidence de la pauvreté selon la situation matrimoniale du chef de ménage dans la région de Dakar en 2005 41
Tableau 8 : Incidence de la pauvreté selon le niveau d'instruction du chef de ménage dans la région de Dakar en 2005 42
Tableau 9 : Résultats du CFEE dans la région de Dakar selon le département en 2007 50
Tableau 10 : Part du secteur public dans les effectifs d'élèves du secondaire dans la région de Dakar selon le département en 2007 54
Tableau 11 : Répartition des établissements d'enseignement secondaires de la région de Dakar selon le statut, par département en 2007 55
Tableau 12 : Effectifs moyens par établissement d'enseignement secondaire de la région de Dakar selon le statut par département en 2007 55
Tableau 13 : Statistiques de la Formation Professionnelle dans la région de Dakar en 2007 57
Tableau 14 : Résultats des concours pour l'obtention des diplômes de formation professionnelle dans la région de Dakar en 2007 58
Tableau 15 : Répartition des effectifs formés par l'ONFP dans la région de Dakar selon le cadre d'intervention en 2007 61
Tableau 16 : Répartition des infrastructures sanitaires publiques de la région selon le type par département en 2007 64
Tableau 17 : Répartition des infrastructures sanitaires privées de la région selon le type par département en 2007 65
Tableau 18 : Couverture sanitaire des populations de la région de Dakar en 2007 65
Tableau 19 : Répartition du personnel Clé des structures sanitaires de la région de Dakar autres que les hôpitaux et taux de couverture selon le Type en 2007 66
Tableau 20 : Répartition du personnel Clé des Etablissements Publics de Santé (EPS) de la région de Dakar et taux de couverture selon le Type en 2007 66
Tableau 21 : Bilan du PEV dans la région de Dakar en 2007 68
Tableau 22 : Résultats de la surveillance des maladies à potentiel épidémique, des maladies à éradiquer et des MAPI dans la région de Dakar selon le département et le district en 2007 70
Tableau 23 : Répartition du nombre de cas de tuberculose notifiés dans la région de Dakar en 2007 70
Tableau 24 : Résultats des campagnes de supplémentation en vitamine A et de déparasitage menées dans la région de Dakar en 2007 71
Tableau 25 : Répartition du nombre de consultations sociales effectuées par le SRAS dans la région de Dakar selon le type de demande en 2007 78
Tableau 26 : Répartition des structures de prise en charge de l'éducation surveillée dans la région de Dakar en 2007 93
Tableau 27 : Répartition des effectifs pris en charge dans les structures d'éducation surveillée selon la catégorie et le sexe dans la région de Dakar en 2007 94
Tableau 28 Répartition des projets montés par l'ANEJ dans la région de Dakar selon le département en 2007 .. 101
Tableau 29 : Disciplines sportives pratiquées dans la région de Dakar en 2007 102
Tableau 30 : Répartition des infrastructures sportives de la région de Dakar selon le département et le statut en 2007 103
Tableau 31 : Evolution des nombres d'établissements et d'emplois créés dans le secteur moderne de la région de Dakar entre 2000 et 2007 109
Tableau 32 : Répartition des accidents du travail déclarés à l'Inspection du Travail dans la région de Dakar selon le siège des lésions et le sexe des victimes en 2007 109
Tableau 33 : Répartition de la population en âge de travailler de la région de Dakar selon le statut d'occupation et le groupe d'âges au quatrième trimestre 2007 111
Tableau 34 : Répartition de la population occupée de la région de Dakar selon la nature de l'emploi occupé et le Département au dernier trimestre 2007 112
Tableau 35 Répartition des occupés de la région de Dakar selon la branche d'activités et l'ancienneté dans le travail durant la semaine de référence du dernier trimestre 2007 114

Tableau 36 : Taux de chômage observés dans la région de Dakar selon l'âge et le sexe, par département au dernier trimestre 2007 115
Tableau 37 : Situation pluviométrique dans la région de Dakar selon le poste en 2007..... 116
Tableau 38 : Répartition des productions horticoles dans la région de Dakar selon la spéculation en 2007 120
Tableau 39 : Evolution des rendements des spéculations horticoles entre 2006 et 2007..... 121
Tableau 40 : Evolution des cultures céréalières dans la région de Dakar entre les campagnes 2006/2007 et 2007/2008 123
Tableau 41 : Evolution des autres cultures dans la région de Dakar entre les campagnes 2006/2007 et 2007/2008 123
Tableau 42 : Evolution des autres cultures dans la région de Dakar entre les campagnes 2006/2007 et 2007/2008 (suite)..... 124
Tableau 43 : Répartition du cheptel de la région de Dakar selon l'espèce et le département en 2007..... 126
Tableau 44 : Répartition des mouvements de bétail dans la région de Dakar selon l'espèce et le département en 2007 126
Tableau 45 : Répartition des effectifs vaccinés dans la région de Dakar par département en 2007..... 129
Tableau 46 : Répartition des animaux déparasités dans la région de Dakar par département en 2007 130
Tableau 47 : Répartition de la production d'aliments de bétail selon le type en 2007..... 132
Tableau 48 : Répartition des pirogues de la région de Dakar selon le type et le département en 2007 133
Tableau 49 : Répartition des tonnages de poissons débarqués par la pêche artisanale dans la région de Dakar selon la destination en 2007..... 134
Tableau 50 : Répartition des quantités de produits de la pêche artisanale transformés dans la région de Dakar selon la destination finale en 2007..... 136
Tableau 51 : Situation du domaine forestier classé de la région de Dakar selon le département en 2007..... 138
Tableau 52 : Répartition de la production de plants région de Dakar selon le type de pépinières par département en 2007 140
Tableau 53 : Productions et distributions des plants dans les pépinières en régie de la région de Dakar selon l'espèce en 2007..... 140
Tableau 54 : Répartition des permis de chasse délivrés dans la région de Dakar selon la nature en 2007..... 142
Tableau 55 : Répartition des cas de feux de brousse survenus dans la région de Dakar selon la collectivité en 2007..... 143
Tableau 56 : Quantités des importations de produits forestiers enregistrées au port de Dakar selon le type en 2007..... 145
Tableau 57 : Répartition du nombre d'abonnés à l'électricité dans la région de Dakar selon la tension par département au mois de décembre 2007 148
Tableau 58 : Répartition de la consommation d'énergie électrique dans la région de Dakar selon la tension par département au mois de décembre 2007 149
Tableau 59 : Evolution et répartition des quantités d'hydrocarbures débarquées au PAD entre 2006 et 2007 selon le type 150
Tableau 60 : Evolution des estimations de ventes de carburant dans la région de Dakar, entre 2006 et 2007, selon le type..... 151
Tableau 61 : Evolution des estimations de ventes d'autres produits pétroliers dans la région de Dakar, entre 2006 et 2007, selon le type 151
Tableau 62 : Evolution des estimations de ventes de gaz butane entre 2006 et 2007 dans la région de Dakar, en tonnes 152
Tableau 63 : Répartition des unités artisanales de la région de Dakar selon le type d'artisanat en 2004 159
Tableau 64 : Répartition des artisans selon le groupe d'âges en 2004 160
Tableau 65 : Répartition des artisans de la région de Dakar selon le lieu de formation 161
Tableau 66 : Projets en cours de réalisation dans la région de Dakar par l'AATR selon le département en 2007 172
Tableau 67 : Répartition du courrier ordinaire qui a été traité par les bureaux de poste de la région de Dakar selon le département en 2007 176
Tableau 68 : Répartition du nombre d'objets recommandés qui ont été traités par les bureaux de poste de la région de Dakar selon le département en 2007..... 176
Tableau 69 : Répartition du nombre de colis qui ont été traités par les bureaux de poste de la région de Dakar selon le département en 2007 177
Tableau 70 : Répartition et évolution des émissions de mandats et transferts et des versements à la CNE dans les bureaux de poste de la région de Dakar entre 2006 et 2007 par département..... 177
Tableau 71 : Répartition et évolution des paiements de mandats et transferts et des remboursements de la CNE et paiements BRED dans les bureaux de poste de la région de Dakar entre 2006 et 2007 par département..... 178
Tableau 72 : Répartition et évolution du nombre d'abonnés à la téléphonie fixe dans la région de Dakar selon le département pour les années 2006 et 2007..... 178
Tableau 73 : Répartition du nombre d'abonnés au réseau de téléphonie mobile dans la région de Dakar selon l'opérateur par département en 2007..... 179
Tableau 74 : Répartition et évolution du nombre d'abonnés à l'Adsl dans la région de Dakar selon le département pour les années 2006 et 2007 179

Tableau 75 : Répartition et évolution du nombre terminaux vendus dans la région de Dakar selon le département pour les années 2006 et 2007 179
Tableau 76 : Répartition de la population de la région de Dakar selon le département de résidence en 2007.... 182
Tableau 77 : Répartition de la population, densité et superficie de la région de dakar selon les subdivisions administratives 182
Tableau 78 : Répartition de la population de la région de Dakar selon la localité de résidence et le sexe en 2007 182
Tableau 79 : Incidence de la pauvreté au niveau des ménages et des individus de la région de Dakar en 2005/2006 184
Tableau 80 : Répartition des effectifs d'élèves et d'enseignants ainsi que des rapports élèves/maitre dans l'enseignement élémentaire de la région de Dakar en 2007 184
Tableau 81 : Evolution des superficies emblavées pour l'horticulture selon la spéculation entre 2006 et 2007.. 184
Tableau 82 : Evolution des productions horticoles selon la spéculation entre 2006 et 2007..... 185

LISTE DES GRAPHIQUES

Figure 1 : La porte du troisième millénaire sur la corniche Ouest de Dakar 2
Figure 2 : Répartition de la population de la région de Dakar selon le sexe en 2007 20
Figure 3 : Pyramide des âges de la région de Dakar en 2007 21
Figure 4 : Répartition de la population de la région de Dakar selon le département de résidence en 2007 23
Figure 5 : Carte des densités de population de la région de Dakar selon les subdivisions administratives 24
Figure 6 : Répartition de la population de la région de Dakar selon le milieu de résidence en 2007 24
Figure 7 : Répartition de la population urbaine de la région de Dakar selon la ville ou commune de résidence en 2007 29
Figure 8 : Incidences de la pauvreté au niveau des ménages et des individus selon la région en 2005 35
Figure 9 : Evolution de l'incidence et de l'extrême pauvreté au niveau des ménages entre 2001 et 2005 dans la région de Dakar 36
Figure 10 : Evolution de l'incidence et de l'extrême pauvreté au niveau des individus entre 2001 et 2005 dans la région de Dakar 37
Figure 11: Incidence de la pauvreté au niveau des ménages de la région de Dakar selon le département en 2005/2006 38
Figure 12 : Incidence de la pauvreté au niveau des individus de la région de Dakar selon le département en 2005/2006 38
Figure 13 : Incidence de la pauvreté au niveau des ménages et des individus selon le milieu de résidence dans la région de Dakar en 2005 39
Figure 14 : Incidence et extrême pauvreté selon le sexe du chef de ménage en 2001 et 2005 40
Figure 15 : Evolution des effectifs préscolarisés dans la région de Dakar entre les années scolaires 2002/2003 et 2006/2007 44
Figure 16 : Répartition des effectifs du préscolaire entre les départements de la région de Dakar en 2007 44
Figure 17 : Répartition des structures d'accueil de la petite enfance entre les départements de la région de Dakar en 2007 45
Figure 18 : Répartition des structures de prise en charge de la petite enfance de la région de Dakar selon le type en 2007 45
Figure 19 : Répartition des enseignants du préscolaire de la région de Dakar par département en 2007 46
Figure 20 : Evolution des effectifs de l'enseignement élémentaire dans la région de Dakar entre 2003 et 2007 47
Figure 21 : Répartition des effectifs scolarisés et du rapport élèves/maitre dans l'enseignement élémentaire de la région de Dakar en 2007 47
Figure 22 : Répartition des écoles élémentaires de la région de Dakar entre les 4 départements en 2007 48
Figure 23: Répartition des établissements d'enseignement moyen de la région de Dakar selon le département d'implantation en 2007 50
Figure 24 : Répartition des effectifs d'élèves de l'enseignement moyen dans la région de Dakar selon le département en 2007 51
Figure 25 : Rapports Filles/Garçons dans la région de Dakar selon le département en 2007 51
Figure 26 : Répartition des enseignants du cycle moyen de la région de Dakar selon le département en 2007 52
Figure 27 : Résultats du BFEM dans la région de Dakar selon le département en 2007 53
Figure 28 : Répartition des effectifs de l'enseignement secondaire de la région de Dakar par département en 2007 53
Figure 29 : Rapports filles/garçons dans le secondaire général de la région de Dakar selon le département en 2007 54
Figure 30 : Répartition des effectifs d'étudiants de l'UCAD selon la faculté 59
Figure 31 : Carte des infrastructures sanitaires de la région de Dakar en 2007 64
Figure 32 : Répartition des opérations techniques menées par le Service Régional d'Hygiène dans la région de Dakar par département en 2007 73
Figure 33 : Répartition des sorties effectuées par le Groupement National des Sapeurs Pompiers dans la région de Dakar selon la nature en 2007 78
Figure 34 : Evolution du nombre de projets agréés dans la région et dans le pays par l'APIX entre 2003 et 2007 107
Figure 35 : Evolution des investissements (en milliards de F CFA) agréés dans la région et dans le pays par l'APIX entre 2003 et 2007 107
Figure 36 : Evolution du nombre d'établissements et des emplois créés dans le secteur moderne de la région de Dakar entre 2000 et 2007 108
Figure 37 : Répartition de la population en âge de travailler dans la région de Dakar selon le département au quatrième trimestre 2007 110
Figure 38 : Répartition des occupés de la région de Dakar selon le secteur d'activités au dernier trimestre 2007 113
Figure 39 : Echantillon de quelques légumes et fleurs cultivés dans la région de Dakar 117

Figure 40 : Répartition des superficies emblavées pour l'horticulture dans la région de Dakar selon la spéculation en 2007 119
Figure 41 : Quelques espèces élevées dans la région de Dakar 125
Figure 42 : Répartition des tonnages débarqués par la pêche artisanale dans la région de Dakar selon le département en 2007 134
Figure 43 : Répartition de la consommation locale de poissons issus de la pêche artisanale de la région de Dakar selon le département en 2007 135
Figure 44 : Répartition des quantités de produits de la pêche artisanale transformées dans la région de Dakar selon le département en 2007 135
Figure 45 : Carte des aires protégées de la région de Dakar 137
Figure 46 : Consommation d'électricité "basse tension" par abonné dans la région de Dakar selon le département en 2007 150
Figure 47 : Répartition des touristes arrivés par l'aéroport LSS selon la nationalité en 2007 155
Figure 48 : Répartition de la main-d'œuvre artisanale de la région de Dakar selon le niveau d'instruction générale en 2004 160
Figure 49 : Evolution de l'indice harmonisé des prix à la consommation 166

SIGLES ET ABREVIATIONS

Sigles et abréviations	Significations
AATR	Agence Autonome des Travaux Routiers
ADM	Agence de Développement Municipal
AGETIP	Agence des Travaux d'Intérêt Public contre le Sous-emploi
AGR	Activités Génératrices de Revenus
ANEJ	Agence Nationale pour l'Emploi des jeunes
ANOCI	Agence Nationale pour l'Organisation de la Conférence Islamique
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
AOC	Œufs A Couver
AOF	Afrique Occidentale Française
APIX	Agence de Promotion des Investissements et des Grands Travaux
ASC	Association Socio Culturelle
BCG	Vaccin contre le tuberculose
BCI	Budget Consolidé d'Investissement
BIT	Bureau International du Travail
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CETUD	Conseil Exécutif des Transports Urbains de Dakar
CNE	Caisse Nationale d'Epargne
CPRS	Centre de Promotion et de Réinsertion Sociale
CSS	Caisse de Sécurité Sociale
DESPS	Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECV	Enfant Complètement Vacciné
ENFHT	Ecole Nationale de Formation Hôtelière et Touristique
EPS	Etablissements Publics de Santé
ERP	Etablissement Recevant du Public
ESPS	Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
FONDEF	Fonds de Développement de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
IDEN	Inspection Départementale de l'Education Nationale
IEC	Informations Education Communication
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
IPRES	Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal
IREF	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
IRSV	Inspection Régionale des Services Vétérinaires
IST	Infection Sexuellement Transmissible
LPSE	Lettre de Politique Sectorielle de l'Environnement
LPSH	Lettre de politique Sectorielle de l'Habitat
LPUAT	Lettre de politique Sectorielle de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
MAPI	Manifestation Post vaccinale Indésirable Identifiée

Sigles et abréviations	Significations
OCI	Organisation de la Conférence Islamique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONAS	Office National de l'Assainissement du Sénégal
ONFP	Office National de la Formation Professionnelle
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAD	Port Autonome de Dakar
PAIS	Programme d'Alphabétisation Intensive du Sénégal
PAPA	Projet d'Appui à la Promotion des Aînés
PEBD	Projet Educative dans la Banlieue de Dakar
PELT	Projet d'Approvisionnement en Eau à Long terme
PENTA	Diphtérie, tétanos, coqueluche, poliomyélite, hépatite B
PEPAM	Programme Eau Potable Assainissement pour le Millénaire
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PFA	Paralysies Flasques Aigues
RBC	Réhabilitation à Base Communautaire
SAR	Société Africaine de Raffinage
SDE	Sénégalaise Des Eaux
SENELEC	Société Nationale d'Electricité du Sénégal
SICAP	Société Immobilière du Cap Vert
SIDA	Syndrome Immuno Déficience Acquise
SNHLM	Société Nationale des Habitations à Loyer Modéré
SNIS	Service National de l'Information sanitaire
SOGAS	Société de Gestion des Abattoirs du Sénégal
SONATEL	Société Nationale de Télécommunications
SONES	Société Nationale des Eaux du Sénégal
SRAS	Service Régional de l'Action Sociale
SRH	Service Régional d'Hygiène
SST	Service des Statistiques du Travail
TOM	Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères
VAR	Vaccin anti rougeoleux
VAT	Vaccin antitétanique
VIH	Virus Immunodéficience Humaine
VRD	Voirie, Réseau et Divers

AVANT PROPOS

Le Gouvernement du Sénégal, avec l'appui des partenaires au développement, a engagé depuis 2004 une réforme en profondeur du Système Statistique National (SSN) pour le rendre plus performant et l'adapter aux mutations économiques, politiques et sociales en cours. Il s'agit de doter notre pays d'un système d'information statistique capable d'appuyer efficacement la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des nouvelles stratégies et politiques de développement, notamment la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, la Stratégie de Croissance Accélérée et les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Dans ce cadre, le Sénégal a élaboré une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) pour la période 2008–2013 afin que la production statistique se fasse de manière transparente et conformément aux besoins des utilisateurs et aux normes de qualité retenues au niveau mondial. Cette stratégie élaborée selon une démarche participative et transparente a été validée le 25 juin 2007. Elle a permis, non seulement de diagnostiquer l'ensemble du Système Statistique National pour en identifier toutes les insuffisances à corriger et les acquis à conserver, mais également et surtout, de s'accorder sur une vision et un plan d'actions à mettre en œuvre pour permettre au SSN de se hisser au niveau des plus performants du monde.

Depuis la mutation institutionnelle de l'ex Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS) en Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) et Direction de la Prévision et des Etudes Economiques (DPEE), intervenue en 2006, les autorités de l'Agence ont très tôt compris la nécessité de renforcer les bureaux régionaux de la statistique, devenus Services Régionaux de la Statistique et de la Démographie (SRSD), en moyens humains et matériels. Cela, pour matérialiser leur ambition de tendre vers une décentralisation plus poussée des activités opérationnelles de l'Agence ; le siège s'occupant des activités d'impulsion, de conception, de coordination, d'harmonisation des concepts, définitions et méthodes, de contrôle et de suivi-évaluation pour l'ensemble du Système Statistique National.

Les Situations Economiques et Sociales (SES) régionales, réalisées chaque année par les SRSD pour l'année N-1, figurent en bonne place parmi les produits phares de l'ANSD. Elles constituent d'importants instruments de planification du développement économique et social régional et outils d'aide à la décision aux niveaux régional et local. L'exercice d'analyse de la conjoncture qu'elles constituent n'a évidemment pas pour ambition l'exhaustivité, encore moins l'exactitude, mais il veut présenter de manière synthétique les modes de fonctionnement essentiels de l'économie régionale.

Les SES seront complétées par les rapports régionaux des nombreuses enquêtes et autres recensements que l'ANSD est en train de préparer et qui seront davantage décentralisées pour permettre de mieux satisfaire les besoins en informations statistiques des acteurs et décideurs locaux.

La présente édition, comme celles qui l'ont précédée, essaie d'embrasser la quasi-totalité des secteurs de l'activité économique et sociale de la région. Elle met surtout en relief l'information quantitative et tente, par des analyses sommaires, de décrire la situation de chaque secteur d'activité au niveau régional. Que les responsables des services techniques de la région trouvent ici l'expression de nos vifs remerciements pour leur collaboration sans faille et la qualité de leurs informations. Tout le mérite de ce document leur revient et les imperfections sont à inscrire au passif des rédacteurs.

Les remarques et suggestions en vu d'améliorer le document sont les bienvenues.

Babakar FALL
Directeur Général
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

I. PRESENTATION DE LA REGION

I.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE

La région de Dakar est située dans la presqu'île du Cap Vert et s'étend sur une superficie de 550 km², soit 0,28 % du territoire national. Elle est comprise entre les 17° 10 et 17° 32 de longitude Ouest et les 14° 53 et 14° 35 de latitude Nord. Elle est limitée à l'Est par la région de Thiès et par l'Océan Atlantique dans ses parties Nord, Ouest et Sud.

I.2. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

La région de Dakar occupe une position de carrefour qui en fait un passage obligé pour tous les moyens de transport faisant la liaison entre l'Europe et les Amériques. De même, elle constitue l'un des sites de la côte ouest africaine les plus rapprochés de l'Amérique tropicale. La région a vu se développer d'autres fonctions qui en ont fait pendant plusieurs décennies le symbole de l'AOF.

L'implantation à proximité du port, le long de la baie de Hann jusqu'à Rufisque et Bargny, de grosses unités industrielles assurant la transformation des produits locaux destinés à l'exportation, la manufacture de produits importés destinés au marché local national, fait de Dakar un véritable centre industriel de la sous région.

La région constitue également un creuset culturel avec la présence de l'Université Cheikh Anta DIOP et de prestigieuses écoles supérieures de formation dont les rayonnements dépassent largement les frontières nationales.

L'accession à l'indépendance des pays de l'ex AOF fit régresser l'économie dakaroise, mais la région conserve encore jalousement ses rôles culturels et politiques dans le monde.

Par ailleurs, la région est à la tête d'un vaste réseau de communication et possède une infrastructure très développée qui en fait un centre régional. Le port et l'aéroport de Dakar forment un point de jonction entre l'Europe, l'Afrique de l'Ouest et les Amériques et sont aussi une porte de sortie pour les pays limitrophes. Les télécommunications aussi jouissent des efforts qualitatifs et quantitatifs déployés par les opérateurs ces dernières années. Ainsi, contribuent-ils pour beaucoup à la préservation de la place de la région dans le nouveau contexte de la mondialisation.

I.3. ENVIRONNEMENT NATIONAL

Aucune région de l'intérieur n'est en mesure de concurrencer celle de Dakar, ni au niveau démographique, ni à celui des services publics, des équipements, de l'emploi et des activités. Elle doit cette suprématie à l'accaparement progressif des activités autrefois réparties en divers points du pays. La région est devenue le siège du gouvernement et concentre en même temps l'essentiel des établissements commerciaux et financiers ainsi que des industries.

Malgré la politique d'aménagement du territoire, de développement régional et de décentralisation, la région de Dakar regroupe la plupart des emplois permanents dans le pays. La capacité polarisatrice de la région de Dakar a été favorisée par la densité du réseau routier du pays. Celui-ci favorise les liaisons verticales nécessaires à l'économie d'exportation. Ainsi, 75% des trajets intérieurs de marchandises ont pour origine ou pour destination Dakar. Ceci résulte du poids économique de la région que le tracé des réseaux routiers et des voies ferrées a fortement renforcé.

I.4. AIRE D'INFLUENCE DE LA REGION

Elle se définit comme étant la zone où les échanges de produits agricoles et halieutiques en particulier, sont sous le contrôle direct de la capitale.

Rufisque dont une grande partie des habitants travaille quotidiennement à Dakar et dont la petite zone industrielle est en fait un prolongement de la grande zone industrielle dakaroise peut être considérée comme un satellite de la capitale. Thiès et Mbour par contre entretiennent avec la région des relations quotidiennes, mais de natures différentes.

Dans les secteurs proches de l'agglomération dakaroise, les activités des producteurs sont tournées vers la satisfaction des besoins de la région (cas des maraîchers de Sangalkam, Sébikhotane, des pêcheurs de la Petite Côte jusqu'à Yenne). Il en est de même de Kayar, dans la région de Thiès, qui déverse quotidiennement d'importantes quantités de produits halieutiques dans la région.

Les régions de Diourbel, Saint-Louis, Kaolack et Louga connaissent des relations avec Dakar dans une moindre mesure du fait de la distance qui les sépare.

Il faudrait aussi signaler que malgré les longues distances qui les séparent de la capitale, les régions de Kolda, Tambacounda et Ziguinchor entretiennent avec Dakar des relations privilégiées.

Ainsi, la région de Dakar voit son influence s'étendre sur l'ensemble du pays, voire au-delà des frontières.

I.5. CLIMAT

Le climat de type canarien subit fortement l'influence des facteurs géographiques et atmosphériques. Par la présence d'une façade maritime ceinturant presque toute la région, il est caractérisé, pendant une bonne période de l'année, par un micro – climat marqué par l'influence de l'alizé maritime ; d'où l'existence d'une fraîcheur et d'une humidité quasi permanente et relativement forte de l'ordre de 25%. Toutefois, l'harmattan, l'alizé continental saharien, se fait sentir faiblement en saison sèche et au fur et à mesure que l'on s'éloigne des côtes.

La température varie entre 17° et 25° C de décembre à avril et de 27° à 30 ° C de mai à novembre. Le régime des vents est marqué par l'influence prédominante de l'alizé. Ce dernier est issu de l'anticyclone des Açores. Sa direction principale varie du Nord-Nord-ouest au Nord-Nord-est.

La pluviométrie est caractérisée par une durée relativement courte de l'hivernage, variant entre trois et quatre mois de juin à octobre. Elle est marquée, d'une part, par une inégale répartition dans le temps et dans l'espace et, d'autre part, par une faiblesse des quantités d'eau enregistrées.

Il est important de souligner que la région de Dakar se situe entre les isohyètes 300 et 600 mm et les normes saisonnières (1930 – 1960 et 1951 – 1980) sont respectivement de 552,2 et 472,5 mm.

I.6. GEOMORPHOLOGIE

Sur le plan géomorphologique, la région de Dakar peut être divisée en trois (3) grandes parties d'Ouest en Est :

a) L'extrémité occidentale qui se divise elle–même en trois zones :

- La zone Sud-est, d'altitude comprise entre 15 et 40 m, est formée de coulées volcaniques et d'affleurements du substratum (limons, marnes et calcaires) recouvert au centre d'une cuirasse latéritique. Cette zone correspond aux quartiers du Plateau dans le département de Dakar.
- La zone centrale qui présente une altitude inférieure à 10 m. Elle est constituée de sables reposant sur un substratum argilo calcaire avec quelques affleurements. Cette zone abrite les quartiers d'habitation populaire de la Médina et les quartiers résidentiels de Fenêtre Mermoz, Point E et la zone industrielle.
- La partie Nord-Ouest qui correspond au second massif d'origine volcanique dont l'altitude moyenne est la plus élevée de la région (plus de 60 m). Cette zone abrite les villages traditionnels de Ouakam, Ngor et Yoff ainsi que l'aéroport international de Dakar.

b) La deuxième grande partie de la presqu'île du Cap Vert :

Elle comprend un ensemble de cordons dunaires reposant sur un substratum marneux et sur lesquels sont bâties les villes de Pikine et de Guédiawaye. Entre ces dunes, s'est établie une série de lacs asséchés et de bas fonds très fertiles appelés « Niayes ». C'est le domaine de la culture maraîchère et de la floriculture. Les sables aquifères qui sont sous les sables superficiels abritent la nappe infra basaltique et la nappe de Thiaroye.

c) La partie orientale de la région :

Elle comprend un ensemble de collines et de plateaux d'altitudes inférieures à 50m. Elle abrite le territoire du département de Rufisque. Sa couverture géologique comprend une alternance de marnes et de calcaires dont les plus perméables, les calcaires paléocènes de Sébikhotane, les sables et les grès du mæstrichien, renferment des nappes aquifères importantes. On y observe le prolongement des bas fonds fertiles et des sols aptes au maraîchage et à l'arboriculture particulièrement dans la zone rurale.

I.7. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'organisation administrative de la région de Dakar a connu des mutations de plusieurs ordres depuis l'époque coloniale.

Mais, depuis 2002, par décret n° 2002 – 166 du 21 Février 2002 fixant le ressort territorial et le chef-lieu des régions et départements, la région de Dakar est organisée administrativement en :

- Quatre départements : Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque ;
- Dix arrondissements : quatre (04) dans le département de Dakar (Almadies, Dakar Plateau, Grand Dakar, Parcelles Assainies), un(01) dans celui de Guédiawaye et qui porte le même nom que le département, trois (03) dans celui de Pikine (Dagoudane, Niayes, Thiaroye) et deux (02) dans celui de Rufisque (Rufisque, Sangalkam) ;
- Quarante-trois (43) communes d'arrondissements : dix neuf (19) dans le département de Dakar, cinq (05) dans celui de Guédiawaye, seize (16) dans celui de Pikine et trois (03) dans celui de Rufisque ;
- Deux (02) communautés rurales situées toutes les deux dans le département de Rufisque : Sangalkam et Yène ;
- Quatre (04) villes : Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque ;
- Trois (03) communes : Bargny, Diamniadio et Sébikotane.

II. DEMOGRAPHIE

II.1. INTRODUCTION

Les données démographiques utilisées dans ce chapitre sont issues des projections de la population de la région de Dakar de 2002 à 2012 réalisées par l'ANSD en juin 2008, des résultats des RGPH réalisées par l'ANSD (ex-DPS) en 1976, 1988 et 2002, des résultats provisoires de la phase test de l'enquête de conjoncture sociale qui a été menée dans la région par l'ANSD en octobre et novembre 2007 et des résultats de l'étude de l'économie locale de l'agglomération de Dakar réalisée en mai 2007 par le « Projet stratégie de développement urbain du grand Dakar ». La population analysée ici est la population résidente, c'est-à-dire celle composée des résidents présents et des résidents absents.

L'analyse de ces différentes informations va porter sur la structure et l'évolution de la population régionale et sa répartition spatiale ainsi que la migration. En l'absence de nouvelles enquêtes, les résultats des plus récentes ayant fait l'objet d'analyses dans les précédentes éditions de la situation économique et sociale régionale, la nuptialité et la fécondité ne seront pas analysées dans ce document. Par contre, la santé maternelle et infantile le sera dans le chapitre réservé à la santé. Quant à l'urbanisation, elle va être traitée dans un chapitre à part avec l'habitat.

II.2. STRUCTURE ET EVOLUTION

La population de la région de Dakar est estimée en 2007 à 2 428 155 habitants dont 50,1% de sexe masculin contre 49,9% de sexe féminin. Elle représente près du quart (21,4%) de la population totale du pays, estimée à 11 360 985 habitants. Ce qui fait de la région de Dakar la plus peuplée du pays. Sa macrocéphalie est certainement due au fait qu'elle est de loin la région la mieux dotée en infrastructures économiques, sociales et culturelles, faisant d'elle une terre privilégiée pour l'exode rural et, du fait de sa situation géographique, une région de transit pour l'émigration internationale.

Figure 2 : Répartition de la population de la région de Dakar selon le sexe en 2007

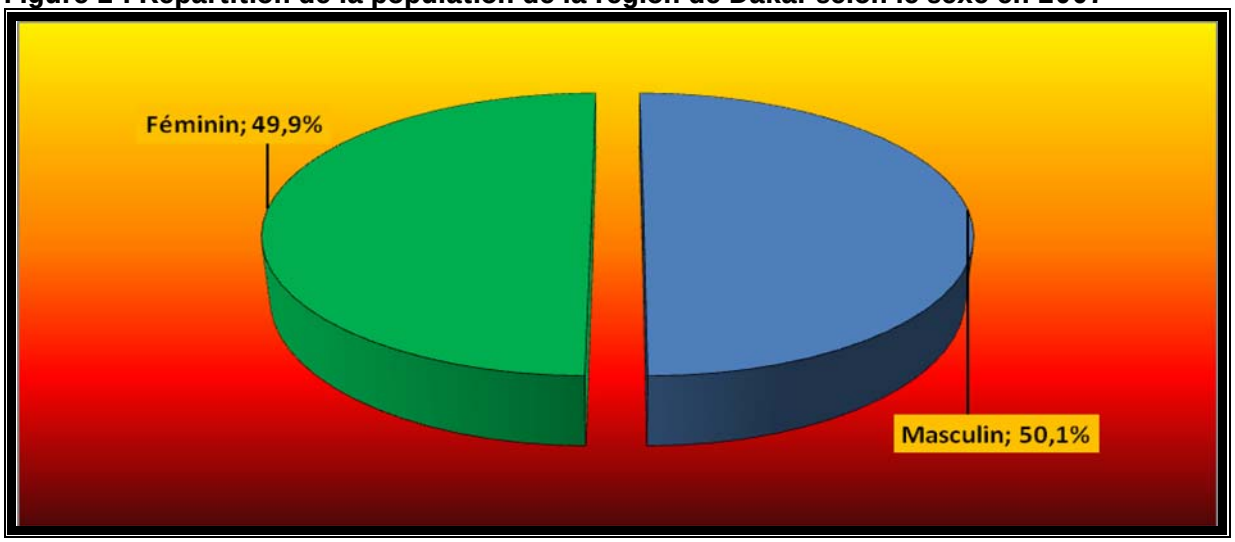

Source : SRSD de Dakar à partir des projections de la population de la région de Dakar de 2002 à 2012, ANSD juin 2008

La structure par âges montre que la population de la région de Dakar demeure très jeune en 2007, avec 45,1% ayant moins de 20 ans. Si l'on considère l'ensemble de la population jeune, c'est-à-dire celle de moins de 35 ans, cette proportion se situe à 72,6%. C'est donc dire que les jeunes représentent plus des deux tiers de la population de la région de Dakar.

Tableau 1 : Structure par groupes d'âges quinquennaux et par sexe de la population de la région de Dakar en 2007

Groupes d'âges	Masculin	Féminin	Ensemble
0 - 4 ans	14,3%	14,1%	14,2%
5 - 9 ans	11,6%	9,9%	10,8%
10-14 ans	9,3%	9,5%	9,4%
15-19 ans	10,1%	11,3%	10,7%
20-24 ans	10,0%	10,1%	10,0%
25-29 ans	9,5%	9,7%	9,6%
30-34 ans	8,4%	7,5%	7,9%
35-39 ans	7,0%	6,9%	7,0%
40-44 ans	5,1%	5,7%	5,4%
45-49 ans	4,0%	3,6%	3,8%
50-54 ans	3,4%	3,2%	3,3%
55-59 ans	2,5%	2,7%	2,6%
60-64 ans	1,5%	2,1%	1,8%
65-69 ans	1,5%	1,4%	1,5%
70-74 ans	0,5%	0,9%	0,7%
75-79 ans	0,7%	0,7%	0,7%
80 ans et +	0,6%	0,7%	0,6%
TOTAL	**1 215 413**	**1 212 742**	**2 428 155**

Source : SRSD de Dakar à partir des projections de la population de la région de Dakar de 2002 à 2012, ANSD juin 2008

Cette jeunesse de la population est illustrée par la pyramide des âges ci-après qui présente une base très large avec un sommet rétrécit, caractéristique des populations jeunes. Quant aux personnes âgées (60 ans et plus), elles ne représentent que 3,5% de la population. Cela est certainement dû aux effets combinés de l'immigration, qui concerne principalement les jeunes, et au fait que beaucoup d'anciens immigrés, une fois devenus âgés ont tendance à retourner passer leurs vieux jours dans leur terroir d'origine.

Cette jeunesse de la population est certainement à l'origine des nombreuses mesures prises par les pouvoirs publics depuis quelques années, appuyés par les partenaires au développement, pour, entre autres, accroître sensiblement les infrastructures scolaires et universitaires et booster la création d'emplois. Ce qui permettra à terme d'augmenter les capacités d'accueil du secteur de l'éducation et de la formation et de faciliter l'insertion des jeunes dans le monde du travail.

Figure 3 : Pyramide des âges de la région de Dakar en 2007

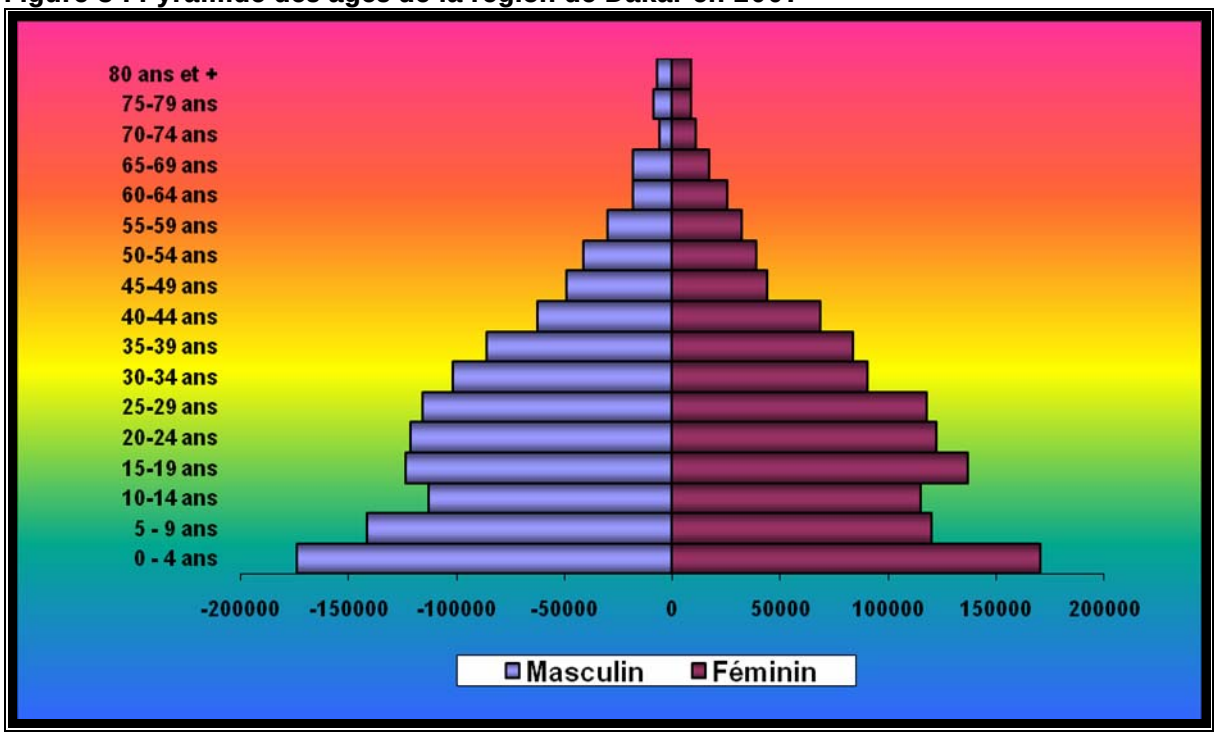

Source : SRSD de Dakar à partir des projections de la population de la région de Dakar de 2002 à 2012, ANSD juin 2008

Par ailleurs, parmi l'ensemble des régions du pays, celle de Dakar présente la plus forte densité de population avec 4 415 habitants au km².

Le taux d'accroissement annuel intercensitaire de la région de Dakar se situe à 4,4% entre 1976 et 1988 et à 2,7% entre 1988 et 2002. Et le taux d'accroissement moyen annuel entre 2002 et 2007 est de 2,3%.

Ainsi donc, le taux d'accroissement a été très élevé entre 1976 et 1988, sans doute à cause de l'exode rural massif consécutif à la longue sécheresse et la crise économique qu'à connu le pays durant ces années, avant de se stabiliser depuis lors à un niveau moyen de 2,5%.

Tableau 2 : Evolution de la population résidente de la région de Dakar entre 1976 et 2007

	1976[1]	1988[2]	2002[3]	2007[4]
Population résidente	892 127	1 488 941	2 167 793	2 428 155
Taux en %		4,4%	2,7%	2,3%

Sources :

1. **Recensement Général de la Population de 1976**
2. **Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1988**
3. **Recensement Général de la population et de l'Habitat de 2002**
4. **Projections de la population de la région de Dakar de 2002 à 2012, ANSD juin 2008**

Enfin, l'espérance de vie à la naissance en 2007 est de 59,8 ans dans la région de Dakar. Mais il est plus élevé chez les femmes (61,3 ans) que chez les hommes (58,4 ans).

Ces caractéristiques de tendance centrale notées dans la structure par sexe et âge de la population régionale cachent des différences notables entre les différentes entités administratives et locales qui composent la région comme nous allons le voir dans la répartition spatiale qui suit.

II.3. REPARTITION SPATIALE

Parmi les quatre départements que compte la région, celui de Dakar, avec 39,9% de la population régionale, est le plus peuplé, suivi de très près par le département de Pikine (35,5%). Quant aux départements de Guédiawaye (12,0%) et de Rufisque (12,6%), ils sont de loin les moins peuplés de la région.

Cela est probablement dû au fait que le département de Dakar concentre l'essentiel des centres administratifs et politiques ainsi que des infrastructures économiques du pays et que celui de Pikine, qui avec Guédiawaye constitue sa banlieue la plus proche, dispose de réserves foncières très importantes qui en ont jusqu'ici fait la principale zone dortoir et de recasement des personnes déplacées de ce dernier. Quant au département de Guédiawaye, bien que plus proche de la ville de Dakar que celui de Rufisque, il est handicapé par le quasi épuisement de ses réserves foncières qui, du reste, sont fort modestes comparées à celles des autres départements de la région.

Toutefois, il convient de souligner que cette situation risque sous peu de changer avec la transformation soutenue des zones de culture en habitations dans le département de Rufisque où les réserves foncières ne sont pas encore épuisées, contrairement à celles des autres départements.

Figure 4 : Répartition de la population de la région de Dakar selon le département de résidence en 2007

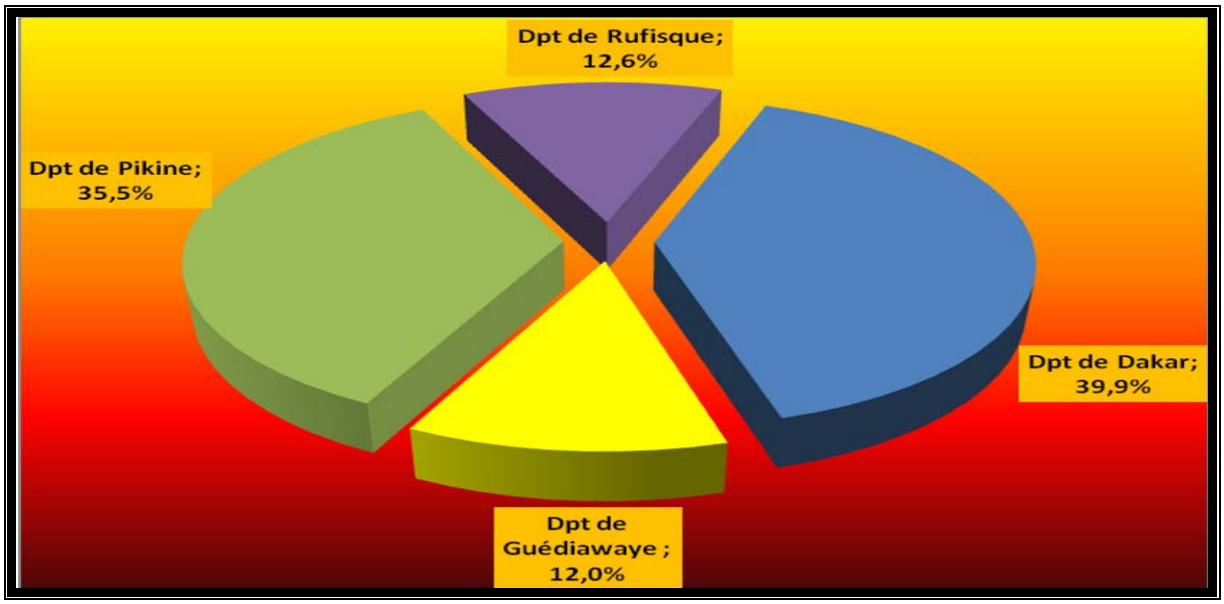

Source : SRSD de Dakar à partir des projections de la population de la région de Dakar de 2002 à 2012, ANSD juin 2008

Par ailleurs, si dans la région de Dakar les femmes sont, contrairement à la tendance générale dans le pays, légèrement moins nombreuses que les hommes pour les raisons citées plus haut, cela est surtout le fait des départements de Pikine et Rufisque, premiers départements d'accueil des immigrants provenant de l'intérieur du pays ou des pays limitrophes. Quant on sait que les flux migratoires sont dans nos contrées essentiellement composés d'hommes, il est loisible de comprendre cet état de fait.

Tableau 3 : Répartition de la population de la région de Dakar selon le sexe et la subdivision administrative en 2007

SUBDIVISIONS ADMINISTRATIVES	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Département de Dakar	49,8%	50,2%	968 428
Département de Guédiawaye	49,8%	50,2%	291 135
Département de Pikine	50,2%	49,8%	863 181
Département de Rufisque	50,4%	49,6%	305 412
REGION DE DAKAR	**50,1%**	**49,9%**	**2 428 155**

Source : SRSD de Dakar à partir des projections de la population de la région de Dakar de 2002 à 2012, ANSD juin 2008

La forte densité de population de la région de Dakar (4 415 hbts/km²) cache des disparités importantes entre les différents départements. En effet, avec sa relative très faible superficie (12,9 km²), le département de Guédiawaye a la plus forte densité de population (22 569 hbts au km²). Il est suivi par les départements de Dakar (12 337 hbts au km²) et de Pikine (9 944 hbts/km²). En revanche, du fait de sa relative très grande superficie (371,8 km²) et de la taille moyenne de sa population, le département de Rufisque a la plus faible densité de population de la région (821 hbts au km²).

Figure 5 : Carte des densités de population de la région de Dakar selon les subdivisions administratives

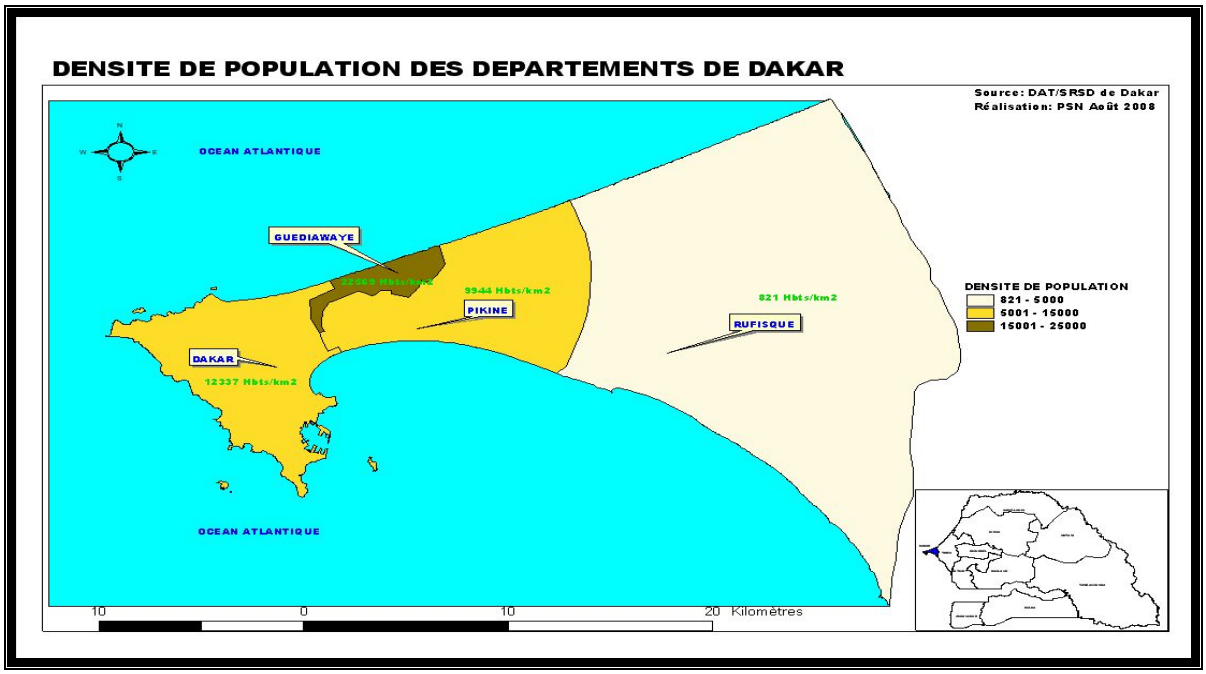

Source : SRSD de Dakar avec l'appui technique de Papa Samba NDIAYE à partir des projections de la population de la région de Dakar de 2002 à 2012, ANSD juin 2008

Enfin, la presque totalité (97,2%) de la population de la région de Dakar vit en milieu urbain. La région n'abrite en effet que deux communautés rurales que sont Yenne et Sangalkam situées dans l'arrondissement de Sangalkam dans le département de Rufisque. Cet arrondissement est peuplé de 67 572 habitants dont 51,1% sont de sexe masculin et 48,9% de sexe féminin. C'est la communauté rurale de Sangalkam qui, avec 47 334 habitants, abrite les 70,0% de la population de l'arrondissement alors que dans celle de Yenne (20 238 habitants) ne résident que les 30,0%.

Figure 6 : Répartition de la population de la région de Dakar selon le milieu de résidence en 2007

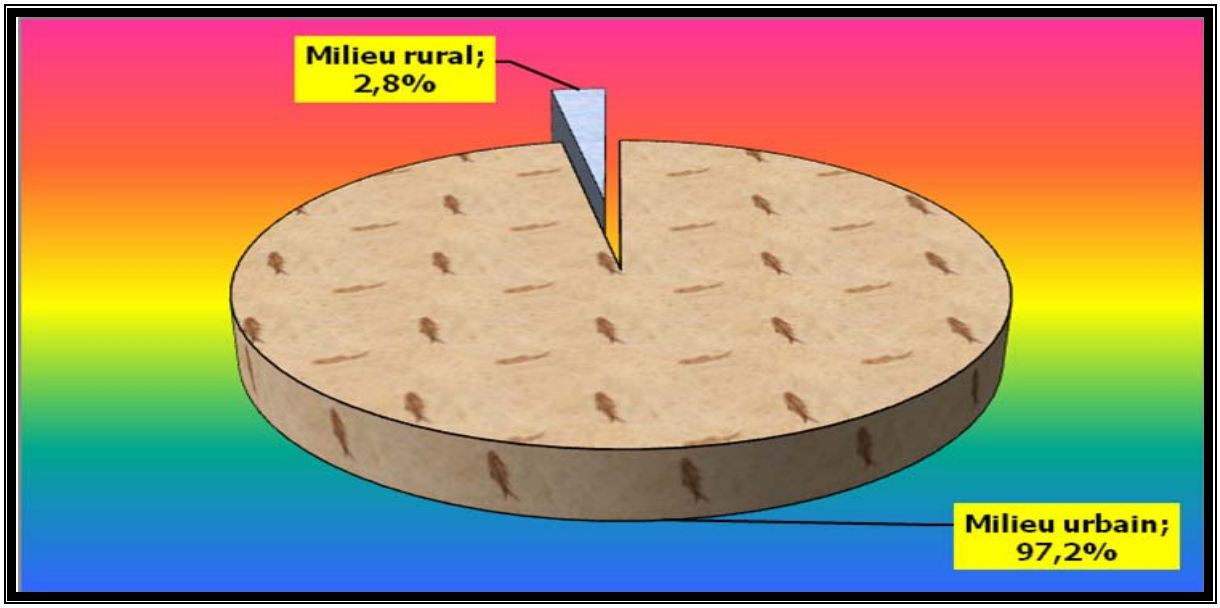

Source : SRSD de Dakar à partir des projections de la population de la région de Dakar de 2002 à 2012, ANSD juin 2008

Cette macrocéphalie de la région de Dakar est le résultat combiné de l'accroissement naturel de la population et de la migration que nous allons examiner ci-après.

II.4. MIGRATION

Pour traiter de la migration dans la région de Dakar, il a été fait recours aux résultats provisoires de la phase test de l'enquête de conjoncture sociale qui a été menée dans la région par l'ANSD en octobre et novembre 2007. Lors de cette enquête, la résidence renvoie à deux groupes d'individus : ceux qui ont résidé dans la localité pendant plus de 6 mois et qui sont dénommés « les résidents » et ceux qui ont résidé dans la localité il y'a de cela moins de 6 mois et qui sont dénommés « les nouveaux résidents ».

Les résidents et nouveaux résidents

Par rapport aux résidents, l'ANSD s'est intéressée aux changements de quartier dans la région au cours des 6 derniers mois ; en ce qui concerne les nouveaux résidents, elle s'est appesantie sur leurs régions d'origine, leurs milieux de résidence d'origine et les motifs de leur installation dans la région. Pour l'émigration internationale, elle s'est intéressée à celle intervenue au cours des 6 derniers mois dans la région. Et par rapport à ces migrants, l'enquête s'est interrogée sur leur âge au départ, leur sexe, leur destination et les motifs de leur départ.

Au cours des six derniers mois de l'année 2007, les changements de quartiers dans la région ont concerné 3 117 résidents, soit 0,1% de la population. Et leurs principaux motifs de déplacement sont dans l'ordre : « les raisons familiales » (74,9%) et « les études » (15,4%). Si pour les femmes, les deux premiers motifs restent les mêmes que pour l'ensemble des résidents de la région, pour les hommes, le second motif est « se rapprocher du lieu de travail ».

Quant aux nouveaux résidents, ils sont estimés à 65 958 personnes, dont 63,6% de sexe féminin. Ce sont les départements de Dakar et Pikine, qui en ont accueilli le plus grand nombre (respectivement 61,3% et 26,0%) et ce, quelque soit le sexe. Ces nouveaux résidents ont pour la plupart (79,3%) moins de 30 ans. Quant aux plus âgés (30 ans et plus), ils ne représentent que 20,7%. Au niveau département, la tendance est similaire, notamment dans les départements de Dakar et Guédiawaye où, respectivement, 84,2% et 77,2% ont moins de 30 ans.

Ces nouveaux résidents proviennent pour la plupart du milieu urbain (78,0%), surtout dans le département de Rufisque où leur proportion est de l'ordre de 95,5%. Quant à ceux originaires du milieu rural, ils se sont le plus installés dans les départements de Dakar (24,3%) et Pikine (23,2%).

Les nouveaux résidents sont originaires pour la plupart des régions de Dakar et de l'étranger (68,1% et 11,9% respectivement). Les régions de Thiès, Ziguinchor et Diourbel sont les principales autres régions d'origine de ces nouveaux résidents (respectivement 5,8%, 3,1% et 2,9% d'entre eux).

Les principales raisons d'installation des nouveaux résidents sont celles liées à la famille (47,2%), au travail (19,7%) et à la recherche d'emploi) (2,5%). Les raisons liées aux études et à la santé entre autres sont moins citées.

L'émigration internationale

La migration dont il a été question dans cette enquête est relative aux sorties vers l'étranger durant les 6 derniers mois. Cette forme de migration concerne 15 703 personnes au niveau de la région de Dakar, dont 68,5% de sexe masculin.

Les émigrants internationaux sont âgés de 15 ans et plus. Parmi eux, ceux âgés de 15 à 29 ans sont majoritaires (57,1%). Les hommes sont plus nombreux que les femmes quel que soit le groupe d'âges ; surtout pour les groupes d'âges (15-29 ans) et (30-54 ans). Les femmes sont plus représentées dans le groupe d'âges (15-29 ans).

La principale destination des émigrants au cours des 6 derniers mois est l'Europe (68,0%) ; elle est suivie par les « autres pays africains » (15,2%) et les pays de la CEDEAO (11,2%). Les autres destinations ne comptent que pour 5,6%.

La proportion des émigrants varie selon la destination, le sexe et le groupe d'âges. En effet, la destination Europe est la plus fréquentée par les émigrants internationaux, quelque soit le sexe (70,8% chez les hommes et 61,8% chez les femmes). La destination « autres pays africains » est plus présente dans le groupe d'âges 15-29 ans chez les hommes et dans le groupe d'âges 30-54 ans chez les femmes (57,0%). Quant à la destination CEDEAO, elle est plus choisie par les groupes d'âges 30-54 ans (25,7%) chez les hommes et 15-29 ans (9,6%) chez les femmes. Enfin, les autres destinations sont peu choisies, quel que soit le sexe et le groupe d'âges.

L'immigration internationale

Dakar a toujours été une région d'accueil des migrants en raison de sa forte polarisation, et ce depuis la période coloniale. Une communautarisation de l'espace s'en est découlée avec un regroupement des migrants selon leurs origines. Chaque groupe d'immigrants s'est spécialisé dans une activité qui lui est particulière.

Tout naturellement, les Français constituent la population européenne la plus importante de Dakar et du Sénégal en raison de l'ancienneté des rapports entre la métropole (France) et sa plus importante colonie d'Afrique (Sénégal). Les Français s'activent dans tous les secteurs (sauf informel). Leurs activités sont essentiellement concentrées dans la ville de Dakar et notamment dans les quartiers résidentiels de la ville (Almadies, Plateau, Mermoz, Sacré-Cœur). Les Libanais, concentrés dans le centre-ville, s'illustrent dans le commerce et possèdent l'essentiel des grandes entreprises du pays.

Les Mauritaniens sont encore fortement présents après le rétablissement des relations diplomatiques entre le Sénégal et la Mauritanie rompues suite aux événements de 1989. Avant cette date, ils contrôlaient tout le commerce de proximité (les boutiques) des quartiers urbains du pays. L'immigration chinoise est plus récente et plus manifeste du fait qu'elle s'illustre dans l'habillement bon marché et qu'elle contribue à la création d'emplois informels. Sur le plan spatial, les Chinois sont localisés dans la zone autrefois résidentielle de Centenaire - Gibraltar et entraîne un étalement de la zone administrative et commerciale de la capitale. Leur localisation dans cette zone est surtout guidée par la proximité du port et du plus grand marché urbain du pays (Sandaga).

L'immigration guinéenne est, quant à elle, plus ancienne. D'abord politique, cette immigration est maintenant économique et s'est accentuée au fil des ans avec la situation politique qui a toujours prévalu en Guinée et qui a contraint beaucoup de ses ressortissants à s'exiler. Les Guinéens s'illustrent particulièrement dans le commerce informel de rue et sont regroupés dans les quartiers populaires de la capitale (Reubeus, Grand Dakar, Niari Tali, Bène Tali) et dans la banlieue. Les Capverdiens forment une grande communauté relativement intégrée et leur influence culturelle sur la jeunesse dakaroise est très forte. Ils s'activent principalement dans les métiers du BTP.

II.5. CONCLUSION

Il résulte de ce qui précède que la région de Dakar est la plus peuplée du pays. Elle a une population jeune et sa population a connu un accroissement très rapide, de plus de 4%, entre 1976 et 1988 avant de se stabiliser depuis lors autour de 2,5%. La région, qui ne couvre que 0,28% du territoire national, a la plus forte densité de population du pays. En outre, plus des trois quarts de sa population vivent dans les départements de Dakar et Pikine.

Par ailleurs, au cours des six derniers mois précédant octobre 2007, les changements de domicile d'un quartier à un autre de la région n'ont concerné que 0,12% de la population. Les personnes concernées par ce phénomène de mobilité, en majorité des jeunes et de sexe féminin, évoquent comme principaux motifs les raisons familiales et les études. Durant cette période de référence, l'émigration internationale (sorties vers l'extérieur) a concerné 15 703 personnes vivant dans la région.

Les émigrants internationaux sont âgés de 15 ans et plus et, pour la plupart de sexe masculin, quelque soit le groupe d'âge. L'immigration internationale (entrés de ressortissants étrangers dans la région) est toujours demeurée importante, mais s'est diversifiée ces dernières années avec l'affluence des Chinois et des anciens immigrés de Côte d'Ivoire.

Enfin, 97,2% de la population régionale vit en milieu urbain. Ce qui fait qu'elle constitue la région la plus urbanisée du Pays. Ainsi, une des particularités de la région de Dakar par rapport aux autres régions du pays est que la quasi-totalité de sa population réside en milieu urbain. C'est cette particularité que nous allons analyser dans la section qui suit.

III. URBANISATION, CONSTRUCTION ET HABITAT

III.1. INTRODUCTION

Depuis l'époque coloniale, la région de Dakar est caractérisée par un dynamisme urbain de sa population. Celle-ci, qui s'accentue d'année en année, résulte généralement de la combinaison de deux principaux facteurs, à savoir la croissance naturelle de la population et l'immigration.

En effet, en plus d'un fort accroissement naturel de la population, la croissance urbaine est alimentée essentiellement par une population aussi bien urbaine que rurale s'activant particulièrement dans le commerce informel, mais également par une forte immigration en provenance des pays de la sous-région et des autres parties de l'Afrique, et plus récemment du continent asiatique. Depuis le début du 21ème siècle, on note une recrudescence de l'immigration vers Dakar, conséquence du climat d'insécurité en Côte-d'Ivoire. De plus, depuis l'éclatement de la crise dans ce pays, on observe la délocalisation de plusieurs structures et le transfert vers Dakar d'une immigration autrefois dirigée vers Abidjan.

Cette proportion importante de populations vivant en milieu urbain, bien qu'influencée par des mécanismes économiques, le mouvement géographique et l'exode rural de la population, n'en suscite pas moins des contrastes en matière d'occupation de l'espace. D'un côté, Dakar reste confrontée à la formation et à l'expansion de quartiers irréguliers et au déficit marqué des services sociaux, et de l'autre, à l'exacerbation des difficultés d'insertion des activités informelles dans le tissu urbain moderne.

Pour traiter de ce sujet, nous allons, dans un premier temps, faire l'état des lieux de l'urbanisation en 2007 et, dans un deuxième temps, analyser la situation de l'habitat et de la construction en 2007.

III.2. URBANISATION

L'importance des investissements structurants et le mouvement de la population rythment souvent l'accroissement de la population urbaine. Ajouté au phénomène de « communalisation » des établissements humains, l'Agglomération de Dakar n'échappe pas au phénomène d'urbanisation accéléré. D'un taux d'urbanisation de 88,4% en 1976, elle est passée, à 97,2% en 2007. Avec un tel taux d'urbanisation, la région de Dakar demeure la région la plus urbanisée du pays.

Cette population urbaine, estimée à 2 360 584 habitants en 2007, est répartie dans quatre (4) villes (Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque) et trois communes (Bargny, Diamniadio et Sébikhotane). Les quatre villes sont elles-mêmes subdivisées en 43 communes d'arrondissement (19 pour Dakar, 5 pour Guédiawaye, 16 pour Pikine et 3 pour Rufisque). Ce qui fait que, si l'on compte le Conseil Régional et les deux communautés rurales de Sangalkam et Yenne, la région de Dakar compte 53 collectivités locales de plein exercice.

Parmi les quatre villes et trois communes que compte la région, c'est celle de Dakar qui, avec 41,0% de la population urbaine régionale, est la plus peuplée, suivie de celle de Pikine (36,6% de la population urbaine). Mais contrairement à la répartition de la population par départements (traitée dans le chapitre précédent), la ville de Guédiawaye, avec 12,3% de la population urbaine régionale est plus peuplée que les ville et communes de Rufisque, Bargny, Diamniadio et Sébikhotane réunies qui n'en abritent ensemble que 10,1%.

Figure 7 : Répartition de la population urbaine de la région de Dakar selon la ville ou commune de résidence en 2007

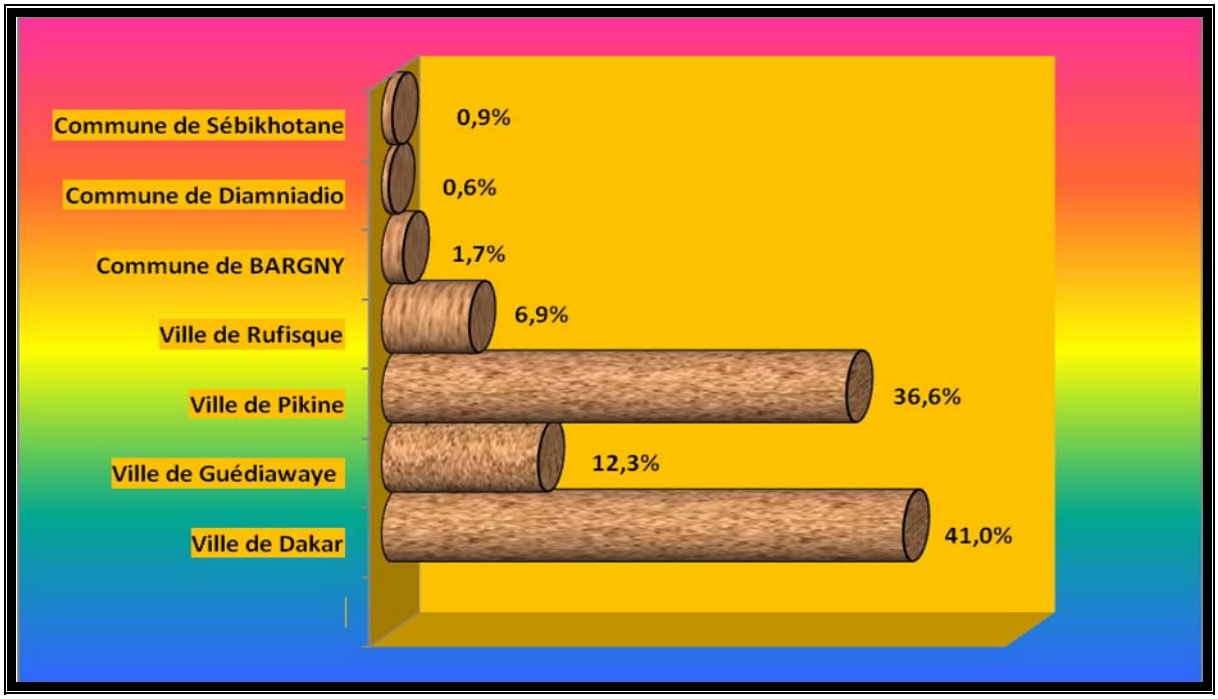

Source : SRSD de Dakar à partir des projections de la population de la région de Dakar de 2002 à 2012, ANSD juin 2008

Dans le département de Dakar, qui se confond à la ville du même nom, c'est l'arrondissement des « Parcelles Assainies » qui est le plus peuplé, suivi de celui de « Grand Dakar ». Et au niveau des Communes d'arrondissement, c'est celle de Grand-Yoff qui est la plus peuplée, suivie de celle des « Parcelles Assainies ». Il convient de souligner que ces deux communes d'arrondissement sont toutes deux situées dans l'arrondissement des « Parcelles Assainies ».

Dans le département de Guédiawaye, qui se confond également à la ville et à l'arrondissement du même nom, c'est la commune d'arrondissement de « Golf sud » qui est la plus peuplée, suivie de celle de « Wakhinane ».

Dans le département de Pikine, qui, à l'instar des deux premiers se confond à la ville du même nom, c'est l'arrondissement de « Pikine Dagoudane » qui est le plus peuplé, suivi de celui des « Niayes ». Et au niveau des communes d'arrondissement, c'est celle de « Yeumbeul Nord » qui est la plus peuplée, suivie de très près par celle de « Diamaguene-Sicap-Mbao ».

Enfin, dans le département de Rufisque, qui est le seul de la région à abriter des communautés rurales, c'est la commune d'arrondissement de « Rufisque centre (dite aussi Rufisque nord) » qui est la collectivité locale la plus peuplée, suivie de celle de « Rufisque Est » (cf. Tableau 78 en annexe).

Cette situation de l'urbanisation dans la région n'est pas sans conséquences sur l'habitat et la construction comme nous allons le constater ci-après.

III.3. HABITAT ET CONSTRUCTION

L'habitat et le foncier restent un problème sur le plan de l'accès (satisfaction de la demande), de la gestion (maîtrise de l'évolution de l'urbanisation) et des couts (inflation des prix et spéculation foncière). Les facteurs explicatifs sont, entre autres, l'augmentation sans cesse de la demande de logement, l'amenuisement des réserves foncières, la croissance exponentielle de prix du foncier et du logement, les lourdeurs administratives, la fiscalité élevée, la cherté des matériaux de construction et les difficultés d'accès au crédit.

Les quartiers périphériques grandissent par extension spontanée. Ces extensions irrégulières se distinguent du reste de l'agglomération par des ruelles étroites et sinueuses, des parcelles de taille hétérogène. L'occupation spatiale est caractérisée par l'habitat spontané, généralement dans les départements de Pikine et de Rufisque, ainsi que dans les localités dénommées villages traditionnels comme Ouakam, Yoff et Ngor.

Pourtant, pour prévenir l'occupation irrégulière et anticiper sur les taudis, les services de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire ont eu recours depuis l'époque coloniale, à des aménageurs parapublics et privés (OHLM, SNHLM, SICAP, SCAT-URBAM, etc.) puis à l'option d'aménagement concerté, cette première option excluant totalement les populations les plus démunies.

Après une phase pilote de 10 ans dans le cadre du Projet « Appui à la Décentralisation et au Développement Urbain au Sénégal » (PADDUS), financé par la coopération française, la procédure « Zone d'Aménagement Concertée » (ZAC) est entrée dans sa phase opératoire avec une première expérience à Mbao/Gare, dans la région de Dakar. Aujourd'hui, un grand programme de ZAC est en cours sur l'initiative du Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, dans la banlieue de Dakar (Diamniadio).

De plus, l'Etat a aménagé ces dernières années, directement ou par le biais d'opérateurs privés, plusieurs sites à Dakar tels que Grand Yoff Sud, Hann Maristes, Nord Foire ou la zone de Mbao. Mais en 2007, on a assisté à la transformation de nombreuses réserves foncières en logements (réserves du CICES, du Stade LSS, zone de captage, pyrotechnie, etc.).

Malgré tout, en matière d'habitat dans la région, la demande demeure largement supérieure à l'offre. En plus, du fait que la possibilité de trouver des terrains accessibles aux réseaux de base tels que la voirie, l'assainissement et l'électricité s'amenuise de plus en plus, les terrains ou habitations proposées par les promoteurs qui prennent en charge les VRD (voirie, réseaux et divers) sont pratiquement inaccessibles aux populations.

Aussi, le nombre très réduit de programmes de construction de logements réellement sociaux et de filière souple d'aide à la construction pour les bas revenus, amène les habitants à entreprendre des initiatives individuelles en devenant leur propre promoteur. Ils financent et dirigent eux-mêmes l'opération de construction. Mais ces constructions se font souvent dans des sites très difficiles d'accès, très enclavés par rapport aux services que peut fournir la ville et dépourvus des équipements urbains les plus élémentaires. Ajouté à cela, le contrôle des dossiers soufre d'une mauvaise connaissance des textes réglementaires de la part de certaines populations qui ne jugent pas nécessaire de monter un dossier.

Aussi, les principales priorités dans le domaine du foncier et de l'accès à l'habitat sont principalement :

1. La mise en place d'un guichet unique pour la délivrance des permis de construire ;
2. La mise en place d'un cadre de concertation de tous les acteurs évoluant dans le foncier et habitat ;
3. La participation des sociétés concessionnaires (SONES, SENELEC, ONAS) et l'Etat dans la mise en place des VRD (voiries, réseaux et divers) et la viabilisation des parcelles ;
4. La rénovation urbaine des anciens quartiers de Dakar et de Rufisque ;
5. L'approbation du Code de la construction ;
6. L'approbation du nouveau code de l'urbanisme.

En 2007, le service régional de l'urbanisme de Dakar a enregistré 1 920 dossiers de demande d'autorisation de construire (bâtiments particuliers et publics confondus) pour le seul département de Dakar. Parmi eux, 1 277 dossiers ont été autorisés. Ceci montre combien les populations ignorent et/ou n'accordent pas d'importance aux normes de constructions, eu égard aux nombreux chantiers exécutés dans le département de Dakar.

Au Sénégal, il existe 5 bureaux de contrôle technique, chargés des visas et du contrôle des plans de structure des bâtiments. Tous ces bureaux, regroupés au sein de l'ACIAS (association des bureaux de contrôle et d'inspection agréés du Sénégal) sont implantés à Dakar et leurs activités s'étendent sur tout le territoire national. Il s'agît de : Veritas, SSIC, Alpages, Scat International et APAVE.

La commission nationale de qualification et de classification des entrepreneurs des bâtiments et travaux publics, placée sous la tutelle du Ministre chargé de la construction, procède à la catégorisation des entrepreneurs et artisans du secteur.

Selon la Direction de l'Habitat, les coopératives d'habitat agrées ont construits 452 logements. Il s'agit de logements enregistrés par les services de tutelle. Le plan « Jaxaay » a construit 1 500 logements sur des prévisions de 3 000 logements. Le reste est en cours de construction en même temps que les infrastructures éducatives, de santé et police. Le programme « une famille, un toit » a pour projet de construire 5 749 logements sociaux. L'enregistrement de la demande est en cours au niveau de la Direction de l'Habitat.

La région dispose de trois (3) catégories d'organismes s'adonnant à la spéculation dans le domaine du logement :

- Les organismes de crédit immobilier ;
- Les particuliers ou les sociétés constituées spécialement pour la construction, l'exploitation et l'entretien des grands immeubles (SICAP, HLM) ;
- Les entreprises dont la construction de logements n'est pas l'activité principale, mais qui possèdent des appartements mis en location.

Les promoteurs publics et privés, les coopératives d'habitat et les constructeurs autonomes produisent annuellement des logements pour satisfaire une demande sans cesse croissante.

La SICAP

De 2006 à 2007, la SICAP a réalisé 672 logements sur une superficie de 18,553 ha. Le lotissement de MBAO VILLENEUVE avec 307 logements compte le plus grand nombre de logements sur une superficie de 10 ha. Les pièces se chiffrent à 1 011. Le lotissement de SICAP FOIRE compte 187 logements pour 694 pièces construites sur 7,7 ha. Le complexe SICAP POINT E compte le plus petit nombre de logements. En effet, seuls 178 logements, totalisant 342 pièces, sont construits sur le site dont la surface est de 0,853 ha.

La SNHLM

Il faut noter que nous ne disposons pas des données de 2007. Seules celles de 2006, nous sont parvenues.

Avec la réalisation du plan « Jaxaay », la société a mis à la disposition de l'Etat 3 000 parcelles sur le site des parcelles assainies de Keur Massar. La société a par ailleurs construit 14 immeubles à Fass Paillotes et trois autres à la case de Cambérène.

III.4. CONCLUSION

La région de Dakar est donc la plus urbanisée du pays. Et cette urbanisation est tellement rapide que les maigres réserves foncières et les zones de cultures ne cessent d'être transformées en zones d'habitation à un rythme inquiétant.

La forte concentration de la population du pays dans la région de Dakar ainsi que son fort taux d'urbanisation ont des répercussions négatives sur les conditions de vie des ménages, même si la région concentre l'essentiel des activités économiques ainsi que des infrastructures sociales et culturelles du pays. Si bien que la région de Dakar donne un profil d'une capitale aux conditions de vies précaires, même si elles sont sans commune mesure avec le reste du pays comme nous allons le voir dans le chapitre qui suit.

IV. PAUVRETE

IV.1. INTRODUCTION

La pauvreté est un phénomène multidimensionnel. Plusieurs définitions et approches existent pour la cerner. En particulier, l'on distingue les approches fondées sur le bien être, les besoins de base et les capacités.

La mesure d'incidence, de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté nécessite la résolution des deux questions fondamentales que sont l'identification des individus pauvres et la construction d'indicateurs pertinents sur la base des informations disponibles. Dans la pratique, deux approches sont également utilisées : l'une dite objective et l'autre dite subjective.

L'approche objective s'appuie sur une information quantitative résumée à travers un indicateur monétaire ou non monétaire. Une ligne de pauvreté est alors définie comme un seuil en deçà duquel le ménage (ou l'individu) est considéré comme pauvre (ESAM I, 1994 ; QUID, 2001).

L'approche subjective est basée sur la perception par les populations de leurs conditions d'existence. Les populations interrogées s'auto désignent pauvres ou non pauvres selon des critères qui leurs sont propres. A cet égard, un proverbe africain recueilli lors du processus participatif définit la pauvreté comme l'absence d'avoir, de savoir et de pouvoir (EPPS – Focus Groups et EPPS 2001). Cette perception qui découle de la culture, renvoie à la nature des formes d'organisation sociale et politique des communautés locales et aux stratégies sous jacentes. Aussi, importe-t-il d'investir dans la culture qui détermine la manière de vivre et de combattre la pauvreté.

Les données qui sont analysés dans ce chapitre sont issues des résultats de l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal réalisée par l'ANSD en 2005/2006. L'analyse va porter sur les niveaux et tendances de la pauvreté dans la région de Dakar

IV.2. INCIDENCE ET TENDANCES DE LA PAUVRETE

Incidence

L'incidence de la pauvreté concerne les ménages ou personnes qui n'ont pas la capacité de s'acheter la valeur d'un panier global (qui compose le panier alimentaire et d'autres biens non alimentaires). Ce panier global qui équivalait à 638 F CFA en 2001/2002 est évalué à 681 F CFA en 2005/2006. L'extrême pauvreté concerne les ménages ou personnes qui n'ont pas la capacité de s'acheter la valeur du panier alimentaire qui est égal à 353 F CFA en 2005/2006 contre 309 F CFA en 2001/2002. A titre d'information, cet indicateur est utilisé dans le cadre des OMD avec l'Objectif1 : Réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici 2015. On entend par tendance de la pauvreté, l'évolution de la pauvreté depuis 2001-2002 jusqu`à 2005-2006.

La région de Dakar compte 25 % de ménages pauvres en 2005 – 2006, contre 42,6% pour l'ensemble du pays. Au niveau des individus, cette incidence de la pauvreté se situe à 32% contre 50,8% pour l'ensemble du pays. Comparée aux autres régions, Dakar constitue la région la moins pauvre du pays, aussi bien au niveau des ménages que des individus.

Figure 8 : Incidences de la pauvreté au niveau des ménages et des individus selon la région en 2005

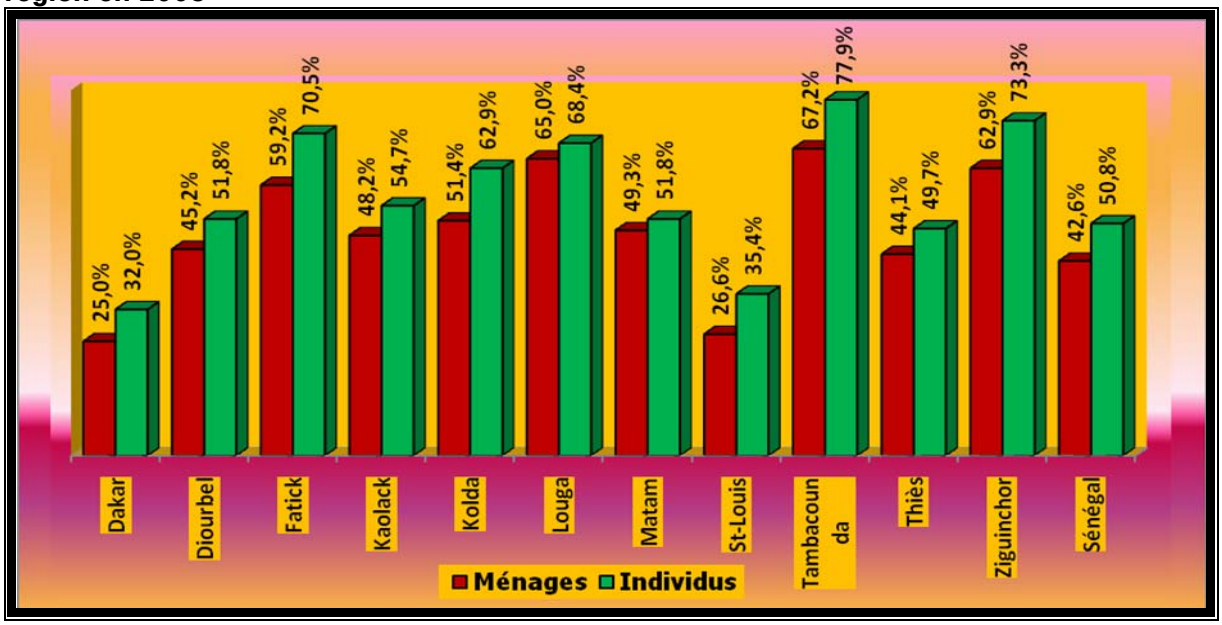

Source : SRSD de Dakar à partir des résultats de l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS, 2005-2006), ANSD, Dakar, Sénégal

Quant au taux d'extrême pauvreté, il se situe à 0,8% chez les ménages et à 1,2% chez les individus contre, respectivement, 12,7% et 15,9% pour l'ensemble du pays. A ce niveau également, la région semble moins touchée que les autres régions du pays dont certaines, comme Tambacounda, ont des taux atteignant respectivement 37,4% et 46,1%.

Cependant, si l'on considère les effectifs de ménages et de populations, on observe que la région de Dakar a le plus grand nombre de ménages et de populations pauvres. Mais elle conserve sa situation de région la moins touchée par l'extrême pauvreté.

Tableau 4 : Incidences de la pauvreté au niveau des ménages et des individus selon la région en 2005

Région	Incidence de la pauvreté				Extrême pauvreté			
	Ménages		Individus		Ménages		Individus	
	Nb de pauvres	Taux de pauvreté	Nb de pauvres	Taux de pauvreté	Nb frappés d'extrême pauvreté	Taux d'extrême pauvreté	Nb frappés d'extrême pauvreté	Taux d'extrême pauvreté
Dakar	**93 021**	**25,0**	**956 140**	**32,0**	**2 976**	**0,8**	**36 036**	**1,2**
Diourbel	61 545	45,2	772 206	51,8	18 727	13,8	221 427	14,8
Fatick	46 328	59,2	515 186	70,5	18 505	23,6	214 558	29,4
Kaolack	64 828	48,2	750 843	54,7	16 625	12,4	217 552	15,9
Kolda	40 728	51,4	509 245	62,9	14 708	18,6	198 397	24,5
Louga	44 681	65,0	428 603	68,4	17 167	25,0	181 324	28,9
Matam	20 504	49,3	234 456	51,8	6 411	15,4	73 940	16,3
St-Louis	24 180	26,6	285 883	35,4	5 556	6,1	72 608	9,0
Tambacounda	44 701	67,2	486 674	77,9	24 903	37,4	287 610	46,1
Thiès	76 027	44,1	814 189	49,7	24 191	14,0	254 873	15,6
Ziguinchor	35 649	62,9	346 530	73,3	15 265	26,9	151 417	32,0
Sénégal	**552 192**	**42,6**	**6 099 955**	**50,8**	**165 034**	**12,7**	**1 909 742**	**15,9**

Source : SRSD de Dakar à partir des résultats de l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS, 2005-2006), ANSD, Dakar, Sénégal

Tendance

Entre 2001 et 2005, l'incidence de la pauvreté des ménages a été réduite de 8,4 points tandis que l'extrême pauvreté l'a été de 0,7 points. C'est donc dire que, bien que l'incidence et l'extrême pauvreté des ménages aient été toutes deux réduites entre 2001 et 2005, la réduction de l'incidence a été la plus forte.

Figure 9 : Evolution de l'incidence et de l'extrême pauvreté au niveau des ménages entre 2001 et 2005 dans la région de Dakar

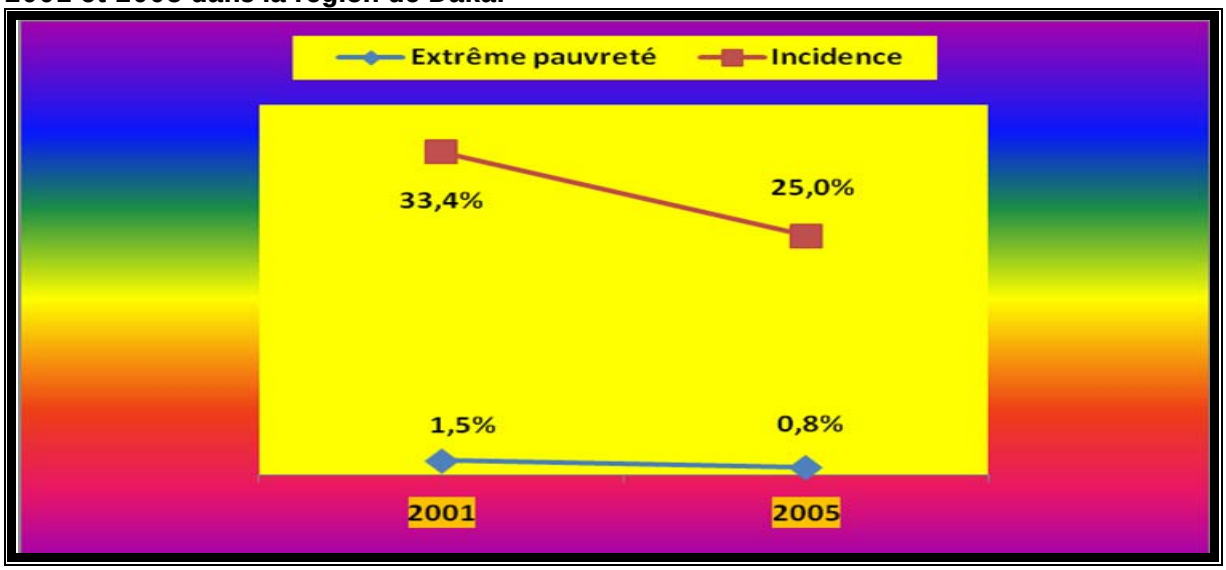

Sources : SRSD de Dakar à partir des résultats de l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS, 2005-2006) et de la deuxième Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM2, 2001-2002), ANSD, Dakar, Sénégal

Au niveau des individus, aussi bien l'incidence que l'extrême pauvreté ont également été réduites, respectivement, de 10,3 et 0,6 points. Ainsi donc, bien que la réduction de l'incidence ait été plus importante que celle de l'extrême pauvreté au niveau des individus, celle de l'incidence a été plus importante chez les individus qu'au niveau des ménages.

Cette réduction de la pauvreté dans la région de Dakar entre 2001 et 2005 est probablement due aux nombreux investissements réalisés durant la période surtout dans les secteurs sociaux (éducation, santé, etc.) mais également à la bonne tenue des agrégats macroéconomiques et aux bons résultats enregistrés par les programmes de lutte contre la pauvreté.

Figure 10 : Evolution de l'incidence et de l'extrême pauvreté au niveau des individus entre 2001 et 2005 dans la région de Dakar

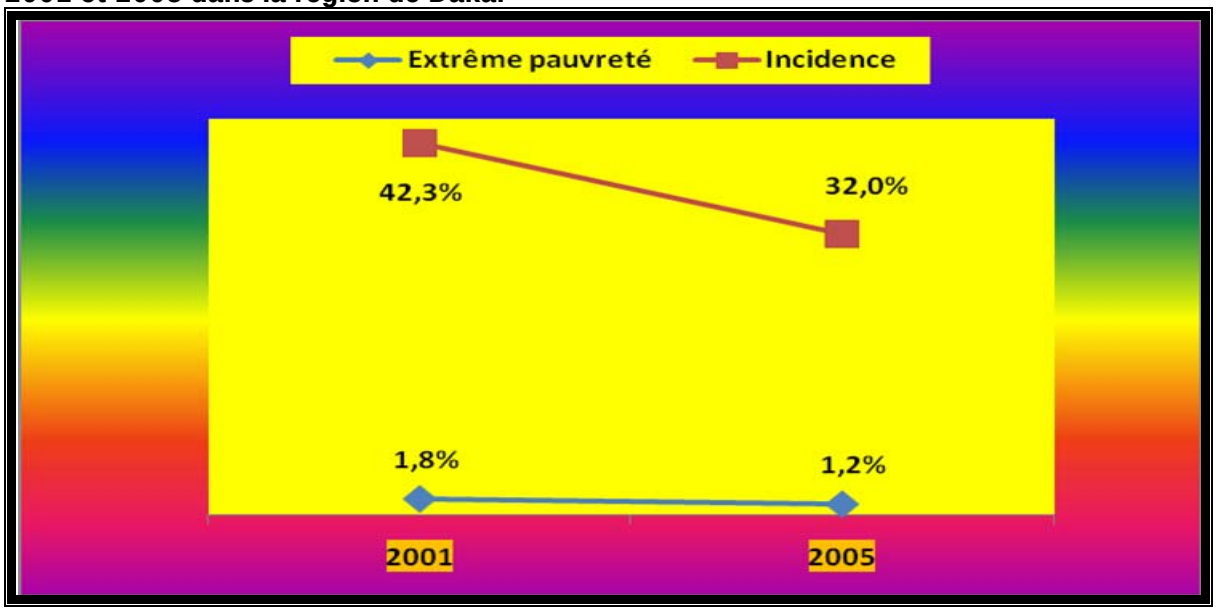

Sources : SRSD de Dakar à partir des résultats de l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS, 2005-2006) et de la deuxième Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM2, 2001-2002), ANSD, Dakar, Sénégal

Répartition spatiale

Cependant, cette situation globale cache des disparités importantes entre les différents départements de la région. C'est ainsi qu'aussi bien au niveau des ménages que des individus, c'est le département de Pikine qui présente les plus forts taux de pauvreté (respectivement 37,9% et 45,8%), suivi du département de Rufisque (33,2% et 40,6%). Le département de Dakar, est quant à lui, le moins pauvre de la région (13,4% et 17,0%).

Figure 11: Incidence de la pauvreté au niveau des ménages de la région de Dakar selon le département en 2005/2006

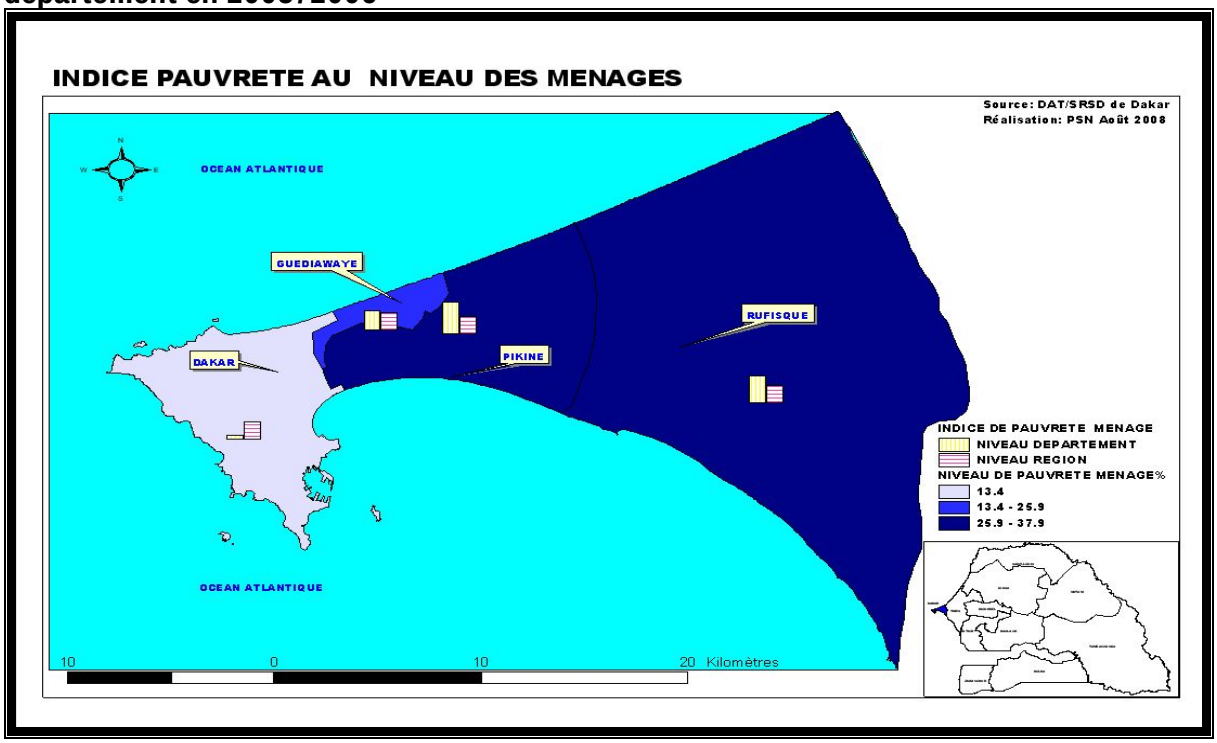

Source : SRSD de Dakar avec l'assistance technique de papa Samba NDIAYE à partir des résultats de l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS, 2005-2006), ANSD, Dakar, Sénégal

Figure 12 : Incidence de la pauvreté au niveau des individus de la région de Dakar selon le département en 2005/2006

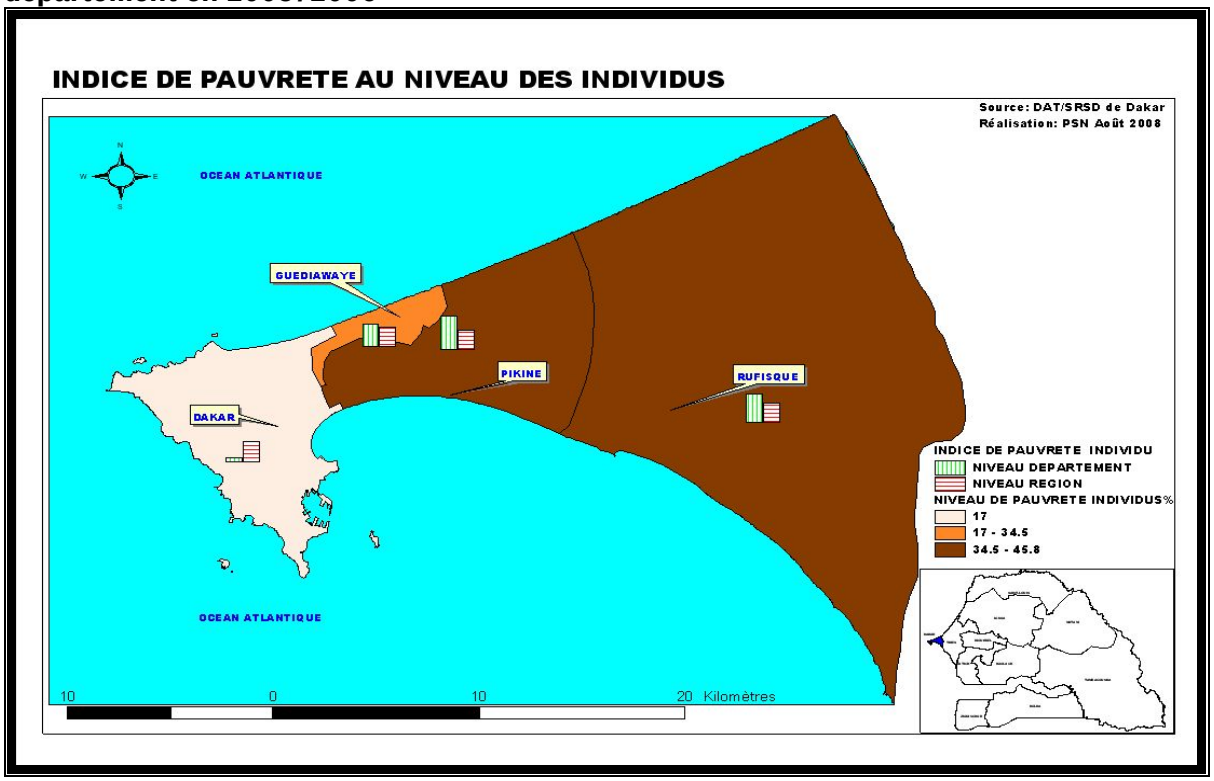

Source : SRSD de Dakar avec l'assistance technique de papa Samba NDIAYE à partir des résultats de l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS, 2005-2006), ANSD, Dakar, Sénégal

Contrairement aux autres régions, celle de Dakar a la particularité que, aussi bien au niveau des ménages que des individus, l'incidence de la pauvreté est plus faible en milieu rural (respectivement 14,3% et 16,5%) qu'en milieu urbain (25,3% et 32,5%). Cette situation est probablement due au fait que la zone rurale est très propice au maraîchage, à l'arboriculture fruitière et à l'aviculture qui, à la faveur des marchés de la capitale, s'y sont développés de façon exponentielle et emploient une grande partie de la population rurale.

A cela s'ajoute le mode de vie communautaire fondé sur la solidarité et l'entraide contribuant ainsi à réduire la pauvreté de façon considérable dans les villages. Ainsi donc, le capital social (réseau de solidarité) constitue une stratégie de réduction de la pauvreté.

Figure 13 : Incidence de la pauvreté au niveau des ménages et des individus selon le milieu de résidence dans la région de Dakar en 2005

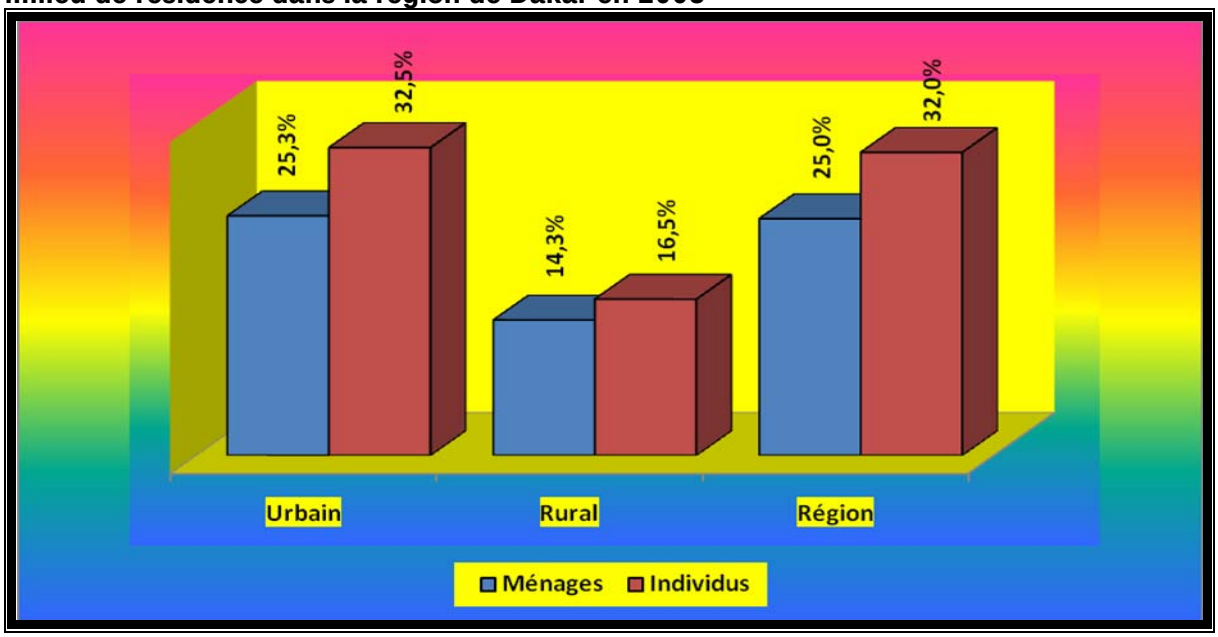

Source : SRSD de Dakar à partir des résultats de l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS, 2005-2006), ANSD, Dakar, Sénégal

IV.3. PROFIL SOCIODEMOGRAPHIQUE DE LA PAUVRETE

Entre 2001 et 2005, on a assisté à une féminisation de la pauvreté puisqu'en 2005, l'incidence et l'extrême pauvreté ont été plus importantes au niveau des ménages dirigés par des femmes que dans ceux dirigés par des hommes, alors que c'est le contraire qui a été observé en 2001. Ce qui pourrait s'expliquer par le fait que les hommes sont plus nombreux sur le marché de l'emploi que les femmes (59% d'occupés chez les hommes contre 34% chez les femmes selon les résultats provisoires de l'enquête de conjoncture sociale).

Figure 14 : Incidence et extrême pauvreté selon le sexe du chef de ménage en 2001 et 2005

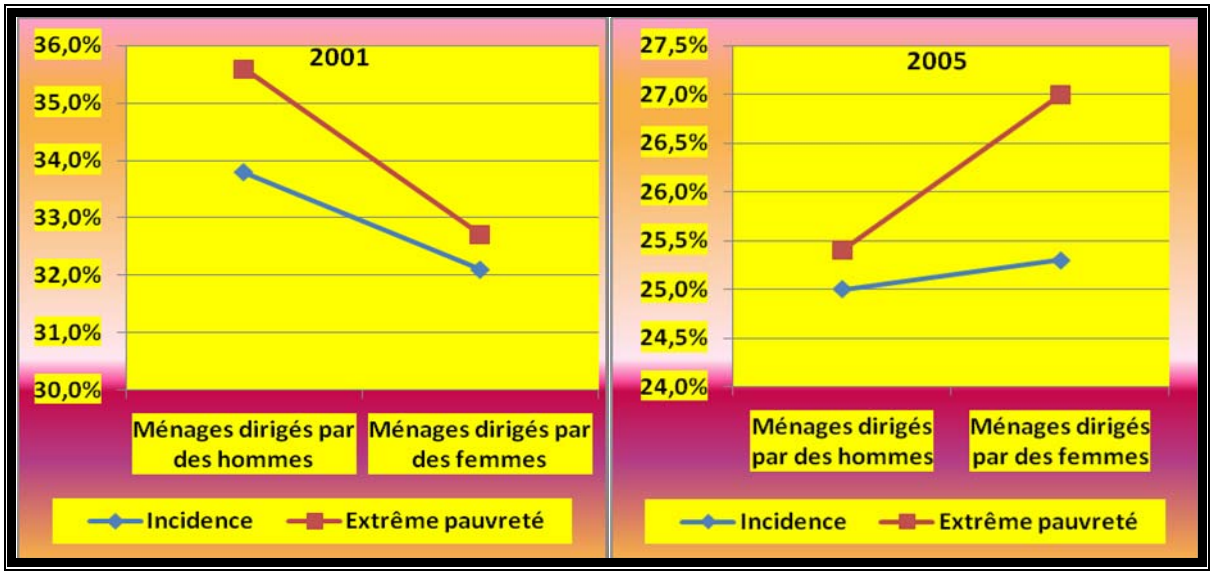

Sources : SRSD de Dakar à partir des résultats de l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS, 2005-2006) et de la deuxième Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM2, 2001-2002), ANSD, Dakar, Sénégal

La pauvreté augmente avec l'âge du chef de ménage. Cependant, parmi les ménages dirigés par des hommes, si ce sont ceux dont les chefs sont des personnes âgées (60 ans et plus) qui sont les plus frappés par la pauvreté, c'est parmi ceux dont les chefs sont des adultes (35 à 59 ans) que l'incidence de la pauvreté est la plus faible. Par contre, parmi les ménages dirigés par des femmes, ce sont ceux dirigés par des adultes (35-59 ans) qui ont l'incidence de la pauvreté la plus importante, ceux dirigés par des jeunes (âgées de 15 à 34 ans) étant les moins touchés par ce phénomène.

Tableau 5 : Répartition de la pauvreté selon l'âge et le sexe du chef de ménage dans la région de Dakar en 2005

Groupe d'âges	Ménages dirigés par des hommes	Ménages dirigés par des femmes	Ensemble
15 à 34 ans	28,3%	13,9%	24,3%
35 à 59 ans	26,9%	35,0%	29,2%
60 ans et +	40,0%	33,5%	38,0%

Source : SRSD de Dakar à partir des résultats de l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS, 2005-2006), ANSD, Dakar, Sénégal

On observe également que la pauvreté augmente avec la taille du ménage. Ce qui est en phase avec les traditions séculaires d'hospitalité et de partage des Sénégalais. Traditions qui jouent une fonction importante de régulation sociale. En effet, la solidarité de type mécanique (où l'intérêt et le bien être du groupe priment sur celui de l'individu), caractéristique des sociétés traditionnelles, joue un rôle primordial dans la cohésion sociale au Sénégal.

Cependant, cela illustre également l'insouciance des populations qui, plus elles sont pauvres, plus ont tendance à faire des enfants. Cela, parce que dans les sociétés traditionnelles, les enfants sont corrélés à la richesse (plus on a d'enfants, plus on a de bras pour assurer les travaux champêtres).

Tableau 6 : Incidence de la pauvreté selon l'indice de peuplement des ménages de la région de Dakar en 2005

Indice de peuplement des ménages[1]	Incidence de pauvreté
Sous peuplés	3,4%
Normalement peuplés	13,7%
Surpeuplés	41,2%

Source : SRSD de Dakar à partir des résultats de l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS, 2005-2006), ANSD, Dakar, Sénégal

Concernant la situation matrimoniale du chef de ménage, c'est parmi les ménages dirigés par des célibataires que l'incidence de la pauvreté est la plus forte (46,6%), suivi par les ménages dirigés par des polygames (39,5%). Et ce sont les ménages dirigés par des monogames qui ont l'incidence de pauvreté la plus faible (26,5%).

Tableau 7 : Incidence de la pauvreté selon la situation matrimoniale du chef de ménage dans la région de Dakar en 2005

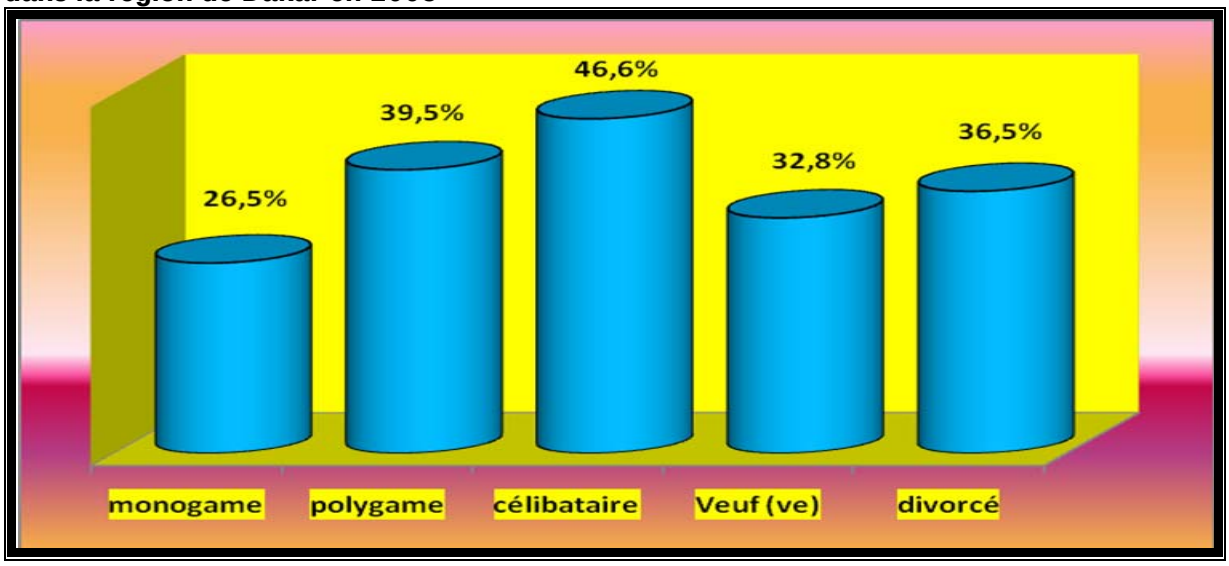

Source : SRSD de Dakar à partir des résultats de l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS, 2005-2006), ANSD, Dakar, Sénégal

Enfin, l'incidence de la pauvreté diminue avec l'augmentation du niveau d'instruction du chef de ménage.

[1] *Les ménages sous peuplés* : quand le nombre de pièces est supérieur au nombre de personnes (taille par nombre de pièces inférieur à 1 ; (IP<1)),
Les ménages surpeuplés : quand trois personnes ou plus partagent une seule pièce (taille par nombre de pièces supérieur à trois ; (IP>= 3))
Les ménages normalement peuplés : quand le nombre de personnes par pièce est 1 ou 2 (taille par nombre de pièces ; 1<= IP<= 2).

Tableau 8 : Incidence de la pauvreté selon le niveau d'instruction[2] du chef de ménage dans la région de Dakar en 2005

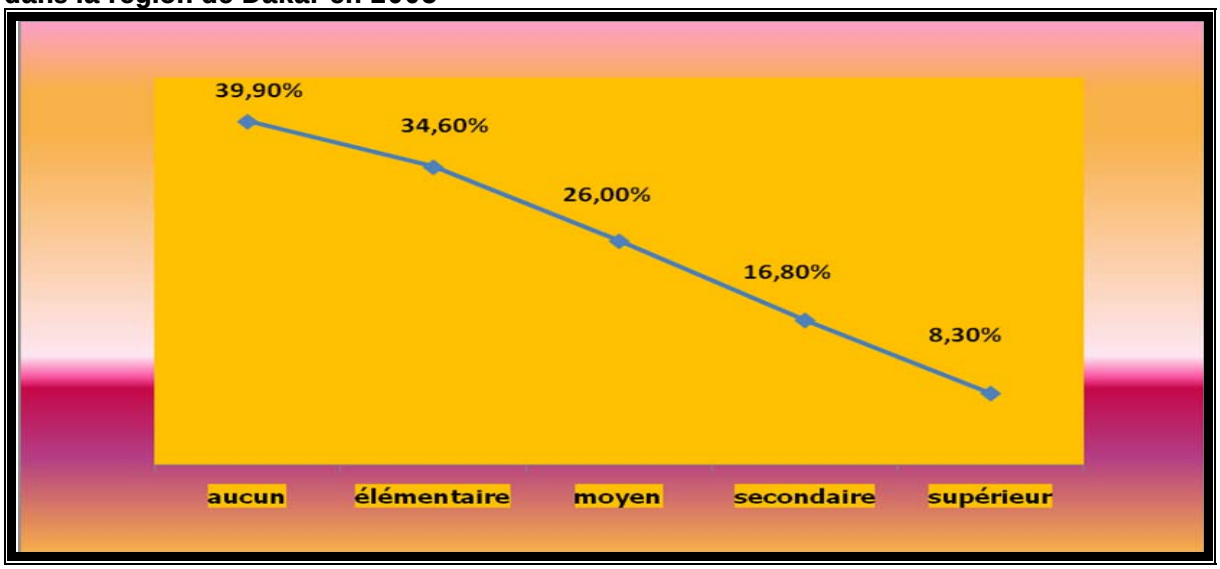

Source : SRSD de Dakar à partir des résultats de l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS, 2005-2006), ANSD, Dakar, Sénégal

IV.4. CONCLUSION

Ainsi donc, la région de Dakar est la moins pauvre des régions du Sénégal. Cette pauvreté ainsi que l'extrême pauvreté se sont considérablement réduites entre 2001 et 2005. Cependant, si l'on considère les effectifs de ménages et de populations, on observe que la région de Dakar a le plus grand nombre de ménages et de populations pauvres. Mais elle conserve sa situation de région la moins touchée par l'extrême pauvreté. Et la répartition spatiale de ces indicateurs de pauvreté indique que, malgré tout, il subsiste des poches de pauvreté assez importantes, surtout dans les départements de Pikine et Rufisque, qui justifient le maintien des programmes de lutte contre la pauvreté dans la région. Mais Dakar a la particularité que la pauvreté y est plus présente en milieu urbain qu'en milieu rural.

Entre 2001 et 2005, la pauvreté des ménages s'est féminisée dans la région. De plus, elle a la particularité d'augmenter avec l'âge du chef de ménage et la taille du ménage. Elle touche plus les ménages dirigés par des célibataires et des polygames et moins ceux dirigés par des monogames. Elle diminue avec l'augmentation du niveau d'instruction du chef de ménage.

Les explications de ces niveaux de pauvreté et d'extrême pauvreté sont à rechercher non seulement dans les chapitres qui précèdent, mais également et surtout dans les chapitres qui suivent, notamment dans celui qui traite de l'éducation et de la formation que nous allons aborder ci-après.

- [2] « Aucun » = analphabète et préscolaire
- « Elémentaire » = du CI au CM2
- « Moyen » = de la 6ème à la 3ème
- « Secondaire » = de la 2nd à la terminale
- « Supérieur » = de la 1ère année universitaire à la 4ème année et plus

V. EDUCATION ET FORMATION

V.1. INTRODUCTION

L'éducation est un moyen de donner aux enfants comme aux adultes la possibilité de devenir participants actifs de la transformation des sociétés dans lesquelles ils vivent. L'année 2007 est marquée par une difficulté à mobiliser les crédits de fonctionnement des structures déconcentrées. En effet, moins d'un tiers des crédits ont été mobilisés. Cette situation a beaucoup gêné le fonctionnement des structures.

L'éducation et la formation au Sénégal comprennent plusieurs ordres d'enseignement, allant du préscolaire au supérieur, et sont gérées par plusieurs ministères et une agence.

V.2. LE PRESCOLAIRE

En 2007, les effectifs scolarisés[3] dans le préscolaire s'élèvent à 34 193 élèves dans la région de Dakar, dont 17 752 filles**.** Ces effectifs étant faibles par rapport à la population dakaroise pré scolarisable, les taux bruts de préscolarisation[4] ne sont que de 14,8% pour la région, 13,2% chez les garçons et 16,7% chez les filles.

Il convient de souligner que les campagnes menées pour la scolarisation des filles ont connu des résultats importants dans le préscolaire, puisque le rapport filles/garçons (1,08) est supérieur à 1 et ce, dans tous les départements de la région (1,09 dans le Dakar, 1,07 dans le Guédiawaye, 1,05 dans le Pikine et 1,09 dans le Rufisque).

Les effectifs préscolarisés ont augmenté rapidement entre les années 2002/2003 et 2005/2006, passant de 19 853 à 35 458 élèves, avant de fléchir légèrement entre 2006 et 2007.

[3] Fournis par l'IA de Dakar/ME
[4] Fournis par la DPRE/ME

Figure 15 : Evolution des effectifs préscolarisés dans la région de Dakar entre les années scolaires 2002/2003 et 2006/2007

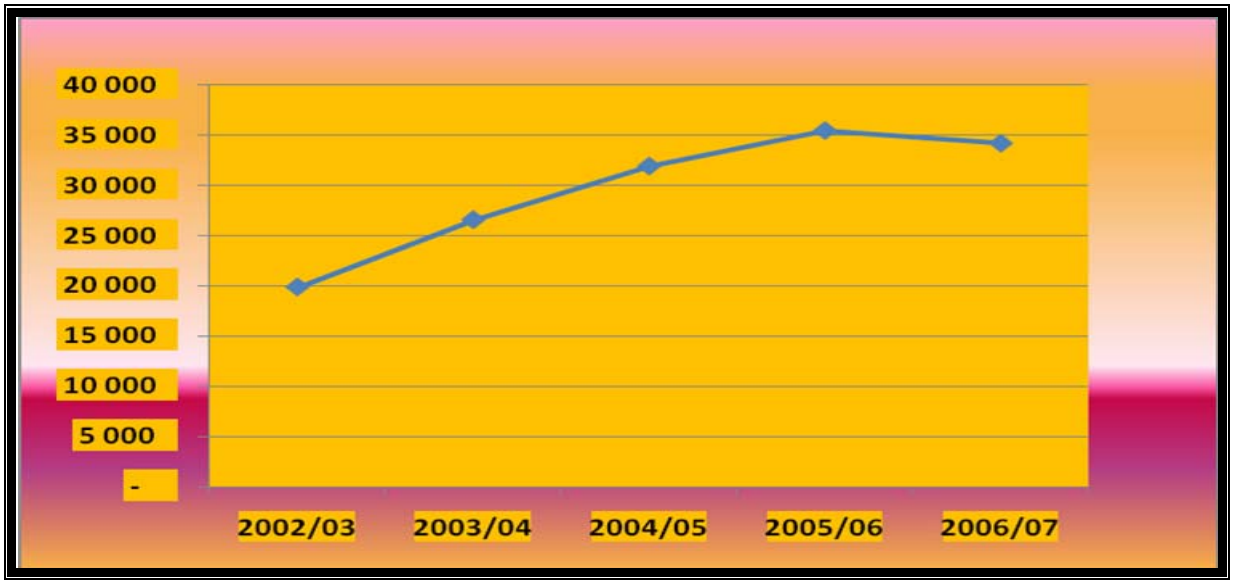

Source : SRSD de Dakar à partir des données de l'annuaire statistique de l'Inspection d'Académie de Dakar

Le département de Dakar abrite une majorité sensible de la population préscolarisée dans la région; viennent ensuite très loin derrière le département de Pikine (17,5%), ceux de Rufisque (11,5%) et Guédiawaye (11,2%).

Figure 16 : Répartition des effectifs du préscolaire entre les départements de la région de Dakar en 2007

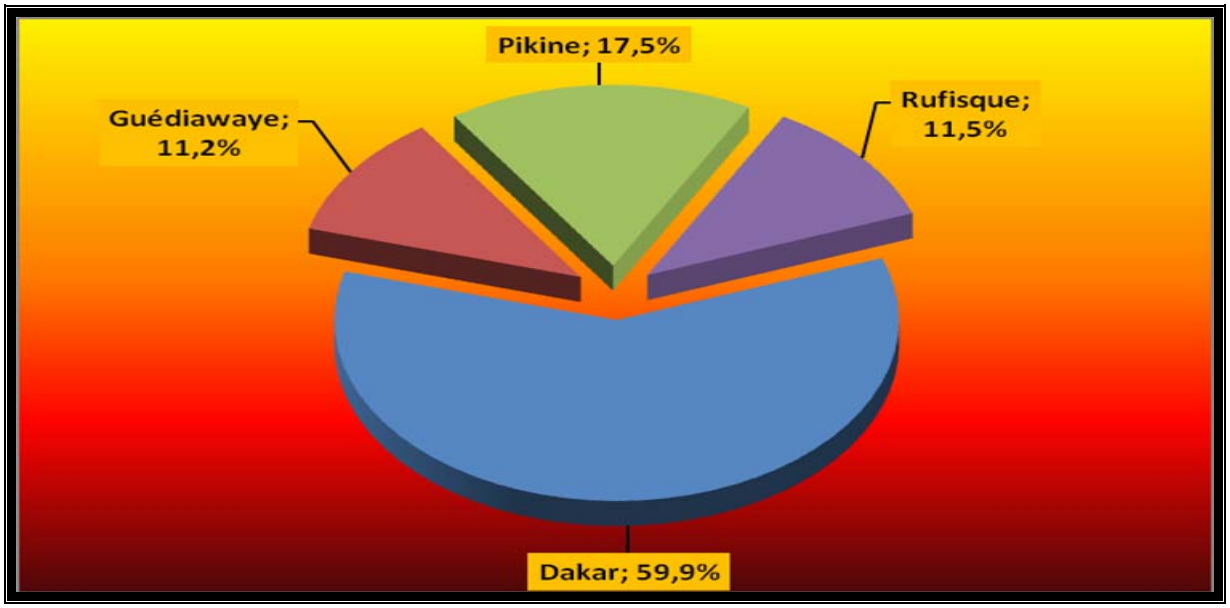

Source : SRSD de Dakar à partir des données de l'annuaire statistique de l'Inspection d'Académie de Dakar

Ceci expliquant peut être cela, on observe une répartition presque similaire au niveau des structures d'accueil de la petite enfance. En effet, si la région en compte 536, les 50,6% sont implantées dans le département de Dakar, contre 23,3% dans celui de Pikine, 15,5% dans le Guédiawaye et 10,6% dans le Rufisque.

Figure 17 : Répartition des structures d'accueil de la petite enfance entre les départements de la région de Dakar en 2007

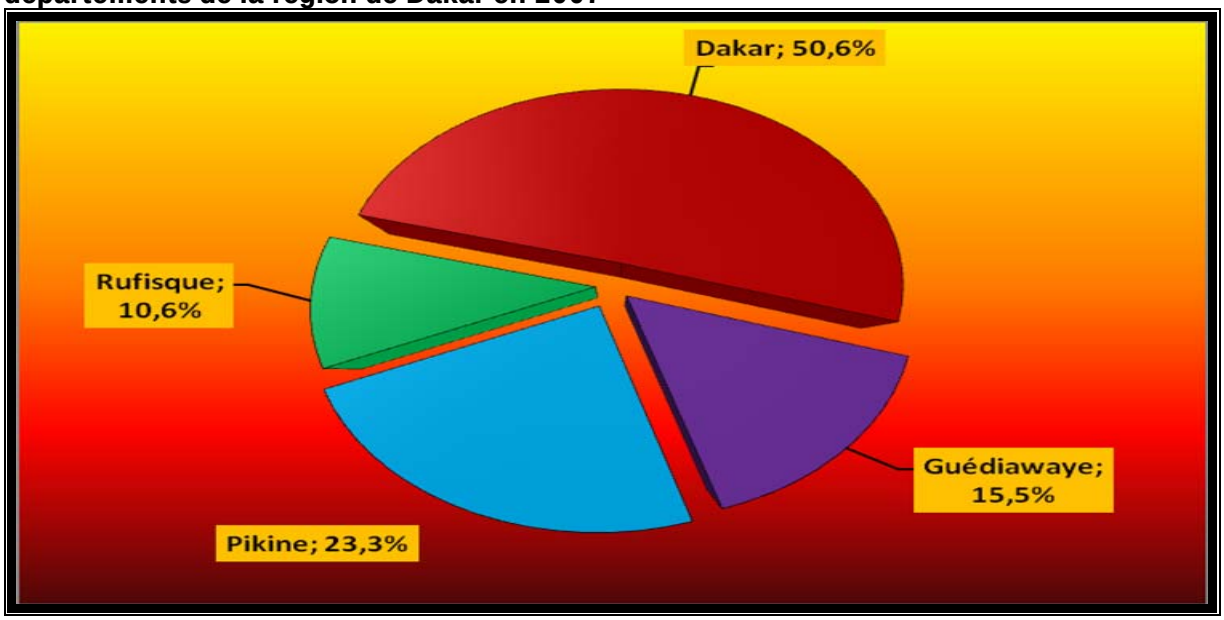

Source : SRSD de Dakar à partir des données de l'annuaire statistique de l'Inspection d'Académie de Dakar

Et la répartition selon le statut de structure de prise en charge de la petite enfance révèle que plus des deux tiers des structures (69,2%) relèvent du privé laïc ; vient ensuite très loin derrière le privé franco arabe. Cet ordre d'enseignement est donc encore presque totalement assuré par le secteur privé malgré les nombreux efforts réalisés depuis 2000 dans le secteur par les pouvoirs publics, notamment avec la construction à ce jour de 21 « cases des tous petits » dans la région.

Figure 18 : Répartition des structures de prise en charge de la petite enfance de la région de Dakar selon le type en 2007

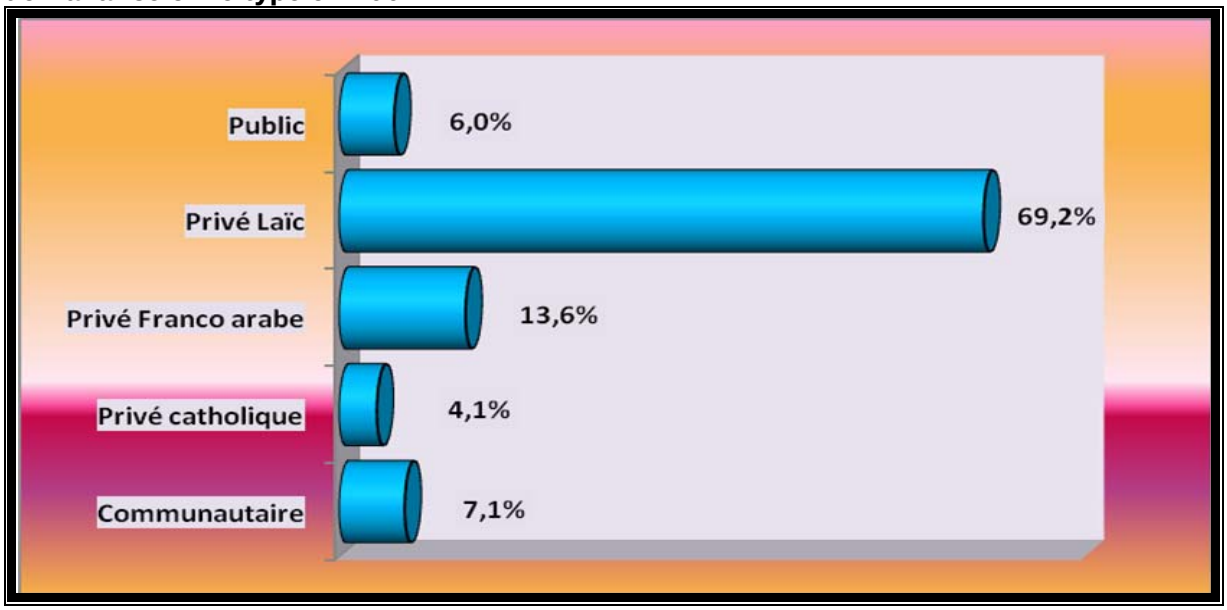

Source : SRSD de Dakar à partir des données de l'annuaire statistique de l'Inspection d'Académie de Dakar

Il convient de souligner que, de 2000 à 2007, il y a eu 38 structures publiques et 160 structures privées en plus dans la région et, naturellement, les effectifs ont suivi cette progression. Le taux de couverture du préscolaire public est insuffisant, voire nul dans certains circonscriptions. C'est le cas de l'IDEN de Grand Dakar 2. L'expérience de garderie communautaire, en rapport avec les collectivités, n'a pas non plu tenu ses promesses.

Par ailleurs, on dénombre 2 913 enseignants du préscolaire qui exercent dans la région, dont près des deux tiers (64,5%) enseignent dans le département de Dakar. Rapporté au nombre de structures de prise en charge de la petite enfance, on obtient un ratio de cinq (5) élèves par enseignant.

Figure 19 : Répartition des enseignants du préscolaire de la région de Dakar par département en 2007

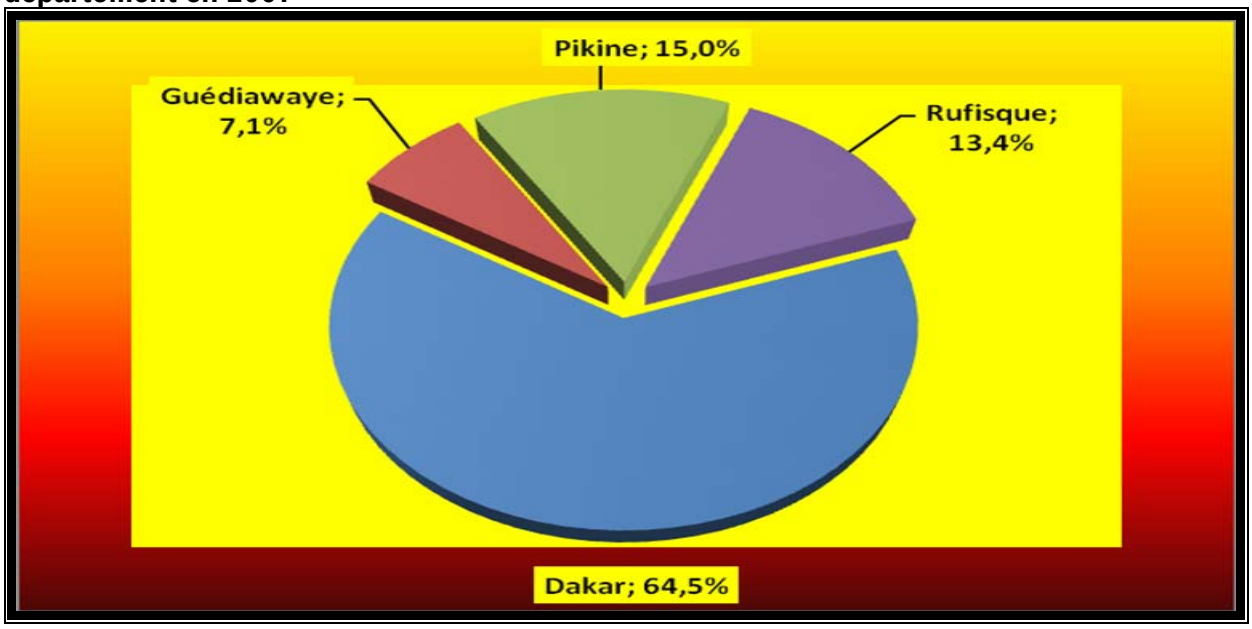

Source : SRSD de Dakar à partir des données de l'annuaire statistique de l'Inspection d'Académie de Dakar

V.3. L'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE

En 2007, les effectifs de l'enseignement élémentaire dans la région de Dakar sont de 342 795 élèves, dont 50,1% de filles. Après avoir augmenté entre 2003 et 2005, ils ont légèrement diminué en 2006 avant de reprendre leur évolution ascendante en 2007. Cette hausse des effectifs a été de l'ordre de 4,2% par rapport à 2006 où ils étaient de 328 898. La variation a plus bénéficié aux filles, dont l'effectif a connu une hausse de 4,4% contre 4,0% pour les garçons.

Figure 20 : Evolution des effectifs de l'enseignement élémentaire dans la région de Dakar entre 2003 et 2007

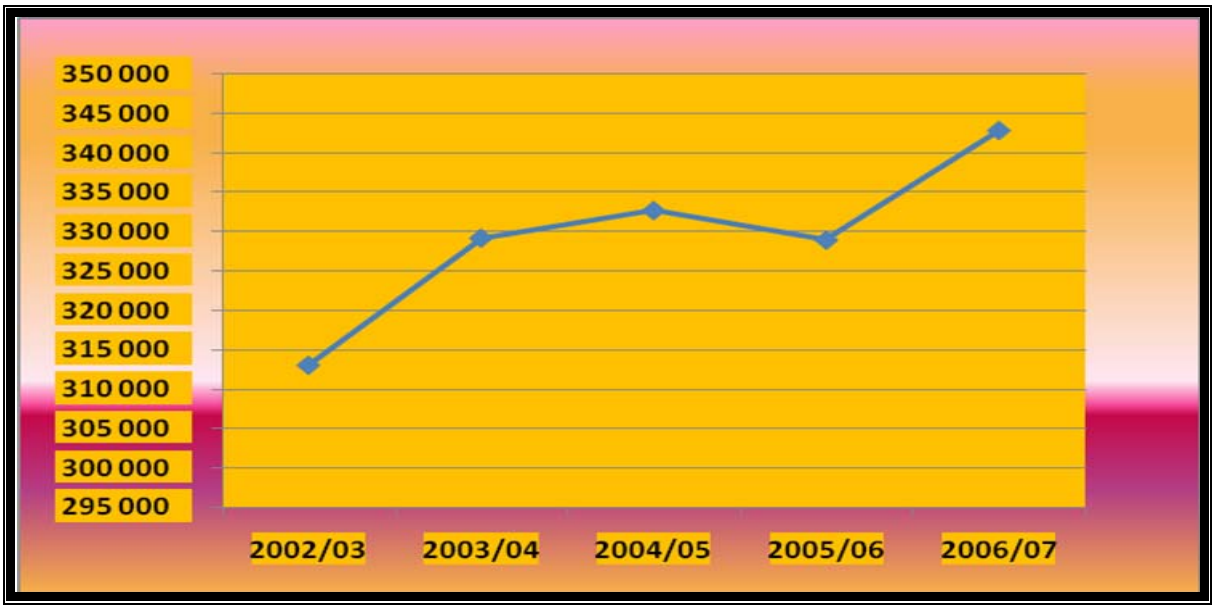

Source : SRSD de Dakar à partir des données de l'annuaire statistique de l'Inspection d'Académie de Dakar

Comme dans l'enseignement préscolaire, mais dans une proportion moindre, c'est le département de Dakar qui compte le plus d'élèves (39,1%), suivi de près par celui de Pikine (32,3%) ; le Rufisque et le Guédiawaye se partageant le reste.

Figure 21 : Répartition des effectifs scolarisés et du rapport élèves/maitre dans l'enseignement élémentaire de la région de Dakar en 2007

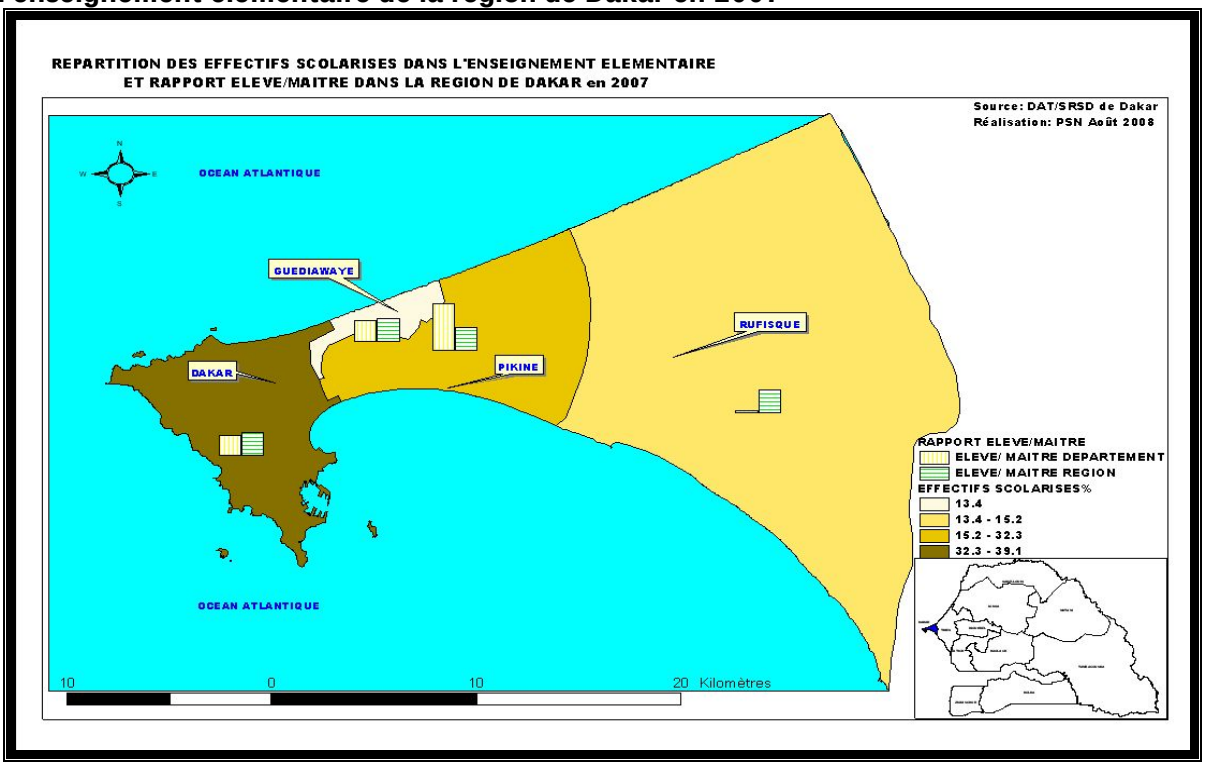

Source : SRSD de Dakar avec l'assistance technique de papa Samba NDIAYE à partir des données de l'annuaire statistique de l'Inspection d'Académie de Dakar

En 2007, la région de Dakar compte 11 017 enseignants dans l'élémentaire, dont 5 758 (soit 52,3%) servant dans le public. Le plus grand nombre de ces enseignants du secteur public (2 331 enseignants, soit 40,5%) exercent dans le département de Dakar. Ils sont suivis par ceux de Pikine (1 389 enseignants, soit 24,1%) et Rufisque (1 241 enseignants, soit 21,6%). Guédiawaye compte le plus faible effectif (797 enseignants, soit 13,8%). Ces chiffres, rapportés aux effectifs des élèves donnent des rapports de 6O élèves par maitre en moyenne dans la région, avec un pic de 80 élèves par maitre dans le département de Pikine ; celui de Rufisque étant curieusement le mieux loti dans ce domaine avec un rapport de seulement 42 élèves par maitre.

La région compte 939 écoles élémentaires, dont les 39,8% sont implantées dans le département de Dakar, 33,1% dans le Pikine et les 27% restant réparties presque équitablement entre les départements de Guédiawaye et Rufisque. Dans l'académie de Dakar, la question de l'accès à l'élémentaire se pose de moins en moins. Autrement dit, dans les circonscriptions du département de Dakar, l'offre éducative permet de satisfaire la demande. Cependant, dans certaines de ces circonscriptions, des contractions sont opérées et des délocalisations sont envisagées dans le souci d'une meilleure rentabilisation.

Figure 22 : Répartition des écoles élémentaires de la région de Dakar entre les 4 départements en 2007

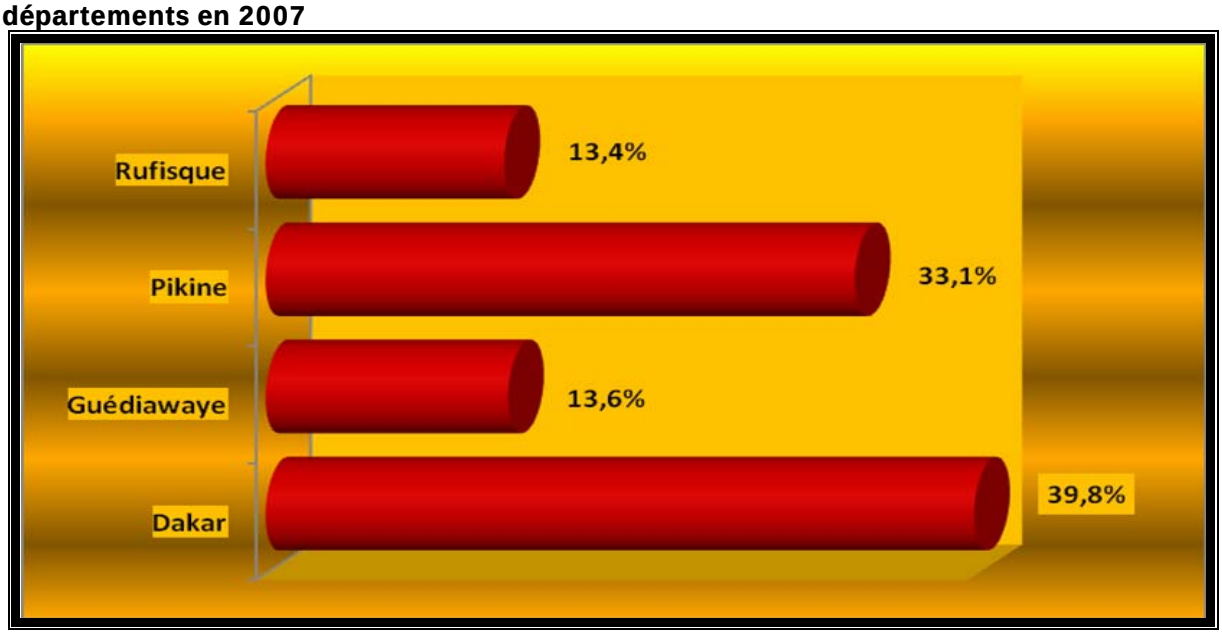

Source : SRSD de Dakar à partir des données de l'annuaire statistique de l'Inspection d'Académie de Dakar

On observe que moins de la moitié de ces écoles (43,3%) relèvent du secteur public. Ce qui illustre la contribution importante du secteur privé dans l'offre d'enseignement de la région.

Par ailleurs, les taux brut et net de scolarisation sont respectivement de **123,5%** et **99,3%** ; ceux des filles (**125,6%** et **102,7%**) étant supérieurs à ceux des garçons (**121,5%** et **96,1%**)**.** Les excellents niveaux atteints par ces indicateurs sont le résultat des nombreuses campagnes menées depuis quelques années en faveur de la scolarisation des enfants en général, des filles en particulier.

Le taux brut d'admission au CI, tous sexes confondus, est de 127,2% ; celui des filles (136,0%) étant également supérieur à celui des garçons (119,3%). Quant au taux d'achèvement de l'élémentaire, il se situe tous sexes confondus à 87,5% ; celui des filles (86,2%) étant cette fois-ci plus faible que celui des garçons (88,9%). Ces grands écarts notés entre les taux bruts d'admission au CI et ceux d'achèvement de l'élémentaire traduisent l'importance des déperditions scolaires dans l'élémentaire, surtout chez les filles de la banlieue qui sont souvent données très tôt en mariage ou, tout simplement, affectées aux tâches ménagères à domicile ou au service de tiers afin d'accroitre les revenus du ménage.

Dans l'ensemble, les classes fonctionnelles sont au nombre de 4 216 sur un total de 4 562, soit un taux de fonctionnalité de 92,41%.

La question de la qualité interpelle l'Académie de Dakar. Grâce au Budget Consolidé d'Investissement (BCI) et au Projet Education dans la Banlieue de Dakar (PEBD), des améliorations sont faites, notamment dans la banlieue, dans le cadre de la réduction du double flux et de l'élargissement de l'offre éducative à Dakar banlieue, Guédiawaye, Pikine et Thiaroye. C'est ainsi que, dans la zone du PEBD, la construction par le projet de quelques 320 classes a permis non seulement de ramener le double flux à des proportions raisonnables, mais de fouetter l'accès, accroissant ainsi de manière significative l'offre éducative. Cependant, il reste encore beaucoup à faire.

La qualité passera nécessairement par une maîtrise des effectifs et par des ratios élèves par maître raisonnables dans le public. La qualité, c'est aussi les conditions de travail des élèves et des enseignants.

Dans l'ensemble, ces conditions ne sont pas satisfaisantes, malgré les efforts faits notamment en matière de mise en place de manuels ou livres (lecture : 1 livre/2 élèves ; calcul : 1 livre /2élèves et étude du milieu : 1 livre /3élèves). Car dans tous les autres aspects, les déficits sont importants : mobiliers, infrastructures (blocs d'hygiène, eau, électricité, remplacement d'abris). En outre, l'académie de Dakar compte 38 abris, 71 écoles sans eau, 38 écoles sans clôtures, 126 écoles sans électricité, 40 écoles élémentaires sans bloc d'hygiènes dont 9 sans séparation garçons/filles.

Le privé, quant à lui, souffre d'un grand déficit en encadrement et en contrôle des maîtres. En effet, moins de 10% des enseignants de l'élémentaire privé sont visités par les inspecteurs.

Concernant les résultats du Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires (CFEE), le taux de réussite dans la région est de 50,10%. Cependant, le meilleur taux de réussite est obtenu par le département de Dakar (54,8%) et le plus faible par celui de Rufisque (39,5%) dont le rapport de 42 élèves par maitre est le plus faible de la région.

Tableau 9 : Résultats du CFEE dans la région de Dakar selon le département en 2007

Département	Inscrits et présents	Admis	Taux de réussite
Dakar	19 031	10 424	54,8%
Guédiawaye	5 472	2 588	47,3%
Pikine	14 669	7 284	49,7%
Rufisque	6 304	2 488	39,5%
Région	**45 476**	**22 784**	**50,1%**

Source : SRSD de Dakar à partir des données de l'annuaire statistique de l'Inspection d'Académie de Dakar

Enfin, dans tous les départements, le privé joue un rôle important dans les taux d'admission. Les taux de 2007 sont en de ça de ceux de 2006.

V.4. L'ENSEIGNEMENT MOYEN GENERAL

En 2007, l'enseignement moyen compte 212 établissements dont 67 publics et 145 privés. C'est le département de Dakar qui, avec 41,8% des établissements, est le mieux doté, suivi de loin par celui de Pikine (28,6%). Les départements de Rufisque (15,5%) et de Guédiawaye (14,1%) sont relativement très peu pourvus en établissements d'enseignement moyen.

Figure 23: Répartition des établissements d'enseignement moyen de la région de Dakar selon le département d'implantation en 2007

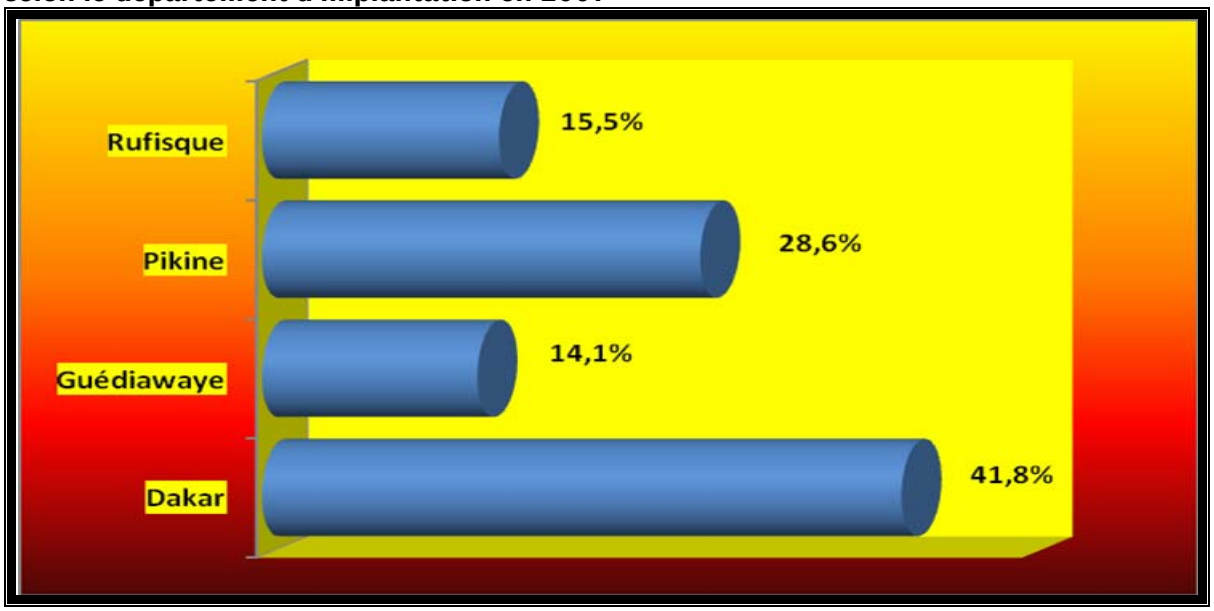

Source : SRSD de Dakar à partir des données de l'annuaire statistique de l'Inspection d'Académie de Dakar

En 2007, les effectifs de l'enseignement moyen dans la région de Dakar sont de 121 157 élèves dont 49,3% de filles. A ce niveau également, c'est le département de

Dakar qui a les effectifs les plus élevés (44,3% des élèves), talonné cette fois-ci par celui de Pikine (31,4%). Quant aux départements de Rufisque et Guédiawaye, ils restent à la traine avec seulement 12,9% et 11,3% des effectifs. Entre 2005 et 2007, les effectifs ont progressé de 64,3%.

Figure 24 : Répartition des effectifs d'élèves de l'enseignement moyen dans la région de Dakar selon le département en 2007

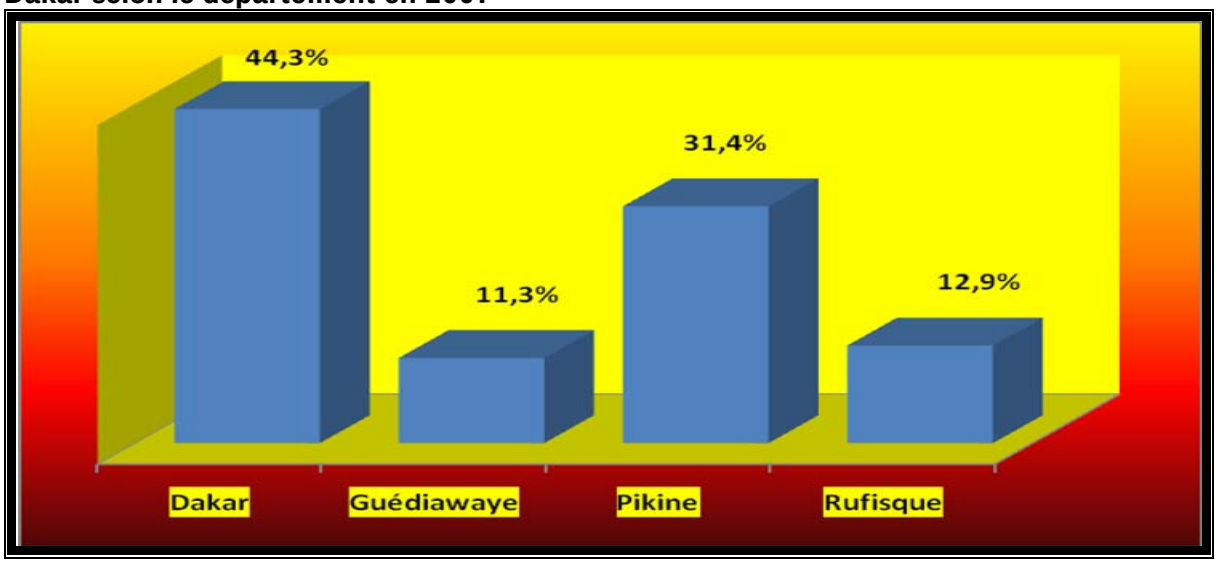

Source : SRSD de Dakar à partir des données de l'annuaire statistique de l'Inspection d'Académie de Dakar

Au niveau régional, le rapport fille/garçon est de 0,97. Et si ce rapport est également inférieur à 1 dans les départements de Guédiawaye (0,96), Pikine (0,90) et Rufisque (0,89), il est par contre supérieur à 1 dans celui de Dakar (1,06). Autrement dit, dans l'enseignement moyen de la région, les garçons sont plus nombreux que les filles aussi bien au niveau régional que dans les départements de Guédiawaye, Pikine et Rufisque. Mais dans celui de Dakar, ce sont les filles qui sont les plus nombreuses.

Figure 25 : Rapports Filles/Garçons dans la région de Dakar selon le département en 2007

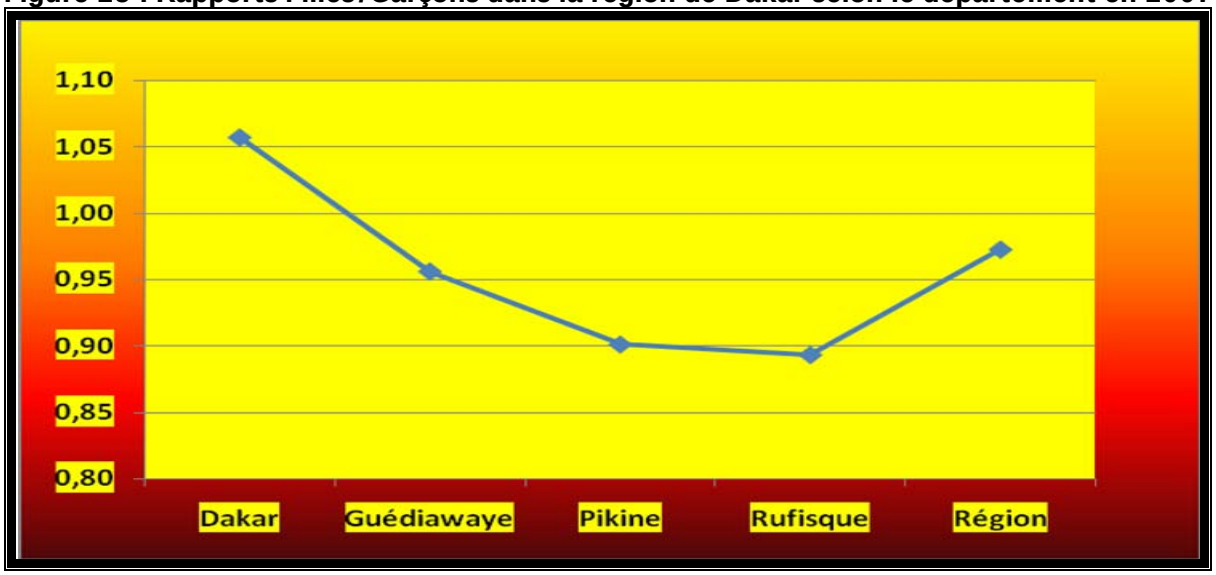

Source : SRSD de Dakar à partir des données de l'annuaire statistique de l'Inspection d'Académie de Dakar

Le cycle moyen de la région compte 3 593 enseignants dont 2 009 dans le public. Leur répartition selon les départements épouse des formes similaires à celle des établissements.

Figure 26 : Répartition des enseignants du cycle moyen de la région de Dakar selon le département en 2007

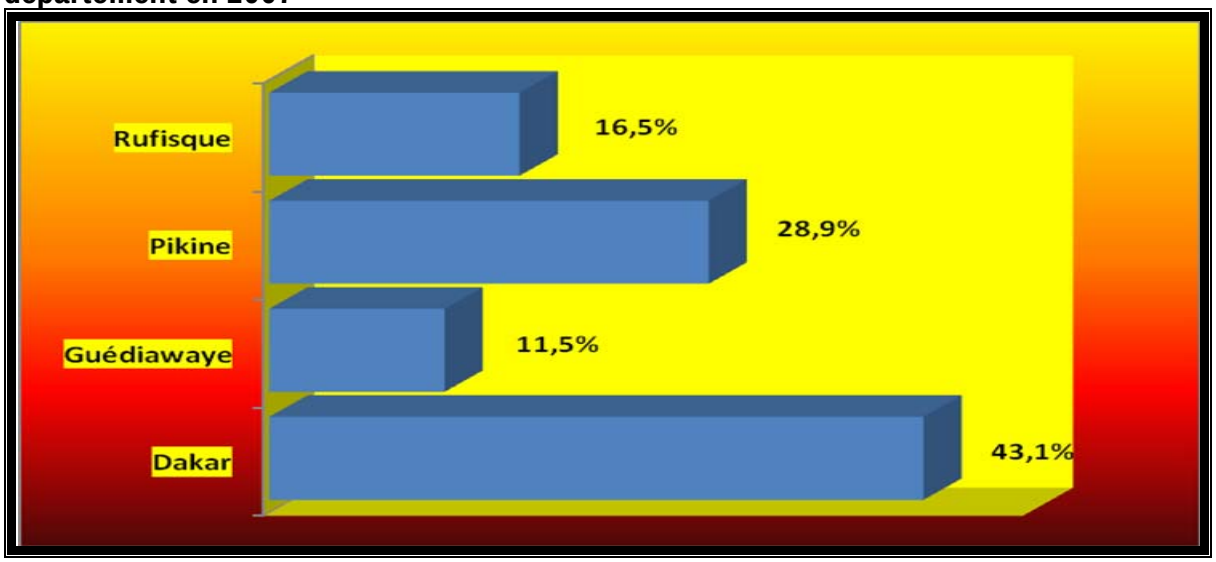

Source : SRSD de Dakar à partir des données de l'annuaire statistique de l'Inspection d'Académie de Dakar

Une redéfinition de la carte scolaire pour rapprocher les établissements des populations, connaît un niveau de réalisation relativement satisfaisant. Avec 6 projets de construction (CEM Grand-yoff2, CEM Djinda Thiam, CEM de Patte d'oie bulder, lycée de Yeumbeul, lycée de keur Massar, lycée de Ouakam), il y aura une bonne maîtrise des effectifs, gage d'un enseignement de qualité.

L'année scolaire 2007 a été marquée par des turbulences dues à de nombreuses grèves aussi bien des élèves que des enseignants. Ce qui a fait que les projets d'établissements ont connu une certaine léthargie.

Des manuels ont été distribués mais n'ont, jusqu'à présent, pas permis d'atteindre le ratio 1 livre / élève au niveau des disciplines instrumentales.

Enfin, les taux de réussite au Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (BFEM) sont de 37,2% en 2007 pour l'ensemble de la région, mais varient d'un département à un autre, celui de Dakar ayant eu le meilleur taux (48,0%) et celui de Rufisque, encore, le taux le plus bas (28,4%).

Figure 27 : Résultats du BFEM dans la région de Dakar selon le département en 2007

Département	Inscrits	Admis	Taux de réussite
Dakar	18 716	8 990	48,0%
Guédiawaye	5 585	1 646	29,5%
Pikine	5 095	1 575	30,9%
Rufisque	14 547	4 137	28,4%
Région	**43 943**	**16 348**	**37,2%**

Source : SRSD de Dakar à partir des données de l'annuaire statistique de l'Inspection d'Académie de Dakar

Ces résultats bien qu'insuffisants, sont meilleurs que ceux de 2006. L'analyse des résultats de certaines Inspections Départementales de l'Education Nationale (IDEN) ayant fait les meilleurs scores (Grand Dakar 2 (44,97% de taux de réussite) et Dakar Banlieue (64,53% de taux de réussite)) fait ressortir que celles-ci ont élaboré, en rapport avec les inspecteurs de spécialité et les conseillers pédagogiques itinérants (CPI), les progressions harmonisées en classe de 3eme et proposé des sujets pour les BFEM blancs, initiant ainsi les élèves et les professeurs aux attentes de l'évaluation terminale.

V.5. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL

En 2007, l'enseignement secondaire général dans la région de Dakar compte 41 060 élèves, dont 45,8% de sexe féminin. Plus de la moitié (52,3%) de ces élèves fréquentent les établissements implantés dans le département de Dakar et le département de Rufisque a les plus faibles effectifs (12,1% seulement du total régional).

Figure 28 : Répartition des effectifs de l'enseignement secondaire de la région de Dakar par département en 2007

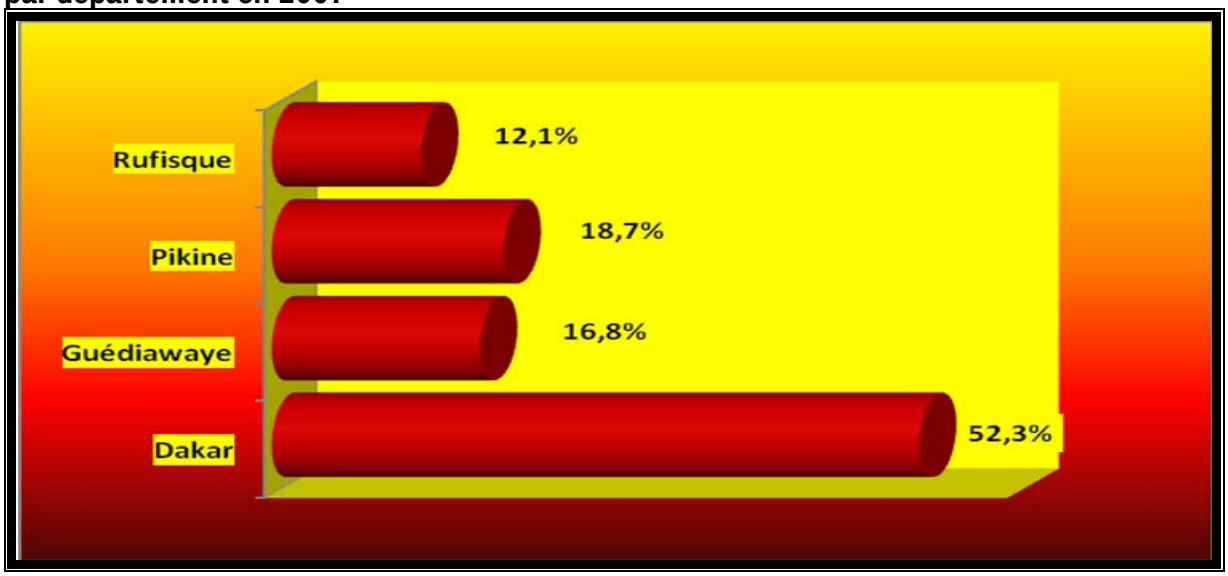

Source : SRSD de Dakar à partir des données de l'annuaire statistique de l'Inspection d'Académie de Dakar

Le rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire de la région de Dakar (0,85) est inférieur à 1, quelque soit le département. Autrement dit, il y a plus de garçons que de filles dans l'enseignement secondaire général de la région de Dakar.

Figure 29 : Rapports filles/garçons dans le secondaire général de la région de Dakar selon le département en 2007

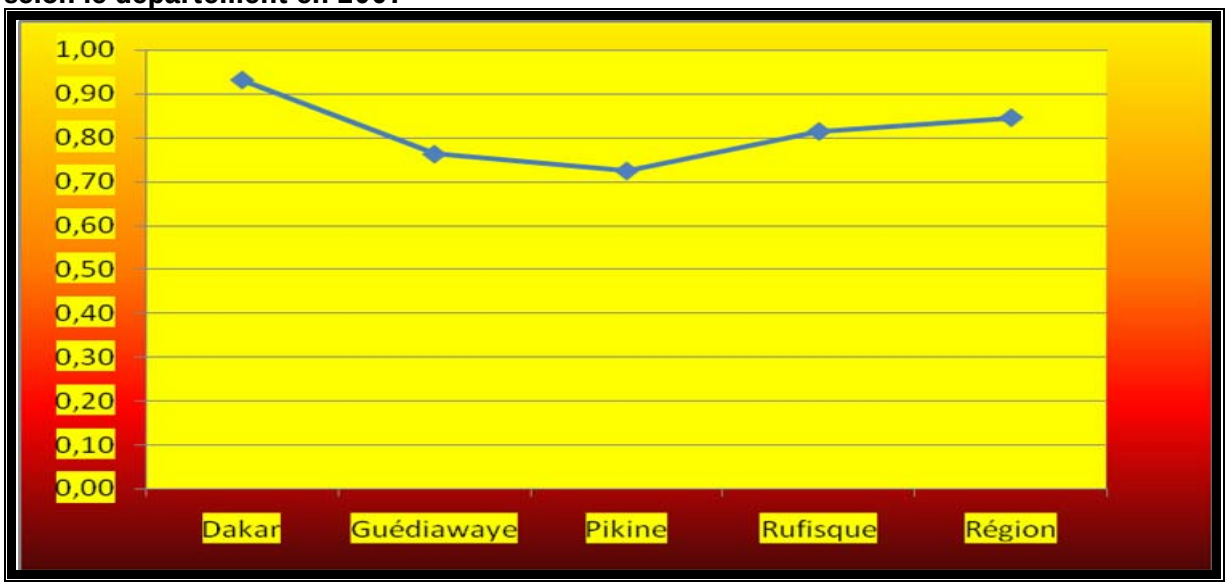

Source : SRSD de Dakar à partir des données de l'annuaire statistique de l'Inspection d'Académie de Dakar

Plus des deux tiers (69,6%) des élèves de l'enseignement secondaire de la région de Dakar fréquentent les établissements publics. Cependant, on note une fréquentation des établissements d'enseignement secondaire privé plus importante dans le département de Dakar (38,9%), alors que seulement 1/10ème des élèves du département de Guédiawaye sont inscrits dans les établissements d'enseignement secondaire privé.

Tableau 10 : Part du secteur public dans les effectifs d'élèves du secondaire dans la région de Dakar selon le département en 2007

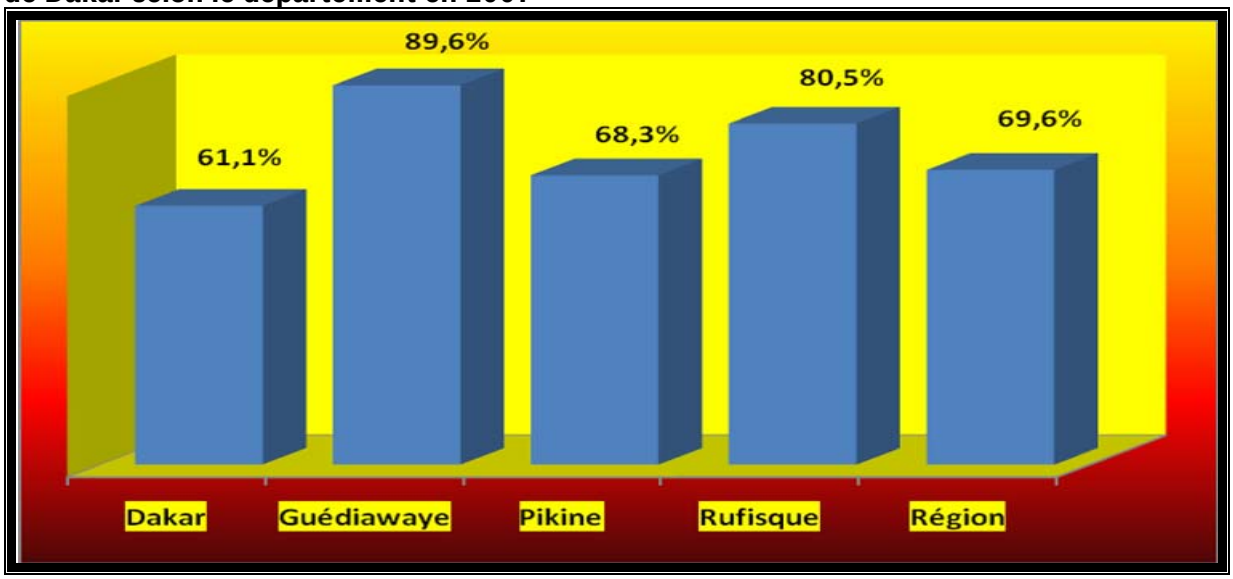

Source : SRSD de Dakar à partir des données de l'annuaire statistique de l'Inspection d'Académie de Dakar

On dénombre 81 établissements d'enseignement secondaire dans la région de Dakar en 2007. Parmi eux, 64, soit près des quatre cinquièmes (79,0%), sont privés contre 17 établissements publics (21,0%). C'est dans le département de Dakar que sont situés 56,7% des établissements, contre 22,2% dans celui de Pikine ; les départements de Guédiawaye et Rufisque se partageant les 21,1% restants.

Pour l'enseignement général, le lycée moderne de Dakar est venu, par une plus grande fonctionnalité, apporter une solution à la demande croissante en éducation, notamment en 2nde.

Tableau 11 : Répartition des établissements d'enseignement secondaires de la région de Dakar selon le statut, par département en 2007

Département	Statut		
	Public	Privé	Total
Dakar	9	37	46
Guédiawaye	2	9	11
Pikine	3	15	18
Rufisque	3	3	6
Total	**17**	**64**	**81**

Source : SRSD de Dakar à partir des données de l'annuaire statistique de l'Inspection d'Académie de Dakar

Si le nombre d'établissements d'enseignement secondaire privé fait près de 4 fois celui du public, il n'en demeure pas moins que l'effectif moyen par établissement d'enseignement secondaire public (1 681) fait plus du double de celui du privé (734). Ce qui veut dire que la taille des établissements secondaires publics est nettement plus importante que celle de ceux du privé. Cette différence de taille est plus marquée dans le département de Guédiawaye où l'effectif moyen par établissement d'enseignement secondaire public (3 098) fait près de 9 fois celui du privé.

Ce qui montre le gap qui reste à combler en matière d'infrastructures d'enseignement secondaire public dans les différents départements de la région pour ramener les effectifs par établissement à des niveaux plus facile à gérer. Ce qui participerait également de l'amélioration de la qualité de l'enseignement dispensé.

Tableau 12 : Effectifs moyens par établissement d'enseignement secondaire de la région de Dakar selon le statut par département en 2007

Département	Effectifs moyen par établissement d'enseignement secondaire public	Effectifs moyen par établissement d'enseignement secondaire privé
Dakar	1 459	928
Guédiawaye	3 098	361
Pikine	1 753	813
Rufisque	1 333	322
Région	**1 681**	**734**

Source : SRSD de Dakar à partir des données de l'annuaire statistique de l'Inspection d'Académie de Dakar

Pour l'examen du baccalauréat 2007, sur les 23 738 inscrits, 10 849 ont réussi ; ce qui fait un taux de réussite de 47,2%. En particulier, en série S1, il y a eu 238 candidats inscrits parmi lesquels 203, soit 89,8%, ont réussi au baccalauréat ; en S2 sur 6 698 inscrits, 3641, soit 55,8 %, sont admis ; en L1, sur 7 139 inscrits, 3 040, soit 44.10%, sont admis ; en L2, sur 6 640 inscrits, 2 660, soit 41.40%, sont admis.

Le niveau de désagrégation des statistiques obtenues ne nous a malheureusement pas permis de faire une analyse comparée des résultats obtenus au baccalauréat avec les effectifs par établissement. Ce qui aurait certainement permis de voir s'il existe une corrélation entre ces deux variables.

V.6. ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

A Dakar, l'enseignement technique public est assuré par trois lycées dont les deux se situent dans le département de Dakar (Lycée Technique Industriel Delafosse (LTID) et Lycée Technique Commercial Delafosse) et l'autre dans celui de Guédiawaye (Lycée Seydina Limamou Laye (LSLL)). Les départements de Pikine et Rufisque ne comptent aucun établissement d'enseignement technique. Ces établissements ont un effectif total de 1922 élèves, dont 945 filles. Ce qui fait que le rapport filles/garçons est de 0,97. Ainsi donc, il y a plus de garçons que de filles dans les établissements d'enseignement technique de la région de Dakar.

Les établissements d'enseignement technique du département de Dakar ont un effectif total de 1537 élèves dont 786 filles alors que celui du département de Guédiawaye n'en totalise que 385 dont 159 filles. Ce qui fait que, si pour le département de Guédiawaye le rapport filles/garçons est de 0,70, il se situe à 1,05 dans celui de Dakar. Autrement dit, il y a plus de filles que de garçons dans les établissements d'enseignement technique du département de Dakar et le contraire dans celui de Guédiawaye.

Au baccalauréat technique, le taux de réussite a été de 52,5% en 2007 puisque, sur 1 609 candidats présentés, 844 ont été déclarés admis.

Les établissements de formation professionnelle sont au nombre de 41 dans la région de Dakar, dont 12 publics et 29 privés. C'est le département de Dakar qui, avec 29 établissements dont 22 privés, abrite plus des deux tiers (70,7%) de l'ensemble, suivi du département de Pikine qui n'en a que 5 dont 3 privés ; ceux de Rufisque et Guédiawaye n'en abritent respectivement que 4 et 3.

Ces 41 établissements forment 6 440 élèves dont 3 287 filles. Et c'est encore le département de Dakar qui, avec 5 237 élèves dont 2 536 filles, en forme l'écrasante majorité (81,3%). Les rapports filles/garçons indiquent qu'au niveau régional, il y a plus de filles que de garçons dans la formation professionnelle. Mais ces résultats sont fortement influencés par le département de Pikine où le rapport fille/garçon est de 12,32 alors que dans tous les autres départements de la région, il y a moins de filles que de garçons dans la formation professionnelle.

Tableau 13 : Statistiques de la Formation Professionnelle dans la région de Dakar en 2007

Département	Statut	Nb Etbs	%	Filles	Garçons	Ensemble	%	Rapport F/G
Dakar	Public	7		903	1278	2181		
	Privé	22		1633	1423	3056		
	total	29	70,7%	2536	2701	5237	81,3%	0,94
Guédiawaye	Public	1		1	143	144		
	Privé	2		123	35	158		
	total	3	7,3%	124	178	302	4,7%	0,70
Pikine	Public	2		193	0	193		
	Privé	3		263	37	300		
	total	5	12,2%	456	37	493	7,7%	12,32
Rufisque	Public	2		121	37	158		
	Privé	2		50	200	250		
	total	4	9,8%	171	237	408	6,3%	0,72
Total	**Public**	**12**		**1 218**	**1 458**	**2 676**		
	Privé	**29**		**2 069**	**1 695**	**3 764**		
	total	**41**	**100,0%**	**3 287**	**3 153**	**6 440**	**100,0%**	**1,04**

Source : SRSD de Dakar à partir des données fournies par la Direction de la Planification des ressources Humaines du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

Il convient de souligner que les lycées techniques de Dakar et Guédiawaye sont à la fois comptabilisés dans l'enseignement technique et dans la formation professionnelle puisqu'ils dispensent les deux types de formation.

En effet, le Lycée Technique Industriel de Dakar offre également des formations en mécanique générale, électricité, mécanique auto, ouvrages métalliques, chaudronneries et tuyauteries industrielles, analyse biologique et électromécanique qui conduisent aux diplômes professionnels (CAP, BEP, BP, BT, BTS). Il en est de même pour le lycée Seydina Limamou Laye dans les filières de la mécanique générale et de l'électricité.

Les écoles privées offrent des formations en communication, management, comptabilité, marketing, commerce international, informatique, climatisation, gestion, marketing, banques et assurances, électricité, secrétariat, industrie, coiffure, logistique, restauration, hygiène et sécurité de l'environnement, bâtiment, électronique, mécanique, tôlerie et menuiserie.

Les Centres d'Enseignement Technique Féminin (CETF) et autres Centre Régionaux d'Enseignement Technique Féminin (CRETF) offrent des formations en restauration, couture et confection, coiffure, artisanat et techniques des collectivités, habillement et initiation en cuisine.

Les résultats aux concours organisés pour l'obtention des diplômes professionnels affichent un taux moyen de réussite de 44,9%. Cependant, le taux de réussite le plus élevé a été enregistré pour le Brevet Professionnel (BP) et le plus bas pour le Certificat d'Aptitude Pratique (CAP).

Tableau 14 : Résultats des concours pour l'obtention des diplômes de formation professionnelle dans la région de Dakar en 2007

Diplômes de FP	Présentés	Admis	Taux de réussite
CAP	2625	977	37,2%
BEP	1770	743	42,0%
BP	348	220	63,2%
BT	909	423	46,5%
BTS	2293	1207	52,6%
Total	**7 945**	**3 570**	**44,9%**

Source : SRSD de Dakar à partir des données fournies par la Direction de la Planification des ressources Humaines du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

V.7. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La région de Dakar abrite 63 établissements d'enseignement supérieur dont 51 privés. Ces établissements se répartissent 71 211 étudiants, dont 17 785 de sexe féminin. Aussi, le rapport femmes/hommes dans l'enseignement supérieur de la région n'est que de 0,53. Autrement dit, il y a presque deux fois plus d'étudiants que d'étudiantes dans les établissements d'enseignement supérieur de la région de Dakar.

Cependant, malgré leur nombre important, les établissements d'enseignement supérieurs privés ne comptent que 14 979 étudiants, dont 6 882 de sexe féminin. Ce qui veut dire qu'avec 56 232 étudiants, dont 17 785 étudiantes, le secteur public regroupe près des quatre cinquièmes (79,0%) des étudiants de la région. Et les rapports femmes/hommes sont de 0,46 dans les établissements d'enseignement supérieurs publics contre 0,85 dans ceux du privé. C'est donc dire que plus de la moitié des étudiants des établissements d'enseignement supérieur publics sont des hommes alors qu'on approche de la parité dans ceux du privé.

Le secteur public compte en son sein une université qui comporte 7 facultés et 6 instituts.

Les facultés de l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD) sont les suivantes :

- La faculté des Sciences Economique et de Gestion ;
- La faculté des Sciences et Technologies de l'Education et de la Formation (ex-Ecole Normale Supérieure) ;
- La faculté des Lettres et Sciences Humaines ;
- La faculté de Médecine Pharmacie d'Odontostomatologie ;
- La faculté des Sciences Juridiques et Politiques ;
- La faculté des Sciences et Techniques.

Il y a des disparités au niveau des effectifs des facultés. Le graphique suivant en témoigne.

Figure 30 : Répartition des effectifs d'étudiants de l'UCAD selon la faculté

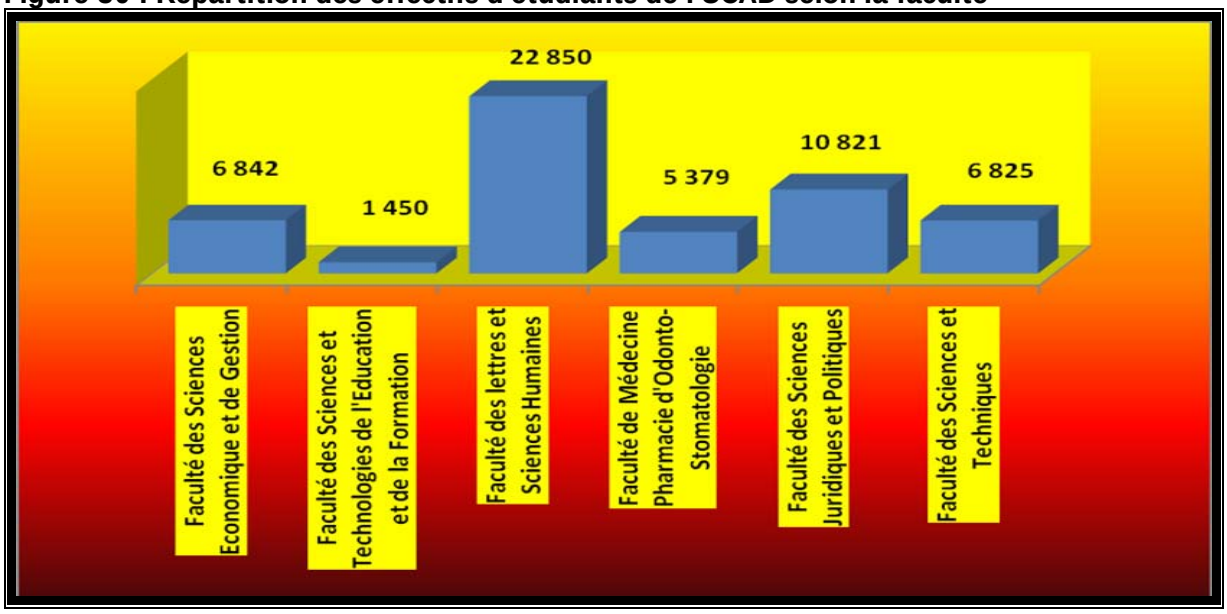

Source : SRSD de Dakar à partir des données fournies par la Direction de l'Enseignement Supérieur du Ministère de l'Enseignement Secondaire, des Centres Universitaires Régionaux et des Universités

En effet, la faculté des lettres et sciences humaines compte le plus d'étudiants (22 850). Elle est suivie par la faculté des sciences juridiques et politiques (10 821 étudiants). La faculté des sciences et technologies de l'éducation et de la formation compte le moins d'étudiants avec un effectif de 1 450.

Dans toutes les facultés, les étudiants sont plus nombreux que les filles et l'UCAD compte deux fois plus d'étudiants que d'étudiantes.

En dehors des facultés de l'UCAD, il y a 6 instituts de formation que sont :

- Le Centre d'Etude des Sciences et Techniques de l'Information ;
- L'Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes ;
- L'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique et Professionnel ;
- L'Ecole Supérieure Polytechnique ;
- L'Institut de Formation et de Recherche en Population, Développement et Santé de la Reproduction (I.F.R.P.D.S.R.) ;
- L'Institut National Supérieur d'Education Physique et Sportive.

L'effectif total de ces instituts est de 2 061 étudiants. Les étudiants de sexe masculin, avec un effectif de 1 534, représentent les trois quarts des effectifs.

V.8. ALPHABETISATION

Selon le rapport de l'Inspecteur d'Académie de Dakar, le seul projet qui est intervenu dans l'alphabétisation au niveau de la région en 2007 est le projet d'alphabétisation des artisans. Le Programme d'Alphabétisation Intensive du Sénégal (PAIS) n'a pas fonctionné en 2007, parce que le Conseil Régional de Dakar n'a pas payé la session de 2006.

Pour les classes bilingues, sur les 8 recensés dans la région (1 dans le département de Dakar, 1 dans le Guédiawaye, 1 dans le Pikine et 5 dans le Rufisque), l'effectif total est de 238 élèves dont 125 filles contre 326 élèves dont 154 filles en 2006. Ce qui révèle une réduction des effectifs de 88 élèves.

Ce qui est du au fait que, dans certaines circonscriptions, les parents commencent à retirer les élèves, quand ce ne sont pas des initiatives de l'autorité scolaire, car les manuels sont insuffisants ou viennent avec beaucoup de retard. Les enseignants ne sont non plus pas tous formés, ni motivés. Et il n' y a pas d'accompagnement scientifique ; le suivi évaluation étant presque inexistant.

V.9. FORMATION CONTINUE

Pour ce qui de la formation continue, les seules informations que nous avons pu obtenir proviennent de l'ONFP (Office National de Formation Professionnelle) et du FONDEF (Fonds de Développement de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle).

L'ONFP

Elle a mis en place plusieurs cadres d'intervention que sont : le Plan de Formation et de Perfectionnement des Formateurs (PFPF), le Plan de Formation du Secteur Moderne (PFSM), le Plan de Formation des Chefs d'entreprise et Apprentis du Secteur Informel (PFCASI), le Plan de Formation et de Perfectionnement des Agriculteurs (PFPA), le Plan de Formation et de Perfectionnement des Eleveurs (PFPE) et le Plan de Formation et de Perfectionnement des Pêcheurs Traditionnels à travers lesquels elle a dispensé en 2007 plusieurs formations. Celles-ci figurent dans le tableau ci-après.

Tableau 15 : Répartition des effectifs formés par l'ONFP dans la région de Dakar selon le cadre d'intervention en 2007

Cadre d'intervention	Modules dispensés ou cibles	Effectifs formés	Taux réalisation objectifs
PFSM	Mécanique générale, mécanique automobile, électrotechnique / électronique, électricité générale, froid et climatisation, construction métallique : soudage, informatique, management et gestion, techniques commerciales, comptabilité et planification	**1 444**	**99,20%**
PFPF	Pédagogie, informatique, économie familiale et sociale, agroalimentaire, management et gestion	**345**	**61,60%**
PFCASI	Groupements et associations de femmes et de jeunes, maîtres artisans, ouvriers, apprentis et compagnons dans le cadre du Plan de Formation des Chefs d'entreprise et Apprentis du Secteur Informel, sinistrés des inondations à Yeumbeul, talibés de certains daaras de Dakar, handicapés de Rufisque	**2 980**	**86,60%**
PFPA	Micro jardinage, des techniques de production horticole, de la lutte contre la salinisation des sols, de l'arboriculture fruitière, du reboisement et de l'agroforesterie, de la floriculture, de l'aménagement et de la gestion des espaces verts, de la conservation de l'environnement, du compostage, de la défense et restauration des sols.	**2 185**	**84,70%**
PFPE	Aviculture, apiculture, embouche et production de lait et dérivés.	**1 400**	**80,50%**
PFPPT	Techniques de pêche, législation de la mer, apprentissage de la mécanique des moteurs de pirogue, préservation des ressources halieutiques et de l'environnement marin, règles d'hygiène et de gestion d'unités de transformation artisanale des produits de la mer.	**620**	**89,90%**
TOTAL		**8 974**	**85,80%**

Source : SRSD de Dakar à partir du rapport 2007 de l'ONFP

Par rapport aux objectifs qui lui avaient été fixés, il a atteint un taux de réalisation de 85,8%.

Le FONDEF

Le FONDEF assure la formation professionnelle continue des travailleurs des entreprises. La formation professionnelle continue est un facteur d'amélioration de la compétitivité des entreprises.

Durant l'année 2007, beaucoup d'activités ont été menées, tant dans le cadre de l'ingénierie individuelle, des programmes sectoriels, que dans la communication. C'est dans cette optique que 418 actions de formations aux 94 entreprises promotrices ont été validées. Cependant, 250 actions de formation ont été signées et 185 ont été effectivement exécutées au profit de 5 248 stagiaires pour un volume total de 13 401 heures de formation sur le plan national.

Il faut noter que de 2005 à nos jours, le FONDEF a eu à financer 170 entreprises dont 153 à Dakar dans les secteurs d'activités de la santé, des études et conseils en formation, des institutions financières, du commerce et des services, des industries diverses, de l'agro industrie alimentaire, des assurances, des techniques de l'information et de la communication, des hôtels et restaurants, du tourisme, des agences, des bâtiments et travaux publics et autres domaines d'activité.

V.10. CONCLUSION

Dans la région de Dakar, les effectifs préscolarisés sont faibles (14,8% de la population pré scolarisable). Par contre, si les taux de scolarisation dans l'élémentaire sont excellents, le secteur privé y a contribué de façon importante, surtout en matière d'offre d'enseignement.

Dans l'enseignement moyen, secondaire général, supérieur et technique les garçons sont plus nombreux que les filles, le taux d'abandon étant très élevés chez les filles. En 2007, le programme d'alphabétisation n'a pas fonctionné, faute de paiement de crédit de la part du Conseil Régional. Par contre, la formation continue a permis de renforcer les capacités de bon nombre d'employés des secteurs privé et parapublic.

VI. SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE

VI.1. INTRODUCTION

A l'instar de l'éducation, la santé est l'un des secteurs clés retenus dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et dont beaucoup d'indicateurs sont suivis dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). En effet, le DSRP s'est fixé comme objectif global de réduire de moitié la pauvreté à l'horizon 2015. Pour ce faire, l'un de ses objectifs majeurs est d'améliorer l'accès des pauvres aux services sociaux de base dont la santé constitue un volet important.

Ces objectifs du DRSP sont en phase avec le Programme national de développement de la santé –PNDS- qui couvre la période 1998-2007, et dont les programmes mis en œuvre visent à :

- promouvoir l'accès des pauvres aux services socio-sanitaires ;
- améliorer l'accès des pauvres aux services médicaux ;
- favoriser le développement des services de santé à base communautaire ;
- améliorer les conditions d'hygiène et d'assainissement en zone rurale et périurbaine.

La contrainte majeure qui se pose dans la région de Dakar par rapport à l'offre de services de santé de qualité est la taille de sa population et les problèmes de mobilité urbaine.

L'hygiène publique, par la prévention des maladies, concourt fortement à l'amélioration de la santé de la population et fournit également des indicateurs pour le suivi du DSRP et des OMD. C'est pourquoi, dans l'architecture gouvernementale, elle est souvent intégrée au Ministère chargé de la santé publique.

L'analyse de la situation sanitaire et de l'hygiène publique dans la région en 2007 se fera en référence aux quatre volets suivants :

- les infrastructures et personnels,
- le bilan des activités menées dans la région et des résultats obtenus,
- le financement de la santé et,
- l'hygiène publique.

VI.2. INFRASTRUCTURES ET PERSONNELS

Figure 31 : Carte des infrastructures sanitaires de la région de Dakar en 2007

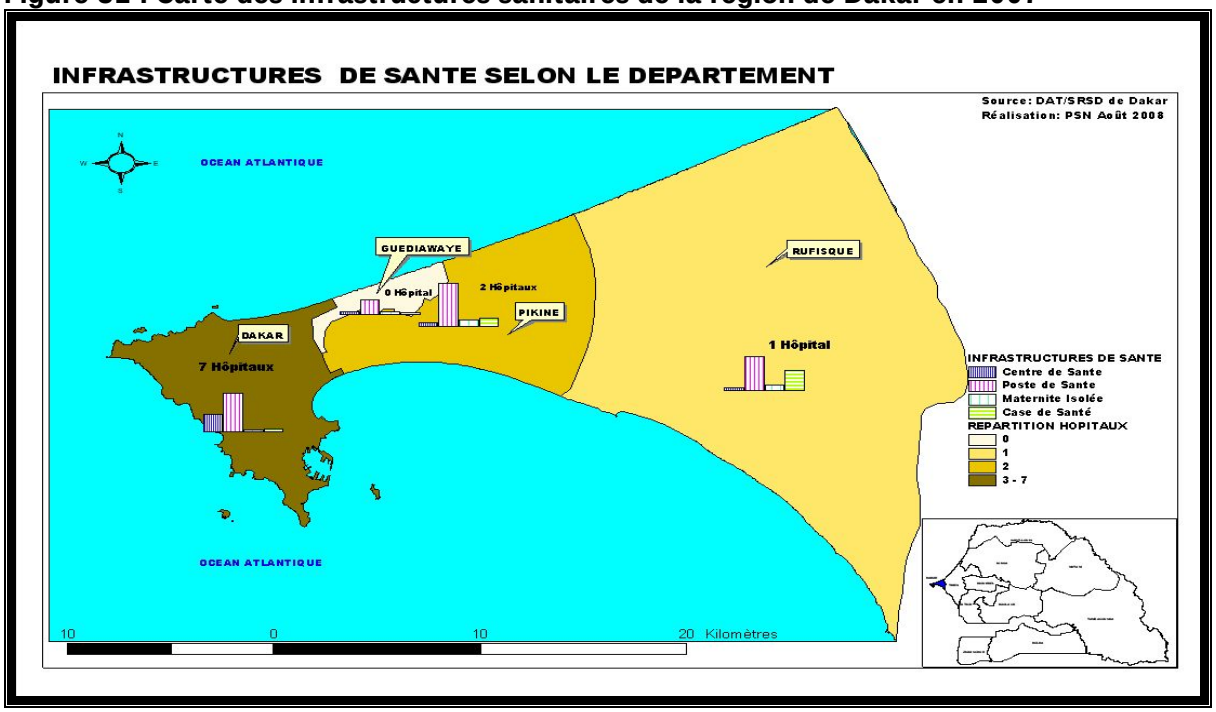

Source : SRSD de Dakar avec l'appui technique de Papa Samba NDIAYE à partir des données de la Région Médicale de Dakar

Avec 299 structures sanitaires dont 167 publiques (55,9% de l'ensemble), la région de Dakar est la mieux dotée en infrastructures sanitaires du pays. A elle seule, elle abrite les huit (08) Etablissements Publics de Santé de niveau 3 (EPS 3), c'est-à-dire des hôpitaux nationaux, que compte le pays.

Tableau 16 : Répartition des infrastructures sanitaires publiques de la région selon le type par département en 2007

Département	Centre de santé	Poste de santé	Maternité isolée	Case de santé	Hôpitaux
Dakar	14	32	0	1	7
Guédiawaye	1	11	2	0	0
Pikine	2	36	4	9	2
Rufisque	1	28	3	16	1
Total	18	107	9	26	10

Source : SRSD de Dakar à partir des données de la Région Médicale de Dakar

Tableau 17 : Répartition des infrastructures sanitaires privées de la région selon le type par département en 2007

Département	Cliniques	Poste de santé connus	Cabinets spécialistes connus	Cabinets généralistes connus	Poste de santé entreprise	Dispensaire avec infirmier
Dakar	17	18	13	12	6	6
Guédiawaye	2	2	0	0	1	0
Pikine	6	1	6	18	2	19
Rufisque	3	4	0	0	0	0
Total	28	25	19	30	9	25

Source : SRSD de Dakar à partir des données de la Région Médicale de Dakar

Ces infrastructures, rapportées à la population dakaroise en 2007 (2 428 155 habitants), donne les indicateurs de couverture sanitaire qui figurent dans le tableau suivant.

Tableau 18 : Couverture sanitaire des populations de la région de Dakar en 2007

INDICATEURS	VALEURS	NORME OMS
Nombre d'habitants par poste de santé	1/17 724 hbts	1/10 000 hbts
Nombre d'habitants par centre de santé	1/134 898 hbts	1/50 000 hbts
Nombre d'habitants par hôpital	1/242 816 hbts	1/150 000 hbts
Nombre d'habitants par cabinet médical privé	1/69 376 hbts	
Nombre d'habitants par clinique privée	97 526	

Sources : SRSD de Dakar à partir des données fournies par le Service National de l'Information Sanitaire (SNIS) du Ministère de la Santé et de la prévention et des projections de la population de la région de Dakar de 2002 à 2012, ANSD juin 2008

A travers ces chiffres, nous pouvons dire que, par rapport aux normes de l'OMS, Dakar accuse du retard en matière d'infrastructures sanitaires qu'il convient de combler pour une meilleure prise en charge de la santé des populations.

Le personnel clé intervenant dans les structures de santé de la région est composé de 3 340 agents dont 1 527 (47,5%) exercent dans les Etablissements Publics de Santé (EPS). Parmi ces agents, on compte 538 médecins dont 343 sont employés dans les EPS, 140 sages femmes d'Etat dont 91 dans les EPS, 1 946 Infirmiers ou Agents sanitaires dont 828 dans les EPS, 442 Techniciens Supérieurs de Santé dont 198 dans les EPS et 81 Assistants ou Aides sociaux dont 58 dans les EPS.

Compte tenu du fait que les hôpitaux accueillent des malades venant de tout le territoire national et même de la sous-région, le calcul des taux de couverture par praticien va se faire de la manière suivante :

- S'agissant des praticiens exerçant dans les structures sanitaires autres que les hôpitaux, le taux de couverture sera calculé en rapportant l'estimation de la population de la région en 2007 (2 428 155 hbts) à leur nombre ;
- S'agissant des praticiens exerçant dans les hôpitaux, le taux de couverture sera calculé en rapportant l'estimation de la population du Sénégal en 2007 (11 360 985 hbts) à leur nombre.

Tableau 19 : Répartition du personnel Clé des structures sanitaires de la région de Dakar autres que les hôpitaux et taux de couverture selon le Type en 2007

Type de personnel clé des structures sanitaires autres que les hôpitaux	Total	Couverture	Normes OMS
Nombre de médecins	195	1 pour 12 452 habts	1 méd pour 10 000 hbts
Nombre de sages femmes	49	1 pour 13 555 FAR	1 SF pour 6 000 FAR
Nombre d'infirmiers ou agents sanitaires	1118	1 pour 2 172 hbts	1 INF/AS pour 3 000 hbts
Nombre de T.S.S.	244	1 pour 9 951 hbts	
Nombre d'agents d'hygiène et assimilés	294	1 pour 8 259 hbts	
Assistants et aides sociaux	23		
TOTAL	1 923		

Sources : SRSD de Dakar à partir des données fournies par le Service National de l'Information Sanitaire (SNIS) du Ministère de la Santé et de la prévention et des projections de la population de la région de Dakar de 2002 à 2012, ANSD juin 2008

Tableau 20 : Répartition du personnel Clé des Etablissements Publics de Santé (EPS) de la région de Dakar et taux de couverture selon le Type en 2007

Type de personnel clé des EPS	Total	Couverture	Normes OMS
Nombre de médecins	343	1 pour 33 122 habts	1 méd pour 10 000 hbts
Nombre de sages femmes	91	1 pour 27 193 FAR	1 SF pour 6 000 FAR
Nombre d'infirmiers ou agents sanitaires	828	1 pour 13 721 hbts	1 INF/AS pour 3 000 hbts
Nombre de T.S.S.	198	1 pour 57 379 hbts	
Nombre d'agents d'hygiène et assimilés	9	1 pour 1 262 332 hbts	
Assistants et aides sociaux	58		
TOTAL	1 527		

Ainsi donc, tant pour les hôpitaux que pour les autres infrastructures sanitaires de la région, les normes de couverture de l'OMS ne sont atteintes dans la région en 2007 que pour les infirmiers ou agents sanitaires dans les structures sanitaires autres que les hôpitaux.

VI.3. BILAN DES ACTIVITES MENEES ET DES RESULTATS OBTENUS

En matière de Santé de la reproduction

En 2007, selon la région médicale de Dakar, le taux d'usage des méthodes contraceptives est faible dans la région de Dakar. En effet, seules 8% des femmes en âge de procréer ont eu recours à la contraception (données des centres et postes de santé). C'est le département de Guédiawaye qui enregistre le taux de couverture le plus élevé (11%). La faible couverture s'explique par l'insuffisance de l'offre de service en matière de planification familiale et la non harmonisation des prix des produits contraceptifs.

Concernant les accouchements, il y en a eu 70 247 enregistrés dans les structures de la région. Cependant, seuls 32 669 d'entre eux (soit 46,6%) ont été assistés par des personnels de santé. Parmi eux, 2 915 (soit 8,9%) l'ont été par césarienne.

Le taux d'achèvement des Consultations Post Natales est faible dans la région. Moins de la moitié (43,6%) des femmes ayant accouché suivent les consultations post natales qui ont lieu 6 à 8 semaines après l'accouchement.

Le nombre de naissances vivantes à Dakar s'élève à 69 950. Le taux de mortalité maternelle est de 133 pour 100 000 naissances vivantes. Le taux de mortinatalité est de 27 ‰ .

Le taux de réalisation du test du VIH par les femmes enceintes est de 20,3%. Cette faible proportion de femmes connaissant leur statut sérologique s'explique par la réticence des femmes à effectuer une telle démarche. En effet, un résultat positif est perçu comme une condamnation à mort plus ou moins brève. Malgré les possibilités de prévention de la transmission du virus à l'enfant, cette méfiance à l'égard du dépistage se retrouve chez les femmes enceintes qui redoutent d'être stigmatisées et rejetées par leurs conjoints en cas de séropositivité.

C'est ainsi que 1,5% des femmes enceintes sont dépistées positives VIH dans la région de Dakar.
1,4% des jeunes de 15 à 24 ans sont infectés par le VIH

Enfin, 23 661 cas d'Infections Sexuellement transmissibles (IST) ont été décelés et traitées dans la région de Dakar en 2007.

Le Programme Elargi de Vaccination (PEV)

Le programme cible les enfants de 0-11 mois (39 ‰ de la population totale), soit 94 698 enfants.

Le bilan de la région en 2007 montre que la couverture vaccinale des enfants pour chaque antigène a été satisfaisante.

Cependant, la couverture des femmes enceintes en VAT 1 reste insuffisante (71%). Les taux d'abandon BCG/VAR (nombre d'enfants vaccinées au BCG et qui ne sont pas revenus pour le VAR) et P1/P3 (nombre d'enfants vaccinées au Pentavalent I et qui ne sont pas revenus pour le II) ne doivent pas dépasser 10%. Ainsi, le taux d'abandon BCG/VAR de 20,77% est relativement élevé et montre un fort taux de déperdition.

Tableau 21 : Bilan du PEV dans la région de Dakar en 2007

ANTIGENES	ENFANTS VACCINES	FEMMES ENCEINTES	COUVERTURE
BCG	100 814		109%
PENTA 1	91 318		99%
PENTA 3	87 219		94%
FIEVRE JAUNE	77 957		84%
ROUGEOLE	79 872		86%
ECV	79 297		86%
VAT1		65 734	71%
VAT2 et +		86 279	93%
Taux d'abandon			
BCG/VAR			20,77%
P1/P3			4,40%

Source : Région Médicale de Dakar

Le paludisme

Le paludisme demeure une des maladies les plus répandues dans la région. En effet, en 2007, sur les 1 661 637 personnes consultées dans les structures sanitaires de la région, 288 714 l'ont été pour cause de paludisme. Ce qui donne un taux de morbidité proportionnelle de 17,9%, moins élevé qu'au niveau national où ce taux se situe à 22,3%.

Cependant, sur les 58 528 personnes hospitalisées toutes causes confondues dans les districts et hôpitaux de la région, 18 035 l'ont été pour cause de paludisme. Aussi, le taux de morbidité hospitalière du paludisme, de 30,8% dans la région, est plus élevé que celui relevé au niveau national qui est de 29,6%. Et sur les 3 055 décès toutes causes confondues enregistrés dans les structures sanitaires de la région durant la même année, 819 sont dus au Paludisme. Ce qui correspond à un taux de mortalité palustre de 26,8% et un taux de létalité[5] de 4,5% également plus élevés que ceux du niveau national qui sont respectivement de 18,2% et 3,4%.

Malgré tout, sur les 106 683 moustiquaires imprégnées disponibles dans les districts, 47 772 (soit 44,8%) ont été achetées par les populations. Ce qui indique que les actions de sensibilisation commencent à avoir des effets très positifs sur les comportements des populations.

Le suivi des maladies à potentiel épidémique

Pour la méningite cérébro-spinale, 13 cas ont été notifiés en 2007 dans 2 départements : Dakar (10 cas) et Guédiawaye (3 cas). Parmi ces 13 cas, 6 (5 dans le département de Dakar et 1 dans celui de Pikine) ont bénéficié d'une investigation épidémiologique.

[5] Taux de létalité : rapport entre le nombre de décès dus à une maladie sur le nombre de personnes atteintes de cette maladie

S'agissant de la Rougeole, 72 cas suspects ont été notifiés en 2007. Le département de Dakar enregistre 20 cas, Guédiawaye 21 cas, Pikine 28 cas et Rufisque 3 cas. Tous les cas ont subi un prélèvement pour le laboratoire. Parmi eux, 6 cas de Rougeole ont été confirmés et 12 cas positifs à la Rubéole dans le département de Pikine.

Pour ce qui est de la Fièvre jaune, 34 cas ont été notifiés en 2007. C'est le département de Guédiawaye qui a enregistré le plus grand nombre avec 15 cas. Il est suivi de Dakar avec 10 cas, Pikine 7 cas et Rufisque 2 cas.

En matière de Choléra, 269 cas ont été suspectés en 2007. Parmi ces cas, 46 ont été confirmés dont 7 suivis de décès dans les départements de Dakar, Guédiawaye et Rufisque. Le département de Dakar, avec 178 cas suspects, en compte le plus grand nombre. Il est suivi par Pikine (45 cas), Guédiawaye (36 cas) et Rufisque (10 cas).

Les cas de Diarrhée sanglante signalés dans tous les départements de la région en 2007 sont au nombre de 277, dont seuls 33 ont bénéficié d'un suivi biologique. Ces cas se répartissent ainsi par département : Dakar (185), Pikine (69), Rufisque (7), Guédiawaye (16). C'est donc dire que l'investigation des Diarrhées sanglantes reste faible.

Le Tétanos néonatal a concerné trois (03) personnes, toutes investiguées. Seul le département de Dakar est concerné. De plus, cinq (05) cas de coqueluche ont été notifiés dans le département de Dakar.

Six (06) cas de Manifestation Post-vaccinale Indésirable Identifiée (MAPI) ont été notifiés dont cinq (05) dans le département de Dakar et un (01) à Pikine. Aussi faudrait-il améliorer la surveillance épidémiologique dans les districts, la notification des MAPIs étant également faible au niveau de la région de Dakar.

Les Paralysies Flasques Aigues (PFA) concernent quarante (43) patients dont vingt (20) à Dakar, dix sept (17) à Pikine, deux (02) à Rufisque et quatre (04) à Guédiawaye. Elles ont tous faits l'objet de prélèvements.

Tableau 22 : Résultats de la surveillance des maladies à potentiel épidémique, des maladies à éradiquer et des MAPI dans la région de Dakar selon le département et le district en 2007

Département / District	Méningite	Rougeole	Fièvre jaune	D + Sg	Choléra	PFA	Tétanos	MAPI
Sud	0	0	4	30	8	2	0	0
Centre	5	5	4	125	9	4	0	3
Nord	0	8	2	1	43	9	3	2
Ouest	1	1	0	29	4	5	0	0
M. Infect.	0	0	0	0	102	0		0
HEAR	3	6	0	0	11	0	0	0
HPD	1	0	0	0	1	0	0	0
Tot dpt Dakar	10	20	10	185	178	20	3	5
Guédiawaye	3	21	15	16	36	4	0	0
Tot dpt Guédiawaye	3	21	15	16	36	4	0	0
Pikine	0	15	4	5	32	12	0	0
Mbao	0	13	3	64	13	4	0	1
Tot dpt Pikine	0	28	7	69	45	16	0	1
Rufisque	0	3	2	7	10	2	0	0
Tot dpt Rufisque	0	3	2	7	10	2	0	0
Total	**13**	**72**	**34**	**277**	**269**	**42**	**3**	**6**

Source : Région Médicale de Dakar

Concernant la Tuberculose, 4 073 cas ont été notifiés. Les nouveaux cas sont au nombre de 2 888. Les rechutes sont de l'ordre de 197. La tuberculose extra pulmonaire concerne 381 patients. La répartition par département connaît des disparités. En effet, Dakar enregistre 1 638 cas contre 1 507 pour Pikine. Guédiawaye comptabilise 471 cas au moment où on compte 457 cas à Rufisque.

Le graphique suivant l'illustre :

Tableau 23 : Répartition du nombre de cas de tuberculose notifiés dans la région de Dakar en 2007

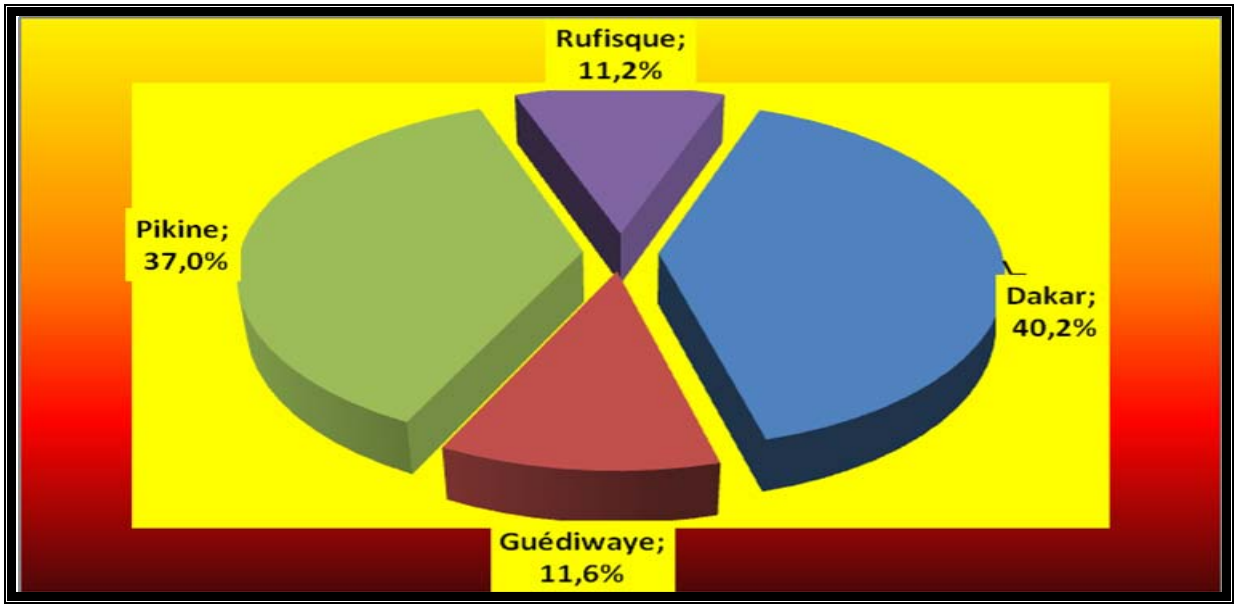

Source : Région Médicale de Dakar

Pour ce qui est de la lèpre, 84 cas ont été déclarés dont 36 cas de lèpres paucibacillaire et 48 cas de multibacillaire. Parmi ces cas, 9 (soit 11%) sont mutilés. Le taux de détection dans la région est de 0,32 pour 100.000 habitants.

Enfin, le taux de prévalence du VIH/SIDA au niveau des sites sentinelles de la région est de 0,6%.

Les activités de nutrition

483 565 enfants sont ciblés par les activités de nutrition. Parmi eux, 296 752 ont été pesés. Ce qui représente un pourcentage de 61%. Le nombre d'enfants malnutris s'élève à 23 742, soit 8%. Cependant, seuls 38% d'enfants malnutris ont été récupérés.

Par ailleurs, pour ce qui est de la supplémentation (utilisation d'un aliment comme complément alimentaire) et du déparasitage de routine : 44 299 enfants de 6 à 59 mois, soit 10% d'entre eux ont fait l'objet d'une supplémentation et 74 987 enfants de 12 à 59 mois, soit un taux de 19%, de déparasitage.
Quant aux campagnes de supplémentation en Vitamine A et de déparasitage, les excellents résultats obtenus aux premier et deuxième passages figurent dans le tableau suivant :

Tableau 24 : Résultats des campagnes de supplémentation en vitamine A et de déparasitage menées dans la région de Dakar en 2007

Campagnes		Total Enfants supplémentés ou déparasités	Taux de couverture
Vitamine A	Premier passage	420 483	93%
	Deuxième passage	434 575	96%
Déparasitage	Premier passage	371 150	94%
	Deuxième passage	384 329	97%

Source : Région Médicale de Dakar

VI.4. PARTICIPATION DES POPULATIONS AU FINANCEMENT DE LA SANTE

En 2007, la participation moyenne par habitant au financement de la santé est de 669,74 francs CFA dans la région de Dakar. Parmi toutes les recettes, ce sont les recettes en accouchement qui sont les plus importantes. En effet, à Dakar la dépense moyenne par femme en âge de procréer est de 321,23 francs CFA. Les recettes provenant des médicaments arrivent en seconde position. Elles s'élèvent à 213,81 francs CFA par habitant. La recette par habitant pour les consultations est de 116,23 francs CFA. Celle issue de l'hospitalisation est la plus faible avec 20,10 francs par habitant.

La dépense quant à elle s'élève à 646,48 francs CFA par habitant. Ce sont les dépenses en médicaments qui sont les plus importantes. En effet, les structures concernées dépensent en moyenne 182,78 francs par habitant, contre 162,40 francs en dépenses consacrées au personnel. La part consacrée en moyenne par habitant aux dépenses de fonctionnement est de 76,36 francs CFA. Un habitant dépense en moyenne 29,78 francs en maintenance et 23,16 francs en investissement.

Quant aux cas sociaux pris en charge dans les districts, leur nombre est de 1 558 en 2007.

L'adage disant qu'il vaut mieux prévenir que guérir, les activités menées en matière d'hygiène publique et d'assainissement sont à prendre en compte dans la prise en charge sanitaire des populations. Elles sont décrites ci-dessous.

VI.5. L'HYGIENE PUBLIQUE

L'hygiène publique est prise en charge dans la région par le Service Régional d'Hygiène. Ce dernier est constitué d'une brigade centrale, de quatre sous-brigades départementales, d'équipes techniques, d'un dispensaire et d'un bureau de vaccination.

Les activités menées par le service en 2007 ont été, entre autres, des visites domiciliaires, des visites d'Etablissements Recevant du Public (ERP), des contrôles de salubrité sur la voie publique, des opérations techniques, de l'assistance dans l'exécution de travaux d'assainissement, des activités d'IEC et de contrôle des dossiers de construction.

Les visites domiciliaires :

Elles ont concerné 65 248 concessions en 2007. Avec 27 181 visites, le département de Guédiawaye enregistre le plus de concessions visitées. Quant au département de Rufisque, il en a enregistré le plus petit nombre (11 999).

Les infractions relevées dans les domiciles ont été au nombre de 7 150, dont 2 896 dans le département de Pikine, 2 289 dans celui de Dakar, 1 483 dans le Rufisque et 732 dans le Guédiawaye.

Le dépôt d'ordures (1662) et l'usage de poubelles non conformes (1649) sont les infractions les plus fréquentes. Ces infractions sont plus observées dans le Pikine que dans les autres départements. Il en est de même pour le système d'évacuation des eaux usées non conforme qui totalise 1 402 infractions dont 769 dans le Pikine. C'est le département de Guédiawaye qui est le moins concerné par cette infraction. Le défaut de balayage qui totalise 1 176 infractions est aussi à déplorer surtout dans le département de Pikine (526).

Ainsi, on note beaucoup d'insuffisances dans le comportement des populations en matière d'hygiène et salubrité d'où la nécessité de renforcer la sensibilisation et l'éducation.

Les visites des ERP :

Au total, 26 483 ERP ont été visités. Beaucoup d'efforts sont concentrés dans les unités d'alimentation, de la production à la consommation, en passant par la conservation. L'accent a surtout été mis sur les boutiques qui ont enregistrées 17 703 visites.

A ce niveau, 13 220 infractions ont été relevées dont les plus nombreuses sont le défaut de visite médicale (3 878), suivi des dépôts d'ordures dans des lieux non autorisés (2 231) et du jet d'eaux usées sur la voie publique (1 801). Pour toutes ces infractions, c'est dans le département de Pikine qu'il en a été relevé le plus grand nombre, respectivement 1 042, 802 et 1 259.

Le contrôle de salubrité sur la voie publique :

Le contrôle de salubrité sur la voie publique a permis de relever 1 288 infractions dont les plus importantes ont été la vente d'aliments non protégés (488), le jet d'eaux usées sur la voie publique (341) et le dépôt d'ordures dans des endroits non autorisés (162).

Ces résultats militent en faveur du renforcement des activités d'IEC en direction des populations en vue de favoriser le changement des comportements des populations en matière d'hygiène publique.

Les opérations techniques :

638 opérations techniques ont été réalisées. C'est dans le département de Rufisque que la près de la moitié des opérations techniques (42,2%) ont été menées. A contrario, c'est le département de Guédiawaye qui en a bénéficié le moins (5,6%).

Figure 32 : Répartition des opérations techniques menées par le Service Régional d'Hygiène dans la région de Dakar par département en 2007

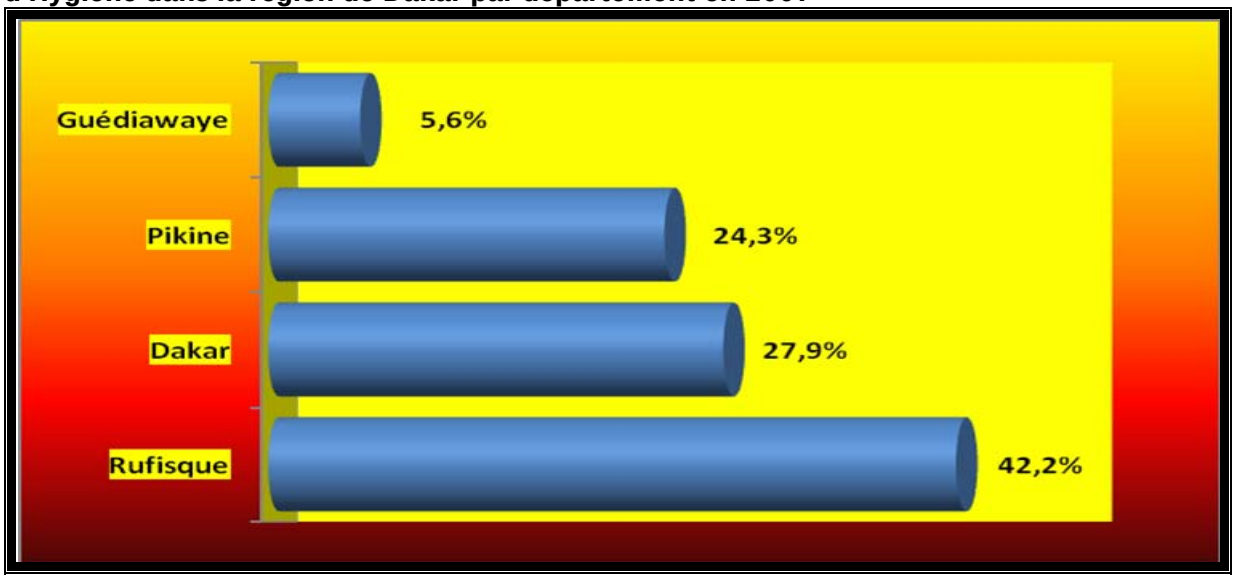

Source : SRSD de Dakar à partir des données fournies par le Service Régional d'Hygiène de Dakar

La désinsectisation, avec 300 opérations, a été la plus fréquente. Elle est suivie de la désinfection qui totalise 173 opérations. Vient ensuite la dératisation, avec 59 opérations. La désinfection de corps sans vie avec 6 opérations est la moins fréquente.

On observe que la demande d'opérations techniques de la part des personnes physiques ou morales est de plus en plus forte. Seulement, les moyens font souvent défaut. Il y a donc lieu de les renforcer pour pouvoir répondre aux nombreuses sollicitations, surtout à l'occasion des évènements religieux ou des autres grands rassemblements de personnes.

L'assistance dans les travaux d'assainissement :

Le réflexe d'être assisté dans les constructions d'ouvrage d'assainissement est peu développé dans la région. Cependant, l'assainissement autonome est beaucoup plus pratiqué du fait que le réseau d'égouts n'est pas très développé ou est vétuste quelque fois dans certaines zones.

Cette assistance a été fournie dans les départements de Pikine et Guédiawaye. Dans le Pikine, elle a été fournie pour la construction de 237 latrines, 173 puisards et 21 fosses septiques, ainsi que dans l'organisation de 113 opérations d'investissement humain. Dans le Guédiawaye, elle ne l'a été que pour la construction de 14 puisards et 3 fosses septiques, ainsi que pour 1 opération d'investissement humain.

Les activités d'IEC :

En 2007, le SRH de Dakar a réalisé 13 589 entretiens individuels, 223 causeries, 37 conférences, 1 réunion et 138 505 communications interpersonnelles. Si la seule réunion a été tenue dans le département de Guédiawaye, l'ensemble des 37 conférences l'ont été dans celui de Pikine. En revanche, les communications interpersonnelles ont intéressé les départements de Dakar (136 710) et de Rufisque (1 795). Quant aux causeries, elles se sont déroulées dans le Pikine (216) et le Guédiawaye (07). Enfin, les entretiens individuels ont été menés dans les départements de Pikine (7 631), Guédiawaye (3 548) et Rufisque (2 410).

Les cibles de ces activités d'IEC sont des ménagères, des chefs de carrés, des responsables d'ERP, des membres d'ASC et de groupements féminins. Et les thèmes développés ont tourné autour de l'utilité des certificats médicaux chez les manipulateurs de denrées alimentaires, la gestion des déchets solides et liquides, la prévention du choléra, l'hygiène de l'habitat, les mesures préventives contre le paludisme et les maladies diarrhéiques, la gestion des eaux usées et des ordures ménagères et l'élimination des gîtes larvaires.

VI.6. CONCLUSION

La région de Dakar est la mieux dotée en infrastructures sanitaires du pays. Cependant, elle accuse un retard par rapport aux normes de l'OMS, d'où l'impérieuse nécessité de comble ce déficit. Il en est de même pour le taux de couverture du personnel sanitaire par habitant.

Il faut noter que concernant l'hygiène, il y a beaucoup d'insuffisances dans le comportement des populations malgré les efforts déployés par le Service Régional d'Hygiène. Ce qui fait qu'il urge de mettre l'accent sur la sensibilisation et le civisme.

VII. ASSISTANCE SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES INCENDIES

VII.1. INTRODUCTION

L'assistance est un terme générique utilisé ici pour traiter des activités menées par plusieurs services régionaux pour venir en aide aux personnes en difficulté ou pour lutter contre certains risques pouvant porter préjudice à l'intégrité des personnes et de leurs biens. Ne seront analysées dans ce chapitre que les informations que nous avons pu collecter auprès des différents services contactés dont tous n'ont malheureusement pas répondu à nos attentes.

C'est ainsi que, le présente chapitre va, dans un premier temps, traiter des activités menées par le service en charge de l'action sociale dans la région et, dans un second et dernier temps, faire la situation des activités du Groupement National des Sapeurs Pompiers dans la région durant l'année 2007.

VII.2. ACTION SOCIALE

En plus des services sociaux logés dans les structures de santé, le Service Régional de l'Action Sociale est chargé de traduire en actes, au niveau régional, la politique sociale définie par l'Etat dans sa composante prise en charge des groupes vulnérables.

Pour mener à bien ses missions, le Service Régional s'appuie sur quatre services départementaux et 12 Centres de Promotion et de Réinsertion Sociale (CPRS) dont six (06) sont situés dans le département de Dakar (Yoff, Médina, Gibraltar, Liberté 3 A, Liberté 3 B et Fass), trois (03) dans celui de Pikine (Pikine, Thiaroye et Diamaguène) et trois (03) dans celui de Rufisque (Rufisque, Bambilor, Yenne). Seul le département de Guédiawaye n'est pas pourvu de CPRS alors que le seul département de Dakar en totalise la moitié.

Le Service Régional de l'Action Sociale intervient dans divers domaines que sont : la prophylaxie sociale, la promotion sociale des personnes handicapées, les secours et l'éducation non conventionnelle.

La prophylaxie sociale est relative à la médiation, la sensibilisation, la mobilisation et la lutte contre les fléaux sociaux (IST, SIDA, prostitution, toxicomanie, grossesses précoces). Les stratégies développées pour une bonne prise en charge des cibles sont :

- la stratégie curative qui est définie par la nature de la sollicitation et peut être orientée vers l'assistance ponctuelle en termes de sécurité alimentaire ou d'appui financier, la prise en charge médicale, l'accompagnement psychosocial, la médiation familiale et sociale, le parrainage ;

- et la stratégie promotionnelle qui vise l'autonomisation progressive des groupes cibles et qui se traduit par : la création de GIE pour les femmes, le placement des jeunes délinquants ou déviants au niveau des structures socioprofessionnelles, l'organisation et le financement des microprojets des personnes handicapées (moteurs et visuels) en fédérations nationales et également des associations aux niveaux départemental et communal.

La promotion sociale des personnes handicapées met l'accent sur l'appareillage et la prise en charge psychosociale et socioéconomique des cibles.

Les secours sont des aides ponctuelles en nature ou en espèces accordées aux personnes indigentes souvent accompagnées d'un financement de micro projets dont la finalité est l'autonomisation des bénéficiaires.

L'éducation non conventionnelle cible les enfants en général et ceux déshérités en particulier en vue d'améliorer leurs conditions de vie et d'études. Il s'agit, de façon concrète de placer les enfants dans les structures partenaires en vue d'une insertion, d'accompagner les « daara » dans la mise en œuvre des demandes de subventions et l'élaboration de projets d'insertion socioprofessionnelle future pour lutter contre la mendicité, de participer à l'élaboration de microprojets en faveur des veuves ayant en charge des mineurs indigents, de faire de l'insertion post-formation des jeunes diplômés à travers des microprojets et de participer à la prise en charge (bourses, aides).

Deux programmes ont vu le jour en 2007 : la réhabilitation à base communautaire (RBC) et le Projet d'Appui à la Promotion des Aînés (PAPA).

Au cours de l'année 2007, le SRAS a effectué 313 consultations sociales sur les 1 320 demandes reçues. Ce qui fait une proportion de 23,7% du total. Selon le type de demande, on observe que les besoins de subsistance et les besoins alimentaires sont les préoccupations majeures des groupes vulnérables (42,4% des demandes). Ils sont suivis par les besoins en prise en charge médicale (20,5%).

Il faut noter aussi que le besoin de médiation sociale se fait sentir au sein des communautés. Cela peut s'expliquer par l'éclatement de la cellule familiale, mais aussi par le choix des communautés de gérer autrement les conflits que par la voix judiciaire. Cependant, l'atteinte de résultats probants face à une demande sociale de plus en plus pressante doit passer par le renforcement des moyens des structures et une déconcentration et décentralisation plus poussées des mécanismes d'assistance et de financement.

Tableau 25 : Répartition du nombre de consultations sociales effectuées par le SRAS dans la région de Dakar selon le type de demande en 2007

Type de demande de consultation sociale	Nb demandes reçues	% demandes selon le type	Nb consultations effectuées	% consultations effectuées
Secours	560	42,4	215	38,4
Prise en charge médicale	270	20,5	50	18,5
Demande d'appareillage	140	10,6	23	16,5
Médiation familiale	80	6,1	4	5,5
Appui et assistance aux "daara"	30	2,3	1	2,1
Demande de bourse de formation ou d'aide scolaire	140	10,6	13	9,6
Demande de financement de projet	100	7,6	7	6,8
Total	**1 320**	100,0	**313**	**23,7**

Source : SRSD de Dakar à partir des données fournies par le SRAS de Dakar

VII.3. LES ACTIVITES MENEES PAR LE GROUPEMENT NATIONAL DES SAPEURS POMPIERS

Les sorties effectuées par le sous groupement n°1 de la région de Dakar du Groupement National des Sapeurs Pompiers s'élèvent à 12 215 en 2007. Elles ont concerné : le secours aux victimes d'accidents et d'asphyxies, l'assistance aux personnes, les opérations diverses, les autres activités et la lutte contre les incendies.

Figure 33 : Répartition des sorties effectuées par le Groupement National des Sapeurs Pompiers dans la région de Dakar selon la nature en 2007

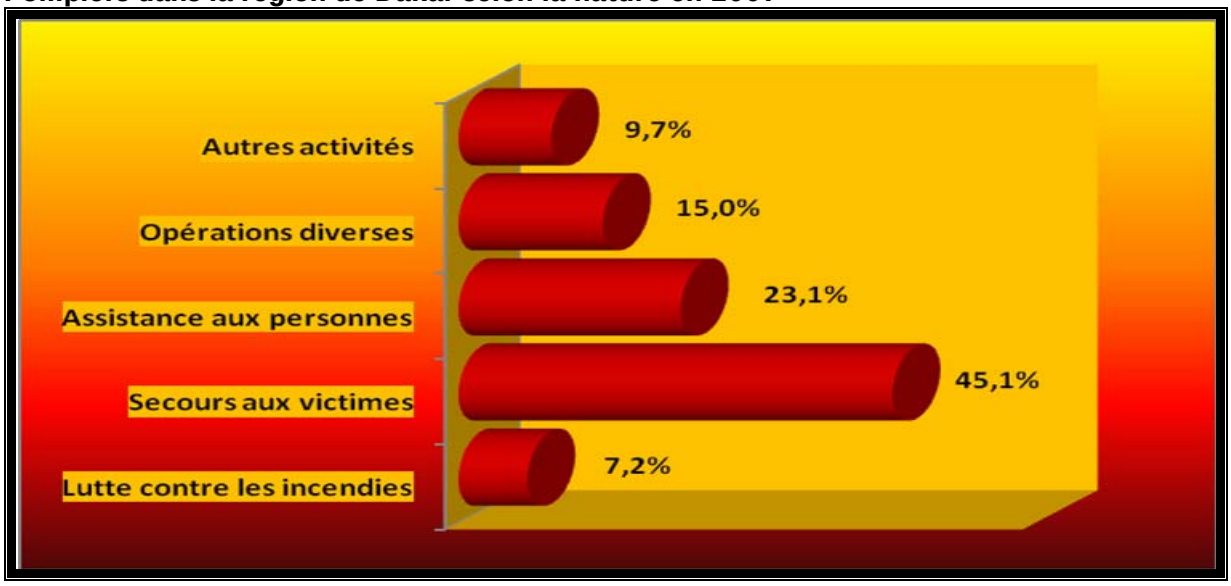

Source : SRSD à partir des données fournies par le Sous-groupement n°1 de la région de Dakar du GNSP

Le secours aux victimes, avec 5 505 sorties, a été le motif de 45,1% des sorties des pompiers dans la région. Les sorties pour accidents y occupent une place de choix avec 5 425 sorties (98,5% des sorties pour secours aux victimes) contre 80 sorties pour asphyxie (1,5%). Plus de 9/10ème de ces sorties pour accidents l'ont été pour des accidents de la route (92,3% soit 5 008 sorties). Et 2 245 sorties pour accidents de la route (54,8% de celles-ci) concernent des piétons reversés par un véhicule, 621 (soit 12,4%) des collisions entre deux véhicules et 250 (soit 5,0%) des renversements de véhicules automobiles.

Le nombre de victimes de ces accidents est de 7 429, dont les 1 848 (24,8%) sont des piétons renversés par un véhicule automobile et les 1 226 (soit 16,5%) des victimes de renversements de véhicules automobiles. Parmi ces victimes, 7 315 (soit 98,5%) ont pu être sauvées, en partie grâce à l'intervention rapide des sapeurs pompiers.

L'assistance aux personnes a été la raison de 2 821 sorties des Sapeurs dans la région de Dakar en 2007 (soit 23,1% du total). Ces sorties pour assistance aux personnes l'ont été surtout au profit de malades (1 915 sorties, soit 67,9% d'entre elles) ou de personnes en danger (906 sorties, soit 32,1% d'entre elles).

Il convient de souligner que 76 sorties ont été effectuées pour porter secours à des victimes de noyade dont 39 dans le département de Dakar, 26 dans celui de Pikine, 6 dans le Guédiawaye et 5 dans le Rufisque. Ces sorties ont concerné 89 victimes de noyade, dont 45 dans le département de Dakar, 33 dans celui de Pikine, 6 dans le Guédiawaye et 5 dans le Rufisque. Il n'a malheureusement été sauvé que 8 personnes (9,0% des victimes), le reste (81 personnes, soit 91,0%) étant soit décédées, soit non retrouvées.

Les sorties pour opérations diverses, au nombre de 1 834 (soit 15,0% de l'ensemble), occupent la troisième position dans les interventions des sapeurs pompier dans la région de Dakar. Parmi les sorties pour opérations diverses, les alertes motivées sont les motifs les plus nombreux (1 000 sorties, soit 54,5%), suivies par la découverte de corps sans vie (291, soit 15,9%) et les opérations d'assainissement (203, soit 11,1%).

Il convient de souligner que les fausses alertes ne sont pas à négliger (196, soit 10,7%) puisqu'elles viennent avant le motif de ravitaillement en eau (144, soit 7,9%).

Les sorties relatives à la lutte contre les incendies sont les motifs les moins importants dans les interventions des soldats du feu. En effet, avec 876 sorties (seulement 7,2% de l'ensemble), elles ont motivé moins de sorties que les ***autres activités*** (1 179 sorties, soit 9,7% de l'ensemble). Ce qui est une bonne chose pour la région, si cela traduit effectivement une réduction sensible du nombre d'incendies.

Les sorties pour cause d'incendies l'ont été la plupart du temps dans les industries (300, soit 33,3% desdites sorties), ensuite dans les habitations (241, soit 26,8%). Quant aux causes de ces incendies, elles sont pour la plupart indéterminées (642, soit 73,3%). A part celles-ci, les causes connues sont surtout des courts-circuits (93, soit 10,6%) et rarement de la négligence (40, soit 4,6%), l'imprudence d'ouvriers (28, soit 3,2%) ou accidentelles (24, soit 2,7%).

VII.4. CONCLUSION

Comme dans toutes les sociétés traditionnelles, l'assistance et l'entre aide occupent une place prépondérante dans nos mœurs. C'est dans ce cadre que le secours et la prise en charge médicale occupent une place de choix dans les statistiques du SRAS. Il en est de même pour les activités de secours aux victimes et d'assistance aux personnes que mènent les sapeurs pompiers.

VIII. EAU ET ASSAINISSEMENT

VIII.1. INTRODUCTION

L'eau est une ressource limitée et vulnérable indispensable à la vie, au développement et à l'environnement.

Au Sénégal, l'hydraulique et l'assainissement en milieu urbain sont du ressort du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique urbaine, de l'Hygiène publique et de l'Assainissement auquel sont rattachés la Société Nationale des Eaux du Sénégal (SONES), l'Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS) et la Sénégalaise Des Eaux (SDE). Quant à l'hydraulique et l'assainissement en milieu rural, ils sont dévolus au Ministère de l'Hydraulique Rurale et du Réseau Hydrographique National auquel est rattaché l'Agence de Promotion du Réseau Hydrographique National.

Pour assurer la sécurité de l'alimentation en eau de Dakar à long terme (horizon 2020-2030), le Gouvernement a mis en place le Projet d'approvisionnement en Eau à Long Terme (PELT). Ce projet est piloté par un comité présidé par le Ministère de l'Economie des Finances et du Plan.

Mais, pour atteindre en 2015 les OMD en matière d'eau potable et d'assainissement, aussi bien en milieu urbain que rural, l'Etat a mis en place le Programme Eau Potable et Assainissement pour le Millénaire (PEPAM 2015). Ce programme entre aussi dans le cadre d'une politique de Gestion Intégrée des Ressources en Eaux.

Pour traiter de ce chapitre, nous allons dans un premier temps évaluer les ressources en eau dans la région, dans un deuxième temps la qualité de l'eau, dans un troisième temps la production et la consommation d'eau et, dans un quatrième temps, l'assainissement

VIII.2. RESSOURCES EN EAU

Il existe deux types de ressources en eau dans la région de Dakar : les eaux souterraines et les eaux de surface.

Les eaux souterraines :

Les sources locales sont composées des aquifères de la nappe infra basaltique (Mamelles-Point B) contenue dans les sables marins emprisonnés sous les coulées volcaniques des Mamelles, les nappes des sables du quaternaire (Thiaroye) contenues dans les formations continentales qui longent le littoral nord et les calcaires de Sébikhotane.

C'est dès 1950 qu'ont été réalisés les premiers forages pour exploiter les nappes de Thiaroye et des Mamelles. Mais, à partir de 1960, les nappes de Sébikhotane ont commencé à être sollicitées face à la menace de surexploitation des nappes de Thiaroye et des Mamelles.

Les sources externes sont composées :

- des nappes du Maestrichtien (Pout- Nord, Pout-Sud et Pout-Kirène) ;
- des aquifères des sables quaternaires de Dakar à Kayar ;
- des aquifères Paléocènes à Maestrichtiens du Horst de Ndiass ;
- des aquifères des sables et calcaires du littoral nord.

Ce sont ces eaux souterraines qui sont mobilisées pour l'approvisionnement en eau potable de la région. Mais elles n'arrivent pas à satisfaire les besoins de la région. Pour les compléter, il a été fait recours aux eaux de surface.

Les eaux de surface :

L'hydrologie de la région est constituée :

- d'une série de lacs asséchés n'ayant de l'eau qu'en hivernage (Lac Thiourour, Lac Warouwaye, Lac Mbeubeuss qui est salé et Lac Mbaouane, douce) et d'une seule source pérenne, le lac Retba (lac rose), qui est salée ;
- d'un réseau de marigots et ruisseaux souvent asséchés, même en hivernage, et désorganisé par l'occupation anarchique humaine (Moligor, Bambilor, Sangalkam, Mbao).

Comme l'on s'y attend, de telles eaux de surface ne font pas partie des ressources mobilisées pour l'approvisionnement en eau potable de la région.

C'est plutôt le lac de Guiers, dépression alimentée par le fleuve Sénégal, qui, avec l'usine de Gnith située à environ 200 km au nord de la région et reliée à celle-ci par une double conduite, fournit depuis 1971 un apport complémentaire important dans la fourniture d'eau potable de la région.

VIII.3. QUALITE DE L'EAU

L'évolution des nappes aquifères est marquée ces dernières années par :

- Pour la nappe des calcaires de Sébikhotane : une baisse de la piézométrie et une menace d'invasion saline au nord, à partir du lac Tamna et au sud par la mer ; d'ou l'arrêt du forage f4 en 1996 et une réduction de moitié, en mars 2003, du débit du forage f1, suite à l'augmentation des teneurs en chlorures.

- Pour la nappe des sables du quaternaire de Thiaroye : une hausse globale de la piézométrie. Cependant, les teneurs en nitrates (250 mg/l à 465 mg/l selon les forages) sont très importantes (normes OMS de 50 mg/l) ; d'où le mélange de ces eaux avant distribution, avec celles de Bonna ø 820 au niveau de l'usine de Thiaroye. La fermeture du centre de captage de Thiaroye est même envisagée dans le schéma de mobilisation des ressources en eau du PELT.

- Pour la nappe du Mæstrichien : une bonne évolution des niveaux piézométriques et une minéralisation de la nappe, favorables au maintien des volumes prélevés actuellement.

- Pour la nappe du Paléocène : une baisse de la piézométrie constatée à Pout, en particulier à Pout-sud ; ce qui a induit une réduction des prélèvements dans cette zone afin d'éviter une invasion salée

Le fer qui dépasse le taux de conformité, influence la turbidité de l'eau (teneur en matière qui trouble l'eau). La SDE effectue, dans certaines zones où l'eau est rougeâtre, des dilutions et des purges pour améliorer la qualité des eaux distribuées.

VIII.4. PRODUCTION ET CONSOMMATION D'EAU

La production d'eau pour la région de Dakar s'élève en 2007 à 98 447 053 m^3. Ce qui correspond à une production moyenne journalière de 269 718 m^3. Cependant, du fait des pertes sur les réseaux, toute la production n'arrive pas aux consommateurs. En effet, en 2007, les pertes enregistrées au niveau du réseau s'élèvent à 27 671 702 m3, environ 20% du volume produit. Aussi, seuls 70 775 351 m^3 sont consommés. Ce qui correspond à une consommation journalière de 193 905 m^3. Et ce sont les petits consommateurs qui absorbent plus des deux tiers (67,1%) de cette consommation.

Par ailleurs, la consommation journalière d'eau potable, de 193 905 m3, rapportée à la population régionale en 2007, estimée à 2 428 155 habitants, permet d'estimer la consommation journalière d'eau potable par habitant à 80 litres.

Enfin, la région compte 235 444 abonnés à l'eau potable, dont 97,5% sont de petits consommateurs, 2,0% de gros consommateurs et 0,6% des administrations. Ce qui fait qu'un abonné petit consommateur (ménage) consomme en moyenne 578 litres d'eau potable par jour, contre 9 347 litres par jour en moyenne pour un abonné gros consommateur et 13 171 litres par jour pour une administration abonnée au réseau de distribution d'eau potable.

On peut donc dire que les efforts fournis ces dernières années pour augmenter l'approvisionnement en eau potable de la région ont eu des résultats positifs. Cependant, cette situation est très précaire avec l'augmentation rapide de la population et donc des besoins. Les efforts devront donc être poursuivis pour augmenter la production au même rythme que l'augmentation de la population régionale. Une sensibilisation accrue des administrations et autres gros consommateurs devra également être menée pour les amener à appliquer d'avantage de mesures d'économie de leur consommation d'eau potable.

Pour ce qui est de l'utilisation d'eau pour l'agriculture, la non dépendance à la variabilité climatique pour la satisfaction des besoins en eau des cultures, quelle que soit la saison, est due aux potentialités hydriques. La réserve en eaux souterraines et l'appoint apporté par l'eau provenant du lac de Guiers (16 000 m3 /jour) permettent d'irriguer une bonne partie des terres arables de la région.

VIII.5. ASSAINISSEMENT

L'ONAS s'occupe de la collecte, du traitement et de l'évacuation des eaux usées ainsi que du drainage des eaux pluviales en milieu urbain dans la région de Dakar. Il le fait en partenariat avec le Projet Eau à Long Terme (PELT) qui étend son action au milieu rural.

La collecte, le traitement et l'évacuation des eaux usées :

Selon le rapport du PEPAM du 9 juin 2008, les principaux travaux en cours ou achevés dans la région en matière d'assainissement sont les suivants :

- Projet de densification du réseau d'égout par la réalisation de 28 000 mètres linéaires d'extension de réseau et 2 500 branchements individuels dans les départements de Dakar et Rufisque (terminé) ;
- Travaux (en cours depuis décembre 2004) de réhabilitation de trois (03) stations de pompage dans les quartiers Djily Mbaye, Rue 10 et Zone industrielle de Dakar ;
- Construction de deux (02) stations d'épuration péri-urbaines au niveau des « Niayes » du département de Pikine et de la cité « SHS » du département de Guédiawaye (terminée depuis décembre 2007) ;
- Réhabilitation et construction d'ouvrages d'assainissement dans la zone des « Parcelles Assainies » du département de Dakar (en cours depuis mai 2007) ;
- Travaux d'extension de la station d'épuration de « Cambérène » pour l'augmentation de la capacité d'épuration de 9 400 m^3/jour à 17 000 m^3/jour (en cours depuis mars 2007) ;
- Réalisation de 60 000 ouvrages d'assainissement individuel, 160 systèmes semi-collectifs, 70 blocs sanitaires scolaires et 10 blocs sanitaires (terminé) ;
- Travaux d'assainissement du village de « Cambérène » (en cours avec réalisation de 63% de la pose du réseau).

La réalisation de ces importants travaux a permis d'obtenir d'importants résultats en matière d'assainissement dans la région.

En effet, en 2007, le volume d'eaux usées collectées est de 98 633 m^3, soit 3 169 m^3 de plus qu'en 2006. De plus, le nombre de stations d'épuration a triplé entre 2006 et 2007, passant de 3 à 9.

Quant au nombre de branchements aux réseaux collectifs, il est passé de 78 685 en 2005 à 86 898 en 2006 et 91 968 en 2007. Ce qui fait une augmentation en valeur absolue de 8 213 branchements entre 2005 et 2006 et de 5 070 entre 2006 et 2007. Quant aux branchements au réseau semi collectif, ils ont doublé entre 2006 et 2007. En effet, ils sont passés de 621 en 2006 à 1 324 en 2007.

Malgré les efforts faits ces dernières années, l'assainissement par réseau collectif et semi collectif est encore très peu développé dans la région. En témoigne le linéaire du réseau eaux usées, déjà faible en 2005 (882 km) et qui n'a que très peu augmenté depuis, puisque n'étant passé qu'à 945 km en 2006 et 984 km en 2007.

Il semble que l'ONAS a une préférence pour les ouvrages individuels qui sont moins coûteux à réaliser, mais requièrent une participation importante des populations dans leur financement et leur entretien. Leur nombre est passé de 218 453 en 2005 à 233 453 en 2006 et à 236 637 en 2007. Ce qui correspond à des augmentations en valeur absolue de 15 000 ouvrages entre 2005 et 2006 et 3 184 entre 2006 et 2007.

Enfin, si l'on prend en compte tous les systèmes, réseaux collectifs et semi collectifs, ainsi que les branchements individuels, le taux de desserte en milieu urbain a augmenté de 3,5 points entre 2005 et 2006 et de 0,3 points entre 2006 et 2007. Il est en effet passé de 59,8% en 2005 à 63,3% en 2006 et 63,6% en 2007. Quant au pourcentage de la population urbaine ayant accès à l'assainissement dans la région de Dakar, il est passé de 64%[6] en 2005 à 82,5%[7] en 2007. En milieu rural par contre, il se situe à seulement 17%[8].

Cependant, il convient de souligner que le taux d'accès à des systèmes d'assainissement dans la zone rurale de Dakar reste faible.

Les solutions qui s'imposent sont :

- L'extension du programme d'assainissement autonome du PELT à cette zone ;
- L'augmentation de l'intervention de l'ONAS ;
- Le renforcement des capacités locales ;
- La promotion des systèmes d'assainissement simples et accessibles aux populations ;
- L'implication des collectivités locales dans le financement et le suivi de ces programmes.

[6] Selon EDSIV
[7] Source : ONAS
[8] Source : PSE

Le drainage des eaux pluviales :

Pour ce qui est du drainage des eaux pluviales, l'expansion rapide, autant sur le plan démographique que sur le plan de l'espace géographique, et l'urbanisation poussée de la région ont eu pour conséquences :

- La réduction des zones d'infiltration des eaux pluviales ;
- La modification des conditions de ruissellement des eaux de pluies ;
- L'élimination des réseaux naturels d'évacuation ;
- Une augmentation de l'impluvium urbain susceptible d'être drainé ;
- Une aggravation des écoulements tant en volume qu'en débit de pointe ;
- Une inondation des bas-fonds érigés en zone d'habitation ;
- La multiplication des zones de stagnation des eaux pluviales ;
- L'absence de réseau de drainage des eaux pluviales dans les nouvelles citées érigées par des promoteurs immobiliers motivés uniquement par le profit avec comme conséquence la dégradation prématurée des chaussées et l'ensablement des réseaux d'évacuation des eaux usées dont les regards sont ouverts pour évacuer les eaux pluviales.

Cette situation est venue se greffer aux problèmes du réseau existant caractérisé par :

- Sa vétusté ;
- L'accessibilité difficile des collecteurs ;
- L'ensablement ou l'obstruction de ces derniers situés dans le domaine de la voierie publique ;
- L'absence d'auto curage liée à l'insuffisance de pente qui est favorisée surtout par les dépôts des produits d'érosion (sable) ;
- La vidange des ordures ménagères dans les collecteurs ;
- Le vol des plaques ;
- L'absence d'exutoire dans certaines zones (cas de Sicap Mermoz et liberté 6) ;
- L'insuffisance de la capacité de certains collecteurs suite à l'imperméabilisation des zones d'infiltration (zone du « triangle sud »).

Suite aux dernières inondations de l'hivernage 2005, le gouvernement du Sénégal a pris à bras le corps la question d'assainissement des eaux pluviales et a mobilisé une grande enveloppe pour résoudre de façon durable la question des inondations. Le financement mobilisé pour l'ONAS tourne autour de 10,5 Milliards de F CFA.

Ledit financement a déjà permis de réaliser le projet de drainage des eaux pluviales du « triangle sud », terminé depuis septembre 2007. La presque totalité des grands travaux routiers entrepris dans la région par l'ANOCI, l'APIX et l'AATR, qui visent tous l'amélioration de la mobilité urbaine ont également intégré le volet assainissement dans sa composante drainage des eaux pluviales.

VIII.6. CONCLUSION

A Dakar, toute l'eau produite n'arrive pas aux consommateurs, du fait des nombreuses pertes sur les réseaux. Malgré tout, les efforts produits ces dernières années n'ont pas été vains ; ayant permis une consommation moyenne journalière de 80 litres par habitant. Cependant, il convient de poursuivre ces efforts, surtout dans la réduction des pertes sur les réseaux, la lutte contre les gaspillages et les branchements sociaux, compte tenu de l'importance du taux d'accroissement démographique de la région (>2%).

Par ailleurs, l'assainissement par réseaux collectif et semi collectif est encore très peu développé dans la région. L'ONAS semble avoir un penchant pour les ouvrages individuels moins coûteux à réaliser. Cependant, d'importants efforts ont été réalisés pour l'extension des réseaux, la réhabilitation, l'augmentation de la capacité et la modernisation des stations d'épuration existantes, la construction de nouvelles stations, la réalisation de nombreux ouvrages individuels d'assainissement et de réseaux de drainage des eaux pluviales. Cependant, il reste beaucoup à faire dans ce domaine pour satisfaire les besoins dans ces domaines.

IX. ENVIRONNEMENT

IX.1. INTRODUCTION

Si le respect de la nature figure en bonne place parmi les valeurs essentielles qui sous-tendent la promotion d'un monde meilleur pour tous, c'est en raison de l'impact de la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement dans la paupérisation**.**

L'analyse du contexte social de la région de Dakar a mis en évidence une dynamique effective de la population caractérisée par des flux migratoires tant sur le plan national qu'international. Cette expansion démographique, corrélée aux contraintes spatiales, s'est traduite par une détérioration notoire des ressources naturelles en général.

La concentration des unités industrielles contribue également de manière insidieuse à la dégradation de l'environnement, suite aux effets péjoratifs de la pollution. Les ressources maritimes et les plages sont également exposées à de nombreux facteurs de dégradation dont : la pollution chimique, la pollution algale, la pollution due aux rejets d'eaux usées non traitées dans la mer, les nuisances causées par la pêche clandestine à la dynamite, la menace d'une avancée de la mer à cause de l'impact des changements climatiques et de l'extraction illicite du sable de mer utilisé en grande quantité dans la construction.

L'implantation des populations dans des dépressions, des zones d'infiltration ou de passages naturels des eaux pluviales, occasionne ainsi l'inondation de plusieurs quartiers pendant l'hivernage.

La gestion de l'environnement dans la région est du ressort de la Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés du Ministère du même nom, mais fait intervenir l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts du même Ministère ainsi que d'autres Ministères et plusieurs autres structures dont les collectivités locales et des ONGs.

Pour traiter de l'environnement, ce chapitre va, dans un premier temps, faire la situation de la collecte, de l'évacuation et de la gestion des déchets, dans un deuxième temps, celle de la pollution de l'air, dans un troisième temps, celle de l'érosion côtière et, dans un quatrième temps, examiner les défis environnementaux de la région. La situation des eaux et forêts sera analysée dans un autre chapitre.

IX.2. LA COLLECTE, L'EVACUATION ET LA GESTION DES DECHETS

La Collecte et l'évacuation des ordures

La production d'ordures ménagères peut, selon l'APROSEN, être estimée pour la région de Dakar à 1.400 tonnes/jour, soit en moyenne 0,6 kg/hbt/jour.

L'historique de la gestion des ordures ménagères dans la région fait ressortir une multitude de systèmes de collecte mis en place dans le passé. C'est ainsi que, jusqu'en 1971, les opérations de balayage des rues, de désensablement, de collecte et d'évacuation des ordures ménagères étaient assurées par les services municipaux. L'efficacité de ce système de gestion en régie a été annihilée par des contraintes de divers ordres, notamment :

- l'inadaptation du matériel de nettoiement,
- la couverture incomplète du territoire urbain de Dakar,
- l'absence de rigueur dans la gestion du personnel et du matériel à cause des pesanteurs sociales et politiques,
- les difficultés de mobilisation de la TOM (Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères).

Aussi, plusieurs scénarii pour la gestion des ordures furent appliqués, mais ont connu des insuffisances notoires. Le système de collecte, desservant les villages traditionnels et certains quartiers, n'assure que la récupération d'une faible partie des ordures ménagères. Le reste étant déversé anarchiquement sur les plages, les aires de jeux, la voie publique, entraînant dès lors des pollutions de toutes formes.

Les déchets industriels

Dans le département de Dakar, ils sont estimés à 540 m^3 par mois, soit un volume annuel de 6 480 m^3. C'est la production d'une trentaine d'industries. En effet, les déchets industriels proviennent de la parachimie, de la métallurgie, du textile, de la chimie et pétrochimie, de l'agro-alimentaire, des Papiers et Cartons, etc.

La décharge de « Mbeubeuss »

Située à environ 27 km de la ville de Dakar, la décharge de Mbeubeuss a été ouverte en 1968. A l'origine, elle était destinée à recevoir les rebuts de l'usine de compostage des ordures ménagères installée à Bel Air, et les surplus d'ordures. La dépression de Mbeubeuss n'a jamais fait l'objet d'aménagement en vue de recevoir des déchets. En réalité elle n'est pas contrôlée et ne subit que des terrassements et du régalage à l'aide de pelles mécaniques et de bulldozers bouteurs, occasionnant une situation inquiétante du fait de :

- l'occupation par les populations des zones limitrophes et de l'extension des villages avoisinants ;

- l'opportunité à la pratique de récupération d'objets occasionnels divers (métaux ferreux et non ferreux, plastiques, verres, papiers, chiffons, etc.) qu'elle offre à plus de 300 personnes qui vivent sur le site et s'adonnent à cette pratique ;
- la pollution de la nappe phréatique et les risques pour la santé des populations environnantes, surtout avec les nombreux points de captage de la SONES qui y sont implantés à des fins d'approvisionnement en eau potable, ainsi que des puits où s'alimentent les populations sur les lieux.

La décharge de Mbeubeuss accueille la totalité des déchets solides ménagers et industriels de la région de Dakar. Elle reçoit en moyenne 450.000 tonnes par an.

IX.3. LA POLLUTION DE L'AIR

La pollution atmosphérique découle de sources anthropiques et naturelles. Les risques sanitaires du fait de la pollution atmosphérique sont de plusieurs ordres. Des enquêtes épidémiologiques ont attesté la nocivité de plusieurs polluants.

L'activité industrielle

Les industries, essentiellement concentrées le long de la baie de Hann, rejettent des gaz non épurés dans l'atmosphère. Cependant, les données sur les émissions de gaz pour ces différentes unités sont mal connues.

La carte des risques inhérents à l'activité industrielle montre que la région, avec un pourcentage élevé pour le département de Dakar, est confrontée à de véritables dangers potentiels de pollution. Les principaux facteurs de risque sont les fuites de gaz, les explosions, les incendies, les lâchées de poussière, etc.

La circulation automobile

La concentration et le mauvais état des véhicules sont sources de pollution. Le parc automobile est vieillissant et en perpétuelle hausse.

IX.4. L'EROSION COTIERE

La couverture progressive des Niayes par le sable des dunes qui avancent du fait de l'action du vent est une illustration des dangers qui menacent les populations. La coupe de la végétation qui y prospère a fragilisé leur fixation malgré les efforts énormes consentis par l'Etat.

Par ailleurs, le littoral subit une érosion très poussée au niveau de la Baie de Hann, de la pointe de Bel Air à Diokoul. Les villages de Thiaroye sur mer, Mbao, M'batal, Yoff et toute la zone industrielle étant menacée.

Ce processus est accentué par le prélèvement inconsidéré et frauduleux de sable de mer par des charretiers.

IX.5. DEFIS ENVIRONNEMENTAUX DE LA REGION

Compte tenu de la réduction des superficies classées, une restructuration du domaine classé s'avère nécessaire pour avoir des données plus fiables sur le domaine forestier. Il convient de rappeler qu'au Sénégal, l'option politique de l'Etat, en ce qui concerne la gestion des composantes environnementales, privilégie le reboisement comme acte majeur dans le cadre de la stratégie de lutte contre la désertification et la pauvreté.

Les défis environnementaux majeurs à relever pour atteindre les objectifs définis dans les différents documents de planification sont principalement :

- La conservation de la biodiversité ;
- La gestion des zones humides ;
- La protection des zones littorales et côtières ;
- La lutte contre la pollution et la gestion des déchets ;
- La maîtrise, l'organisation et la gestion de l'espace ;
- La lutte contre le réchauffement de la planète ;
- La prévention contre les risques technologiques et naturels.

IX.6. CONCLUSION

Les flux migratoires et l'expansion démographique se traduisent par une détérioration des ressources naturelles. Il en est de même pour la concentration des unités industrielles. La décharge de Mbeubeuss n'est pas aménagée pour recevoir les déchets qu'elle reçoit de nos jours. La concentration de véhicules à Dakar joue un rôle important dans la pollution de l'air.

X. JUSTICE

X.1. INTRODUCTION

La justice constitue un secteur important suivi dans le cadre de la lutte contre la pauvreté en ce qu'elle constitue un pilier fondamental dans la politique de bonne gouvernance du pays. Malheureusement, en l'absence de données sur les infrastructures, moyens et activités des tribunaux et maisons de justice installés dans la région, ce chapitre va se limiter à l'analyse de la situation de l'administration pénitencière et de l'éducation surveillée dans la région en 2007.

X.2. ADMINISTRATION PENITENCIERE

On compte 8 lieux de détention dans la région de Dakar dont six (06) sont situés dans le département de Dakar (la Maison Centrale d'Arrêt (MCA) de Dakar, les Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) de Hann, Cap Manuel et du pavillon spécial de l'hôpital Aristide Le Dantec, le Camp Pénal (CP) de Liberté 6 et la Maison d'Arrêt pour Femmes (MAF) de Liberté 6) et deux (02) dans celui de Dakar (la MAC de Rufisque et la Maison de Correction (MC) de Sébikhotane).

La population carcérale se compose de :

- **Ecroué :** c'est une personne prise en charge dans le registre de la Maison d'Arrêt et de Correction. elle peut être condamnée ou détenue provisoire.

- **Détenu provisoire :** C'est une personne placée sous mandat de dépôt (prévenu) qui n'est pas encore jugée.

- **Condamné :** C'est une personne ayant fait l'objet d'une décision de justice l'obligeant à purger une peine.

La population carcérale

D'une manière générale, les décisions de justice déterminent la population carcérale. En 2007, la population carcérale dans le département de Dakar est de 2 550 écroués, dont 2 450 de sexe masculin et 100 de sexe féminin. Ainsi donc, les détenus de sexe masculins sont 24 fois plus nombreux dans les lieux de détention de la région que ceux de sexe féminin. Parmi ces détenus, on dénombre 2 484 adultes (2 388 hommes et 96 femmes) et 66 mineurs (62 garçons et 4 filles).

Les détenus condamnés (1 586, soit 62,2% des écroués) sont nettement plus nombreux que les détenus provisoires (964, soit 37,8%). Parmi ces derniers, on compte 907 détenus provisoires de sexe masculin, dont 54 mineurs contre 57 de sexe féminin, dont 4 mineures. Quant aux détenus condamnés, ils sont 1 543 de sexe masculin, dont 8 mineurs contre 43 de sexe féminin toutes adultes.

X.3. EDUCATION SURVEILLEE

La gestion de l'éducation surveillée est du ressort de la Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS) du Ministère de la Justice. Celle-ci est un service judiciaire à vocation éducative et sociale qui joue un rôle important dans l'encadrement, l'accompagnement, la formation, la rééducation et l'insertion socio professionnelle des mineurs. La DESPS dispose de services centraux chargés de la conception des politiques d'orientations stratégiques et de services extérieurs pour sa mise en œuvre.

Les structures extérieures sont implantées dans toutes les régions du Sénégal, à l'exception de celles nouvellement créées comme Sédhiou et Kédougou.

Infrastructures et personnel

Dans la région de Dakar, la DESP compte 12 structures parmi les 34 réparties dans le pays. Ce qui représente plus du tiers des services extérieurs. La répartition par département montre que c'est le département de Dakar qui abrite la moitié (06) des structures présentes dans la région. Il est suivi par ceux de Pikine (03) et Rufisque (02) ; le Guédiawaye étant le moins doté (01). A l'exception d'un Centre d'Adaptation Sociale, le département de Dakar abrite tous les autres types de structures comme l'illustre le tableau ci-après.

Tableau 26 : Répartition des structures de prise en charge de l'éducation surveillée dans la région de Dakar en 2007

Département	Coord. AEMO[9]	Section AEMO	Secteur AEMO	CS[10]	CP[11]	CAS[12]	Total
Dakar	1	1	2	1	1	0	6
Guédiawaye	0	1	0	0	0	0	1
Pikine	0	1	0	1	1	0	3
Rufisque	0	1	0	0	0	1	2
Région	**1**	**4**	**2**	**2**	**2**	**1**	**12**

Source : SRSD de Dakar à partir des données fournies par la Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS)

Cependant, malgré l'importance de leur nombre par rapport aux autres régions, il faut noter que la plupart des structures de Dakar ont hérité d'édifices qui datent de l'époque coloniale. C'est pourquoi, la DESPS s'est inscrite dans une politique de modernisation de ses services en vue de les adapter au contexte actuel d'urbanisation en collaboration avec des partenaires. Aussi, la DESPS met l'accent sur une politique de création de nouvelles structures de proximité pour mieux répondre aux préoccupations des groupes vulnérables.

[9] AEMO = Action Educative en Milieu Ouvert
[10] CS = Centre de Sauvegarde
[11] CP = Centre Polyvalent
[12] CAS = Centre d'Adaptation Sociale

Pour la prise en charge des mineurs, la région de Dakar compte cinquante sept (57) éducateurs spécialisés dont trente (29) femmes et vingt sept (28) hommes. Avec 27 éducateurs spécialisés (soit 47,4% du total régional) dont 13 femmes, le département de Dakar centralise près de la moitié de l'effectif du personnel des éducateurs spécialisés dans la région. Il est suivi de ceux de Pikine (17 éducateurs dont 10 femmes), Rufisque (9 dont 4 femmes) et Guédiawaye (4 dont 2 femmes).

Il convient de souligner qu'il y a plus de femmes que d'hommes parmi les éducateurs spécialisés de la région. Il en est de même dans le département de Pikine, alors que c'est la parité qui prévaut dans celui de Guédiawaye.

Effectifs et répartition des enfants en conflit avec la loi et des enfants en danger

En 2007, on dénombre dans la région de Dakar 207 enfants en conflit avec la loi, dont 179 garçons (86,5%). Les enfants en danger sont au nombre de 4 110 dont 2160 garçons (52,6%).

Tableau 27 : Répartition des effectifs pris en charge dans les structures d'éducation surveillée selon la catégorie et le sexe dans la région de Dakar en 2007

Catégorie	Enfants en conflits avec la loi		Enfants en dangers		Total	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Effectif	179	28	2160	1950	2339	1978
Total	207		4110		4317	

Source : SRSD de Dakar à partir des données fournies par la Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS)

Le fait que l'effectif des filles en conflit avec la loi ne représente que 13,5% de l'ensemble pourrait s'expliquer par le fait que les affaires impliquant des filles sont souvent réglées avant d'être déférées devant la justice. Elles se remarquent dans les délits de coups et blessures volontaires, de vagabondages, d'injures et voies de fait et de vol simple.

Quant à la part importante des enfants en danger, elle pourrait s'expliquer par la politique de prévention large menée de plus en plus par la DESPS avec l'ouverture de sections scolaires et d'enseignement technique féminin ainsi que d'ateliers d'apprentissage professionnel dans les centres de sauvegarde et centres polyvalents.

Effectifs scolaires

Les effectifs scolaires des structures de l'Education surveillée s'élèvent en 2007 à 2051 élèves dont 1 078 filles (soit 52,6%). Les Centres de Sauvegarde de Pikine et de Cambérène regroupent les effectifs les plus importants. Avec 1 457 élèves, le Centre de Sauvegarde de Pikine enregistre l'effectif le plus important dans sa section scolaire. Cela peut s'expliquer par la position géographique du centre qui se situe dans une zone à forte concentration humaine avec des populations à revenus très modestes.

L'effectif total d'élèves scolarisés, tous niveaux confondus, s'élève à 2 051 dont 443 dans l'élémentaire (soit 21,6% de l'effectif) et 1 608 dans le moyen secondaire. Ce dernier cycle accueille une bonne partie des enfants exclus du système scolaire classique.

Dans la région, le nombre de mineurs ne cesse d'augmenter alors qu'on assiste à une baisse de l'effectif des éducateurs spécialisés. Le ratio, pour assurer l'encadrement et l'accompagnement des enfants pris en charge, est d'un éducateur spécialisé pour 75 mineurs. Ce qui est loin des normes internationales qui fixent le ratio à un éducateur pour 7 mineurs. Ce déficit en personnel ne facilite pas le développement d'une bonne politique de protection des enfants et de prise en charge des mineurs.

X.4. CONCLUSION

A Dakar, la population carcérale est essentiellement masculine. Les femmes représentent une minorité. En matière d'éducation surveillée, les résultats obtenus par la DESPS résultent de la volonté des pouvoirs publics de rendre effectives les mesures de protection spéciale des mineurs au Sénégal. Cependant, les difficultés liées aux faibles effectifs des éducateurs spécialisés, à la mobilité des équipes éducatives et à la vétusté des infrastructures, notamment les cadres d'apprentissage professionnel, limitent son intervention et ne permettent pas de satisfaire convenablement la forte demande sociale.

XI. JEUNESSE ET SPORTS

XI.1. INTRODUCTION

La population de la région est composée de 38,2% de jeunes âgés de 15 à 34 ans. Et, comme l'ont révélé les résultats provisoires de l'Enquête de Conjoncture Sociale, ils sont lourdement frappés par le chômage, puisque 22,3% des actifs de cette tranche d'âges sont au chômage. C'est pour faire face aux méfaits du chômage et de l'oisiveté, que le Gouvernement du Sénégal a opté pour une politique de jeunesse dynamique et efficace.

L'activité sportive est devenue un phénomène social de premier plan, de par l'intérêt et l'engouement qu'elle suscite auprès de tous les peuples et de toutes les couches sociales du monde contemporain. Aussi, le Sénégal s'est-il librement inscrit au mouvement sportif international dès son accession à la souveraineté internationale, convaincu de s'engager ainsi dans une voie de rapprochement des hommes et de paix entre les peuples.

Au demeurant, notre pays a affirmé très tôt et sans ambages, la nécessité de privilégier l'éducation et la formation et donc de voir essentiellement dans le sport, un moyen d'éducation et de formation des masses en général, de la jeunesse en particulier. Inscrite dans cette action éducative globale, la mission du département des sports et des loisirs est de veiller à ce que le sport soit et demeure effectivement, un moyen privilégié et efficace d'éducation et de formation de l'homme sénégalais.

Pour traiter de ce chapitre, nous allons, dans un premier temps analyser les activités de jeunesse et dans un deuxième temps celles du sport.

XI.2. JEUNESSE

XI.2.1. Activités du Service Régional de la Jeunesse

Le Service Régional de la Jeunesse de Dakar a eu à mener diverses activités dans la région en 2007, parmi lesquelles :

- L'organisation de la campagne 2007 des Collectivités Educatives ;
- L'organisation de l'édition 2007 des vacances citoyennes ;
- L'organisation de stages théoriques et de recyclage ;
- L'organisation de journées « Jeunesse-SIDA ».

La Campagne 2007 des Collectivités Educatives

La campagne 2007 des collectivités éducatives s'est déroulée dans la région Dakar dans la période du mois d'avril au mois de septembre à travers les départements de Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque. Au terme des inspections et des conseils de stages, il a été noté une amélioration qualitative des collectivités.

Au cours des inspections, une attention particulière a été portée sur la partie administrative. Les collectivités éducatives inspectées dans la région de Dakar, au nombre de 22, sont réparties comme suit :

- trois (03) centres aérés,
- six (06) colonies de vacances ,
- treize (13) patronages.

Quatre cent trente six (436) encadreurs ont été inspectés et mille sept cent quatre vingt quatre (1 784) enfants ont participé dans les différentes collectivités. Des animateurs français ont participé et contribué à la formation pratique des enfants dans des sites comme : Colonie VASI. JV et patronage club Yaakar de Pikine.

Conformément au thème de la campagne 2007 renouvelé, les projets pédagogiques ont été réalisés à travers plusieurs activités, notamment celles relatives aux activités socio-éducatives, manuelles, sportives, scientifiques, culturelles, sorties, excursions et baignades. Les méthodes participatives, actives et alternatives ont permis aux enfants de s'initier à l'accomplissement du devoir citoyen, au droit à l'expression et à la communication. Chaque enfant a pu individuellement développer ses capacités et ses aptitudes en la matière.

Cependant, il est constaté de plus en plus l'organisation, dans la région de Dakar, de collectivités éducatives non déclarées. Elles le sont, soit par ignorance de la règlementation, soit par préméditation. Ces programmes et regroupements de jeunesse non autorisés par le Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi devraient être étudiés, en rapport avec les services concernés ou les Ministères de tutelle afin de trouver la solution de la légalité de ces activités. Ainsi, les enfants bénéficiaires, de même que les organisateurs, ne seront plus exposés en cas de dommages sur le double plan de l'assurance et de la responsabilité civile.

L'édition 2007 des « vacances citoyennes »

L'édition de 2007 des « vacances citoyennes » aura été marquée par la « consolidation des acquis et la réaffirmation de l'engagement citoyen des jeunes ». D'où le choix du thème « ***Jeunesse, Citoyenneté, solidarité, et Construction nationale ».***

Les objectifs des « vacances citoyennes » sont les suivants :

- Promouvoir et renforcer la citoyenneté et le civisme en milieu jeune, par une action d'animation et de formation ;

- Accroître et soutenir l'engagement de la Jeunesse dans l'œuvre de développement de la Nation ;
- Renforcer, chez les jeunes, le principe de la Solidarité nationale et leur adhésion aux valeurs fondatrices de la Nation ;
- Stimuler la communication entre les jeunes et les autres composantes de la société sénégalaise ;
- Promouvoir le volontariat chez les jeunes, par le prise en charge, à travers leurs groupements, de questions d'intérêt communautaire ou général ;
- Soutenir et stimuler un brassage fécond entre les jeunes sénégalais de la ville et de la campagne ;
- Créer des opportunités d'insertion socioéconomique et lutter contre la marginalisation des jeunes.

Le Comité Régional d'Appui aux « vacances citoyennes » a mené 27 activités dans la région au cours de l'édition 2007 (11 dans le département de Dakar, 7 dans celui de Guédiawaye, 3 dans le Pikine et 6 dans le Rufisque) en plus de celles menées au cours de la « Journée de la région » qui s'est tenue le 1er septembre 2007.

En dépit des difficultés rencontrées, l'édition 2007 du programme « *Vacances citoyennes* », du fait de la pertinence des activités, particulièrement le camp /chantier autour du thème de la création artistique et de l'opération « Dakar, murs propres », a suscité un engouement chez les jeunes. Cette édition a révélé des opportunités, tant au niveau des arts que du développement du volontariat. En effet, l'opération « Dakar, murs propres » pourrait être poursuivi sous forme d'un programme de volontaires du Service Civique National, en collaboration avec les Collectivités locales et le Ministère en charge du Cadre de Vie et de l'Hygiène publique. La reconduction des chantiers, avec l'amélioration des stratégies et des moyens, pourrait être envisagée.

Les stages théoriques et de recyclage

La campagne 2007 des collectivités éducatives s'est encore distinguée par une impressionnante demande de formation initiale ainsi que de recyclage conformément aux textes en vigueur. Ce service offert aux jeunes par le ministère de la jeunesse et de l'emploi a été possible grâce aux initiatives soutenues des CDEPS et des mouvements de jeunesse.

Au total, six (6) stages de recyclage et sept (7) de moniteurs de collectivités éducatives ont été organisés dans la région de Dakar. Ils sont indiqués et détaillés dans les deux tableaux en dessous.

Pour ce faire, le Service Régional de la Jeunesse a étudié tous les dossiers de demande d'organisation de stage de formation théorique et d'ouverture des collectivités éducatives.
Des récépissés de dépôt de dossiers ont été délivrés, conformément aux directives du Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi pour la campagne 2007.

Deux cent cinquante deux (252) stagiaires ont subi une formation théorique de moniteur de collectivités éducatives de huit (8) jours à l'internat. Pour le recyclage, ce sont 150 stagiaires qui ont été formés.

Les journées « Jeunesse-SIDA »

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme semaine « ***jeunes-sida »***, édition 2007, le secteur jeunesse de la région de Dakar a eu à dérouler des activités de sensibilisation à travers les quatre départements de Rufisque, Pikine, Guédiawaye et Dakar.

Le thème « ***VIH/SIDA et droits humains : rôle et responsabilités des jeunes »*** était suffisant pour qu'une mobilisation importante soit effectuée par les CDEPS en rapport avec les Centre Conseils ADO et les responsables du mouvement associatif.

Les stratégies développées ont été les suivantes :

- la mobilisation sociale à travers des activités de podium, radio crochet, théâtre (dans tous les départements) et Rap Attack avec comme dominante le basket ;
- le dépistage volontaire, qui a été un des temps forts de la semaine (Dakar, amicale des femmes du ministère et Rufisque) ;
- la distribution de supports : T-shirts, Passeports sur la Santé de la Reproduction et Affiches.

6 893 jeunes ont été touchées lors de ces journées.

De manière générale, la semaine jeunes/sida de l'année 2007 s'est déroulée dans les quatre départements, mais également dans le cadre de la journée de mobilisation sociale de l'Amicale des femmes du Ministère (appui financier de la région), avec satisfaction, même si, par ailleurs, les départements de Pikine et Guédiawaye, n'ont pas évoqué dans leurs rapports, le dépistage volontaire.

Il y a surtout été noté une adhésion des jeunes, justifiant ainsi le degré de mobilisation assez important au niveau des activités de mobilisation sociale. Toutefois, la mise en place tardive des moyens financiers n'a pas facilité la mise en œuvre du programme général qui commande une bonne préparation.

XI.2.2. Activité de l'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ)

Un autre des instruments de mise en œuvre de la politique de jeunesse est l'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ) dont les missions sont les suivantes :

- Assister les jeunes à la recherche d'emploi, d'une formation professionnelle, ou d'un conseil professionnel ;
- Accueillir les jeunes demandeurs d'emploi et les former ;

- Assister les employeurs dans leurs démarches pour l'embauche des jeunes ;
- Assister les jeunes pour la création d'activités génératrices de revenus (AGR) et d'entreprises.

Les principales activités menées pour atteindre ces objectifs ont porté sur l'animation économique, la formation, la création d'AGR et le placement de jeunes demandeurs d'emploi.

L'Animation économique

Les activités d'information, de mobilisation et d'orientation visent essentiellement à ressourcer les jeunes et à leurs redonner espoir en les informant sur les opportunités de formation, d'insertion (salariat et auto emploi) et d'émigration légale qui sont à leur portée.

Au cours de l'année 2007, 23 460 jeunes ont été mobilisés dans les quatre (04) départements de la région de Dakar pour différentes manifestations : conférence sur l'insertion socioprofessionnelle et la promotion des jeunes, communication sur les nouveaux programmes de l'ANEJ, accueil, Information, orientation, animation de terrain.

La formation

En 2007, 94 jeunes ont été formés en entreprenariat dans la région de Dakar, dont 23,4% de sexe féminin. Cette formation vise à renforcer les capacités managériales du jeune afin de faciliter son insertion dans la vie active. En outre, elle développe l'esprit d'entreprise chez le jeune et lui confère des compétences techniques et managériales qui vont lui permettre de prendre des initiatives économiques avec plus de chance de réussite.

La création d'activités génératrices de revenus

Pour lutter contre le chômage et l'oisiveté, des jeunes sont accompagnés, orientés par l'ANEJ pour la création d'activités génératrices de revenu. La stratégie consiste à aider le jeune à identifier un créneau porteur en termes d'activité rentable et de sources de financement disponibles et accessibles pour le promoteur. Il s'en suit une élaboration de plan d'affaires, un accompagnement et un appui conseil au jeune promoteur.

Au cours de l'année 2007, 316 plans d'affaires ont été élaborés, avec une capacité de création de 1 195 emplois directs pour un coût global de 1 868 268 449 F CFA.

Le département de Dakar, avec 225 projets montés, a le plus bénéficié de l'appui. Il est suivi par le département de Pikine, qui compte 57 projets, et de Rufisque bénéficiant de 22 projets. Guédiawaye, avec 12 projets, a le moins bénéficié de l'assistance de l'ANEJ dans ce domaine.

Tableau 28 Répartition des projets montés par l'ANEJ dans la région de Dakar selon le département en 2007

Département	Projets montés		Emplois prévus		Coût du projet	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Dakar	225	71,2	880	73,64	1 416 381 294 FCFA	75,81
Pikine	57	18,04	200	16,74	291 598 027 FCFA	15,61
Guédiawaye	12	3,8	40	3,35	93 544 000 FCFA	5,01
Rufisque	22	6,96	75	6,27	66 745 128 FCFA	3,57
Total	**316**	**100**	**1195**	**100**	**1 868 268 449 FCFA**	**100**

Source : SRSD de Dakar à partir des données fournies par l'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ) du Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes

Le placement des jeunes demandeurs d'emploi

En 2007, le nombre de demandeurs d'emploi enregistrés par le service de placement de l'ANEJ dans la région de Dakar est de 11 515 personnes, soit un nombre mensuel moyen de 1 046 demandes d'emplois.

Sur ces demandes, 168 dossiers ont été envoyés à des structures de la place, suite à leur requête et 10 contrats d'essai ou de stage ont été obtenus au niveau national.

Par ailleurs, 128 contrats de travail ont été obtenus dans le cadre de l'émigration légale. Ces contrats se répartissent comme suit :

- 14 chauffeurs pour l'Arabie Saoudite
- 114 agriculteurs, manutentionnaires, pêcheurs, électriciens, maçons, techniciens de surface, jardiniers, électrotechniciens, restaurateurs pour l'Espagne.

Ce qui fait un total de 138 jeunes qui ont pu trouver un travail temporaire ou un stage.

XI.3. SPORTS

L'organisation institutionnelle du sport révèle deux pôles : il s'agit, d'une part, du pôle public, composé de l'Etat, des Collectivités Locales et des Etablissements Publics et, d'autre part, du pôle privé, composé essentiellement du mouvement associatif national et international.

Pour les besoins de notre analyse, nous nous limiterons au personnel mis à la disposition de la région et à la structuration du tissu sportif régional.

Le personnel administratif et technique

Le personnel administratif et technique mis à la disposition de la région est composé d'un (01) Inspecteur de la Jeunesse et des Sports (Chef de Service Régional), de sept (07) Instructeurs d'EPS (dont 3 sont Conseillers techniques en Athlétisme, Handball et Volleyball et 4 Chefs de service départemental des sports), un (01) Professeur d'EPS, un (01) Maitre d'EPS et une (01) Secrétaire.

Ce qui montre éloquemment combien le déficit en personnel administratif et technique des services est important. En effet, en dehors du service régional, tous les services départementaux sont réduits à la personne du chef de service.

D'autre part, le potentiel technique dont ces services ont besoin pour accompagner les programmes d'activités des structures de gestion des disciplines sportives, conformément à leurs missions, fait défaut.

La structuration du sport dans la région

Pour gérer le sport au niveau national et en vertu de l'application du principe de la cogestion, l'Etat, par le biais de la délégation de pouvoirs, confère au mouvement associatif, organisé en fédérations et ligues sportives, un certain nombre de responsabilités dans la gestion du sport au niveau de tous les échelons administratifs du pays.

La région de Dakar, de par son statut de capitale du Sénégal avec la présence d'infrastructures de qualité et la disponibilité de cadres techniques nationaux, connaît une activité sportive très intense. A coté de l'aspect officiel de la pratique sportive, coordonnée par les ligues et districts, on note une pratique sportive spontanée de masse par les populations jeunes et moins jeunes, à des fins de loisirs, de maintien de la forme physique, de détente et autres.

Tableau 29 : Disciplines sportives pratiquées dans la région de Dakar en 2007

Disciplines sportives	Structures de gestion	Nb de clubs	Nb de licenciés	observations
Athlétisme	Ligue régionale	14	892 (dont 394 filles)	Les écoles ne sont pas comptabilisées
FOOTBALL	Comite d'exception	73 (dont div1 :12, div2 :07, div3 :9, div-Reg : 36, FF : 9	6 314 (dont 232 filles)	
Basket ball	Ligue régionale	24	1 677 (dont 635 filles	
Hand ball	Ligue régionale	14	720 (dont 400 Filles)	
Volley ball	Ligue régionale	13	414 (dont 246 filles)	
Karaté	Ligue régionale	103	2 417	
Taekwondo	Ligue régionale	70		
Viet Vo Dao	Comité d'exception	13	487 (dont 211 filles)	
Jeux de Dames	Ligue régionale	20	110	
Scrabble	Ligue régionale			
Natation	Ligue régionale	10		

Disciplines sportives	Structures de gestion	Nb de clubs	Nb de licenciés	observations
Randonnée pédestre	Comité d'exception			Cette discipline n'enregistre pas de licenciés. Elle mobilise chaque semaine au moins 5OO randonneurs
LUTTE	Comité National de Gestion			La lutte, bien présente dans la région, est gérée par le comité national
Sport Boules	Ligue régionale			
Sport travailliste	Ligue régionale	32 (Clubs d'entreprises)	500	
Courses hippiques	Comité d'exception			
Sports de vacances	ORCAV	534 ASC	92 000	
Sport scolaire	UASSU	307 établissements	11 875 (dont 3 666 filles)	

Source : SRSD de Dakar à partir des données du Service Régional des Sports de Dakar

Parmi ces 18 disciplines sportives, toutes pratiquées dans la région de Dakar, la plupart sont gérées par les ligues régionales. Cependant, certaines disciplines, pour des raisons diverses, sont gérées par des fédérations nationales. La forte concentration dans le département de Dakar des infrastructures les plus fonctionnelles, porte un coup dur à la promotion de certaines disciplines sportives à l'intérieur des autres départementaux.

Les infrastructures sportives

Elles sont inégalement réparties sur le territoire régional. Le département de Dakar abrite, pour l'essentiel, les infrastructures qui présentent les meilleures conditions de la pratique sportive. Cependant, l'Etat, appuyé par ses partenaires, notamment la coopération chinoise, est en train de dérouler un vaste programme de réhabilitation et de rénovation des infrastructures sportives d'excellence et de réceptifs adaptés.

Tableau 30 : Répartition des infrastructures sportives de la région de Dakar selon le département et le statut en 2007

Départements	Stades nationaux	Stades régionaux	Stades départementaux	Stades municipaux
Dakar	L.S.Senghor, D. Diop, I.Mar Diop, Piscine Olympique, Dojo National Amara Dabo	NEANT	-	Assane Diouf, HLM Patte d'oie, YOFF, Ngor, Ouakam
Guédiawaye	NEANT	NEANT	Amadou Barry	Ndiareme, Keur Massar
Pikine	NEANT	NEANT	Alassane Djigo	Thiaroye, Sicap Mbao, Grand Mbao, Petit Mbao, Keur Massar
Rufisque	NEANT	NEANT	Ngalandou Diouf, Hippodrome Tanor Anta Mbakhal	Bargny, Yène, Diamniadio, Sébikhotane, Sangalkam

Source : SRSD de Dakar à partir des données du Service Régional des Sports de Dakar

Les disciplines sportives telles que le football, le Basket ball, le Handball, le Volleyball et l'athlétisme sont pratiquées dans les stades nationaux et municipaux, qui sont en général des complexes multisports. Les sports de combats utilisent les stadiums ou des salles privées. La lutte et le rugby, très présents dans la région, utilisent les stades de football, faute de disposer d'infrastructures propres.

Par ailleurs, la région est dotée, sur toute l'étendue de son territoire, d'une multitude de plateaux multi fonctionnels où se pratiquent, en termes d'animation, le basketball, le handball et le volleyball.

Enfin, un important programme de construction et de réhabilitation d'infrastructures sportives est en cours dans la région sur la période 2007-2010.

Les activités menées

Les activités les plus en vue qui ont rythmé l'année 2007 se présentent ainsi qu'il suit :

- Formation d'animateurs initiateurs en : Football (27 dans le dpt de Dakar et 24 dans le dpt de Guédiawaye), Hand ball (25 dans le dpt de Dakar), Volleyball (18 dans le dpt de Dakar), Taekwondo (20 dans le dpt de Dakar) et Musculation (39 dans le dpt de Guédiawaye)

- Animation : Organisation à Dakar, du 31 mars au 7 avril 2007, de la 11ème édition du Festival National de l'UASSU, qui a regroupé, autour de douze (12) disciplines sportives, mille sept cent (1 700) élèves et étudiants de toutes les régions du Sénégal.

- Organisation d'une opération de détection des jeunes talents sur toute l'étendue de la région. Cette importante activité s'inscrit dans le cadre de la mise en place du projet d'édification d'un centre de détection et de formation des jeunes talents ; projet initié par le ministre des sports. Elle a mobilisé plus de trois mille (3 000) jeunes sportifs de juillet à décembre 2007.

- Organisation d'un championnat populaire « navétanes » par l'ORCAV de Dakar. Cette importante activité a mobilisé, de juillet à décembre 2007, 92000 licenciés répartis dans 534 ASC. Mille cinq cent (1500) rencontres sportives ont été organisées sur toute l'étendue de la région et ont concerné les séniors et les petites catégories.

- Supervision des compétitions sportives officielles organisées par les structures délégataires de pouvoir du ministère des sports.

XI.4. CONCLUSION

La mise en œuvre de la politique de jeunesse a eu des résultats importants, principalement avec les activités menées par le Service Régional de la Jeunesse (organisation de la campagne 2007 des Collectivités Educatives, de l'édition 2007 des vacances citoyennes, de stages théoriques et de recyclage et de journées « Jeunesse-SIDA ») et celles de l'ANEJ (animation économique, formation, création d'AGR et placement de jeunes demandeurs d'emploi).

Par ailleurs, en dépit de l'importance reconnue au sport, et malgré l'engouement qu'il suscite auprès des jeunes et des moins jeunes, la gestion de cette activité dans la région, pose un certain nombre de contraintes qui limitent considérablement son rayonnement.

L'insuffisance des infrastructures sportives de compétitions et de proximité, ainsi que la rareté de cadres techniques qualifiés dans les départements, en constituent les facteurs les plus déterminants.

Cependant, le programme en gestation de l'Etat en matière d'infrastructures, appuyé par la coopération chinoise, et l'implication de plus en plus marquée des collectivités locales dans la prise en charge des problèmes du secteur, nous autorisent légitimement à entrevoir l'avenir avec beaucoup plus de sérénité.

XII. ACTIVITES ECONOMIQUES ET EMPLOI

XII.1. INTRODUCTION

Les activités économiques et l'emploi, parce qu'ils permettent de procurer des revenus aux populations, jouent un rôle fondamental dans la lutte contre la pauvreté. La gestion de ce secteur transversal revient certes à l'Etat à travers plusieurs Ministères, Agences et projets, mais fait intervenir également le secteur privé, les ONG et les autres partenaires au développement.

Compte tenu des informations disponibles, pour traiter des activités économiques et de l'emploi dans la région, nous allons nous appuyer sur les statistiques de l'APIX, les données du Service des Statistiques du Travail (SST) sur les établissements créés dans la région et les accidents du travail déclarés en 2007, les résultats **provisoires** de la phase test de l'Enquête de Conjoncture Sociale (ECS) qui a été menée dans la région par l'ANSD en octobre et novembre 2007.

Le chapitre va, dans un premier temps, examiner le volume et l'évolution des investissements agréés par l'APIX, dans un deuxième temps, analyser le volume et l'évolution des établissements créés ainsi que les accidents du travail déclarés dans la région et, dans un troisième temps, décrire la situation de l'emploi dans la région en 2007.

XII.2. VOLUME ET EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS AGREES PAR L'APIX

A l'instar des projets agréés dans l'ensemble du pays, ceux agréés dans la région de Dakar ont vu leur nombre évoluer en dents de scie entre 2003 et 2007. Cependant, si elle a évolué de la même manière durant cette période, la part de la région dans le nombre total de projets agréés dans le pays n'a jamais été plus importante qu'en 2007 où elle est de 64,1% contre 60,1% en 2003 et moins de 60% entre ces deux années.

Figure 34 : Evolution du nombre de projets agréés dans la région et dans le pays par l'APIX entre 2003 et 2007

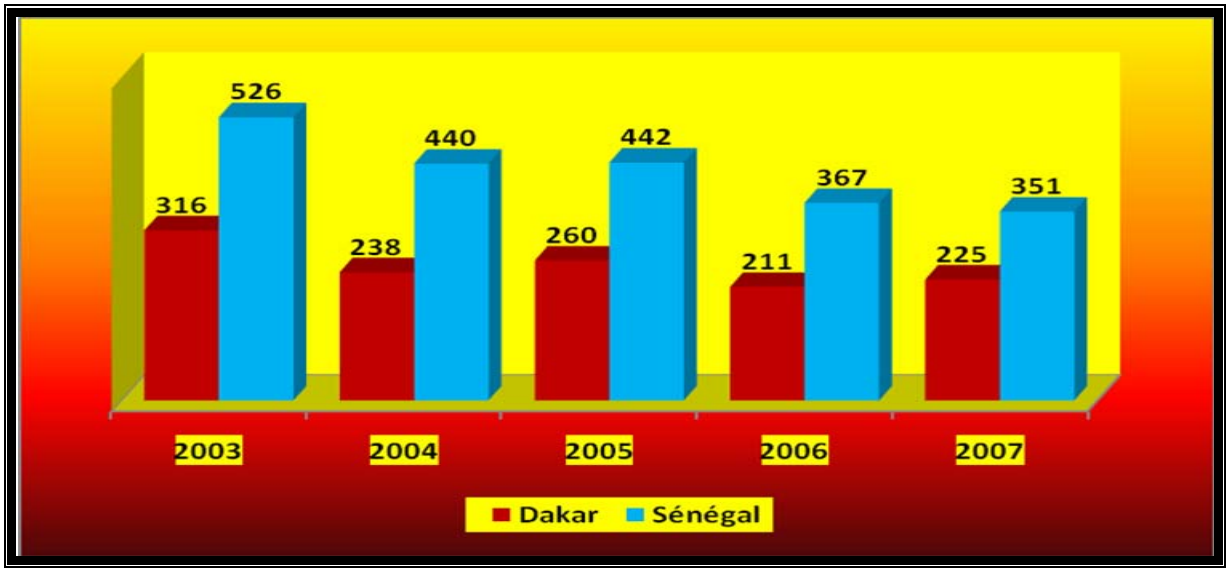

Source : SRSD de Dakar à partir des données de l'APIX

Le volume des investissements agréés dans la région, après avoir baissé régulièrement de 2003 jusqu'en 2005, a opéré un important redressement jusqu'à atteindre un pic de 84,85 milliards de F CFA en 2006 avant d'opérer une chute vertigineuse en 2007 atteignant son plus bas niveau (28,18 milliards) depuis 2000. En revanche, le volume des investissements agréés dans l'ensemble du pays, après une chute en 2004, a augmenté régulièrement jusqu'en 2006 atteignant 970 milliards de F CFA avant d'opérer une légère baisse en 2007 (760 milliards de F CFA).

Figure 35 : Evolution des investissements (en milliards de F CFA) agréés dans la région et dans le pays par l'APIX entre 2003 et 2007

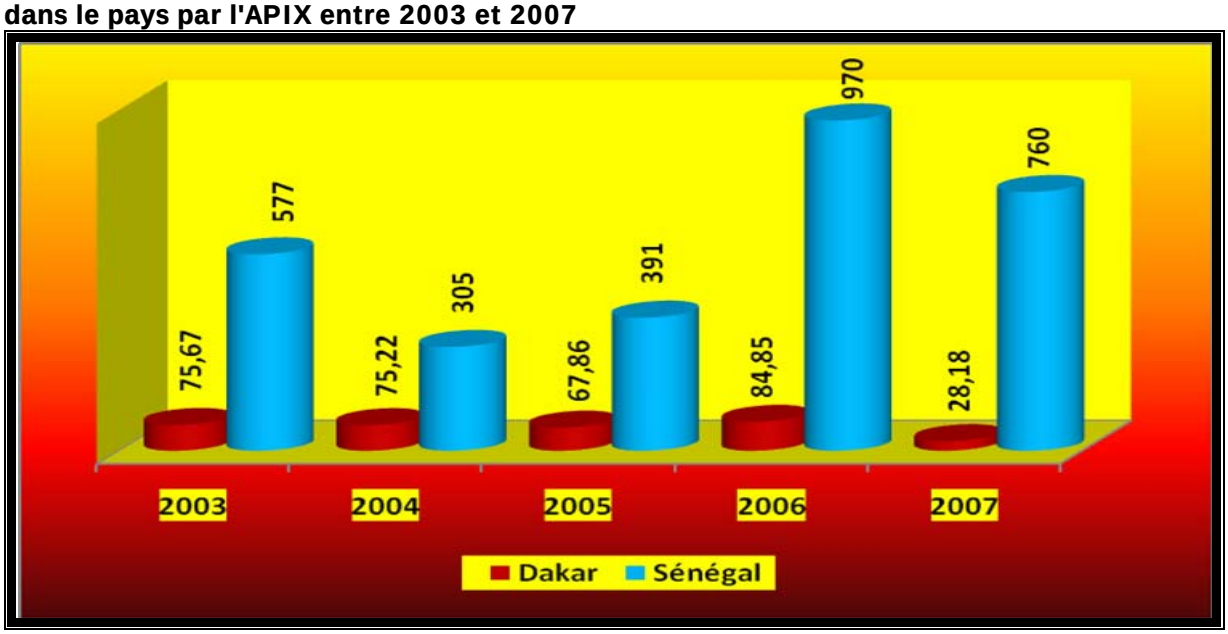

Source : SRSD de Dakar à partir des données de l'APIX

Le volume de ces investissements n'a pas été sans conséquences sur le volume et l'évolution des établissements créés dans le secteur moderne que nous allons examiner ci-après.

XII.3. ETABLISSEMENTS CREES DANS LE SECTEUR MODERNE ET ACCIDENTS DU TRAVAIL

Selon le Service des Statistiques du Travail, qui enregistre les déclarations officielles d'ouverture d'établissement, il y a eu 954 établissements créés dans le secteur moderne de la région de Dakar en 2007. Ces établissements emploient 3 582 travailleurs dont 3 159 permanents (soit 88,2%) et 423 occasionnels (soit 11,8%).

Le nombre d'établissements créés a augmenté régulièrement à partir de 2000 jusqu'à atteindre un pic de 1 093 en 2003 avant d'opérer une légère descente jusqu'en 2005 et reprendre son ascension à partir de cette année. Le fléchissement noté entre 2003 et 2005 dans la création d'établissements est probablement consécutif à la baisse observée dans la croissance économique du pays durant la même période causée par les mauvais résultats agricoles enregistrés.

Quant aux emplois créés, leur nombre a culminé en 2001, avec 4 796 personnes recrutées, avant d'évoluer par la suite en dents de scie.

Figure 36 : Evolution du nombre d'établissements et des emplois créés dans le secteur moderne de la région de Dakar entre 2000 et 2007

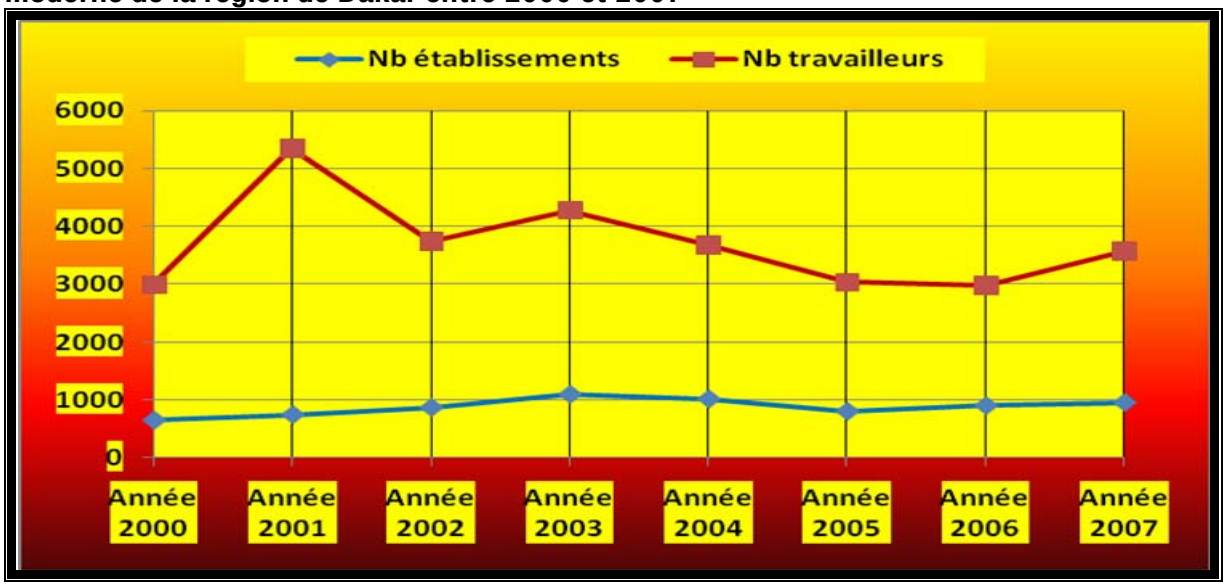

Source : SRSD de Dakar à partir des données fournies par le Service des Statistiques du Travail (SST) du Ministère de la Fonction Publique, de l'Emploi, du Travail et des Organisations Professionnelles

Au total, ce sont 7 029 établissements qui ont été créés dans le secteur moderne de la région de Dakar entre 2000 et 2007. Et ces établissements ont, durant la même période, généré ensemble 29 697 emplois dont 25 475 permanents (85,8%) et 4 222 occasionnels (14,2%). On relève que, durant la période, le nombre moyen de travailleurs par établissement créé est de 4,2. Ce nombre a atteint son niveau le plus élevé en 2001 et son niveau le plus bas en 2006.

Tableau 31 : Evolution des nombres d'établissements et d'emplois créés dans le secteur moderne de la région de Dakar entre 2000 et 2007

ANNEE	Nombre d'établissements créés	Nombre d'emplois créés			Nombre moyen travailleurs par établissement créé
		Permanents	Occasionnels	Total	
Année 2000	651	2 361	644	3 005	4,6
Année 2001	745	4 796	562	5 358	7,2
Année 2002	869	3 020	725	3 745	4,3
Année 2003	1 093	3 686	601	4 287	3,9
Année 2004	1 014	3 106	587	3 693	3,6
Année 2005	803	2 632	408	3 040	3,8
Année 2006	900	2 715	272	2 987	3,3
Année 2007	954	3 159	423	3 582	3,8
Cumul	**7 029**	**25 475**	**4 222**	**29 697**	**4,2**

Source : SRSD de Dakar à partir des données fournies par le Service des Statistiques du Travail (SST) du Ministère de la Fonction Publique, de l'Emploi, du Travail et des Organisations Professionnelles

Concernant les accidents du travail, il en a été déclaré un nombre de 550 en 2007 dont les 511 (92,9%) concernent des travailleurs de sexe masculin. Plus du tiers (42,7%) de ces accidents ont occasionné des lésions au niveau du tronc et des organes internes, près du tiers des lésions au niveau des membres supérieurs et moins d'un 10ème (9,6%) des lésions au niveau des membres inférieurs.

Tableau 32 : Répartition des accidents du travail déclarés à l'Inspection du Travail dans la région de Dakar selon le siège des lésions et le sexe des victimes en 2007

Siège des lésions	Masculin	Féminin	TOTAL	%
Tête	40	3	43	7,8%
Cou (y compris rachis et vertèbres cervicales)	7		7	1,3%
Dos (y compris colonne vertébrale et vertèbres dorsales)	29	1	30	5,5%
Tronc et organes internes	224	11	235	42,7%
Membres supérieurs	127	11	138	25,1%
Membres inférieurs	45	8	53	9,6%
Ensemble du corps et sièges multiples	7	2	9	1,6%
Autres parties du corps	32	3	35	6,4%
TOTAL	**511**	**39**	**550**	**100,0%**

Source : SRSD de Dakar à partir des données fournies par le Service des Statistiques du Travail (SST) du Ministère de la Fonction Publique, de l'Emploi, du Travail et des Organisations Professionnelles

XII.4. SITUATION DE L'EMPLOI DANS LA REGION

L'Enquête de Conjoncture Sociale (ECS) a appréhendé l'emploi à travers des questions se référant aux sept derniers jours et aux quatre dernières semaines qui ont précédé la collecte. De ce fait, les résultats obtenus font référence au dernier trimestre de l'année 2007, si l'on sait que l'enquête s'est déroulée entre mi-octobre et mi-novembre 2007.

Il est également important de préciser que la population ayant été soumise aux questions sur l'emploi concerne les personnes âgées de 15 ans et plus, dite « population en âge de travailler » ou « population potentiellement active ». Le taux d'activité, analysé dans cette partie, est la proportion personnes effectivement actives (occupés et chômeurs) par rapport à la population en âge de travailler.

Structure de la demande potentielle d'emploi

La population en âge de travailler, au cours du dernier trimestre de l'année 2007, est estimée dans la région de Dakar à 1 771 826 individus, dont 52,2% de sexe féminin. Elle est en majorité concentrée dans les départements de Dakar (42,7%) et de Pikine (33,6%) ; Rufisque et Guédiawaye ne polarisant respectivement que 12,4% et 11,3%.

Au sein de cette population potentiellement active, près de la moitié (47,0%) est occupée alors que 9,3% sont en chômage et 5,2% en retraite. Les personnes au foyer et les étudiants/élèves représentent respectivement 19,5% et 17,9% ; les autres ne faisant que 1,0%. Ainsi donc, 43,6% de cette population est théoriquement inactive. Si on ajoute à ceux-ci les chômeurs (9,3%), on constate que plus de la moitié de la population en âge de travailler dans la région ne travaille pas.

Figure 37 : Répartition de la population en âge de travailler dans la région de Dakar selon le département au quatrième trimestre 2007

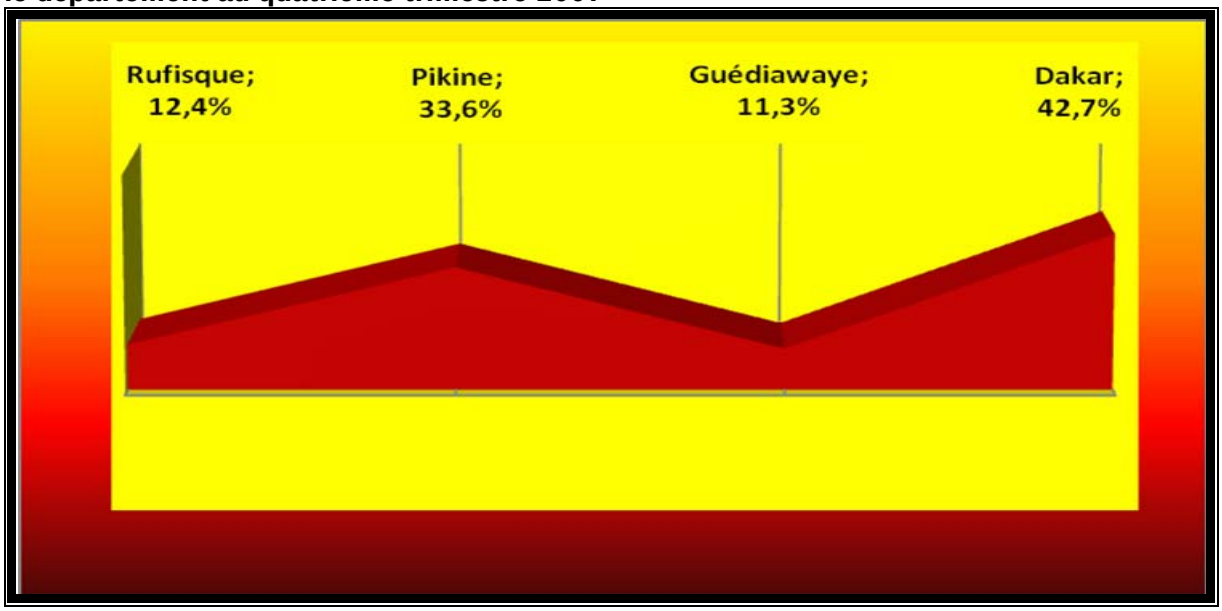

Source : SRSD de Dakar à partir des résultats provisoires de l'Enquête de Conjoncture Sociale dans la région de Dakar en 2007 / ANSD

Du point de vue structure de la composition de la population en âge de travailler, les mêmes observations constatées au niveau régional se sont confirmées au niveau de chaque département.

La répartition de la population potentiellement active selon le statut d'occupation et l'âge révèle que plus de la moitié des occupés (52,2%) est constituée de jeunes. Toutefois, en termes relatifs, au sein de ce groupe d'âges, on constate moins d'occupés (39,4%) que chez les adultes (66,6%). Les personnes âgées de 60 ans et plus sont pour la plupart (60,2%) des retraités, alors que 28,3% d'entre eux sont toujours en activité.

Concernant les personnes au foyer, elles sont en majorité constituées de jeunes pour près des deux tiers (63,6%) et d'adultes pour environ un tiers (33,3%). Cependant, elles sont plus représentées au sein de la deuxième catégorie d'âges (21,2%) que de la première (20,0%). Quant aux retraités, 80,7% d'entre eux sont âgés de 60 ans ou plus, le reste (19,3%) appartient au groupe des adultes (35-59 ans).

Tableau 33 : Répartition de la population en âge de travailler de la région de Dakar selon le statut d'occupation et le groupe d'âges au quatrième trimestre 2007

statut d'occupation	15-34 ans		35-59 ans		plus de 60 ans		Ensemble	
	% en ligne	% en colonne	% en ligne	% en colonne	% en ligne	% en colonne	% en ligne	% en colonne
occupés	52,2	39,4	43,6	66,6	4,2	28,3	**100**	**47**
chômeurs	75,9	11,3	23,6	7,1	0,5	0,7	**100**	**9,3**
étude/formation	99,3	28,5	0,6	0,3	0,2	0,4	**100**	**17,9**
Personne au foyer	63,6	20	33,3	21,2	3,1	8,8	**100**	**19,5**
retraités	0	0	19,3	3,3	80,7	60,2	**100**	**5,2**
autres	45,9	0,8	42,7	1,5	11,3	1,7	**100**	**1**
Total	**62,3**	**100**	**30,7**	**100**	**7**	**100**	**100**	**100**

Source : SRSD de Dakar à partir des résultats provisoires de l'Enquête de Conjoncture Sociale dans la région de Dakar en 2007 / ANSD

Le fait que 19,3% des retraités aient entre 35 et 59 ans est probablement dû en partie au fait que, dans certains corps (armée, police, etc.), les moins gradés prennent leur retraite assez tôt (45 ans).

Cette population potentiellement active comprend la population active (occupée ou au chômage) et une frange de la population inactive, c'est-à-dire celle qui, pour des raisons d'études, de maladies ou autres, est en principe inapte pour travailler durant la période considérée. L'offre et la demande sur le marché du travail concerne principalement la population active.

Sur cette base, on peut estimer la population active régionale au dernier trimestre de 2007 à 997 538 personnes, dont 832 758 occupés et 164 780 chômeurs.[13]

[13] Les données et indicateurs figurant dans ce paragraphe ont été calculés par le SRSD de Dakar à partir des résultats provisoires de l'Enquête de Conjoncture Sociale.

Occupation, nature de l'emploi et branches d'activités dominantes

La population active occupée de la région est estimée, au dernier trimestre 2007, à 832 758 personnes. Ce qui correspond à un taux d'occupation de 46,4%[14]. Ce taux présente certes des disparités entre les départements, mais, elles sont moins prononcées entre les groupes d'âge qu'entre les deux sexes. En effet, sur dix hommes en âge de travailler, à peu près les six (59,4%) sont occupés alors que la proportion est presque deux fois moindre chez les femmes (34,3%). Si la participation des personnes âgées de moins de 60 ans (28,3%) et celle des jeunes (39,4%) restent relativement faibles, la situation se présente nettement meilleure chez les adultes car près de deux sur trois d'entre ces derniers (66,6%) sont occupés.

Par ailleurs, les résultats de l'enquête révèlent que, dans cette population occupée, l'emploi à temps plein est un phénomène très répandu. En effet, sur dix occupés, environ huit (77,2%) travaillent sous ce régime contre seulement une proportion de 14,6% pour l'emploi à temps partiel. Les saisonniers (0,4%), les journaliers (2,3%), les travailleurs occasionnels (4,3%) et les autres temporaires (1,1%) ne représentent, quant à eux, que moins de 10% des occupés.

Tableau 34 : Répartition de la population occupée de la région de Dakar selon la nature de l'emploi occupé et le Département au dernier trimestre 2007

Département	Permanents à temps plein (%)	Permanents à temps partiel (%)	Saisonniers (%)	Journaliers (%)	Occasionnels (%)	Autres temporaires (%)	Total (%)
Dakar	78,3	13,5	0,3	1,4	4,1	2,4	**100**
Guédiawaye	77,3	16,8	0,1	2	3,4	0,4	**100**
Pikine	79,7	12,6	0,2	2,8	4,6	0,1	**100**
Rufisque	66,3	22,3	1,7	4	5,3	0,4	**100**
Région	**77,2**	**14,6**	**0,4**	**2,3**	**4,3**	**1,2**	**100**

Source : SRSD de Dakar à partir des résultats provisoires de l'Enquête de Conjoncture Sociale dans la région de Dakar en 2007 / ANSD

Sous un autre angle, le tableau fournit des informations sur le taux de sous emploi visible qui se définit comme étant la proportion des personnes occupées qui travaillent en deçà des heures normales requises. Dans ce cas précis, ces individus correspondent à tous ceux qui ne travaillent pas à temps plein. Partant de cette définition, le sous emploi visible s'établit à 22,8% dans la région ; mais elle est plus accentuée à Rufisque, avec 33,7%, que dans les autres départements.

[14] Rapport en pourcentage de la population occupée sur la population potentiellement active, le taux d'occupation donne une bonne mesure du niveau de participation à l'activité d'une frange de la population pour une période et une localité considérées.

Par ailleurs, concernant l'occupation actuelle, c'est-à-dire celle qui porte sur la semaine de référence, les huit branches d'activités les plus dominantes en termes d'effectifs d'employés sont celles des activités de commerce (30,7%), services domestiques (13,0%), fabrication et transformations industrielles (9,1%), administrations privées (7,9%), administrations publiques (7,7%), BTP (7,6%), autres branches marchandes (6,2%) et transport et communication (5,8%).

Figure 38 : Répartition des occupés de la région de Dakar selon le secteur d'activités au dernier trimestre 2007

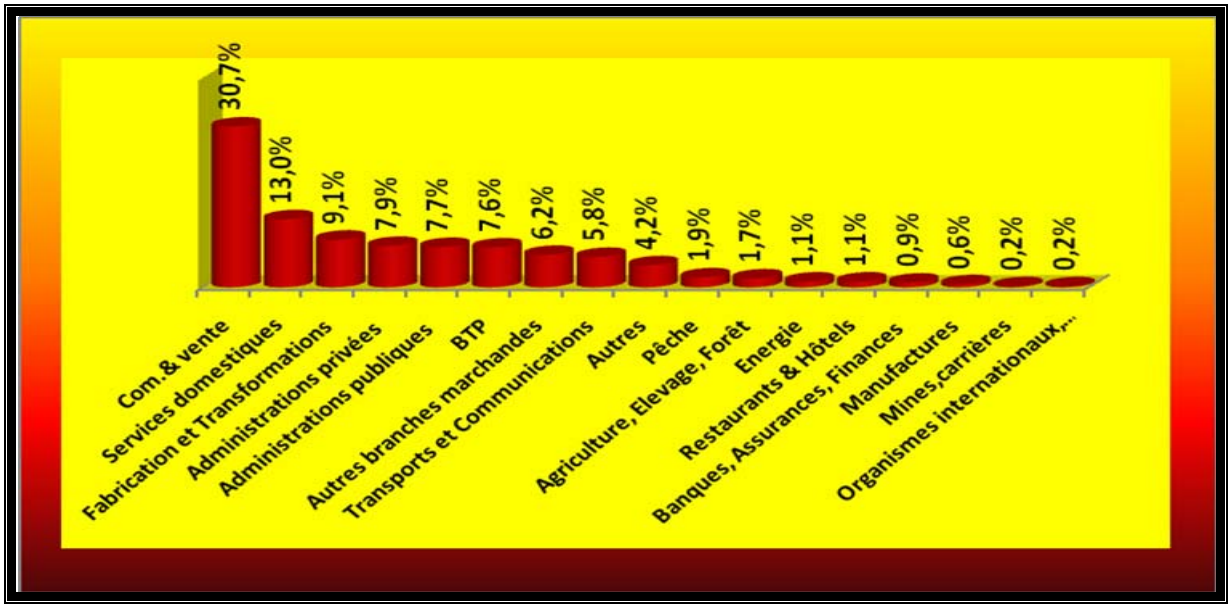

Source : SRSD de Dakar à partir des résultats provisoires de l'Enquête de Conjoncture Sociale dans la région de Dakar en 2007 / ANSD

Par rapport à l'ancienneté dans le travail, on observe que près des deux tiers (62,3%) des occupés de la région en totalisent moins de 10 ans. Selon la branche d'activités, l'enquête a révélé que les Organismes internationaux et Ambassades, les Restaurants et Hôtels ainsi que les Services domestiques semblent renouveler fréquemment leur personnel puisqu'une majorité sensible de leurs employés, respectivement 64,4%, 60,3% et 52,7%, ont moins de cinq ans d'ancienneté dans leur travail.

Par contre, dans les Mines et Carrières, la majorité des travailleurs (50,4%) totalisent entre 5 et 10 ans d'ancienneté. Enfin, on semble faire plus carrière dans l'Administration publique, la branche « agriculture, élevage, eaux et forêts » et la Pêche, puisque respectivement 46,5%, 44,1% et 37,1% des personnels de ces branches ont capitalisé une ancienneté de 15 ans et plus.

Tableau 35 Répartition des occupés de la région de Dakar selon la branche d'activités et l'ancienneté dans le travail durant la semaine de référence du dernier trimestre 2007

Branches d'activités	Moins de 5 ans	Entre 5 et moins de 10 ans	Entre 10 et moins de 15 ans	15 ans et plus	Total
Agriculture, Elevage, Forêt	25,2	16,7	14,0	44,1	100
Pêche	22,4	20,1	20,4	37,1	100
Mines et carrières	17,6	50,4	0,0	32,0	100
Fabrication et Transformations	34,0	27,9	17,4	20,7	100
Manufactures	27,6	25,2	26,6	20,6	100
Energie	42,1	25,6	15,7	16,6	100
BTP	32,2	29,4	16,0	22,4	100
Commerce et vente	39,1	23,9	15,1	21,9	100
Restaurants et Hôtels	60,3	16,0	8,0	15,7	100
Transports et Communications	39,1	28,8	14,8	17,3	100
Banques, Assurances et Services financiers	34,1	21,3	10,5	34,1	100
Autres branches marchandes	40,4	23,9	11,1	24,6	100
Services domestiques	52,7	28,7	9,7	8,9	100
Administrations publiques	21,7	15,3	16,5	46,5	100
Administrations privées	37,1	26,3	15,6	21,0	100
Organismes internationaux, Ambassades	64,3	4,5	4,5	26,7	100
Autres	19,4	29,1	15,9	35,6	100
Ensemble	**37,2**	**25,1**	**14,6**	**23,1**	**100**

Source : SRSD de Dakar à partir des résultats provisoires de l'Enquête de Conjoncture Sociale dans la région de Dakar en 2007 / ANSD

Analyse du chômage

Dans le cadre de cette Enquête de Conjoncture Sociale, les principales variables portant sur l'occupation, le chômage et l'inactivité ont été collectées à l'aide de questions directes adressées à l'enquêté pour qu'il se prononce sur son statut d'occupation. Aussi, les indicateurs de chômage calculés dans cette enquête, l'ont été sur la base des déclarations des enquêtés.

Sous cet angle, le nombre de chômeurs recensés s'établit à 164 780 personnes[15]. Ce qui correspond à taux de chômage de 16,5% au cours du dernier trimestre de 2007. Ce taux de chômage reste cohérent avec le niveau de 15,8% qui se dégage de l'Enquête de Suivi de la Pauvreté (ESPS) qui s'est déroulée en 2005-2006 pour la population de 15 ans et plus, selon la définition du BIT.

Le taux de chômage est plus faible dans le département de Rufisque où sur cent (100) actifs seuls douze (12) sont dépourvus d'un emploi. Son niveau le plus élevé est observé dans le département de Dakar où il se situe à 18,8%. Selon le sexe, le taux de chômage est légèrement plus élevé chez les hommes que chez les femmes (respectivement 16,6% et 16,3%). Selon l'âge et le sexe, il touche ainsi plus les jeunes, avec des taux qui dépassent les 20% ; les jeunes femmes, avec un taux de chômage de 22,7%, étant légèrement plus frappées par le phénomène du chômage que les jeunes hommes (22,1%).

[15] Effectif calculé par le SRSD de Dakar à partir des résultats provisoires de l'Enquête de Conjoncture Sociale.

Tableau 36 : Taux de chômage observés dans la région de Dakar selon l'âge et le sexe, par département au dernier trimestre 2007

Département	15 - 34 ans			35 - 59 ans			plus de 60 ans			Ensemble		
	Masculin (en %)	Féminin (en %)	Ensemble (en %)	Masculin (en %)	Féminin (en %)	Ensemble (en %)	Masculin (en %)	Féminin (en %)	Ensemble (en %)	Masculin (en %)	Féminin (en %)	Ensemble (en %)
Dakar (%)	24,2	24,4	24,3	9,6	15,6	11,9	0	0	0	17,6	20,6	18,8
Guédiawaye (%)	24,2	19,3	22,3	7,8	3	6	4,6	0	2,6	16,7	12,1	14,9
Pikine (%)	20,4	22,6	21,2	11,8	4,2	8,8	4	3,7	3,8	16,5	13,8	15,5
Rufisque (%)	17,5	17,1	17,4	9	3,8	7	4,8	0	2,9	13,4	9,5	12,1
Région (%)	**22,1**	**22,7**	**22,3**	**10,1**	**9**	**9,7**	**3**	**1,7**	**2,4**	**16,6**	**16,3**	**16,5**

Source : SRSD de Dakar à partir des résultats provisoires de l'Enquête de Conjoncture Sociale dans la région de Dakar en 2007 / ANSD

XII.5. CONCLUSION

Le volume des investissements agréés dans la région a été très faible en 2007. Le nombre d'établissements créés a augmenté régulièrement à partir de 2000 jusqu'à atteindre un pic en 2003 avant d'opérer une légère descente jusqu'en 2005 et reprendre son ascension à partir de cette année Quant aux emplois créés, leur nombre a culminé en 2001 avant d'évoluer par la suite en dents de scie.

Mais si l'on considère l'ensemble de la population active, on observe que près de la moitié (47%) de celle-ci est occupée. L'emploi à temps plein est le type le plus répandu (77%). Les emplois saisonniers sont les plus faibles (0,4%). Le commerce est la branche qui emploie le plus. Quant au taux de chômage, il se situe à 16,5% au dernier trimestre de 2007 et c'est le département de Rufisque qui a le plus faible taux.

XIII. AGRICULTURE

XIII.1. INTRODUCTION

L'Agglomération de Dakar fait partie de la région naturelle des Niayes située dans la partie nord-ouest du Sénégal, comprenant la frange côtière et son arrière-pays immédiat qui s'étend de Dakar à Saint Louis. Les Niayes offrent un paysage particulier comprenant des dépressions et des dunes reposant sur une nappe peu profonde, avec une hydrographie jadis riche en lacs et points d'eau, qui a permis le développement d'une végétation luxuriante sous ces latitudes sahéliennes. Les précipitations sont peu abondantes et dépassent rarement 500 mm dans la région de Dakar. Mais la zone bénéficie d'un microclimat particulier.

Le tableau ci-dessous présente la situation des quantités d'eau de pluies enregistrées dans la région, pour la saison 2007, au niveau des postes de Mbao, Hann, Sébikhotane, Bambylor et Guédiawaye. Ainsi, au cours de la saison 2007, la moyenne d'eau enregistrée est de 218,48 mm, contre 355,9 mm en 2006.

Tableau 37 : Situation pluviométrique dans la région de Dakar selon le poste en 2007

Poste	Hauteur d'eau enregistrée (en mm)					Total
	juin	juillet	août	septembre	octobre	
Mbao	0	89,2	143,9	39,5	0	272,6
Hann	0	71	71,5	79	0	221,5
Sébikhotane	0	79	79,2	94,5	42,3	295
Bambilor	2,6	106,9	113,7	103,5	8	334,7
Guédiawaye	2	96,6	82,2	82,8	0	263,6
Moyenne	**0,92**	**72,74**	**82,26**	**60,96**	**1,6**	**218,48**

Source : Direction de la Météorologie Nationale

Si "traditionnellement", on pouvait distinguer les cultures vivrières des cultures de rente, la situation qui prévaut actuellement dans la région rend cette distinction caduque : ces cultures ont peu à peu cédé la place aux cultures spéculatives telles que les cultures horticoles. Ainsi donc, l'agriculture dans la région est largement dominée par l'horticulture (maraîchage et floriculture). Les cultures vivrières, céréalières et les autres cultures y sont très peu développées.

Ce chapitre va, dans un premier temps, analyser la situation de l'horticulture et, dans un deuxième et dernier temps, traiter de la situation des autres spéculations agricoles.

XIII.2. L'HORTICULTURE

Figure 39 : Echantillon de quelques légumes et fleurs cultivés dans la région de Dakar

Source : Bilan Campagne horticole 2006/2007, Direction de l'Horticulture

Les conditions de développement de l'horticulture à Dakar sont très favorables dans la zone agro climatique des Niayes. Cette ville et sa périphérie bénéficient d'une longue tradition agricole de productions maraîchères, fruitières et ornementales, tant pour l'autoconsommation que pour la commercialisation sur les marchés urbains ainsi que pour l'exportation.

Les systèmes de production intra et périurbains à Dakar sont très diversifiés en termes de spéculations (légumes, fruits, fleurs), de pression foncière (faibles surfaces, insécurité foncière), de disponibilité de l'eau et de profil socio-économique des exploitants (jeunes, immigrés, populations peu qualifiées, fonctionnaires, entrepreneurs, etc.). Le système périurbain de production horticole familial (plus de 90% des 3 000 exploitations horticoles) est le principal système de production, avec moins d'un hectare de surface, des exploitations en relative insécurité foncière (métayage, location) et une forte présence d'immigrés des pays voisins[16].

Les cultures qui s'étalent sur toute l'année sont très diversifiées et essentiellement destinées à l'approvisionnement des marchés locaux. Les producteurs sont en majorité analphabètes et peu formés techniquement. Cela représente un frein à la modernisation, à l'appropriation de nouvelles technologies, à la capacité de créer et de gérer des organisations de producteurs pour la défense de leurs intérêts et à la formalisation de leurs relations avec les fournisseurs et les clients.

Quant aux systèmes périurbains de production horticole de type entrepreneurial, ils constituent 7% des exploitations horticoles, mais détiendraient plus de 70% des terres de la zone. Ce sont des exploitations privées ou à caractère associatif dont la particularité est la forte présence de populations d'origine citadine (commerçants, fonctionnaires, industriels), l'emploi de la main d'œuvre salariée et la forte mécanisation. Parmi elles, se trouvent des exploitations spécialisées, dont la taille dépasse souvent 50 ha et le niveau d'investissement la centaine de millions.

[16] BA. D. M (2005), Situation et contraintes des systèmes urbains et périurbains de production horticole et animale dans la région de Dakar, in Cahiers d'études et de recherches francophones/Agricultures, vol 13, n° 1, pages 39-49.

La destination principale de la production est l'exportation. Les spéculations sont très peu diversifiées, le haricot vert et la tomate constituent 80% des exportations. La main d'œuvre féminine, en provenance des villages environnants, est largement utilisée pour la récolte et le conditionnement des produits. Les producteurs essayent de plus en plus de maîtriser l'ensemble de la chaîne production /exportation pour la totalité des produits afin de s'assurer de leur qualité et de leur traçabilité.

L'intensification et la modernisation du secteur auraient permis, d'une part, de satisfaire le marché domestique, en particulier pour les produits habituellement importés (pomme de terre, oignon, concentré de tomate, banane, fleurs, plantes ornementales, etc.) et, d'autre part, de développer un courant d'exportation.

Au cours des dix dernières années le secteur horticole a bénéficié de programmes et projets qui ont mobilisé plus 10 milliards de francs CFA. Les résultats obtenus sont probants, mais restent à être consolidés et poursuivis.

Cependant, les énormes efforts consentis commencent à se dissiper et à compromettre le sous secteur à cause des difficultés d'approvisionnement en eau. La texture du sol ne permet pas aux horticulteurs de disposer de l'eau autre que celle de la SDE. Or cette eau, non seulement, coûte chère mais se fait très rare. Les exploitants sont alimentés tous les jours à partir de 22 heures avec des quotas très faibles. Ce qui veut dire que l'irrigation est effectuée tardivement et dans une totale obscurité. De plus, nous assistons aujourd'hui à une forte spéculation foncière sur les terres à usage agricole au profit des promoteurs immobiliers.

Superficies emblavées pour le maraîchage

Les superficies emblavées pour le maraîchage dans la région ont été de 4 070 ha en 2007 contre 3 446 ha en 2006, soit une augmentation de 18,1% (624 ha en valeur absolue) entre ces deux années, alors qu'elles ne l'ont été en moyenne que de 13,1% (2 350 ha en valeur absolue) dans l'ensemble du pays (20 346 ha en 2007 contre 17 996 ha en 2006). En outre, en 2007, elles représentent 20,0% (contre 19,1% en 2006) des superficies totales emblavées pour l'horticulture dans le Sénégal.

Par ailleurs, le haricot vert, le chou, la tomate (cerise) et l'oignon occupent 68,3% du total des superficies emblavées pour le maraîchage dans la région en 2007. Quant à la tomate industrielle et la patate douce, bien qu'occupant des superficies importantes dans le pays, elles ne sont pas cultivées dans la région.

Figure 40 : Répartition des superficies emblavées pour l'horticulture dans la région de Dakar selon la spéculation en 2007

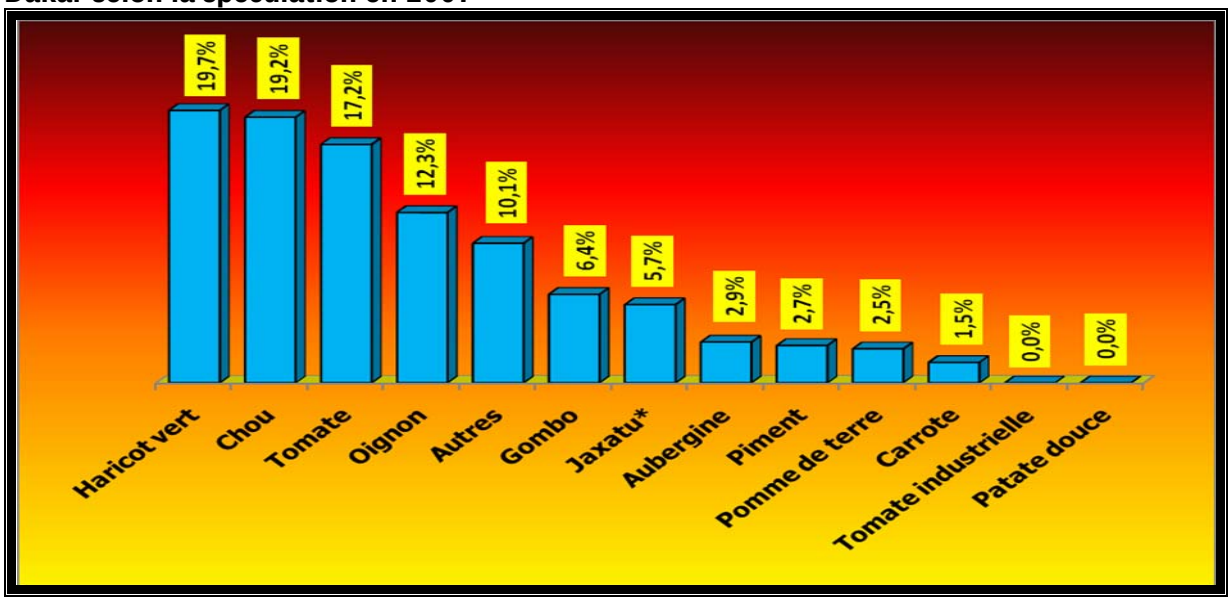

Source : SRSD de Dakar à partir des données figurant dans le « Bilan de la Campagne Horticole 2006-2007 » de la Direction de l'Horticulture du Ministère du Développement Rural et de l'Agriculture, déc. 2007
*** Jaxatu = aubergine sauvage en langue nationale Wolof**

Production maraîchère

En 2007, la production est de 63 330 tonnes, toutes spéculations confondues, contre 55 407 tonnes en 2006, soit une augmentation de 14,3% (7 923 tonnes en valeur absolue) entre ces deux années. Cette augmentation relative de la production maraîchère dans la région a été plus forte que celle qui a été enregistrée en moyenne dans l'ensemble du pays (10,0% soit 39 000 tonnes en valeur absolue). La production totale du pays est en effet passée de 390 000 tonnes en 2006 à 429 000 tonnes en 2007. En outre, en 2007, la production de la région de Dakar représente 14,8% de celle de l'ensemble du pays contre 14,2% en 2006.

Enfin, c'est par rapport aux mêmes spéculations qui occupaient le peloton de tête dans les superficies emblavées qu'ont été réalisées les productions maraîchères les plus importantes dans la région en 2007. Cependant, il convient de souligner que le haricot vert et le chou, qui ont respectivement bénéficié des plus grandes superficies emblavées, n'occupent respectivement que la quatrième et la seconde place en matière de productions obtenues.

Tableau 38 : Répartition des productions horticoles dans la région de Dakar selon la spéculation en 2007

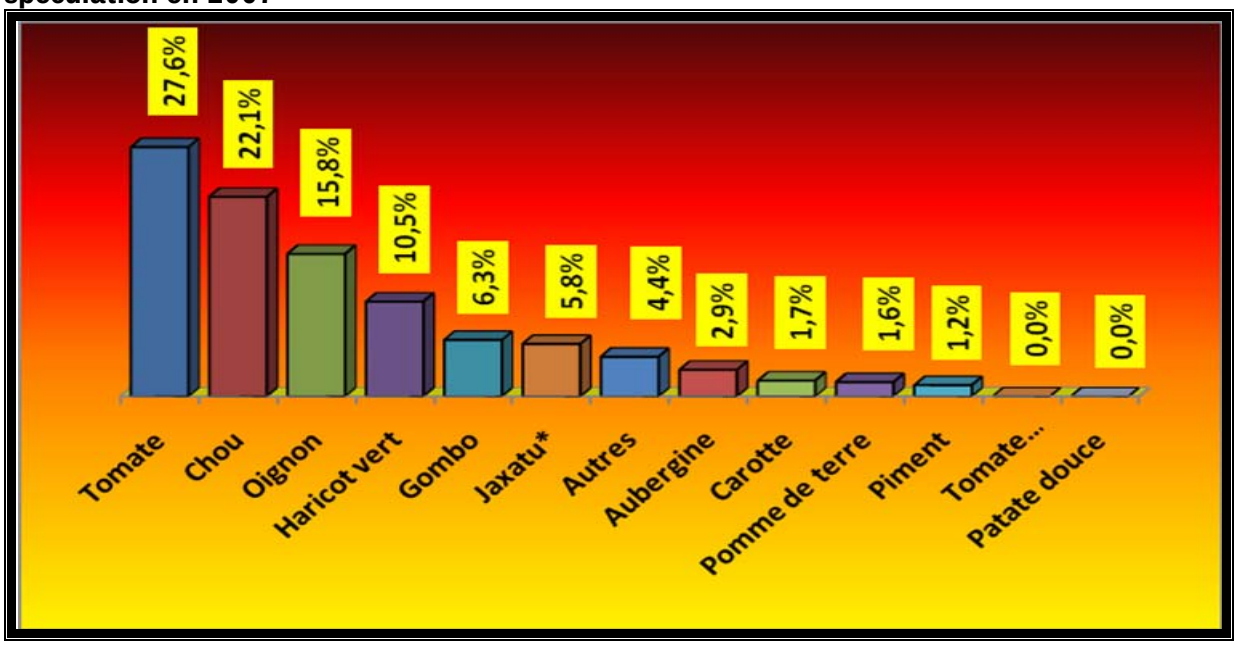

Source : SRSD de Dakar à partir des données figurant dans le « Bilan de la Campagne Horticole 2006-2007 » de la Direction de l'Horticulture du Ministère du Développement Rural et de l'Agriculture, déc. 2007

*** Jaxatu = aubergine sauvage en langue nationale Wolof**

(Voir le cas de la tomate dans le graphique. La tomate industrielle n'est cultivée que dans la vallée.)

L'arboriculture

L'arboriculture est une des composantes de l'Horticulture. Elle se caractérise par la production fruitière. Les espèces fruitières recensées dans la région sont les agrumes (orangers, mandariniers, citronniers …), le papayer, le melon et la mangue.

C'est au niveau de la région de Dakar que la totalité des vergers améliorés sont localisés et ce sont ces derniers qui assurent une bonne partie du volume des exportations de melon, de la papaye et de la mangue.

Evolution des rendements

Les rendements des spéculations maraichères ont évolué différemment, aussi bien dans la région que dans l'ensemble du pays. En effet, si pour la tomate et le piment, les rendements sont restés les mêmes entre 2006 et 2007 dans la région (respectivement 25 et 7 tonnes à l'hectare), ils ont par contre diminué pour la pomme de terre, le haricot vert, le gombo et les autres spéculations mais augmenté pour l'aubergine, le chou, le « jaxatu », l'oignon et la carotte. Ils ont même, entre ces deux années, presque doublé pour la carotte (passant de 12 à 20 tonnes à l'hectare) et presque été réduits de moitié pour le haricot vert (de 15 à 8 tonnes à l'hectare).

Enfin, les rendements obtenus en 2007 sont pratiquement les mêmes dans la région et dans l'ensemble du pays, sauf pour l'oignon pour laquelle les rendements moyens obtenus dans l'ensemble du pays (28 tonnes à l'hectare) sont largement supérieurs à ceux obtenus dans la région (20 tonnes à l'hectare).

Tableau 39 : Evolution des rendements des spéculations horticoles entre 2006 et 2007

SPECULATIONS	2006		2007	
	DAKAR (t/ha)	Sénégal (t/ha)	DAKAR (t/ha)	Sénégal (t/ha)
Tomate	25	25	25	25
Pomme de terre	14	15	10	10
Haricot vert	15	8	8	8
Gombo	18	16	15	14
Piment	7	7	7	6
Aubergine	14	14	16	15
Tomate industrielle		33		32
Chou	15	23	18	18
Jaxatu*	15	15	16	15
Oignon	12	23	20	28
Carotte	16	16	18	18
Patate douce		25		25
Autres	11	10	7	7
TOTAL	///	///	///	///

Source : SRSD de Dakar à partir des données figurant dans le « Bilan de la Campagne Horticole 2006-2007 » de la Direction de l'Horticulture du Ministère du Développement Rural et de l'Agriculture, déc. 2007
*** Jaxatu = aubergine sauvage en langue nationale Wolof**

La floriculture et le micro jardinage

Elle est pratiquée par des exploitants regroupés autour de deux organisations dénommées REPROH et AFEHN. Ils sont recensés en zone urbaine et périurbaine de Dakar. Les caractéristiques dominantes sont le fait de squatter des terres le long des axes routiers et dans les cités résidentielles, la production en miniature et la faiblesse des investissements. Beaucoup de floriculteurs n'ont aucune formation initiale et la technicité est souvent acquise grâce à une longue pratique sur le terrain.

Dans un souci de booster la filière florale, l'Etat avait affecté un terrain de 60 ha à ces exploitants. Ce terrain sis derrière le Technopole fait l'objet de détournement d'objectif malgré le paiement du bail par les bénéficiaires.

La technique de micro-jardin ou le maraîchage hors-sol est caractérisée par la culture dans des contenants préfabriqués (caissons, petites tables en bois, bassines, etc.) recouverts d'une gaine plastique et contenant de l'eau enrichie de macro et d'oligo-éléments minéraux ou un substrat solide inerte de composition diverse : gravillon, balle de riz, coque d'arachide. Ce système de production est récent et s'est développé dans la ville de Dakar surtout à l'intention des femmes et des jeunes.

L'avènement du programme « micro-jardin posait les jalons d'une intensification de l'horticulture et devait permettre d'atténuer les effets néfastes de la pression foncière. Il devait aussi permettre au consommateur d'améliorer la qualité de ses produits et de s'approprier la technique afin de pouvoir produire ses propres légumes.

Le micro jardinage est en effet le principal moyen de développer l'horticulture dans la zone de Dakar à Pikine. Il est important de convaincre les collectivités locales à participer activement au rayonnement de cette activité qui pourrait contribuer à la lutte contre la pauvreté et à l'atteinte des objectifs de la SCA.

XIII.3. LES AUTRES SPECULATIONS AGRICOLES

Les cultures céréalières

Tout comme l'essentiel des cultures maraîchères, les cultures céréalières de la région de Dakar sont pratiquées dans le département de Rufisque qui est le seul à disposer d'une zone rurale. Les principales cultures céréalières de la région sont le mil, le sorgho et le maïs. Les superficies totales emblavées pour ces cultures ont été de 47 ha durant la campagne 2007/2008 contre 724 ha lors de celle de 2006/2007. Elles ont par conséquent effectué une chute vertigineuse, malgré le fait que les données concernant le sorgho pour la campagne 2007/2008 ne soient pas disponibles au moment où nous rédigeons ce rapport. Cela, parce que les deux autres spéculations ont connu elles aussi des chutes importantes de superficies cultivées.

Les productions céréalières (moins celles non disponibles du sorgho) se sont, comme l'on pouvait s'y attendre, comportées de la même manière puisque n'étant que de 9 tonnes durant la campagne 2007/2008 contre 475 tonnes lors de la campagne 2006/2007 ; baissant ainsi de 98%. Les rendements ont également diminué de façon drastique (-56 tonnes/ha pour le mil et -60 tonnes/ha pour le maïs). A ce rythme, la réalisation de cultures céréalières sera, dans un avenir très proche, un vieux souvenir dans la région de Dakar.

Cela est probablement dû au fait que, dans son ensemble, l'agglomération est entrain de subir une forte pression de tous ordres. Les terres réservées aux activités agricoles cèdent progressivement et impunément leurs places aux différents programmes immobiliers.

Tableau 40 : Evolution des cultures céréalières dans la région de Dakar entre les campagnes 2006/2007 et 2007/2008

LOCALITES	MIL			SORGHO			MAIS			TOTAL CEREALES	
	SUP (ha)	RDT (kg/ha)	PROD (t)	SUP (ha)	RDT (kg/ha)	PROD (t)	SUP (ha)	RDT (kg/ha)	PROD (t)	SUP (ha)	PROD (t)
RUFISQUE	39	175	7				8	300	2	47	9
DAKAR (1)	39	175	7				8	300	2	47	9
RESULTATS 2006/2007 (2)	109	400	44	120	500	60	495	750	371	724	475
ECART (1-2) en %	-64	-56	-84				-98	-60	-99	-94	-98

Source : DSDIA/Direction de l'Analyse et de la Prévision Statistique (DAPS) du Ministère du Développement Rural et de l'Agriculture

Les autres cultures

Les autres cultures sous-pluies effectuées dans la région le sont également, dans leur quasi-totalité, dans le département de Rufisque. Il s'agit des cultures d'arachide d'huilerie, de niébé (ou haricot tacheté), de manioc, de pastèque, de bissap (oseille de Guinée) et de sésame.

Les superficies emblavées pour ces cultures ont été de 1 607 ha durant la campagne 2007/2008 contre 1 875 ha pour celle de 2006/2007, soit une baisse de 268 ha entre ces deux campagnes. Et les productions ont été de 1 006 tonnes en 2006/2007 contre 2 702 tonnes en 2007/2008, soit une baisse de 1 696 tonnes entre ces deux campagnes. Quant aux rendements à l'hectare, ils ont également fortement baissé pour toutes les spéculations.

Tableau 41 : Evolution des autres cultures dans la région de Dakar entre les campagnes 2006/2007 et 2007/2008

LOCALITES	ARACHIDE HUILERIE			NIEBE			MANIOC		
	SUP (ha)	RDT (kg/ha)	PROD (t)	SUP (ha)	RDT (kg/ha)	PROD (t)	SUP (ha)	RDT (kg/ha)	PROD (t)
RUFISQUE	517	175	90	762	160	122	148	4 000	592
DAKAR (1)	517	175	90	762	160	122	148	4 000	592
RESULTATS 2006/2007 (2)	559	400	224	554	566	314	150	5 250	788
ECART (1-2) en %	-8	-56	-60	38	-72	-61	-1	-24	-25

Source : DSDIA/Direction de l'Analyse et de la Prévision Statistique (DAPS) du Ministère du Développement Rural et de l'Agriculture

Tableau 42 : Evolution des autres cultures dans la région de Dakar entre les campagnes 2006/2007 et 2007/2008 (suite)

LOCALITES	PASTEQUE			BISSAP			SESAME		
	SUP (ha)	RDT (kg/ha)	PROD (t)	SUP (ha)	RDT (kg/ha)	PROD (t)	SUP (ha)	RDT (kg/ha)	PROD (t)
RUFISQUE	46	4 000	184	84	521	44	50	350	18
DAKAR (1)	46	4 000	184	84	521	44	50	350	18
RESULTATS 2006/2007 (2)	237	5 000	1 185	325	531	173	50	400	20
ECART (1-2) en %	-81	-20	-84	-74	-2	-75	0	-13	-13

Source : DSDIA/Direction de l'Analyse et de la Prévision Statistique (DAPS) du Ministère du Développement Rural et de l'Agriculture

XIII.4. CONCLUSION

Les conditions de développement de l'horticulture sont favorables dans les Niayes. Les cultures sont diversifiées et destinées à l'approvisionnement des marchés locaux. Les rendements obtenus en 2007 sont relativement les mêmes que pour l'ensemble du pays. A Dakar, il y a un problème foncier. Les terres réservées aux activités agricoles cèdent la place aux programmes immobiliers ; ce qui peut constituer un frein pour le développement de l'agriculture.

XIV. ELEVAGE

Figure 41 : Quelques espèces élevées dans la région de Dakar

Source : www.senegalaisement.com

XIV.1. INTRODUCTION

La région de Dakar présente un profil écologique particulier. La forte poussée démographique ne permet pas un développement soutenu de l'élevage à cause de la conjonction de nombreuses contraintes.

L'année 2007 est marquée par l'apparition de deux flambées épizootiques de peste équine intervenues en mars et août. A ce sujet, les résultats d'analyses sérologiques ont révélé pour la première fois, la présence d'anticorps contre le sérotype 2.

Dans la région, le secteur de l'élevage est géré par l'Inspection Régionale des Services Vétérinaires (IRSV) qui s'appuie sur quatre (04) Inspections départementales (de Dakar, Guédiawaye, Pikine et Rufisque).

Dans ce chapitre, nous traiterons, dans un premier temps, de l'effectif et des mouvements du cheptel, dans un deuxième temps, des productions animales et, dans un troisième temps, de la santé animale.

XIV.2. EFFECTIFS ET MOUVEMENTS DU CHEPTEL

Effectifs

La région de Dakar compte en 2007 un cheptel de 215 610 têtes de bétail dont 20 710 bovins, 137 210 ovins, 48 900 caprins, 1 220 porcins, 6 600 équins et 970 asins. C'est le département de Rufisque qui abrite la plus grande partie (53,4%) de ce cheptel, avec 87,4% des bovins, 41,3% des ovins, 71,2% caprins, 87,7% des porcins, 54,8% des équins et 88,7% des asins. Il est suivi par le groupe constitué des départements de Pikine et Guédiawaye qui compte 30,2% du cheptel.

Tableau 43 : Répartition du cheptel de la région de Dakar selon l'espèce et le département en 2007

Département	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Equins	Asins	Total
Dakar	1,9%	23,0%	4,3%	0,0%	22,3%	0,0%	16,5%
Pikine/Guédiawaye	10,7%	35,7%	24,5%	12,3%	22,9%	11,3%	30,2%
Rufisque	87,4%	41,3%	71,2%	87,7%	54,8%	88,7%	53,4%
Total	**20 710**	**137 210**	**48 900**	**1 220**	**6 600**	**970**	**215 610**

Source : IRSV de Dakar

Au regard de ces chiffres, nous pouvons affirmer que l'élevage des moutons, bœufs et chèvres occupe une place de choix dans le secteur de l'élevage à Dakar. Quant à l'élevage des asins, il n'est pas très développé dans la région. On observe également que la traction hippomobile est importante dans les départements de la région, surtout dans ceux de Rufisque, Pikine et, paradoxalement, Dakar. Force est de constater que la traction hippomobile est inadaptée en milieu urbain, mais elle sert de transport de marchandises et d'ordures ménagères. Les chevaux sont aussi utilisés dans les courses, mais leur part est infime.

Mouvements du bétail

Les statistiques du contrôle du mouvement commercial du bétail, confirment le rôle de l'agglomération dakaroise comme centre de consommation par excellence du pays. Le nombre total d'entrées de bétail est de 988 252 animaux dont la quasi-totalité est destinée à la boucherie. Le nombre total de bétail sorti de la région est de 165 animaux toutes espèces confondues (36 bovins, 120 ovins et 9 équins). Ce qui fait un solde de +988 087 animaux dont a bénéficié la région dans ses échanges avec les autres régions.

Tableau 44 : Répartition des mouvements de bétail dans la région de Dakar selon l'espèce et le département en 2007

Département		Bovins	Ovins	caprins	Equins	Total
Rufisque	**Entrées**	784	2300	487	2	**3 573**
	Sorties	36	120		9	**165**
	Solde	748	2 180	487	-7	**3 408**
Pikine et Guédiawaye	**Entrées**	159 774	577 389	247 516		**984 679**
	Sorties					
	Solde	159 774	577 389	247 516	0	**984 679**
Total	**Entrées**	**160 558**	**579 689**	**248 003**	**2**	**988 252**
	Sorties	**36**	**120**	**0**	**9**	**165**
	Solde	**160 522**	**579 569**	**248 003**	**-7**	**988 087**

Source : IRSV de Dakar

XIV.3. PRODUCTIONS ANIMALES

La production de viande

Pour ce qui concerne les productions animales, en 2007, près de 3 250 tonnes de viande bovine et 78 tonnes de viandes ovine et caprine ont été contrôlées, dont l'essentiel provient des abattoirs municipaux de Rufisque. Ces quantités de viande, bovine et de petits ruminants, contrôlées (3 328 tonnes au total) ont donc sensiblement baissé par rapport à 2006 (3 395 tonnes au total). Les données concernant les abattoirs de la SOGAS ne sont pas disponibles, sauf qu'en 2007, ils ont reçu 78 375 bovins, 270 686 ovins et 117 350 caprins.

Le contrôle de la production de viande

Les services vétérinaires assurent l'inspection sanitaire des viandes et mènent une lutte intense contre les abattages clandestins. Ces derniers constituent une infraction à l'article premier du décret n° 89-543 du 5 mai 1989 portant réglementation de l'inspection sanitaire et de salubrité des animaux de boucherie, des viandes et sous-produits destinés à l'alimentation humaine ; qui stipule : *les animaux de boucherie et de charcuterie dont les viandes, abats et issues sont destinés à la transformation, à la commercialisation, ne peuvent être abattus que dans les abattoirs ou tueries agrées dans les conditions prévues à l'article 2. Ces animaux font l'objet d'une inspection sanitaire avant et après l'abattage dans les conditions fixées par le présent décret.*

C'est ainsi qu'au cours de l'année 2007, les saisies totales ont porté sur 77 carcasses (3 carcasses de bovins, 22 carcasses d'ovins, 27 carcasses de caprins et 25 de volailles), pour un poids total de 771 kg. Les motifs de saisie totale sont : l'hypocachexie, viande saignante, viande répugnante et viande fiévreuse.

Quant aux saisies partielles, elles ont concerné 508,9 kg de viandes crues (toutes espèces confondues) et 22 kg de viandes cuites. Les motifs de saisie partielle sont : l'emphysème, oesophogostomose, congestion, pleurésie, distomatose, cirrhose et abcès portant sur le foie, les intestins et les poumons.

Commerce extérieur des animaux et des denrées alimentaires d'origine animale (DAOA)

Les statistiques concernant le commerce extérieur des animaux ne nous sont pas parvenues. Par contre, on observe que d'importantes quantités de DAOA sont importées au Sénégal avec une « saignée financière » de 52 milliards en 2007, rien que pour le lait en poudre. Cela contribue lourdement au déséquilibre de la balance des paiements et justifie le volet Elevage de la GOANA.

Contrôle des cuirs et peaux

En 2007, 20 775 unités de cuirs (dépouille des bovins) ont été contrôlées dans la région. Quant aux peaux (dépouille des moutons et caprins), elles concernent 2 910 ovins et 1 105 caprins. La production de cuirs et peaux a baissé de plus de 22% par rapport à l'année 2006.

Ces cuirs et peaux constituent la première filière d'exportation des produits d'origine animale avec un tonnage annuel de près de 10 000 Tonnes de produits bruts exportés.

Les systèmes de production laitière

Ils sont dominés par l'exploitation d'espèces bovines et caprines de races locales. Actuellement, l'élevage laitier intensif ne concerne que onze exploitations dans la région de Dakar. Ce sont des systèmes de production très précaires, en raison des problèmes d'espace et d'alimentation. Néanmoins, le lait et ses dérivés apportent une certaine contribution au PIB régional.

Le secteur des produits laitiers est caractérisé au Sénégal par une grande diversité d'acteurs et de produits, qui se traduit par un double circuit de distribution, court pour les produits fermiers et long pour les produits d'importation.

Le système intensif de production laitière est dominant dans la région dakaroise. Ces fermes de production laitière intensive ont été créées principalement à l'initiative d'opérateurs privés avec un appui institutionnel pour répondre à la demande croissante en produits laitiers dans les agglomérations. Le Sénégal est très dépendant des importations de lait et de produits laitiers.
Au niveau de la transformation, plusieurs types d'entreprises gravitent autour de la transformation à partir de poudre de lait :

- les micro-entreprises artisanales qui produisent essentiellement du lait caillé avec une transformation directe sur le lieu de vente ;
- les petites unités artisanales qui disposent d'un local de transformation et de vente. Les produits proposés sont emballés et la qualité, bien que meilleure que celle des transformateurs individuels, reste encore inégale ;
- les entreprises industrielles. Ce sont des PME/PMI ou des structures plus importantes dont l'activité principale repose sur l'élaboration de produits laitiers obtenus à partir de la transformation ou le reconditionnement de poudre de lait importée.

Les principaux produits consommés sont :

- la poudre de lait, dont le prix peu élevé et le micro - conditionnement en font un produit plus adapté aux habitudes locales par rapport au lait frais. Elle est principalement consommée en milieu urbain au petit déjeuner ;
- Le lait caillé, deuxième poste de consommation, qui est essentiellement préparé à partir de lait en poudre.

La consommation est également liée à des facteurs exogènes de saisonnalité, de revenu et de facteurs socioculturels. Elle n'est par ailleurs pas la même selon le milieu, qu'il soit rural ou urbain. Faible et liée à la production locale en milieu rural, elle est couverte à plus de 90 % par les importations en milieu urbain et plus particulièrement à Dakar.

XIV.4. SANTE DU CHEPTEL

Vaccination

Au total, 87 444 petits ruminants ont été vaccinés contre la peste des petits ruminants dans la région de Dakar en 2007, contre 53 527 en 2005/2006. Ce qui représente 168,3 % de l'objectif assigné et 84,1% des effectifs estimés. Cela représente une hausse de 33 917 têtes en valeur absolue et 63,4% en valeur relative par rapport à la campagne 2005-2006.

Ces résultats sont à mettre sans doute au compte des vétérinaires privés mandataires dont le nombre est passé de quatre en 2005-2006 à cinq pour la dernière campagne (2006/2007). Les meilleurs résultats ont été obtenus dans le département de Dakar avec 28 782 petits ruminants vaccinés, soit 350,1% de l'objectif assigné.

En revanche, le département de Rufisque, réputé zone rurale de Dakar, est toujours à la traîne avec seulement 6 643 petits ruminants vaccinés, soit un taux de 42,6% seulement.

Au total, 15 036 actes vaccinaux ont été réalisés par les agents du service public dans la région en 2007 contre 1 260 en 2006. Cette importante hausse s'explique par le programme d'urgence de vaccination contre la peste équine où la quasi-totalité du cheptel équin a été vacciné à deux reprises (monoéquipeste en avril et polyéquipeste en septembre).

Tableau 45 : Répartition des effectifs vaccinés dans la région de Dakar par département en 2007

DEPARTEMENTS	EFFECTIFS VACCINES EN 2007
Dakar	3782
Guédiawaye	2777
Pikine	4587
Rufisque	3890
TOTAL	**15 036**

Source : IRSV de Dakar

Déparasitage

4 455 animaux ont été déparasités dans la région de Dakar en 2007 par les agents du service public.

Tableau 46 : Répartition des animaux déparasités dans la région de Dakar par département en 2007

DEPARTEMENTS	NOMBRE D'ANIMAUX DEPARASITES
Dakar	17
Guédiawaye	692
Pikine	1 764
Rufisque	1 982
TOTAL	**4 455**

Source : IRSV de Dakar

Abattage des chiens errants

Des opérations d'abattage de chiens errants ont été organisées en 2007. La plus importante a eu lieu dans la Commune d'Arrondissement de Dakar Plateau avec l'abattage de 107 chiens errants. Au total 162 chiens errants ont pu être éliminés.

Assistance vétérinaire

5 850 animaux ont été consultés par les agents du service public pour divers motifs en 2007 dans la région de Dakar.

Insémination artificielle

C'est le GIE SOPRODEL qui a été adjudicataire de l'appel d'offres pour la campagne d'insémination artificielle dans la région de Dakar. Le facteur déterminant de cette campagne a été la période d'insémination calée entre les mois d'Août et de Février, où les pâturages sont abondants et les vaches en bon état d'embonpoint. En effet, ce choix stratégique a permis d'obtenir un bon taux de gestation de 60,6%.

Le quota de 200 vaches n'a pas été atteint, compte tenu des lenteurs observées dans la mise en œuvre. Les intrants non utilisés ont été délocalisés dans les autres régions pour prendre en charge les demandes ciblées.

XIV.5. AVICULTURE

L'aviculture est une activité professionnelle secondaire pour la majorité des producteurs. Les propriétaires résident à Dakar et sont très peu présents dans les exploitations qui sont de taille réduite (200 m2).

L'aviculture spécialisée est pratiquée par 250 producteurs d'origine citadine. Parmi ces producteurs, on dénombre une seule grande entreprise exportatrice, qui présente une filière intégrée des reproducteurs à l'abattage et au conditionnement de viande et d'œufs. L'aviculture intensive bénéficie de l'appui d'une filière bien structurée, surtout en amont, avec l'existence de tous les maillons de la chaîne. Il est constaté une expansion de l'élevage de volaille à la faveur de la croissance des villes et de l'accroissement du chômage, surtout depuis l'arrêt des importations de cuisses et ailes de volaille de l'Union Européenne.

La tendance est à la professionnalisation des élevages du fait de l'émergence d'une nouvelle catégorie d'éleveurs instruits, de leur organisation à travers plusieurs associations (UNIA, Union Nationale des Industriels de l'Aviculture ; MDA, Maison Des Aviculteurs) et de leur participation à des foires agricoles nationales et internationales (Dakar, Abidjan, Rennes, etc.).

Les chiffres fournis dans cette section concernent les huit (08) grands poulaillers du pays dont les six (06) sont implantés dans la région de Dakar et les deux (02) autres dans celle de Thiès et les importations passées par le Port Autonome de Dakar.

Production de poussins

Les productions locales de poussins chair au cours de l'année 2007 ont été de 11 149 249 unités. Elles ont ainsi considérablement augmenté par rapport à celles de l'année 2006. L'écart obtenu est de 4 092 608 en valeur absolue et 57% en valeur relative.

La croissance s'explique par la reprise des mises en place relative à l'arrêt des importations des cuisses de poulets et poulets entiers. Le pic classique correspond à la période des fêtes. C'est ainsi que, de juillet à octobre, on a noté une légère baisse qui coïncide avec les préparatifs des fêtes de tabaski qui a un peu influencé les mises en place, ensuite la courbe reprend sa tendance haussière.

La production locale de poussins futures pondeuses a légèrement augmenté en passant de 1 511895 sujets en 2006 à 1 637 869 sujets en 2007, soit une hausse en valeur absolue de 125 974 sujets et de 8,3% en valeur relative. Ainsi l'influence de la Grippe Aviaire sur la production de poussins était ressentie au niveau des deux spéculations chair et ponte.

Si l'on prend en compte les importations, on observe qu'en 2007, la production locale de poussins (production des couvoirs et des importations) est de 12 787 109 sujets alors qu'elle était de 8 568 527 sujets en 2006, soit une hausse en valeur absolue de 4 218 582 sujets et 49% en valeur relative. La part de la production de poussins nés au Sénégal (des œufs à couver importés) a connu une hausse par rapport à l'année 2006, avec un taux de 81% en 2006 contre 85% en 2007. La part des poussins 100% sénégalais a connu une légère hausse de 170 525 en valeur absolue par rapport à l'année précédente.

La production d'aliment de volaille

En 2007 la production d'aliment volailles a été de l'ordre 156 074 tonnes, représentant un chiffre d'affaire de 36,89 milliards de FCFA.

Tableau 47 : Répartition de la production d'aliments de bétail selon le type en 2007

Type Aliment	Production (tonnes)	Chiffre d'affaires (milliards de F CFA)
chair	39 082	10,278
poulettes	54 191	11,921
pondeuse	62 801	14,695
Total	**156 074**	**36,894**

Source : Centre National d'Aviculture

La Production de viande et d'œufs

La production locale de viande de volaille industrielle a été de 16 366 tonnes en 2007, représentant à la vente au détail, un chiffre d'affaire de 24 milliards de FCFA. Elle a connu une hausse en valeur absolue de 5 067 tonnes, soit 44% en valeur relative par rapport à l'année précédente (2006).

La production nationale d'œufs de consommation a été de 418 millions d'unité en 2007, soit un chiffre d'affaires à la vente au détail de l'ordre de 25 milliards de FCFA. Elle a connu une hausse de 47 millions d'unités en valeur absolue par rapport à l'année 2006.

On note que l'arrêt des importations de produits avicoles (poussins d'un jour, œufs de consommation et viande de volaille) a eu un impact positif sur les importations d'œufs à couver (OAC) pour l'année 2007 où il est enregistré un cumul de 13 552 225 d'œufs à couver (OAC) importés, soit une hausse en valeur absolue de 3 937 595 par rapport à l'année 2006.

XIV.6. CONCLUSION

L'important taux d'accroissement démographique et le développement des programmes immobiliers ne jouent pas en faveur du développement de l'élevage. Il faut noter que cette activité se développe surtout dans le département de Rufisque qui concentre 53% du cheptel.

XV. PECHE

XV.1. INTRODUCTION

La région de Dakar a une longue tradition de pratique de la pêche. Ses premiers habitants, les « Lébous », étaient d'ailleurs essentiellement des pêcheurs. La pêche contribue notoirement à la constitution du secteur primaire et à la lutte contre la pauvreté. Toutefois, ce secteur est confronté à de multiples pesanteurs, notamment la surexploitation de ressources, un label de faible qualité amenant les partenaires du secteur à renoncer à l'exportation des produits de la pêche ou à refuser l'importation de ces produits.

Pour la pêche artisanale, une réelle complémentarité s'est instaurée entre l'industrie locale et la pêche artisanale qui n'a pas renoncé pour autant à sa vocation consistant à satisfaire les besoins des ménages. Cela a abouti à l'augmentation de la productivité, grâce à la motorisation des pirogues, et à l'amélioration des techniques de pêche. Cette modernisation du sous-secteur a contribué à augmenter les revenus des pêcheurs de Ngor, Yoff, Cambérène ainsi que ceux de la Petite Côte au-delà de Bargny. Ainsi, s'est développé un circuit complexe permettant la desserte de la capitale en poissons.

Les quais de débarquements installés dans la région de Dakar sont implantés dans les trois départements de Dakar, Pikine et Rufisque ; celui de Guédiawaye n'en disposant pas.

Pour traiter de ce secteur, il sera, dans un premier temps, fait une analyse de la situation de la pêche artisanale et, dans un deuxième temps, fait la situation de la pêche industrielle.

XV.2. PECHE ARTISANALE

La « Flotte »

En 2007, la région de Dakar compte au total 2 916 pirogues, dont 2 738 pirogues locales (93,9%) contre 178 pirogues saisonnières. Le département de Dakar compte 1 398 pirogues. Il est suivi par les départements de Rufisque avec 1 309 pirogues et de Pikine (209 pirogues).

Tableau 48 : Répartition des pirogues de la région de Dakar selon le type et le département en 2007

Type de pirogues	Dpt de Dakar		Dpt de Pikine		Dpt de Rufisque		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Pirogues locales	1 227	87,8%	203	97,4%	1308	99,9%	2 738	93,9%
Pirogues saisonnières	171	12,2%	5	2,6%	1	0,1%	178	6,1%
Total	**1 398**	**100,0%**	**209**	**100,0%**	**1 309**	**100,0%**	**2 916**	**100,0%**

Source : SRSD de Dakar à partir des données fournies par le Service Régional des Pêches et de la Surveillance (SRPS) de Dakar

La production

En 2007, la pêche artisanale a débarqué 33 377,68 tonnes de poissons dans la région de Dakar, soit une production mensuelle moyenne de 2 781, 473 tonnes. Ce tonnage débarqué a une valeur commerciale estimée à 18 951 594 600 F CFA. Néanmoins, il existe des disparités dans la production des différents départements. En effet, c'est le département de Dakar avec une production annuelle de 21 792,406 tonnes qui a produit le plus. Il est suivi par celui de Rufisque avec une production de 10 433,750 ; le département de Pikine fermant la marche avec 1 151,524 tonnes.

Figure 42 : Répartition des tonnages débarqués par la pêche artisanale dans la région de Dakar selon le département en 2007

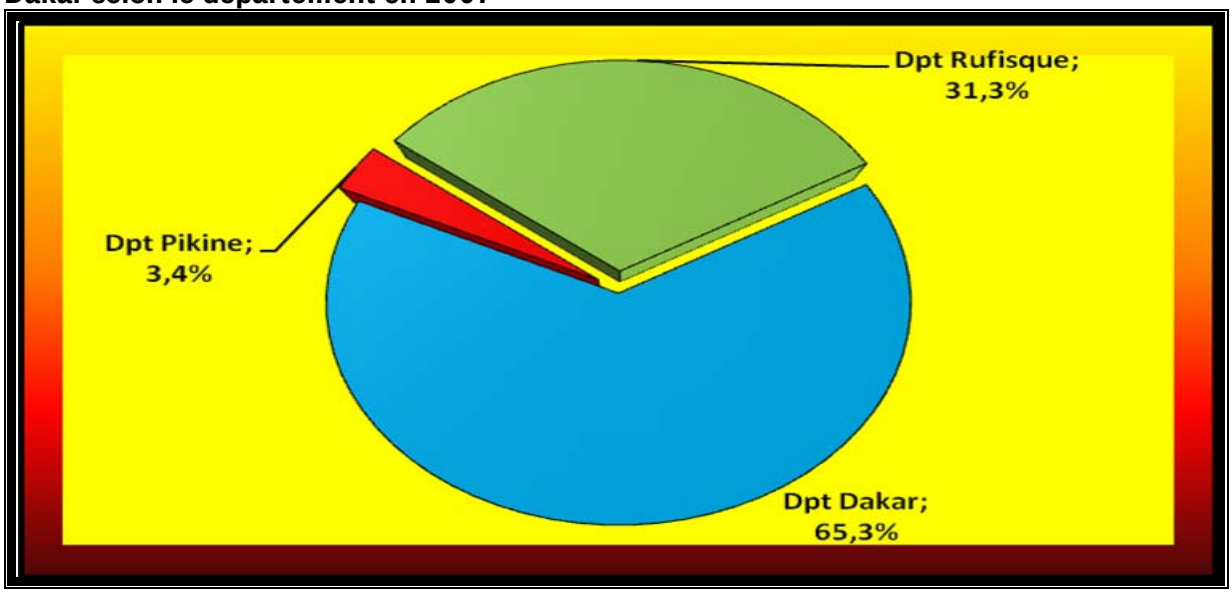

Source : SRSD de Dakar à partir des données fournies par le Service Régional des Pêches et de la Surveillance (SRPS) de Dakar

La consommation

Près du tiers (31,8%) de la production locale a été consommée au niveau local, tandis que 27,1% a été récupéré par les mareyeurs et 28,4% par les industries de transformation des produits de la pêche. Il convient de souligner que c'est la plus faible partie (12,7%) qui a été destinée à la transformation artisanale (poissons séchés, fumés etc.).

Tableau 49 : Répartition des tonnages de poissons débarqués par la pêche artisanale dans la région de Dakar selon la destination en 2007

Destinations	Dpt Dakar	Dpt Pikine	Dpt Rufisque	Total
Consommation Locale	33,5%	39,9%	27,2%	31,8%
Mareyage	19,5%	47,2%	41,3%	27,1%
Réservé à la transformation industrielle	43,1%	0,0%	0,0%	28,4%
Réservé à la transformation artisanale	3,9%	12,9%	31,6%	12,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : SRSD de Dakar à partir des données fournies par le Service Régional des Pêches et de la Surveillance (SRPS) de Dakar

La consommation locale de la production artisanale varie d'un département à un autre. C'est le département de Dakar qui, avec 7 523,054 tonnes (69,5%), en a consommé le plus. Le département de Rufisque vient en deuxième position avec 2 829,350 tonnes (26,1%). C'est le département de Pikine qui en a consommé le moins (477,191 tonnes, soit 4,4%).

Figure 43 : Répartition de la consommation locale de poissons issus de la pêche artisanale de la région de Dakar selon le département en 2007

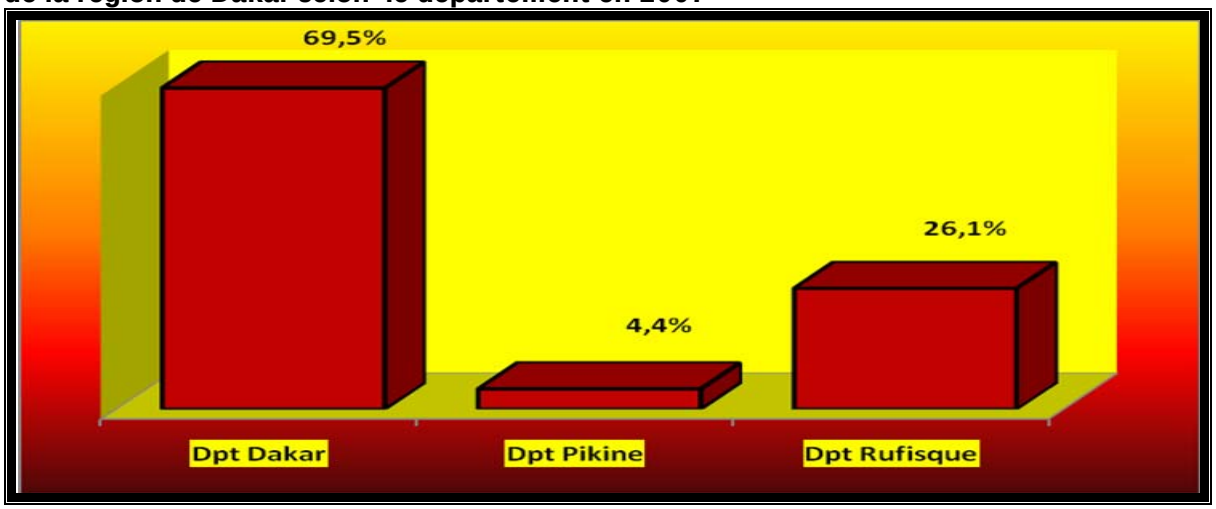

Source : SRSD de Dakar à partir des données fournies par le Service Régional des Pêches et de la Surveillance (SRPS) de Dakar

La transformation

Le tonnage sec des produits transformés de manière artisanale dans la région s'élève à 1 718,673 tonnes pour une valeur commerciale de 759 855 266 francs CFA. C'est le département de Rufisque qui a produit 65,5% de ce tonnage, suivi du département de Dakar (20,3%) ; le département de Pikine venant en dernière position avec seulement 14,2% des produits transformés artisanalement dans la région.

Figure 44 : Répartition des quantités de produits de la pêche artisanale transformées dans la région de Dakar selon le département en 2007

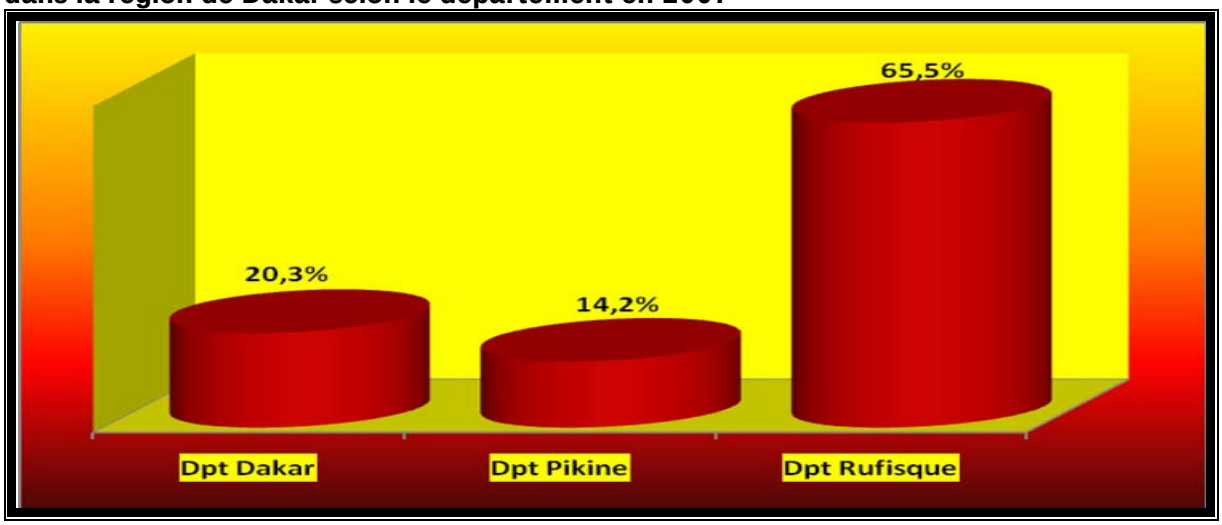

Source : SRSD de Dakar à partir des données **fournies par le Service Régional des Pêches et de la Surveillance (SRPS) de Dakar**

Dans ce tonnage, 1 013,623 tonnes (soit 61,9%) sont expédiés dans les régions tandis que 572,384 tonnes (soit 34,9%) sont consommés localement. Seule une infime partie (52,225 tonnes, soit 3,2%) est expédiée à l'étranger.

Tableau 50 : Répartition des quantités de produits de la pêche artisanale transformés dans la région de Dakar selon la destination finale en 2007

Destination des produits transformés	Dpt Dakar	Dpt Pikine	Dpt Rufisque	Total
Consommation locale	94,3%	5,8%	27,1%	**34,9%**
Expédition (Régions)	5,7%	87,9%	69,6%	**61,9%**
Expédition à l'étranger	0,0%	6,3%	3,3%	**3,2%**
Total	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**

Source : SRSD de Dakar à partir des données fournies par le Service Régional des Pêches et de la Surveillance (SRPS) de Dakar

XV.3. PECHE INDUSTRIELLE

La pêche industrielle est faite au moyen de 118 bateaux dont 109 chalutiers, 8 thoniers et 1 sardinier.

Les chalutiers ont débarqué en 2007 :

- 58 308,72 tonnes de poissons d'une valeur commerciale de 22 950 801 970 francs CFA.
- 9 034,84 tonnes de crustacés d'une valeur commerciale de 15 863 856 320 francs CFA.
- 8 122,08 tonnes de mollusques d'une valeur commerciale de 12 729 404 270 francs CFA.

Au total donc, en 2007, les chalutiers ont débarqué 75 465,64 tonnes toutes espèces confondues d'une valeur commerciale de 51 544 062 550 francs CFA. Et, si les quantités débarquées ont augmenté de 27,2% entre 2006 et 2007, la valeur commerciale a, quant à elle, diminué de 3,1%. En effet, les quantités débarquées en 2006 étaient de 59 307,2 tonnes d'une valeur commerciale de 53 166 417 860 francs CFA. Ce qui signifie que les prix à l'exportation ont baissé considérablement.

Quant aux sardiniers, ils ont pêché en 2007 au total 9,56 tonnes d'une valeur commerciale estimée à 286 800 francs CFA. Aussi bien les quantités débarquées que la valeur commerciale ont baissé considérablement par rapport à 2006 (respectivement de 85,7% et 49,2%).

Enfin, les thoniers ont débarqué en 2007 une quantité de 10 248,14 tonnes d'une valeur commerciale estimée à 9 808 758 570 francs CFA.

XV.4. CONCLUSION

La surexploitation des ressources halieutiques a des conséquences néfastes sur la production. Près du tiers de la production de la pêche artisanale est consommée sur place. La pêche industrielle est confrontée à la baisse de prix à l'exportation.

XVI. EAUX ET FORETS

Figure 45 : Carte des aires protégées de la région de Dakar

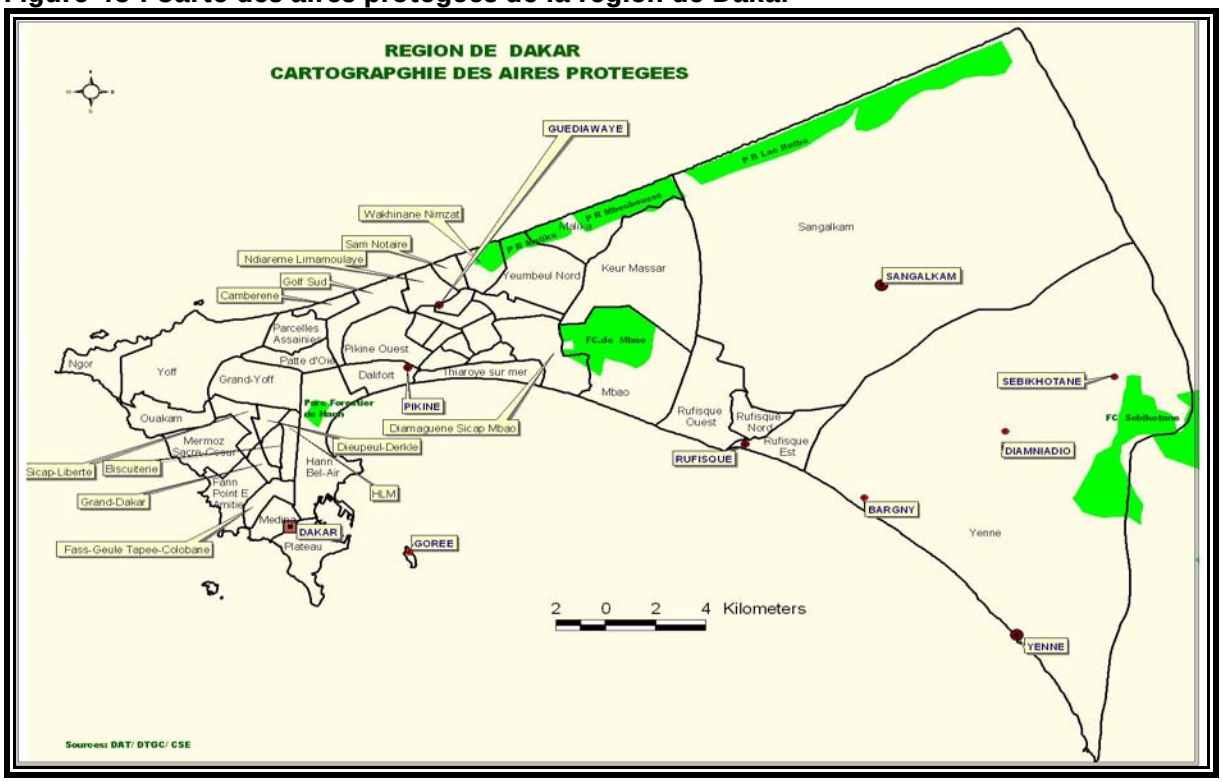

XVI.1. INTRODUCTION

Au Sénégal, l'option politique de l'Etat en ce qui concerne la gestion des composantes environnementales privilégie le reboisement comme acte majeur dans le cadre de la stratégie de lutte contre la désertification et la pauvreté. Si le respect de la nature figure en bonne place parmi les valeurs essentielles qui sous-tendent la promotion d'un monde meilleur pour tous, c'est en raison de l'impact de la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement dans la paupérisation**.**

Le faible couvert végétal dans la région a profondément souffert du boom démographique de cette zone fortement urbanisée.

Comme dans toutes les régions du pays, la gestion des eaux et forêts de la région de Dakar relève principalement de l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts (IREF).

Ce chapitre va, dans un premier temps, traiter de la gestion du domaine forestier de la région, dans un deuxième temps, de la sylviculture et du reboisement dans la région, dans un troisième temps, de la chasse et de la protection de la faune, dans un quatrième temps, de la protection forestière et, dans un cinquième temps, de la production forestière.

XVI.2. GESTION DU DOMAINE FORESTIER DE LA REGION

Dans la région de Dakar le domaine forestier est composé de deux entités distinctes :

- Le domaine protégé constitué de formations forestières naturelles situées dans les zones de terroir et dans les zones urbaines. Il comprend, entre autres, les boisements des mamelles, des villages traditionnels de Ngor et Yoff, de la SONES près de Hann, de Grand Yoff, de Bargny et des communautés rurales de Yenne et Sangalkam. Les parcs à Baobab de la zone de Bargny – Diamniadio marquent fort bien le paysage et constituent des indicateurs de sols calcaires où la culture du sorgho est bien adaptée ;

- Le domaine classé situé le long de la grande côte, dans les zones urbaines et périurbaines jouant ainsi un rôle de premier ordre pour la protection de la façade maritime (dunes et cuvettes maraîchères) et le renforcement des impacts socio-écologiques des zones considérées (cadre de vie). Les forêts urbaines et périurbaines sont constituées par : les forêts classées urbaines et les forêts des collectivités, les réserves forestières, les parcs, les périmètres de reboisement et les Niayes.

Le total des superficies des forêts classées de la région de Dakar est de 3 325,8 ha. C'est le département de Rufisque qui en abrite le plus grand nombre et plus de la moitié de la superficie (2 204,4 ha, soit 57,6%), suivi du binôme Guédiawaye-Pikine (1 441,4 ha, soit 37,7%) ; celui de Dakar fermant la marche avec seulement 180 ha (4,7%).

Tableau 51 : Situation du domaine forestier classé de la région de Dakar selon le département en 2007

Département	Massif	Arrêté de classement	Superficie (ha)	Localisation
Dakar	Corniche Dakar	2614 du 27.07.43	100,0	Dakar corniche
	Parc Forestier	3042 du 29.08.47	80,0	Hann Dakar
	Sous-total	**///**	**180,0**	**///**
Guédiawaye et Pikine	Périmètre de reboisement	0568 du 01.01.50	681,0	Malika
	Périmètre de reboisement	0979 du 07.05.40	760,4	Mbao
	Sous-total	**///**	**1 441,4**	**///**
Rufisque	Forêts de Sébikhotane	0570 du 01.02.50	420,0	Frontière Thiès-Dakar
	Fixation des dunes	4085 du 31.05.55	1 500,0	Retba - lac Rose
	Forêt Deny Youssouph	1287 du 02.04.46	268,5	Deny Youssouph
	Réserve Botanique	3406 du 01.03.57	15,9	Noflaye
	Sous-total	**///**	**2 204,4**	**///**
Région Dakar	**TOTAL**	**///**	**3 825,8**	///

Source : IREF de Dakar

Les forêts naturelles et les jachères, de même que les Niayes, sont menacées par les populations locales pour leurs utilisations allant de l'habitation, à l'exploitation à des fins agricoles, pastorales, touristiques, etc. Les boisements naturels des mamelles sont fortement dégradés ouvrant ainsi la voie à une forte érosion. La forêt de Ngor n'échappe pas au déboisement et aux empiétements tandis que celle de Yoff (île de Yoff) est en voie d'être classée patrimoine communautaire en vue de sa sauvegarde.

Les autres espaces boisés et écosystèmes d'intérêt biologique concernent les jardins, les places publiques, les plantations d'alignement ou d'axes routiers, les plantations d'ombrage, les jardins botaniques, les plantations massives.

Dans l'agglomération Dakaroise, la tendance est à la destruction des espaces verts au profit des constructions (habitats, routes). Dans la ville de Dakar, plus de 50 jardins ou places publiques sont aménagés, mais ils souffrent pour la plupart de l'absence d'entretien. En ce qui concerne les plantations d'alignement (boulevards, avenues, rues), certaines ont atteint un stade de vieillissement avancé ou sont simplement menacées par les canalisations des sociétés (SONATEL, SONES, SENELEC), par les routes et les trottoirs.

Par ailleurs, l'étude réalisée par le Centre de Suivi Ecologique en 2004 et intitulée : « Etude de la dynamique des espaces agricoles, urbains et périurbains à Dakar » et portant sur la période 1978-1999 révèle que la couverture végétale de la région de Dakar a connu un grand changement au profit du bâti. Ce phénomène est plus marqué à l'extrême nord-ouest de la région, sur le littoral au nord de Guédiawaye, département qui a une superficie de 12,9 km² et une densité de 22 108 habitats au km². Par ailleurs, les « Niayes » de Pikine qui étaient une zone de maraîchage, par excellence, ont évolué dans une très large mesure vers le bâti. Dans toute la partie périurbaine et rurale, les formations naturelles sont converties en zones de cultures.

Ainsi, avec la saturation de la partie urbaine, le bâti dense commence à empiéter sur les zones de cultures. C'est dire que l'évolution de l'espace urbain et périurbain, dans la région de Dakar, est marquée par une forte réduction des formations naturelles.

D'autre part, l'urbanisation rapide sans une bonne évacuation des eaux pluviales et eaux usées favorise les inondations ; ce qui crée d'autres conséquences négatives sur les milieux naturels.

XVI.3. SYLVICULTURE ET REBOISEMENT

La campagne nationale de reboisement 2007 a été marquée par un hivernage pas pluvieux et des difficultés de plusieurs ordres dont deux principales : la mise en place tardive des gaines et un gros problème d'alimentation en eau de la pépinière de Hann. La motopompe permettant d'alimenter le château d'eau est hors d'usage et le débit de la Sénégalaise Des Eaux (SDE) est très faible, pour ravitailler correctement ledit château d'eau.

Cependant, diverses opérations ont été menées notamment, les plantations d'alignement le long de certains artères, des opérations de fixation des dunes par la plantation de filao, des opérations de plantation de vergers, de plantation d'arbres d'ombrage dans les écoles, les lieux de culte, etc. Ces diverses opérations ont été faites avec les populations prises individuellement ou regroupées en associations.

La production de plants

En 2007, il a été produit dans la région de Dakar 4 044 047 plants dont 61,6% dans le département de Dakar, 25,4% dans celui de Pikine et 10,8% dans le Rufisque. Près des trois quarts (73,3%) de la production ont été assurés par les privés (au nombre de 198) et plus du quart (25,8%) par les pépinières en régie (celles de Hann et de Mbao). Cette production représente 74% des prévisions. Ainsi donc, les privés jouent un rôle capital dans la production de plants dans la région de Dakar.

Tableau 52 : Répartition de la production de plants région de Dakar selon le type de pépinières par département en 2007

Type de pépinière		Dakar	Pikine	Guédiawaye	Rufisque	TOTAL	
						Nb	%
Régie (2)		751 942	292 969			**1 044 911**	25,8%
Privées (198)		1 734 146	735 950	82 769	410 300	**2 963 165**	73,3%
Individuelles (10)				3 794	25 418	**29 212**	0,7%
Scolaires (2)		6 759				**6 759**	0,2%
TOTAL (212)	**Nb**	**2 492 847**	**1 028 919**	**86 563**	**435 718**	**4 044 047**	100,0%
	%	**61,6%**	**25,4%**	**2,1%**	**10,8%**	**100,0%**	

Source : IREF de Dakar

La distribution de plants est gratuite dans les pépinières en régie. On observe que seuls moins de la moitié des 1 044 911 plants produits par les pépinières en régie (478 202, soit 45,8%) ont été distribués en 2007. Aussi, est-il resté un reliquat de 566 709 plants constitués à 94,9% par des espèces forestières.

Tableau 53 : Productions et distributions des plants dans les pépinières en régie de la région de Dakar selon l'espèce en 2007

Espèces	Production		Distribution		Reliquat	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
forestières	913 273	87,4%	375 448	78,5%	537 825	94,9%
fruitières-forestières	22 904	2,2%	14002	2,9%	8 902	1,6%
fruitières	8 620	0,8%	3 741	0,8%	4 879	0,9%
ornementales	100 114	9,6%	85 011	17,8%	15 103	2,7%
TOTAL	**1 044 911**	**100,0%**	**478 202**	**100,0%**	**566 709**	**100,0%**

Source : IREF de Dakar

Par ailleurs, La campagne de reboisement 2007 a vu la participation de divers acteurs aux opérations de plantation proprement dites. Il s'agit des associations dans les quartiers, des militaires avec des réalisations dans leurs casernes, des groupements forestiers avec des opérations de fixation de dunes, des sociétés comme la SOCOCIM pour le reverdissement de leurs sites et alentours.

Les contraintes

L'une des grandes contraintes rencontrées se situe au niveau de l'absence de la prise en main du volet reboisement par les collectivités locales, alors que c'est une compétence transférée. Cette contrainte se fait sentir, surtout, au niveau des départements comme Dakar et Guédiawaye. Ce sont des départements dans lesquels les actions de foresterie urbaine, avec l'aménagement des espaces verts, des aires de loisirs et de détente, des plantations le long des artères, nécessitent un appui important en matériel logistique et de protection, en plus d'un soutien pour la sensibilisation des populations.

Le retard dans la réception des gaines et la qualité de ces dernières n'a pas facilité la production des plants au niveau des pépinières en régie. Les gaines devraient être reçues au début de l'année, au plus tard au courant du premier trimestre ; la réception devrait, auparavant, être faite avec implication d'un représentant de la Division Reboisement et Conservation des Sols, pour s'assurer de la qualité des gaines livrées.

L'alimentation en eau de la pépinière de Mbao a été rendue difficile par la panne de la moto pompe qui permet l'alimentation du château d'eau. Cette situation a été amplifiée par un débit faible de la SDE enregistré durant toute l'année.

La pépinière de Hann contribue de façon significative à appuyer des associations, groupements ou individus qui s'investissent dans les opérations de reboisement en dehors de la région de Dakar. Cela pose un problème crucial d'information et de suivi des réalisations faites

XVI.4. CHASSE ET PROTECTION DE LA FAUNE

En raison de la rareté du gibier, la chasse ne créé pas un grand engouement dans la région de Dakar. Toutefois, des opérations de police sont organisées et le contrôle est régulièrement exercé par les agents au niveau des différentes voies d'accès des zones susceptibles d'accueillir des braconniers.

Contexte de l'habitat

Les ressources fauniques subissent les conséquences de la dégradation du couvert végétal. Les quelques spécimens que l'on rencontre sont localisés dans la zone rurale du département de Rufisque où ils sont confinés dans les reliques de végétation et autour des points d'eau existants.

Cet état de fait est la conséquence de l'occupation anarchique des terres résultant de la reconversion de l'espace disponible en zone d'habitation et de la prolifération des unités industrielles.

La faune, aujourd'hui répertoriée, se résume à de rares espèces constituées essentiellement de gibiers à poils tels que les singes, les chacals communs du Sénégal, de gibiers à plumes tels les pigeons maillés, les pigeons verts, les francolins, de gibiers d'eau….

Permis et licences délivrés

Au cours de la campagne cynégétique 2006-2007, soixante et un (61) permis, toute nature confondue, ont été délivrés. La situation détaillée est présentée au tableau ci-dessous :

Tableau 54 : Répartition des permis de chasse délivrés dans la région de Dakar selon la nature en 2007

Nature des permis de chasse	Nombre délivré
Sportif petite chasse résident	30
Sportif petite chasse touriste 2 semaines	02
Sportif grande chasse touriste 2 semaines	04
Spécial gibier d'eau résident	07
Taxe d'abattage de phacochère	18

Source : IREF de Dakar

XVI.5. PROTECTION FORESTIERE

Les campagnes de lutte contre les feux de brousse diffèrent d'une année à l'autre, en raison de la pluviométrie qui constitue un facteur déterminant quant à la régénération du tapis herbacé et la reconstitution des formations ligneuses.

Il convient de souligner que les superficies brûlées atteignent rarement des proportions inquiétantes, du fait que la région ne dispose pas de grandes zones fortement enherbées ou savanicoles. Seule la zone rurale, qui se situe dans le département de Rufisque, plus précisément dans les Communautés rurales de Sangalkam et de Yenne, demeure des sites renfermant de la biomasse herbacée et ligneuse susceptible d'alimenter les feux de brousse. Il importe également de noter la présence de plusieurs vergers dans la zone rurale. C'est pourquoi, les dégâts enregistrés, en cas de feux de brousse, sont durement ressentis par les populations.

S'agissant des forêts classées, elles sont rarement touchées par les feux. Toutefois, pour la présente campagne il n'a été enregistré aucun cas dans ces massifs.

Les dispositions préventives

Des concertations, des séances d'échanges et d'animation ont été réalisées dans la zone de Rufisque et de Pikine, pour une meilleure sensibilisation des populations contre les feux de brousse en zone rurale (deux séances de radios rurales à Rufisque, deux foras communautaires à Pikine).

Deux séances de sensibilisation ont été aussi organisées à travers les émissions de la radio communautaire « Jooko FM » de Rufisque

Seul l'entretien de pare feu a été fait, et il porte sur une longueur de 3 km dans la forêt classée de Deny Youssouf. Les opérations de feux précoces ne sont pas autorisées dans la zone.

La lutte active

Aucune unité d'intervention n'est mise à la disposition de la région au cours de cette campagne. Cette année, seul le département de Rufisque a enregistré des cas de feu, celui de Pikine a été épargné.

Tableau 55 : Répartition des cas de feux de brousse survenus dans la région de Dakar selon la collectivité en 2007

Collectivité	Commune ou Communauté rurale	Nombre de cas	Superficie brûlée (ha)
Arrondissement de Sangalkam	CR Sangalkam	4	37
Commune de Diamniadio	Commune de Diamniadio	4	46,75
Commune de Bargny	Commune de Bargny	1	3
Commune de Sébikhotane	Commune de Sébikhotane	1	0,5
TOTAL		**10**	**87,25**

Source : IREF de Dakar

Les dégâts occasionnés par les feux sont durement ressentis par les populations car ils affectent généralement les vergers fruitiers. Parmi les dégâts ont peut retenir : 87,25 ha ; 1 200 arbres fruitiers dans les vergers ; 50 arbres le long de l'axe routier Bargny-Diamniadio. Les causes sont inconnues et les auteurs non retrouvés

XVI.6. PRODUCTION FORESTIERE

Bien que la région de Dakar ne soit pas une zone d'exploitation, elle constitue une région qui accueille une bonne partie de la production nationale. Ainsi, la principale activité en matière d'exploitation forestière demeure le contrôle des produits forestiers. Ce qui justifie l'existence du poste de contrôle des produits forestiers à Bargny. Ce poste est fonctionnel vingt quatre heures sur vingt quatre. En plus de ce poste de contrôle, il existe une brigade forestière au port autonome de Dakar pour le contrôle des produits au niveau du port et de la gare et une autre brigade à l'aéroport Léopold Sédar Senghor, pour le contrôle des produits à l'importation et à l'exportation.

Le Charbon de bois

Le ravitaillement de Dakar en charbon de bois est assuré par les régions de Tambacounda et Kolda régulièrement ouvertes à l'exploitation. C'est ainsi que Dakar a reçu de ces deux régions 599 690 quintaux de charbon de bois en 2007, contre 431 690 quintaux en 2006. Ce qui fait une différence de 168 073 quintaux de charbon entre 2007 et 2006 ; soit, pour chaque mois, environ 80 camions de 175 quintaux de plus.

Il importe de rappeler qu'au cours de la campagne d'exploitation forestière 2007, la mesure de régulation des camions devant entrer de Dakar a été levée. En effet, les années passées, un maximum de douze (12) camions était autorisé à entrer, par jour, dans la région ; les chargements variaient entre 150 et 175 quintaux par camion.

Du fait, des problèmes rencontrés au niveau du ravitaillement en gaz des ménages en fin 2006 et pour éviter une crise en combustible des ménages, cette mesure a été levée. De plus, au cours de l'année 2007, des camions remorques étaient utilisés, pour le transport du charbon ; les quantités pouvaient ainsi aller jusqu'à 350 quintaux, soit 700 sacs par chargement.

Cette situation (levée de la mesure de régulation et camions transportant jusqu'à sept cents sacs) explique la grande différence de charbon enregistré au Poste de contrôle de Bargny entre l'année 2006 et 2007.

Le bois d'œuvre

On distingue deux sources d'approvisionnement en bois d'œuvre que sont :

- la production locale qui est l'œuvre de scierie et de GIE ;
- les importations de bois brut, scié et des produits dérivés.

En 2007, les quantités enregistrées au niveau des postes de contrôle de Bargny, à l'entrée de la région de Dakar, sont de 14 110,1 m3 de diverses espèces (et de 1 208 billons de Gmélina).

Le bois d'artisanat

Le bois d'artisanat regroupe les sujets morts des espèces partiellement ou non protégées, dont les diamètres sont inférieurs aux diamètres d'exploitabilité spécifiés dans le décret fixant les taxes et redevances en matière d'exploitation forestière. Sont également concernés les billons de sujets morts d'espèces de bois d'œuvre dont le diamètre est supérieur à quinze centimètres.

Le bois d'artisanat à usage de sculpture se distingue dans ce type de catégorie de bois, du fait de son importance économique. Il sert à la confection de « djimbé », de mortiers et d'autres produits de sculpture. Les chantiers d'exploitation sont localisés dans la région de Tamba et celle de Kolda.

En 2007, il a été enregistré l'entrée dans la région, par Bargny, de 46 986 stères de bois d'artisanat en provenance de ces deux régions.

Les produits de cueillette

Des quantités importantes de produits de cueillette sont entrés dans la région en 2007 par la ville de Bargny et le port de Dakar pour la plupart en provenance des autres régions du pays.

Les importations de produits forestiers

En 2007, à cause de syndrome de la grippe aviaire qui persiste, il n'a pas été enregistré beaucoup d'oiseaux à l'importation. La situation des importations des produits forestiers enregistrées au Port Autonome de Dakar et à l'Aéroport Léopold Sédar Senghor figure dans le tableau ci-après.

Tableau 56 : Quantités des importations de produits forestiers enregistrées au port de Dakar selon le type en 2007

Type de bois	QTE (tonnes)
Bois d'œuvre	37 752,3
Contreplaqués	2 462,254
Grumes	3 012,807
Portails et portillons	17,715
Poteaux	1530
Papiers et cartons	3 670,369

Source : IREF de Dakar

A cela, il faut ajouter les quantités de produits de cueillette provenant du Mali.

Les exportations de produits forestiers

La quantité de gomme arabique enregistrée à l'exportation, à l'aéroport Léopold Sédar Senghor est de 35 835 kg. Elle est faite par la SETEXPHARM.

Au cours de l'année 2007, le nombre de spécimens d'oiseaux exportés est de 18 733 espèces. Le nombre insignifiant de spécimens enregistrés à l'exportation pour l'année 2007 confirme le scepticisme du à la grippe aviaire. La destination est l'Europe.

XVI.7. CONCLUSION

L'une des caractéristiques majeures de la région de Dakar c'est sa forte urbanisation découlant d'une densité de la population en hausse perpétuelle. Ceci a eu comme conséquence la raréfaction des ressources naturelles, particulièrement les ressources forestières. De plus, les aménagements immobiliers et routiers, qui ont fini d'empiéter sur les formations forestières, s'orientent de plus en plus vers les zones de cultures et les massifs forestiers classés.

Cette situation, au delà de la dégradation du cadre de vie de la population, contribue à l'accroissement de la pauvreté. Dés lors, les rares ressources forestières existantes font l'objet d'une forte exploitation par les populations, surtout les plus démunies, pour la satisfaction des besoins primaires.

Ainsi, une stratégie prenant en compte l'intensification de l'agriculture, la gestion de l'eau et une vision globale dans l'occupation de l'espace améliorait le paysage en intégrant les aspects forestiers et de façon plus globale, les aspects environnementaux.

L’aménagement du périmètre de reboisement des Niayes, communément appelé bande de filao et de la forêt classée de Mbao, avec implication et responsabilisation des populations riveraines assurerait une meilleure préservation de ces massifs, tout en procurant à ces populations des ressources financières supplémentaires.

D’autre part, du fait de la part importante que joue la zone des Niayes dans le développement socio-économique de la région et du rôle de protection des cuvettes maraîchères et des infrastructures humaines assurée par la bande de filao, une attention toute particulière devrait être portée sur les programmes envisagés dans cette partie de la région..

Les forêts classées de Sébikhotane et de Deny Youssef, qui sont dans un état de dégradation avancée, méritent une attention particulière en vue de leur enrichissement ».

XVII. INDUSTRIE ET ENERGIE

XVII.1. INTRODUCTION

La région de Dakar concentre l'essentiel de l'activité industrielle du pays. Pour traiter de l'activité industrielle dans la région, nous allons nous appuyer sur la note de conjoncture sur l'industrie publiée par l'ANSD pour le quatrième trimestre 2007 et qui est réalisée sur un échantillon d'industries dont les 80% sont implantées dans la région de Dakar. Cette note aborde les industries énergétiques dans leur globalité. Cependant, d'autre informations sur l'énergie, que nous avons pu collecter auprès de la SENELEC (sur la production et consommation électrique) et du Port Autonome de Dakar (sur les importations d'hydrocarbures) viendront approfondir l'analyse de la conjoncture énergétique et permettre ainsi de faire un focus sur ce sous-secteur.

Ce chapitre ainsi, dans un premier temps, faire une analyse de l'évolution de l'activité industrielle, dans un deuxième temps, faire un focus sur l'énergie électrique et, dans un troisième temps, sur les autres sources d'énergie.

XVII.2. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE L'ACTIVITE INDUSTRIELLE

Durant l'année 2007, l'activité industrielle a été marquée par un regain de dynamisme de la production. En effet, en moyenne sur les douze mois de 2007, la production industrielle s'est appréciée de 9,2% par rapport à la même période de 2006. Cependant, les sous-branches se sont comportées différemment durant l'année 2007.

En effet, sur les douze mois de l'année 2007, la production de biens manufacturiers s'est contractée de 2,4% par rapport à 2006. Quant à la production annuelle cumulée des industries alimentaires, elle s'est accrue de 8,8% en 2007, en liaison essentiellement avec le raffermissement des activités des huileries et du sucre de confiserie.

La production annuelle cumulée des industries mécaniques à accusé un recul de 3,1% par rapport à l'année 2006, alors que celle des industries énergétiques s'est accrue de 5,9% par rapport à 2006.

Au regard de l'année précédente, on a observé un ralentissement de l'activité des industries du bois, marquée par un effondrement de la production annuelle de 94,9% par rapport à celle de 2006, pendant que la production des industries de papier et de carton a progressé de 7,5%.

La production annuelle des industries de matériaux de construction s'est accrue de 9,4% contrairement à celle des industries extractives qui a, elle, légèrement décru de 0,5% par rapport à la même période de 2006.

Enfin, le niveau de la production cumulée des industries chimiques des douze mois de 2007 a progressé de 19,3% par rapport à l'année 2006.

XVII.3. ENERGIE ELECTRIQUE

L'alimentation en électricité de la région de Dakar est assurée par la Société Nationale d'Electricité du Sénégal (SENELEC). Sa mission se résume à la production, au transport et à la distribution de l'énergie électrique à des coûts accessibles à la clientèle.

Les abonnés

Au mois de Décembre 2007, la région compte 346 983 abonnés sur un total de 711 578 abonnés dans le pays, soit 48,8% des abonnés. Aussi bien au niveau régional qu'au niveau de l'ensemble du pays, presque la totalité (99,8%) des abonnés le sont sur la ligne « basse tension ». Et si les abonnés « basse tension » au niveau régional représentent 48,8% des abonnés de tout le pays sur cette ligne, les abonnés « moyenne tension » et « haute tension » au niveau régional représentent, quant à eux, respectivement 55,0% et 33,3% des nombres d'abonnés sur ces lignes au niveau national.

Selon le département, on observe que plus de la moitié des abonnés (51,3%) résident dans le département de Dakar. Le département de Pikine suit en nombre d'abonnés dans une proportion de 29,0% ; Rufisque et Guédiawaye venant très loin derrière avec respectivement 11,7% et 8,0% du nombre d'abonnés dans la région.

Il convient de souligner qu'on retrouve presque le même répartition des abonnés « basse tension » mais que seuls les départements de Dakar et Rufisque abritent des abonnés « moyenne tension » dans des proportions respectives de 88,9% et 11,1% et que le seul abonné « haute tension » de la région est localisé dans le département de Rufisque.

Tableau 57 : Répartition du nombre d'abonnés à l'électricité dans la région de Dakar selon la tension par département au mois de décembre 2007

Département	BT (basse tension)	MT - Moyenne tension	HT -Haute tension	Total
Dakar	51,2%	88,9%		**51,3%**
Guédiawaye	8,0%			**8,0%**
Pikine	29,0%			**29,0%**
Rufisque	11,7%	11,1%	100,0%	**11,7%**
Région	**346 307**	**675**	**1**	**346 983**
Sénégal	**710 347**	**1 228**	**3**	**711 578**

Source : SRSD de Dakar à partir des données de la SENELEC

La consommation

Avec 1 018 217 720 kw/h, la région de Dakar est responsable de 58,7% de la consommation totale du pays en 2007 qui est de 1 734 773 998 kw/h. Cela témoigne de la forte demande d'énergie de la région, surtout du département de Dakar qui en a consommé les 76,4% contre 12,6% par celui de Pikine ; le reste (11%) l'ayant été par le Rufisque et le Guédiawaye. Les observations faites relatives aux tensions pour le nombre d'abonnés restent valables pour ce qui est de la consommation.

Tableau 58 : Répartition de la consommation d'énergie électrique dans la région de Dakar selon la tension par département au mois de décembre 2007

Département	BT (kw/h)	MT (kw/h)	HT (kw/h)	Total (kw/h)
Dakar	69,4%	94,5%		76,4%
Guédiawaye	4,6%			3,1%
Pikine	18,7%			12,6%
Rufisque	7,2%	5,5%	100,0%	7,9%
Région	**683 887 221**	**321 307 230**	**13 023 269**	**1 018 217 720**
Sénégal	**1 121 852 032**	**491 060 227**	**121 861 739**	**1 734 773 998**

Source : SRSD de Dakar à partir des données de la SENELEC

Cependant, pour la basse tension qui concerne le plus grand nombre d'abonnés et la plus grande partie de la consommation électrique, si l'on compare les consommations annuelles par abonné, on observe que la région de Dakar abrite les plus grands consommateurs d'énergie électrique (1 975 kw/h en moyenne par abonné dans la région contre 1 579 kw/h en moyenne par abonné dans l'ensemble du pays).

Mais la structure par département montre que cette « gabegie » n'est le fait que des abonnés du département de Dakar qui ont consommé en moyenne 2 674 kw/h chacun, c'est-à-dire 1 095 kw/h de plus que l'abonné moyen au Sénégal en 2007. Les abonnés des autres départements sont, quant à eux, en dessous de la moyenne nationale de consommation électrique par abonné en 2007. Cela est probablement du à la différence de niveaux de vie entre les habitants du département de Dakar et ceux des autres départements de la région ou du pays.

Figure 46 : Consommation d'électricité "basse tension" par abonné dans la région de Dakar selon le département en 2007

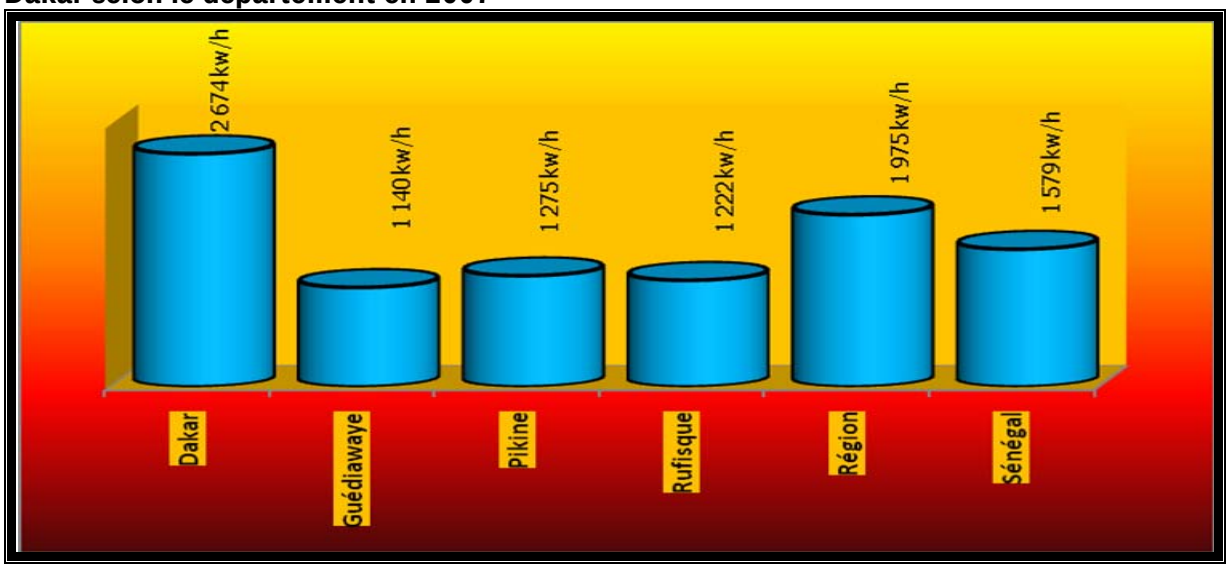

Source : SRSD de Dakar à partir des données de la SENELEC

XVII.4. LES AUTRES SOURCES D'ENERGIE

Les autres sources d'énergie utilisées dans la région sont les produits pétroliers, le gaz butane et la biomasse (bois de chauffe et charbon de bois). Les données concernant la biomasse ont déjà fait l'objet d'analyse dans le chapitre consacré aux eaux et forêts.

Les produits pétroliers

En 2007, la quantité d'hydrocarbures débarquée au PAD est de 2 136 719 tonnes contre 1 627 625 tonnes en 2006, soit une augmentation en valeur absolue de 509 094 tonnes (31,3% en valeur relative). Et si la proportion d'hydrocarbures raffinés sur le total des importations d'hydrocarbures était de 90,1% en 2006, elle n'est que de 63,6% en 2007. Ce qui confirme la reprise en 2007 des activités de raffinage de la Société Africaine de Raffinage (SAR).

Le dynamisme observé sur l'activité d'importation des hydrocarbures raffinées, malgré la reprise de la production de la SAR, s'explique en bonne partie par la réexportation des produits raffinés vers la sous-région (le Mali notamment) par des intervenants privés autres que la SAR.

Tableau 59 : Evolution et répartition des quantités d'hydrocarbures débarquées au PAD entre 2006 et 2007 selon le type

Hydrocarbures	2006		2007	
	QTE (t)	%	QTE (t)	%
Hydrocarbures Raffinées	1 466 560	90,1%	1 359 100	63,6%
Pétrole brut	161 065	9,9%	777 619	36,4%
Total	**1 627 625**	**100,0%**	**2 136 719**	**100,0%**

Source : SRSD de Dakar à partir des statistiques 2007 du PAD

Quant aux ventes de carburants, elles ont été de 644 104 m^3 en 2007, contre 611 185 m^3 en 2006, augmentant ainsi de 5% entre ces deux années. Cette augmentation est principalement due à celle des ventes de gazoil (7%). Le gazoil représente plus des quatre cinquièmes (82,4%) des ventes de carburant en 2007, suivi de loin par le super (11,4%) et l'essence (5,4%).

Tableau 60 : Evolution des estimations de ventes de carburant dans la région de Dakar, entre 2006 et 2007, selon le type

CARBURANTS	2006 (en m^3)	%	2007 (en m^3)	%	Evolution entre 2006 et 2007
SUPER	75 227	12,3%	73 198	11,4%	**-3%**
ESSENCE	33 951	5,6%	35 039	5,4%	**3%**
PETROLE	7 858	1,3%	4 870	0,8%	**-38%**
GASOIL	494 148	80,9%	530 996	82,4%	**7%**
TOTAL	**611 185**	**100,0%**	**644 104**	**100,0%**	**5%**

Source : SRSD de Dakar à partir des statistiques de la Direction de l'Energie

Les ventes d'autres produits pétroliers ont augmenté de 6% entre 2006 et 2007. Elles ont, en 2007, concerné les « divers carburants industriels » (748 281 tonnes en 2007 contre 696 740 tonnes en 2006, soit 7% d'augmentation entre ces deux années), les lubrifiants (10 825 tonnes en 2007 contre 9 937 tonnes en 2006, soit 9% d'augmentation entre ces deux années) et le Bitume (seulement 174 tonnes en 2007 contre 8 334 tonnes en 2006, soit une grande diminution de 98% entre ces deux années.

Tableau 61 : Evolution des estimations de ventes d'autres produits pétroliers dans la région de Dakar, entre 2006 et 2007, selon le type

AUTRES PRODUITS	2006 (en tonnes)	%	2007 (en tonnes)	%	Evolution entre 2006 et 2007
Divers carburants industriels	696 740	97,4%	748 281	98,6%	**7%**
Bitume	8 334	1,2%	174	0,0%	**-98%**
Lubrifiants	9 937	1,4%	10 825	1,4%	**9%**
TOTAL	**715 011**	**100,0%**	**759 280**	**100,0%**	**6%**

Source : SRSD de Dakar à partir des statistiques de la Direction de l'Energie

Le Gaz butane

Selon les estimations faites par la Direction de l'Energie, sur la base d'une consommation par la région de Dakar de 80% du volume total de gaz butane vendu au Sénégal, les ventes de gaz butane dans la région de Dakar ont diminué de 8,6% entre 2006 et 2007, passant de 105 632 tonnes (contre 132 040 tonnes dans l'ensemble du pays) à 96 526 tonnes (contre 120 657 tonnes dans l'ensemble du pays). La diminution des ventes locales de gaz butane est certainement due aux perturbations intervenues au niveau du sous-secteur.

Par ailleurs, en 2007, plus des quatre cinquièmes (87,2% contre 86,9% en 2006) du gaz butane commercialisé est conditionné sous des emballages de 6 kg. Ce qui montre que la presque totalité du gaz butane est utilisé par les ménages et que ce sont ces emballages de 6 kg qui emportent la préférence des ménages.

Tableau 62 : Evolution des estimations de ventes de gaz butane entre 2006 et 2007 dans la région de Dakar, en tonnes

Conditionnement	2006	%	2007	%	Evolution entre 2006 et 2007
Vrac	2 095	2,0%	1 922	2,0%	**-8,3%**
Emballage 38 kg	742	0,7%	825	0,9%	**11,1%**
Emballage 12,5 kg	1 881	1,8%	2 198	2,3%	**16,9%**
Emballage 9 kg	81	0,1%	154	0,2%	**91,7%**
Emballage 6 kg	91 764	86,9%	84 148	87,2%	**-8,3%**
Emballage 2,7 kg	9 070	8,6%	7 278	7,5%	**-19,7%**
Total	**105 632**	**100,0%**	**96 526**	**100,0%**	**-8,6%**

Source : SRSD de Dakar à partir des statistiques 2007 de la Direction de l'Energie

Enfin, les exportations de gaz butane ont fait un bond de 249%, passant de 1577 tonnes à 5 504 tonnes. Aussi, si l'on considère l'ensemble des ventes de gaz butane (dans le pays et à l'exportation), on observe que celles-ci n'ont diminué que de 4,8% entre 2006 et 2007, passant de 133 617 tonnes à 126 161 tonnes.

XVII.5. CONCLUSION

La région de Dakar concentre l'essentiel des industries du pays. L'année 2007 est marquée par un regain de la production. Concernant l'énergie électrique, près de la moitié des abonnés de la SENELEC résident dans la région de Dakar. Les abonnés « basse tension » sont les plus nombreux.

Par ailleurs, on note en 2007 un dynamisme dans l'importation des hydrocarbures raffinés, en dépit de la reprise des activités de la SAR. Ce qui illustre l'importance des activités de réexportation des hydrocarbures.

Quant aux ventes de produits pétroliers, elles ont augmenté de 5% pour les carburants et de 7% pour les autres produits pétroliers.

Enfin, du fait des perturbations intervenues dans le secteur de l'énergie, les ventes de gaz butane au Sénégal ont diminué entre 2006 et 2007, pendant que les exportations ont fortement augmenté. Ce gaz est pour la plupart commercialisé sous des emballages de 6kg.

XVIII. TOURISME ET ACTIVITES CULTURELLES

XVIII.1. INTRODUCTION

La région de Dakar occupe une place importante dans les activités du secteur du tourisme et de l'hôtellerie. Elle abrite d'importants sites et monuments classés chargés d'histoire comme :

- l'île de Gorée (lieu historique : 3 Km au large de Dakar et ne dépassant pas 900 m dans sa plus grande longueur) ;
- le lac Rose (28 Km de Dakar) ;
- des marchés traditionnels rutilants : Kermel, Sandaga, Tilène ;
- l'île de Ngor ;
- les villages artisanaux de Soumbédioune, Guédiawaye, Pikine, Rufisque ;
- la Cours des orfèvres (ex cours des Maures) ;
- la Galerie Décasa, la Galerie Nationale d'art, le Musée de l'IFAN ;
- les Mamelles ;
- l'Ilot Sarpan, etc.

Malgré ses nouvelles formes de tourisme (para hôtellerie) aux relevés difficilement quantifiables, elle demeure la première région touristique et industrielle du pays. Elle demeure également une région culturelle par excellence au regard des nombreuses manifestations culturelles qu'elle accueille chaque année et aux écoles de formation et hauts lieux culturels qu'elle abrite.

Pour traiter du tourisme et des activités culturelles dans la région, nous allons examiner, dans un premier temps, la situation des réceptifs, dans un deuxième temps, celle des entrées, de l'accueil et de la sécurité des touristes, dans un troisième temps, celle des agences de voyage et de tourisme et, dans un troisième temps, les activités culturelles.

XVIII.2. SITUATION DES RECEPTIFS

On en dénombre plus d'une centaine allant des hôtels aux auberges, en passant par les résidences hôtelières, villages de vacances, motels, etc. Beaucoup de ces nouvelles formes d'hébergement, notamment les résidences disséminées le plus souvent dans les quartiers, ne sont pas connues des services de tutelle pour n'avoir pas été déclarées.

Généralement, la plupart des conditions d'hygiène et de sécurité ainsi que les normes dimensionnelles et fonctionnelles sont respectées dans ces réceptifs. Mais le classement fait défaut au niveau des réceptifs construits entre 1991 et 2007.

Cette situation s'explique d'une part par les gérants de ces réceptifs qui ne se font pas connaître (para hôtellerie) et les lenteurs de la Commission Nationale de Classement.

Par ailleurs, le climat social est stable malgré quelques disfonctionnements observés :

- le non respect de la catégorisation ;
- le non inscription à l'IPRES et à la Caisse de Sécurité Sociale (CSS) ;
- le caractère saisonnier de l'emploi (stages reconduits volontairement au bénéfice de l'employeur) ;
- un mode de contrat non conforme favorisé par une formation sur le tas au détriment des étudiants formés à l'Ecole Nationale de Formation Hôtelière et Touristique (E.N.F.H.T) et dans d'autres centres de formations de la place.

Une telle situation devrait être réglée par une meilleure présence sur le terrain des services d'inspection du travail en charge de veiller sur la légalité des emplois.

Par ailleurs, Dakar-centre, n'offrant presque plus de potentialités pour l'érection de réceptifs, il convient alors d'encourager les investisseurs pour l'implantation d'hôtels dans les départements de Guédiawaye et Pikine qui n'en comptent pratiquement pas ; la seule unité, peu fonctionnelle, étant le « Ravin »

Cependant, avec la préparation du sommet de la Conférence Islamique, d'importants réceptifs, dont cinq (05) hôtels « cinq étoiles » et d'autres de standing moins important, sont en cour de construction notamment tout au long de la corniche Ouest. Et, dans le cadre des grands projets du chef de l'Etat, de nombreux monuments (du souvenir africain, de la renaissance africaine, le parc culturel, etc) sont également en cours de réalisation, surtout dans le département de Dakar.

XVIII.3. ENTREES, ACCUEIL ET SECURITE DES TOURISTES

L'aéroport Léopold Sédar Senghor a accueilli en 2007, 496 066 touristes internationaux contre 471 985 en 2006, soit une hausse de 0,51%. La France, avec 217 887 des non résidents, accuse une baisse de 6,9%. Elle demeure notre premier marché pourvoyeur de touristes. L'Afrique enregistre 113 985 entrées touristiques contre 98 661 en 2006, soit une hausse de 15,5%. Elle occupe la seconde place. Les pays du BENELUX, avec 20 919 entrées, accusent une baisse de 10,3%. Les USA, avec 17 216 entrées, enregistrent une baisse de 1%. L'Espagne, avec 15 862 entrées, enregistre une hausse de 40,2%. L'Italie, avec 11 033 entrées, connaît une légère hausse de 1,9%.

Le graphique suivant l'illustre bien.

Figure 47 : Répartition des touristes arrivés par l'aéroport LSS selon la nationalité en 2007

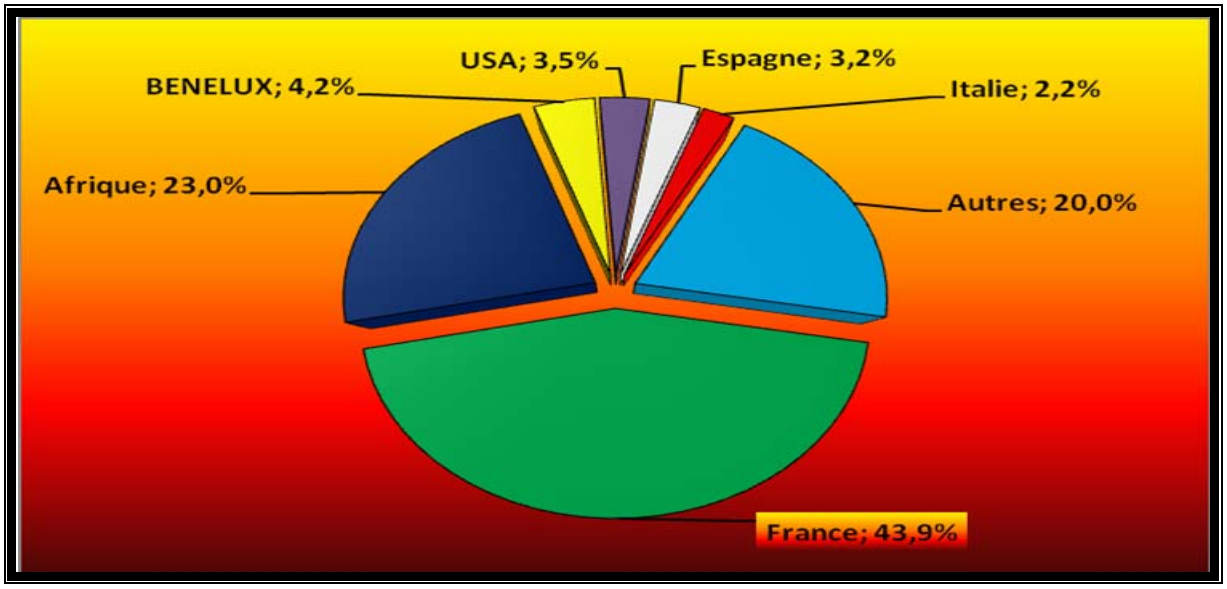

Source : SRSD de Dakar à partir des statistiques des entrées à l'aéroport LSS en 2007, DS/DEP/MSET

Les entrées des touristes par motifs de séjour sont les suivants :

- Loisirs : 257 975 soit 52% ;
- Famille : 117 089 soit 23,6% ;
- Affaires : 66 957 soit 13,5% ;
- Conférences : 26 386 soit 5,3% ;

Le pèlerinage et la santé occupent une part marginale, soit 0,7% du total.

Parmi les 496 066 touristes qui ont débarqué à l'aéroport Léopold Sédar Senghor, 270 569 ont fréquenté les hôtels soit 54,5% du total. Ceux qui sont allés chez les parents et amis sont au nombre de 192 094, soit 38,7% du total. La para hôtellerie n'est fréquentée que par 83 66 touristes, soit 1,7%.

La sécurité reste récurrente pour les touristes. Les marchands antiquaires à la sauvette ainsi que les guides clandestins, vivant de racolage, sont à la source de nombreux cas de harcèlement des touristes aux abords des marchés, le long des principales artères et au cœur même des villages artisanaux.

Parfois, le mauvais comportement d'une frange de la population à l'égard des touristes ne favorise guère le bon contact souhaité avec les visiteurs : ce sont les personnes défavorisées, les délinquants, les guides d'un jour qui considèrent les touristes comme une « manne » descendue du ciel.

Aussi, beaucoup d'efforts de sensibilisation et d'information doivent être partout menés pour instaurer l'accueil qui sied aux touristes afin de leur inspirer la confiance qui manque.

XVIII.4. LES AGENCES DE VOYAGES ET DE TOURISME

L'entrée en vigueur du décret 2005-144 du 02/03/2005 réglementant les agences de voyages, qui a porté la caution touristique de 500 000 à 5 000 000 F CFA, a tempéré la floraison des agences de voyages. Certaines ont disparu et d'autres, qui n'ont pas une assise financière assez solide, sont devenues des agences de proximité en s'impliquant dans la proche banlieue, hors du Plateau.

Aujourd'hui, la plupart des agences de voyages s'adonnent aux activités du Grand et Petit pèlerinage à la Mecque.

Depuis 2005, la réglementation est respectée dans presque toutes les nouvelles agences de voyage, tant du point de vue de la sécurité que des formalités administratives, contrairement à beaucoup d'autres parmi les anciennes. De plus, 80% du personnel sont titulaires d'un diplôme supérieur en tourisme ou bénéficient d'une longue expérience professionnelle (déflatés de la défunte Compagnie Air Afrique, etc.).

Les circuits touristiques pratiqués par ces agences se résument en des visites historiques de Gorée, du lac Rose et environs, du palais présidentiel, du Musée de l'IFAN, du marché Kermel et de tours de Ville.

Aujourd'hui, les difficultés liées à la mobilité urbaine et les harcèlements en tous genres portent un coût dur aux visites commentées sur les grandes artères, dont les passages piétons sont malheureusement occupés par des marchands de tous bords, et aux monuments et sites traditionnels.

XVIII.5. ACTIVITES CULTURELLES

La région de Dakar regorge de hauts lieux culturels et a abrité en 2007 de nombreuses manifestations culturelles. Cependant, compte tenu du fait que nous n'avons pu obtenir des informations qu'au niveau du Centre Culturel Blaise Senghor, ce ne seront malheureusement que les activités qu'il a menées en 2007 qui seront présentées ici.

En 2007, le centre culturel Blaise Senghor a accueilli 76 791 participants, soit en moyenne 6 399 participants par mois. Les activités s'élèvent à 232 spectacles, soit une moyenne de 19 spectacles par mois. Néanmoins, il y a des disparités entre les activités organisées, en ce sens que plus de la moitié des activités sont des soirées dansantes. Elles sont au nombre de 120. Elles sont suivies des réceptions de mariage qui sont au nombre de 28. Les projections de films, les ateliers de danse et ceux de réflexion sur le théâtre sont organisés 1 fois.

D'autre part, le centre a eu à organiser en partenariat avec des opérateurs privés de nombreuses activités culturelles dont : une journée internationale du Théâtre, une journée internationale de la Danse, une fête de la Musique, une manifestation culturelle de l'Association des handicapés, un atelier de journalisme (projet Xibaar), une conférence religieuse dans le cadre du sommet de l'OCI, des manifestations d'Africa fête, du FEST'ART et de KAAY FECC ainsi que des projections de films.

De plus, le centre dispose d'une bibliothèque qui comporte 12 000 ouvrages. En 2007, le nombre d'abonnés était de 153. Ils sont moins nombreux que les visiteurs qui sont au nombre de 6 832.

XVIII.6. CONCLUSION

De par sa position géographique, la région offre un potentiel important sur le plan touristique. Avec les nombreux programmes hôteliers en cours, elle est en train d'augmenter considérablement ses réceptifs, tant en quantité qu'en qualité. Cependant, il est nécessaire de mettre l'accent sur la sécurité des touristes et de prendre des mesures de limitation de la para-hôtellerie.

XIX. ARTISANAT

XIX.1. INTRODUCTION

Le secteur artisanal sénégalais, à l'instar de celui de la sous-région, joue un rôle capital dans le tissu économique, et ceci singulièrement depuis les années 94, suite à la dévaluation du F.CFA. Mais, malgré cette place dans l'économie, l'Artisanat reste handicapée par la faible qualification des acteurs et, donc, par la faible qualité de la production devant un secteur moderne constitué pour l'essentiel de PMI et PME. Or, il est démontré que, dans beaucoup de pays, dits aujourd'hui développés, le secteur informel, plus particulièrement artisanal, a souvent été à l'origine du développement d'un puissant secteur moderne industriel.

Cet Artisanat sénégalais, qui plonge ses racines dans l'histoire de notre pays, est une composante importante de la culture, ainsi qu'un levier puissant de notre économie et de la vie sociale.

XIX.2. CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

Selon le Recensement National des Unités Artisanales du Sénégal (RNUAS), réalisé en 2004 suite au dernier recensement de 1992, on compte 122 902 unités artisanales au Sénégal employant 378 987 personnes dont 82,30 % d'hommes. Cette population se répartie entre les secteurs de la Production (76 373 unités, soit 62,1%), du Service (32 625 unités, soit 26,5%) et de l'art (13 901 unités, soit 11,3%).

XIX.3. CONTRIBUTION DANS L'ECONOMIE

Par ailleurs, l'Artisanat Sénégalais mobilise près de 400 000 personnes et concerne près de 33% des ménages. Il contribue pour près de 10 % du PIB. Il compte près de 120 corps de métiers pour 190 244 apprentis. Il a un chiffre d'affaires annuel de 384 650 295 000 F CFA. Il satisfait les besoins des couches les plus larges de la population. Son partenariat est dynamique avec l'industrie pour qui, il développe des activités de sous-traitance qui en assurent son renouvellement. Son partenariat l'est également avec l'agriculture, de par son aptitude à régler les problèmes d'entretien et de maintenance du machinisme agricole.

Il regroupe des activités à faible densité de capital avec un fort coefficient de main d'œuvre. Il est, par ailleurs, facteur de l'animation urbaine, par son intégration dans les quartiers d'habitation où il apporte l'indispensable service de proximité. Il est un atout du développement rural, par son aptitude à réhabiliter l'habitat rural et le maintien du niveau des services nécessaires pour fixer les populations rurales. Il participe à la valorisation des ressources locales.

Facteur d'équilibre social, il développe des liens privilégiés avec le tourisme dont il est le support naturel par la qualité de son offre en souvenir. Il est l'un des plus sûrs garants de nos valeurs en technique de création.

XIX.4. STRUCTURE PAR TYPE D'ARTISANAT, SEXE ET AGE DES ARTISANS

Avec 31 652 unités artisanales et 113 679 artisans (dont 80,7% de sexe masculin), la région de Dakar abrite plus du quart (25,8%) des unités artisanales du Sénégal et près du tiers (30,0%) de la main-d'œuvre artisanale nationale. 54,7% de ces unités artisanales de la région relèvent de l'Artisanat de Production (contre 62,1% au niveau national), 29,6% de l'Artisanat de Service (contre 26,5% au niveau national) ; 15,7% de l'Artisanat d'Art (contre 11,3% au niveau national).

Tableau 63 : Répartition des unités artisanales de la région de Dakar selon le type d'artisanat en 2004

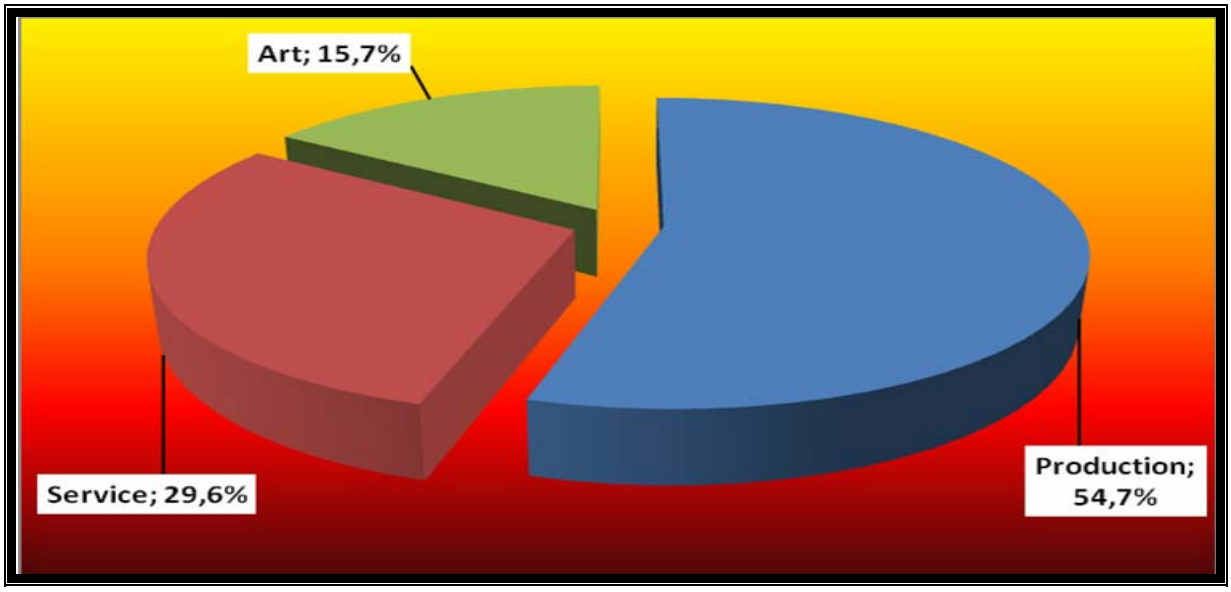

Source : SRSD de Dakar à partir des résultats du RNUAS de 2004

Selon l'âge, on observe que près des trois quarts (74,9%) des artisans de la région de Dakar sont des jeunes (entre 15 et 34ans), c'est-à-dire plus que le niveau national dont 68,6% des artisans appartiennent à cette tranche d'âges.

Tableau 64 : Répartition des artisans selon le groupe d'âges en 2004

Groupes d'âges	Dakar		Sénégal	
	Effectifs	%	Effectifs	%
- de 15 ans	4 212	3,7	23 539	6,2
15-19 ans	26 670	23,5	91 199	24,1
20-24 ans	27 893	24,5	78 479	20,7
25-29 ans	17 822	15,7	53 581	14,1
30-34 ans	12 780	11,2	36 864	9,7
35-39 ans	7 728	6,8	25 019	6,6
40-44 ans	6 066	5,3	23 639	6,2
45-49 ans	4 359	3,8	16 096	4,2
50-54 ans	2 940	2,6	12 934	3,4
55-59 ans	1 306	1,1	6 195	1,6
60-64 ans	1 251	1,1	5 466	1,4
65-69 ans	188	0,2	3 396	0,9
70 ans et +	464	0,4	2 580	0,7
Total	**113 679**	**100,0**	**378 987**	**100,0**

Source : SRSD de Dakar à partir des résultats du RNUAS de 2004

XIX.5. EDUCATION ET FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

47,6% des artisans de la région de Dakar ont le niveau d'instruction de l'élémentaire, mais une proportion importante de 29,0% sont analphabètes.

Figure 48 : Répartition de la main-d'œuvre artisanale de la région de Dakar selon le niveau d'instruction générale en 2004

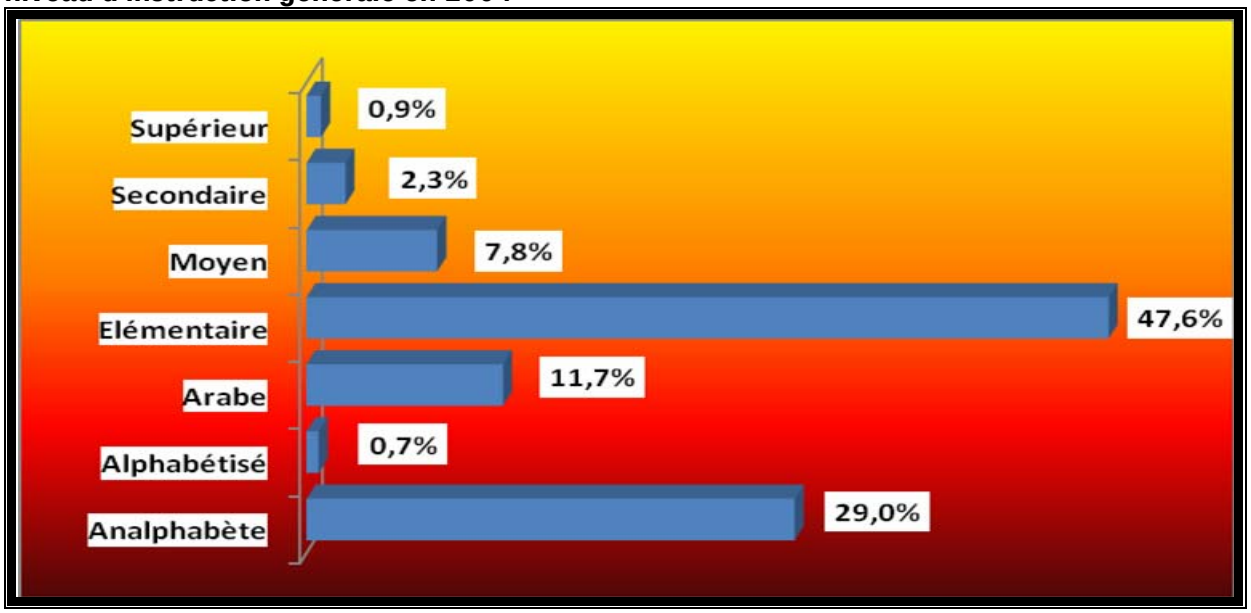

Source : SRSD de Dakar à partir des résultats du RNUAS de 2004

Mais si l'on se situe au niveau de l'apprentissage du métier, on constate que la quasi-totalité (92,2%) des artisans l'ont appris « sur le tas ».

Tableau 65 : Répartition des artisans de la région de Dakar selon le lieu de formation

Lieu de formation	Effectifs	%
Centre de formation	6 085	5,4%
Sur le tas	104 781	92,2%
Non concerné	2 813	2,5%
Total	**113 679**	**100,0%**

Source : SRSD de Dakar à partir des résultats du RNUAS de 2004

XIX.6. LES ACTEURS

XIX.6.1. Les institutions

Le secteur de l'Artisanat a toujours été considéré par les pouvoirs publics comme une composante importante de l'activité économique, eu égard aux immenses potentialités qu'il renferme en terme de créations d'emplois, de valorisation de produits locaux et de génératrice de revenus et, partant, de contribution à la lutte contre la pauvreté.

Ainsi, plusieurs structures ont été mises en place pour la gestion de ce secteur . il y a eu d'abord, dans le passé, l'Office Sénégalais de l'Artisanat (OSA), la SONEPI et la SOSEPRA, qui ont disparu aujourd'hui pour laisser la place à la Direction de l'Artisanat, les Chambres de Métiers, l'Union Nationale des Chambres de Métier, l'Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat (APDA) et, dans une moindre mesure, l'Agence de Développement et d'Encadrement de Petites et Moyennes Entreprises (ADE-PME).

La Direction de l'Artisanat (DA)

Elle est chargée de mettre en œuvre, sous l'autorité du Ministre chargé de l'Artisanat, la politique en matière d'Artisanat définie par le Président de la république. Elle participe à la détermination des orientations générales de la politique de formation professionnelle.

Elle assure aussi la tutelle des chambres de métiers et de l'union nationale des chambres de métiers.

Les Chambres de Métiers (CM)

Elles sont crées par la loi N° 77- 92 du 10 Août 1977. Ce sont des établissements publics à caractère professionnel, chargés d'assurer la représentation régionale des intérêts de l'Artisanat auprès des Pouvoirs Publics. Dans chaque région, il existe une chambre de métiers dirigée par un bureau composé des représentants des artisans, assisté par des secrétaires généraux et des techniciens fonctionnaires mis à leur disposition par l'état.

L'Union Nationale des Chambres de Métiers (UNCM)

Elle a été créée par la même loi 77- 92 du 10 Août 1997. Comme les Chambres de Métiers, elle est aussi un établissement public à caractère professionnel. Elle fédère l'ensemble des chambres de métiers.

Les Chambres de Métiers, comme l'Union Nationale des Chambres de Métiers rencontrent beaucoup de difficultés dans leur fonctionnement, du fait du manque criard de moyens. Ces deux structures semblent souffrir de la cohabitation avec les autres structures notamment les agences, chargées aussi des questions d'Artisanat.

L'Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat (APDA)

C'est une structure administrativement autonome et placée sous l'autorité hiérarchique du Ministre chargé de l'Artisanat. Elle a été crée en 2002 par le Décret N° 2002-934 du 3 octobre. Ses objectifs sont essentiellement:

- Promouvoir et développer l'initiative privée,
- Mieux structurer la forme d'appui de l'Etat en faveur des entreprises artisanales,
- Contribuer au développement d'une offre compétitive de produits et de services de l'Artisanat et de la micro entreprise.

L'Agence pour le Développement des PME (ADPME)

C'est une structure qui est chargée de la promotion de la petite et moyenne entreprise, mais qui aujourd'hui est plus versée dans l'appui à l'Artisanat, à coté de l'APDA, l'ASAPEX… . Cette situation pose la lancinante question des doublons des structures, accentuée par une absence manifeste de synergie au détriment du secteur.

XIX.6.2. Les Organisations Professionnelles

Plusieurs organisations professionnelles existent dans le secteur de l'Artisanat. Nous nous limiterons à la FENAS, qui encadre tous les types d'artisans et à la FENAPH, qui est spécifique à un corps de métiers.

La Fédération Nationale des Artisans du Sénégal (FENAS)

Elle a été crée en Décembre 2000 à Thiès, suite au Forum International pour la Promotion de l'Artisanat au Sénégal (FIPAS) de Louga. Son objectif est d'être un cadre national de représentation des artisans et artisanes, doté d'un pouvoir de décision et de négociation en vue de promouvoir le secteur artisanal au Sénégal. Aujourd'hui, la FENAS a fini de s'implanter dans toutes les régions du pays. Ses membres sont issus d'organisations professionnelles affiliées aux unions départementales. Son siège est à Thiès quartier Carrière BP 735, (Email : fenas@orange.sn).

Elle est dirigée par un secrétariat exécutif, animé par un technicien qui assure la permanence et l'appui technique aux artisans. La FENAS a mis en place un important outil de financement appelé Union des Mutuelles d'Epargne et de Crédit (UMECAS), fort de treize mille (13 000) membres et qui constitue le fer de lance de la structure en matière de financement du secteur de l'Artisanat.

La Fédération Nationale des Professionnels de l'Habillement (FENAPH)

Elle a été crée en 1994 et appuie les bénéficiaires dans les domaines du textile-habillement en général, de la couture et même dans le micro crédit. Son siège est à la SODIDA, 66, Zone SONEPI (Tél : 33 825 95 92). Elle assure pour ses membres les appuis suivants :

- Formation perfectionnement : la FENAPH dispose d'un centre de formation équipé, qui a assuré la formation de soixante (60) bacheliers qui, aujourd'hui sont utilisés pour la plupart comme formateurs par l'état dans les centres de formation professionnelle ;
- Financement : la FENAPH dispose d'une mutuelle d'épargne et de crédit ;
- Recherche de partenariats et de débouchés, par l'organisation de ses membres pour participer à des foires et même des caravanes sous régionales et internationales ;
- Assistance / conseils

Elle est représentée dans toutes les régions du pays avec des démembrements régionaux et départementaux et même des cellules au niveau de Dakar.

XIX.7. LES PRINCIPAUX PROBLEMES RENCONTRES ET SOLUTIONS PRECONISEES

Les principaux problèmes rencontrés par l'Artisanat au Sénégal, en général, et dans la région de Dakar, en particulier, sont les suivants :

- Une formation inadaptée des artisans ;
- Un mode d'installation des ateliers inopérationnel ;
- Un mode d'approvisionnement non adapté ;
- Un mode de financement non adapté ;

- Une quasi-absence de débouchés ;
- Une inorganisation des filières.

Au vu des contraintes ci-dessus énumérées, il s'avère indispensable, pour sauvegarder et valoriser l'Artisanat traditionnel, d'assurer une meilleure articulation entre ce dernier et la Culture, le Tourisme et la Formation Professionnelle et Technique (FPT).

Politiques (Tourisme, Culture, Artisanat, FPT)

Il existe, au niveau politique, plusieurs structures, du Tourisme à la Culture, en passant par la FPT, mais qui, malheureusement, évoluent en solo, sans aucune synergie. Pourtant, cette synergie est nécessaire, voire indispensable, pour le développement respectif de ces secteurs, mais aussi pour la sauvegarde et la valorisation de l'Artisanat.

L'Etat doit encourager, non seulement la synergie entre ces différents secteurs, mais également la fusion des différentes structures (Directions, agences…) en une super structure, qui se chargerait de gérer les questions relatives aux quatre secteurs (Artisanat, Tourisme, Culture et Formation Professionnelle) et qui serait le seul interlocuteur des artisans, à travers les Chambres de Métiers et l'UNCM.

Formation

On compte aujourd'hui au Sénégal plus de 400.000 apprentis dans tout le secteur informel, qui, n'ayant pas pu accéder au système de formation professionnelle classique, ont embrassé le secteur informel et particulièrement les métiers de l'Artisanat de Production, de Service ou d'Art.

Mais il est ressorti, à travers les résultats du RNUAS de 2004, que la quasi-totalité des artisans ont appris le métier sur le tas. Ce qui pose la lancinante question de la formation, non seulement initiale des artisans, mais aussi la formation continue.

Organisation

La question de l'organisation est, et demeure, cruciale pour l'Artisanat, de manière générale, et l'Artisanat traditionnel, de manière particulière. Pour la résoudre, il faudra inciter les artisans à adhérer massivement aux Chambres de Métiers et faire de l'UNCM le seul interlocuteur de l'état.

Par ailleurs les Chambres de Métiers devront être renforcées en moyens (matériels, humains et financiers, etc.). Ce qui leur permettra de jouer pleinement leur rôle.

Promotion économique et commerciale

Les villages artisanaux sont les principaux lieux de promotion des productions artisanales, même s'il faut reconnaitre que, sur l'ensemble du territoire, ils ne sont fréquentés que par moins de 4% des artisans. Il en existe au moins un par région, mais le plus couru est certainement celui de Soumbédioune dans lequel travaillent près de 1 500 personnes (maitres, compagnons, apprentis), avec plus de 215 ateliers.

Il est fréquemment visité par les touristes et a même été, de par le passé, appuyé par l'UNESCO à travers un projet entre l'UNESCO et la Chambre de Métiers de Dakar, via la SOSEPRA, en 1983. Le projet devait appuyer les maroquiniers et les sculpteurs sur bois en construisant (réhabilitation d'un hangar mis à disposition) et en équipant deux ateliers. Il devait aussi, en sus, aménager un point de vente pour ces deux corps de métiers en plus de leur doter d'un fonds de roulement.

Selon, les responsables de la Chambre de Métiers de Dakar, qui étaient là lors de la mise en ouvre du projet, ce dernier n'a pas atteint les résultats escomptés ; d'ailleurs les sculpteurs ont fini par abandonner le hangar et aujourd'hui, il ne reste que les maroquiniers qui l'ont aménagé à leur manière.

XIX.8. CONCLUSION

De part ses importantes contributions à l'économie et à la création d'emplois, l'Artisanat constitue un secteur important de lutte contre la pauvreté et de régulation sociale. Cependant, il rencontre de nombreux problèmes qu'il urge de prendre en charge dans une politique articulée avec celles des secteurs du Tourisme, de la Culture et de la Formation Professionnelle et Technique afin de le hisser au niveau des Artisanats Burkinabè, Maroquins, Algériens, etc.

XX. COMMERCE

XX.1. INTRODUCTION

La région de Dakar est le siège de l'essentiel des activités commerciales du pays. Sur le plan international, Dakar entretien des relations commerciales avec l'Afrique, l'Europe et l'Amérique. Bref, Dakar constitue un carrefour commercial.

XX.2. EVOLUTION DE L'INDICE HARMONISE DES PRIX A LA CONSOMMATION

Le calcul de l'IHPC (Indice Harmonisé des Prix à la Consommation), qui se fait à partir des enquêtes de prix réalisés dans la région de Dakar, a montré qu'au cours de l'année 2007, les prix à la consommation ont augmenté de 5,9%. Cette hausse est due aux fonctions « restaurant, hôtels » (+13,4%), « logements, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (+10,0%), « enseignement » (+8,9%) et « produits alimentaires, boissons non alcoolisées » (+7,3%). Ces derniers, du fait de leur poids important (40,3%) dans le panier des ménages, ont contribué pour plus de la moitié (52,2%) à la variation annuelle des prix.

La hausse des prix au cours de l'année 2007 n'a pas été uniforme sur l'ensemble des fonctions de consommation des ménages. L'indice harmonisé a enregistré en 2007 quatre phases marquées par des mouvements de croissance, suivis de décroissance. En effet, comme le montre le graphique ci-dessous, de janvier à mars 2007, l'indice global a enregistré une orientation haussière puis a décru au cours des deux mois suivants. Il a connu ensuite une période de progression jusqu'à novembre, avant d'enregistrer un repli en décembre.

Figure 49 : Evolution de l'indice harmonisé des prix à la consommation

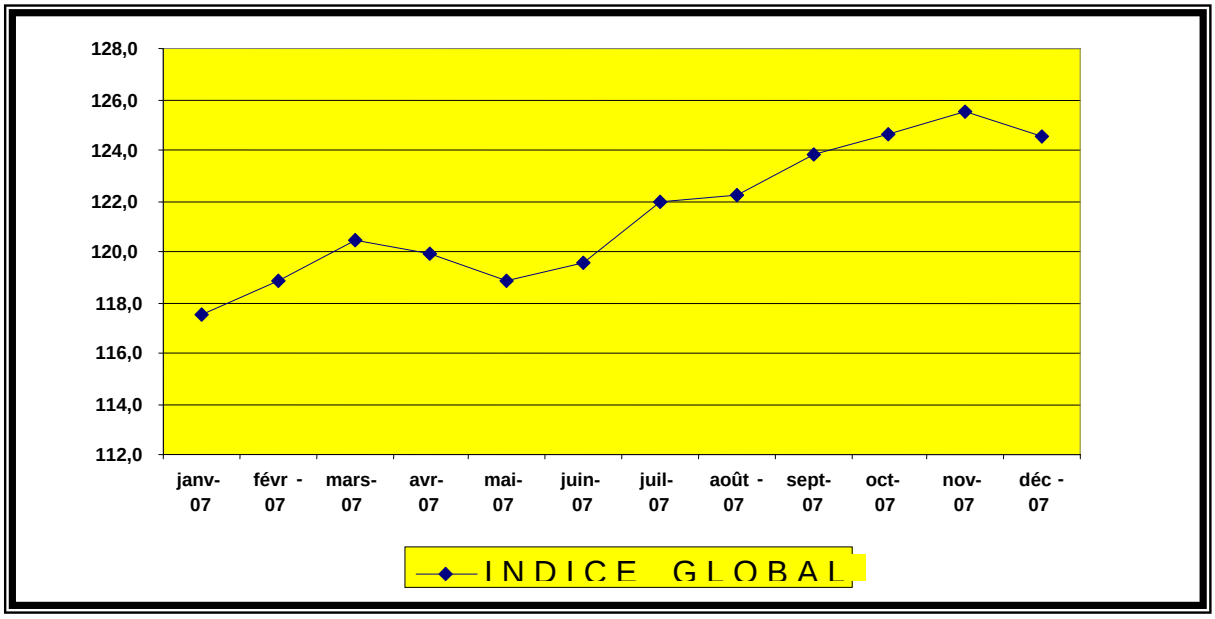

Source : ANSD/DSECN /DSC/ mars 2008

XX.3. SURVEILLANCE DU MARCHE

Elle se traduit par la lutte contre l'inflation et par une activité quotidienne de suivi de l'évolution des prix et des stocks des produits de grande consommation : riz, sucre, huile, lait, pain, ciment, fer à béton, oignon, pomme de terre et gaz butane.

Aucune perturbation majeure en dehors de la farine, du lait en poudre et du ciment, n'a été constatée en 2007.

Source :www.senegalaisement.com

Mesures de stabilisation des prix

La flambée des prix des produits de consommation courante, soutenue par une tendance haussière souvent injustifiée, avait conduit les pouvoirs publics à entreprendre une série d'actions visant à restaurer une bonne chaîne de distribution du riz, de la farine, du lait en poudre et du ciment, ainsi qu'à ramener les prix de ces produits à des proportions raisonnables.

Pour y arriver, des actions répressives ayant entraîné des saisies importantes de produits ont été effectuées. Il s'agissait de contraindre les commerçants récalcitrants à respecter scrupuleusement les dispositions légales et réglementaires.

Au total, deux mille soixante deux (2 062) interventions ont été effectuées pour cette opération, dont sept cent soixante huit (768) ont fait l'objet de procès verbaux rédigés pour un montant de dix sept millions huit cent cinquante cinq mille francs CFA (17 855 000) entièrement recouvrés et versés au trésor public, selon le Service Régional du Commerce.

Retrait des produits frauduleux, non conformes et périmés

La surveillance du marché s'est traduite également par le retrait systématique de certains produits frauduleux, contrefaits, dangereux et périmés des circuits de distribution. Au total, 10 180 saisies ont été effectuées sur divers produits. Les saisies les plus importantes portent sur le lait en poudre. En effet, pour le lait en poudre, 2 030 saisies ont été effectuées, ce qui représente un pourcentage de 22,9% des saisies. Les insecticides occupent la deuxième place avec 15,6% des saisies, alors que 9,9% des saisies portaient sur les allumettes contre 6,2% sur les margarines.

Suivi des activités des cellules

Concernant la Cellule d'Iodation du Sel, il convient de souligner que l'extraction du sel dans le lac Rose s'est faite conformément au plan arrêté par la Commission et qui visait la préservation de la ressource, ainsi que le site qui est devenu une attraction mondiale. Des tests rapides au moyen de kits sont régulièrement effectués au niveau du site et dans les circuits de distribution. Des prélèvements d'échantillons sont périodiquement effectués et transmis au laboratoire de la Direction du Commerce Intérieur aux fins d'analyse.

Quant à l'approvisionnement en iodate de potassium, il s'est fait toujours normalement sur le marché local. Le niveau de production a varié entre *300 à 350 tonnes /jour* de sel traité et entièrement commercialisé. Les opérations d'iodation se sont effectuées sous la surveillance des membres de la Commission qui veillent à leur régularité. La qualité du sel traité sur le site a permis aux exportateurs de reconquérir des parts de marchés dans la sous – région. Les résultats des tests effectués et les données collectées sur le sel donnent un taux d'iodation de 99, 53%.

S'agissant des magasins de référence, on observe que la situation de la première génération de magasins de référence est préoccupante. Ils attendent toujours les mesures d'accompagnement de la part de l'Etat en termes de facilitations d'approvisionnement ou de subventions.

Contrôle de l'application de la législation et de la réglementation économiques

Dans le cadre de la programmation géographique des secteurs, la surveillance a entraîné une répression des pratiques de prix illicites et des infractions aux règles de facturation. C'est ainsi que 5 847 procès verbaux ont été dressés en 2007, pour un montant de 119 530 000 francs CFA entièrement recouvrés et versés au Trésor public. Plus de la moitié des procès verbaux dressés concernent la région de Dakar. En effet, 65% des procès verbaux concernent le département de Dakar, contre 16% pour Rufisque et 10% pour Guédiawaye. Le département de Pikine enregistre le plus faible pourcentage (8%).

Assainissement du secteur de la boulangerie

La crise qui a secoué le secteur de la boulangerie était consécutive, d'une part, au renchérissement des coûts de production du pain et, d'autre part, à la flambée des cours mondiaux du blé. Les répercussions directes ou indirectes sur l'activité boulangère ont conduit l'Etat et les professionnels du secteur à chercher ensemble des solutions durables.

Après plusieurs concertations, il a été retenu deux formats de pain :

- une baguette de 115 grammes à 100 F CFA.
- une baguette de 210 grammes à 175 F CFA.

Une attention particulière doit être accordée à la délivrance des autorisations d'implantation, au respect des zones franches et aux opérations d'enlèvement des kiosques irréguliers qui tardent à démarrer.

La surveillance de la vente du pain dans les boutiques est toujours de rigueur avec la planification des zones à surveiller chaque semaine. Le souci du service est de veiller à l'hygiène et à la salubrité dans les lieux de production et de distribution.

En termes de statistiques, 5277 kiosques ont été implantés dans la région de Dakar. Par ailleurs, les procédures d'autorisation des kiosques à pain par les maires des communes d'arrondissement ont posé la question des taxes municipales.

XX.4. CONCLUSION

En dehors de la farine, du lait en poudre et du ciment, aucune perturbation majeure n'a été notée en 2007. Le Service Régional du Commerce mène des actions répressives pour contraindre les commerçants à respecter les dispositions réglementaires.

XXI. TRANSPORT

XXI.1. INTRODUCTION

A Dakar, le secteur du transport joue un rôle primordial dans la concrétisation des objectifs et des choix de développement dans le soutien aux secteurs productifs et le renforcement de leurs capacités concurrentielles ainsi que dans l'amélioration de la mobilité des citoyens. En effet, selon l'étude sur l'économie urbaine de la région de Dakar, 80 % des infrastructures de transport du pays sont concentrées dans la région. Aussi, l'ensemble de l'économie sénégalaise subit fortement les problèmes de trafic dans l'Agglomération de Dakar qui ne possède, en fait, ni les infrastructures nécessaires, ni le plan d'urbanisation approprié pour accueillir un tel volume d'activités économiques, sans parler des flux de populations ainsi drainés. Les inondations récurrentes avec les effets dévastateurs sur le fonctionnement des transports, les échanges économiques et, plus particulièrement, la vie des populations, en sont l'exemple flagrant.

On pourrait dès lors comprendre l'intérêt de certains projets engagés par les pouvoirs publics (projets de l'ANOCI, de l'APIX, de l'AATR, du CETUD, de l'ADM), notamment à travers les programmes sectoriels des transports.

Parmi les moyens de déplacement dans la région de Dakar, on distingue :

- le réseau primaire de voirie ;
- les transports en commun (routiers) et maritimes ;
- le chemin de fer de banlieue.

La région de Dakar dispose d'un réseau routier bitumé de 960 kilomètres qui se compose d'une voirie classée gérée par la Direction des Travaux Publics, d'un réseau communal gérée par les collectivités locales et d'une voirie à la charge des sociétés immobilières (SICAP, SNHLM, SCAT – URBAM, etc.).

Outre un réseau de transport routier dominant, une ligne de chemin de fer, long de 26,6 km, et des gares routières de voyageurs constituent l'essentiel des infrastructures de transport urbain dans l'agglomération de Dakar.

A cela, s'ajoute un aéroport de dimension internationale, reliant Dakar au reste du pays et aux autres pays du monde, et un port à rayonnement sous – régional et mondial, classé parmi les premiers d'Afrique.

Pour traiter de ce secteur important dans la lutte contre la pauvreté, nous allons, dans un premier temps, faire la situation du transport terrestre, dans un deuxième temps, celle du transport maritime pour finir, dans un troisième temps, par celle du transport aérien.

XXI.2. TRANSPORT TERRESTRE

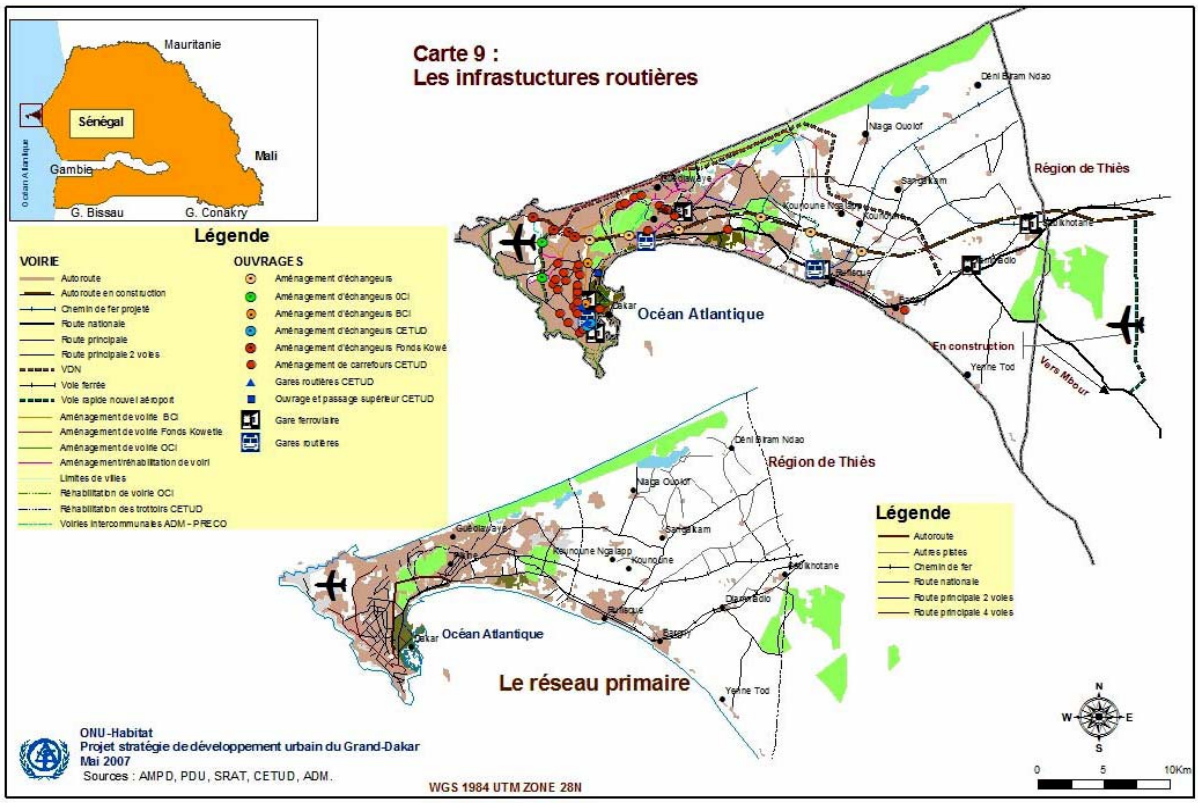

Le transport routier

En 2007, la région de Dakar compte 23 693 automobiles, soit 80% du parc automobile national qui en compte 29 725. Le service régional des transports terrestres immatricule en moyenne 65 véhicules par jour. Les véhicules des particuliers représentent 66,49% du parc automobile à Dakar.

Dans la région, le transport urbain est assuré par les bus (« Dakar Dem Dikk »), les mini-bus (« AFTU », « cars rapides », autocars urbains « Ndiaga N'diaye ») et les taxis urbains.

La société de transport urbain « Dakar Dem Dikk » compte un parc de 408 véhicules répartis en 17 lignes. Le réseau de couverture compte 987 arrêts. L'âge moyen du parc est de 3 ans. La vitesse commerciale des bus est de 18km/h. Les tarifs varient entre 150 et 275 francs CFA.

Concernant les « cars rapides », le taux de renouvellement est de 81,2 %. En effet, 410 cars ont été renouvelés par rapport à l'objectif initial qui était de 505.

2 077 taxis urbains sont répertoriés dans la région de Dakar. Les taxis interurbains sont au nombre de 64.

Les autocars interurbains sont au nombre de 356, soit 1,5% du par automobile. Quant aux autocars urbains « Ndiaga Ndiaye », ils sont 234, soit 0,98% du parc.

Depuis 2000, l'AATR (Agence Autonome des Travaux Routiers) a revêtu 69,1km de routes dans la région. Les projets en cours porte sur un revêtement total de 55 km de routes bitumées ou à bitumer.

Tableau 66 : Projets en cours de réalisation dans la région de Dakar par l'AATR selon le département en 2007

Nature	Linéaire (km)	Département
Réhabilitation de la RN1 (entre le carrefour « Seven up » et Fass Mbao)	6	Pikine
Prolongement de la Voie de Dégagement Nord (VDN)	48	Dakar
Programme PAPAMU		Dakar
Trouée de la Gare	1	Dakar
TOTAL	**55**	

Source : Agence Autonome des Travaux Routiers

D'autres projets routiers sont en cours de réalisation dans la région par l'ANOCI qui a mis en œuvre un vaste programme routier urbain qui concerne la réhabilitation ou la construction de 40 km de voies dans l'agglomération dakaroise, ainsi que la construction d'hôtels et d'un centre de conférences (élargissement, prolongement, construction d'ouvrages d'arts et embellissements de la corniche ouest, de la voie de dégagement nord et de la route Pate d'oie-Aéroport LSS) et l'APIX (réalisation de l'Autoroute à péage Dakar-Diamniadio).

Concernant l'autoroute à péage Dakar-Diamniadio, il sera long de 34 km et comprend : les chaussées de 2x3 voies entre Dakar et « Patte d'Oie » et 2x2 voies entre « Patte d'Oie » et Diamniadio ; le passage supérieur de Malick Sy ; les échangeurs de la Patte d'Oie et de Hann ; la reconstruction du pont de Colobane ; les Viaducs de Pikine et de Mbao (Gendarmerie Nationale) ; les échangeurs de Cambérène, de Thiaroye, de Keur Massar, de Rufisque-Est, de Rufisque-Ouest et de Diamniadio. L'autoroute à péage devrait favoriser l'émergence de nouvelles zones d'investissement et de développement économiques. Elle permettra également de fluidifier le trafic routier et de desservir la future zone industrielle de Diamniadio et le futur aéroport de Diass. Cette autoroute est le corollaire indispensable de ces deux grands projets.

Le transport ferroviaire

Le trafic dans la région est assuré par le « Petit Train Bleu » (PTB) avec 16 arrêts. En 2007, le PTB a assuré le transport de 3 550 317 voyageurs entre les différentes localités de la région que longe la voie de chemin de fer. La vitesse commerciale est de 25km/h pour une exploitation de 27km. Le parc compte 11 locomotives et 36 voitures au total. Concernant le chiffre d'affaires du PTB en 2007, il s'élève à 597 324 000 francs CFA. Les tarifs varient entre 150 et 200 francs CFA.

XXI.3. TRANSPORT MARITIME

La plus grande partie du transport maritime de la région se fait au départ ou à l'arrivée du port de Dakar (échanges internationaux, nationaux et internes). Mais une infime partie concerne les traversées par pirogue pour rejoindre l'île de Ngor.

En plus des liaisons avec l'extérieur (y compris avec Ziguinchor), la liaison Dakar – Gorée joue un rôle très important dans les mouvements voyageurs du Port de Dakar.

Structure du trafic global du Port Autonome de Dakar

Avec 10 063 536 tonnes en 2007, le trafic global a atteint 94,7% des prévisions annuelles qui étaient de 10 628 000 tonnes. Ce rapport était de 80,4% en 2006. En comparaison avec les tonnages enregistrés en 2006 (8 552 201 tonnes), on observe que le trafic global a ainsi connu une hausse de 18%.

Les débarquements, qui sont passés de 6 715 267 t en 2006 à 8 200 552 t en 2007, ont connu une hausse de 22% contre une hausse de 1% pour les embarquements (passés de 1 836 944 t en 2006 à 1 862 984 t en 2007).

Le trafic du transit du port de Dakar s'est apprécié de 10% par rapport à 2006, passant de 639 150 tonnes à 699 918 tonnes à 2007. Cette hausse du transit a bénéficié aussi de l'apport de « transit autres » (+19%) ainsi que du transit Mali (+8%).

Le trafic transbordement a connu une baisse de 207 786 tonnes en 2006 et 123 622 en 2007. Cette situation s'explique par les perturbations spatiales dues à l'exécution des travaux dans l'enceinte portuaire (surtout le terminal à conteneurs). L'octroi de la concession du terminal à conteneurs à un opérateur privé augure d'une bonne reprise de ce trafic au delà des volumes jusque là observés.

Ainsi donc, on observe que :

- les importations ont connu une hausse de 26% par rapport à 2006, suite au redémarrage des activités des secteurs minier et pétrolier ;
- les exportations, dans une dynamique de baisse observée depuis quelques années, affichent une hausse de 10% sur 2006 ;
- le trafic en transit, sous la bonne tenue du transit malien, affiche une hausse de 10% par rapport à l'année 2006 ;
- le transbordement a vu son trafic baisser de 14%. Ce trafic devrait reprendre en 2008 son volume d'activité avec les nouvelles surfaces offertes.

Structure du trafic global par type de conditionnement

Le trafic des vracs solides en 2007 s'élève à 2 192 890 tonnes contre 2 050 549 tonnes l'année précédente, soit une hausse de 7%. Cette hausse a été influencée par le comportement de certaines activités, notamment :

- la reprise timide des importations de soufre qui ont souffert de l'arrêt de l'usine des Industries Chimiques du Sénégal (ICS) en 2006 et dont il est le principal intrant ;
- la hausse de l'importation du clinker de 15% passant de 594 962 tonnes en 2006 à 682 068 tonnes en 2007 qui atteste de la vitalité du secteur du ciment (il a contribué à hauteur de 31% du tonnage du vrac solide en 2007) ;
- le recul de l'attapulgite qui est dû à des problèmes opératoires dans l'enceinte du port.

Avec un tonnage de 2 963 946 tonnes en 2007 contre 2 435 654 tonnes en 2006, le trafic de vracs liquides a enregistré une hausse de 22%. La variation provient en partie de l'acide phosphorique et du pétrole brut qui ont progressivement repris leur volume de trafic. Ces deux produits ont représenté 39% du tonnage global en 2007.

Le tonnage conteneurisé a renoué avec la croissance régulière de son volume de trafic observé depuis 1998. Il a connu une progression de 12% par rapport à son volume de 2006. Les gains de productivité escomptés du fait du transfert de la gestion devraient doper le trafic.

Le nombre de conteneurs vides débarqués est en forte augmentation (+52 407 boîtes). Le rapport était en 2006 de 51 865 boîtes en plus par rapport à 2005. Le nombre de conteneurs vides embarqués est en régression de 22 234 boîtes par rapport à 2006.

Après un repli de 32% enregistré en 2006, le trafic des marchandises diverses a connu une hausse de 42% en 2007. Contrairement à 2006, le fer et le riz qui influent considérablement sur le comportement de ce type de conditionnement, ont fortement progressé en 2007.

XXI.4. TRANSPORT AERIEN

La région de Dakar abrite le plus grand aéroport du pays, dénommé Léopold Sédar Senghor en hommage au premier Président du pays et qui est de classe internationale. Elle dispose également d'un aérodrome militaire à la base aérienne de Ouakam. Plusieurs compagnies internationales utilisent Dakar comme plaque tournante pour le reste du continent. On évalue ainsi à près de 210.000 le nombre annuel de mouvements sur l'Aéroport Léopold Sédar Senghor.

En 2007, les entrées globales de passagers à l'aéroport Léopold Sédar Senghor se chiffrent à 726 624 personnes réparties comme suit :

- 496 066 touristes, soit 68,3% ;
- 47 134 passagers en transit, soit 6,5% ;
- 183 424 résidents, soit 25,2%.

XXI.5. CONCLUSION

Outre l'importance du trafic, les différents types de réseaux rencontrent des difficultés résultant de la congestion de la circulation des biens et personnes au niveau des carrefours et de la non sécurisation des lignes, malgré le démarrage de la construction d'un mur de clôture de la voie. La conséquence d'un tel système est que, en dépit de la rénovation en cours du transport urbain (bus « Dakar Dem Dikk », mini-bus « AFTU ») et de la voie ferrée (rotation quotidienne du « Petit Train Bleu », construction de clôtures), la circulation de Dakar Plateau à la banlieue s'avère encore problématique.

Les transports maritimes et aériens sont très développés dans la région, favorisés en cela par la position géographique de Dakar, au carrefour d'importantes lignes internationales et l'existence d'un port et d'un aéroport de dimension mondiale.

XXII. POSTE ET TELECOMMUNICATIONS

XXII.1. INTRODUCTION

Ce chapitre traite des télécommunications dans la région de Dakar. Les télécommunications sont définies comme la transmission à distance d'informations avec des moyens à base électronique et informatique. Elles englobent aussi la poste qui transmet des informations ou des objets sous forme physique. Mais faute d'informations sur les autres composantes, seuls la poste, la téléphonie et internet feront l'objet d'analyses dans ce chapitre.

XXII.2. POSTE

Le courrier ordinaire

Le courrier ordinaire déposé dans les bureaux de poste de la région de Dakar en 2007 est de 5 426 050 lettres dont les 55,7% (3 020 350 lettres) l'ont été pour distribution au Sénégal, le reste pour distribution à l'étranger. C'est le département de Dakar qui a été dépositaire de la presque totalité (94,6%) de ce courrier. Quant au courrier ordinaire reçu, il est composé de 5 463 025 lettres dont les 58,7% proviennent de l'étranger. C'est également le département de Dakar qui a reçu près des neuf dixièmes (86,2%) de ce courrier.

Tableau 67 : Répartition du courrier ordinaire qui a été traité par les bureaux de poste de la région de Dakar selon le département en 2007

Département	Déposés			Reçus		
	Pour distribution au Sénégal	Pour distribution à l'étranger	Total	Pour distribution originaire du Sénégal	Pour distribution en provenance de l'étranger	Total
Dakar	96,0%	92,8%	94,6%	84,4%	87,4%	86,2%
Guédiawaye	0,8%	1,6%	1,2%	4,4%	2,4%	3,2%
Pikine	1,5%	2,6%	2,0%	4,2%	2,6%	3,3%
Rufisque	1,6%	3,0%	2,2%	7,0%	7,6%	7,4%
Total	**3 020 350**	**2 405 700**	**5 426 050**	**2 257 325**	**3 205 700**	**5 463 025**

Source : SRSD de Dakar à partir des données de La poste

Concernant le courrier recommandé, il en a été déposé pour expédition 175 719 en 2007 dans les bureaux de poste de la région, dont les 88,4% dans le département de Dakar. Il en a été reçu pour distribution 395 715, dont 96,8% dans le seul département de Dakar.

Tableau 68 : Répartition du nombre d'objets recommandés qui ont été traités par les bureaux de poste de la région de Dakar selon le département en 2007

Département	Déposés pour expédition	Reçus pour distribution
Dakar	88,4%	96,8%
Guédiawaye	2,9%	0,6%
Pikine	3,8%	1,2%
Rufisque	4,9%	1,4%
Total	**175 719**	**395 715**

Source : SRSD de Dakar à partir des données de La poste

Enfin, concernant les colis, ceux qui ont été mis en dépôt dans les bureaux de poste de la région en 2007 sont au nombre de 4 652, dont la presque totalité (98,5%) sont destinés à l'envoi à l'étranger. C'est encore le département de Dakar qui en a reçu en dépôt presque la totalité (97,1%). Quant aux colis arrivés, ils sont au nombre de 15 259 à distribuer et 10 275 en transit. Les 91,8% des colis à distribuer sont destinés au département de Dakar et la totalité des colis en transit ont été enrigistrés dans ledit département.

Tableau 69 : Répartition du nombre de colis qui ont été traités par les bureaux de poste de la région de Dakar selon le département en 2007

DEPARTEMENT	DEPOT			ARRIVEE	
	Pour l'intérieur	Pour l'étranger	Total	A distribuer	En transit
Dakar	90,0%	97,2%	97,1%	91,8%	100,0%
Guédiawaye	0,0%	0,0%	0,0%	1,1%	0,0%
Pikine	10,0%	2,8%	2,9%	4,6%	0,0%
Rufisque	0,0%	0,0%	0,0%	2,5%	0,0%
Total	**70**	**4 582**	**4 652**	**15 259**	**10 275**

Source : SRSD de Dakar à partir des données de La poste

Les mandats, transferts et épargne

S'agissant des mandats, on observe que les émissions de mandats et transferts sont passés d'un montant total de 23 293 106 162 F CFA en 2006 à 8 629 309 679 F CFA, accusant ainsi une importante baisse de 14 663 796 483 F CFA (-63,0%). Par contre, les versements à la Caisse Nationale d'Epargne (CNE) ont plus que quadruplé passant d'un montant total de 8 452 038 680 F CFA à 34 067 718 394 F CFA, soit une augmentation de 25 615 679 714 F CFA (303,1%). Et aussi bien pour les émissions de mandats et transferts que pour les versements à la CNE, plus de 70% des opérations ont été réalisées dans le département de Dakar.

Tableau 70 : Répartition et évolution des émissions de mandats et transferts et des versements à la CNE dans les bureaux de poste de la région de Dakar entre 2006 et 2007 par département

Département	Emission Mandats - Transferts		CNE versements		Total	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007
Dakar	81,7%	71,9%	71,8%	77,6%	79,1%	76,4%
Guédiawaye	2,1%	5,2%	6,9%	3,1%	3,4%	3,6%
Pikine	7,3%	12,3%	12,0%	9,3%	8,6%	9,9%
Rufisque	8,8%	10,5%	9,3%	10,1%	8,9%	10,2%
total	23 293 106 162	8 629 309 679	8 452 038 680	34 067 718 394	31 745 144 842	42 697 028 073

Source : SRSD de Dakar à partir des données de La poste

Quant aux paiements des mandats et transferts, leur montant total est passé de 25 031 038 078 F CFA en 2006 à 8 629 309 679 F CFA en 2007, opérant ainsi une de baisse de 16 401 728 399 (-65,5%), plus importante que celle des émissions. Quant aux remboursements de la CNE et des paiements BRED, ils sont passés de 8 347 443 728 F CFA en 2006 à 34 067 718 394 F CFA en 2007, augmentant ainsi de 25 720 274 666 F CFA (308,1%). Et aussi bien pour les paiements de mandats et transferts que pour les remboursements de la CNE et les paiements BRED, plus de 70% des opérations ont également été réalisées dans le département de Dakar.

Tableau 71 : Répartition et évolution des paiements de mandats et transferts et des remboursements de la CNE et paiements BRED dans les bureaux de poste de la région de Dakar entre 2006 et 2007 par département

Département	Paiement Mandats-Transferts		Remboursement CNE et Paiements BRED		Total	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007
Dakar	64,5%	71,9%	72,8%	77,6%	66,6%	76,4%
Guédiawaye	8,2%	5,2%	7,4%	3,1%	8,0%	3,6%
Pikine	18,3%	12,3%	11,3%	9,3%	16,6%	9,9%
Rufisque	8,9%	10,5%	8,5%	10,1%	8,8%	10,2%
total	25 031 038 078	8 629 309 679	8 347 443 728	34 067 718 394	33 378 481 806	42 697 028 073

Source : SRSD de Dakar à partir des données de La poste

XXII.3. TELEPHONIE ET INTERNET

La téléphonie

En 2007, la Société Nationale de Télécommunication (SONATEL) est le seul opérateur de téléphonie fixe. Son nombre d'abonnés en 2007 est de 31 551, contre 19 097 en 2006, soit une hausse de 12 454 lignes (65,2% en valeur relative) entre ces deux années. Néanmoins, cette augmentation du nombre d'abonnés au réseau fixe est le seul fait des populations du département de Dakar dont le nombre s'est accru de 16 292, alors qu'il a plutôt diminué dans les autres départements.

Tableau 72 : Répartition et évolution du nombre d'abonnés à la téléphonie fixe dans la région de Dakar selon le département pour les années 2006 et 2007

Département	Téléphonie fixe		
	2007	2006	Accroissement
Dakar	20 389	4 097	16 292
Pikine	3 412	4 230	-818
Guédiawaye	2 191	3 908	- 1 717
Rufisque	5 559	6 862	- 1 303
Total	31 551	19 097	12 454

Source : SRSD de Dakar à partir des données fournies par la SONATEL

Par contre, deux opérateurs (SONATEL et SENTEL) interviennent dans le réseau mobile. En 2007, Ces deux opérateurs de téléphonie mobile totalisent dans la région de Dakar 1 249 982 abonnés, contre 1 042 862 en 2006, soit 207 123 nouveaux abonnés correspondant à un taux d'accroissement de 19,9%. La SONATEL est le leader dans la région avec 61% des abonnés (761 637) contre 39% pour son concurrent direct SENTEL (488 348 abonnés). Cependant, c'est la SENTEL qui, avec 52,7% des abonnés, est leader dans le département de Dakar.

La répartition selon le département indique que c'est le département de Guédiawaye qui compte le plus d'abonnés (47,6%), suivi par ceux de Dakar (35,4%) et de Rufisque (10,8%) ; le département de Pikine fermant la marche avec seulement 6,2% des abonnés.

Tableau 73 : Répartition du nombre d'abonnés au réseau de téléphonie mobile dans la région de Dakar selon l'opérateur par département en 2007

Département	Téléphonie mobile SONATEL		Téléphonie mobile SENTEL		Total Téléphonie mobile	
	Nb abonnés	%	Nb abonnés	%	Nb abonnés	%
Dakar	209 559	27,5%	233 025	47,7%	442 584	35,4%
Pikine	49 765	6,5%	28 095	5,8%	77 860	6,2%
Guédiawaye	419 876	55,1%	174 614	35,8%	594 490	47,6%
Rufisque	82 437	10,8%	52 614	10,8%	135 051	10,8%
Total	**761 637**	**100,0%**	**488 348**	**100,0%**	**1 249 985**	**100,0%**

Source : SRSD de Dakar à partir des données fournies par la SONATEL et la SENTEL

Le nombre de télécartes pour publiphones vendues est de 426 en 2007 contre 775 en 2006, soit une baisse de 349. Cette baisse s'explique par le développement des offres « keurgui yakhanal » (offre rurale prépayée), du forfait bloqué et de la ligne prépayée pro. Seuls les départements de Dakar et de Rufisque disposent de ces télécartes publiphones. Le département de Rufisque en compte 270 et Dakar 156.

L'Internet

La demande d'abonnement à l'Adsl a augmenté de façon fulgurante entre 2006 et 2007. En effet, le nombre de souscriptions s'est multiplié par 15,5 en 2007 par rapport à 2006 (13 833 abonnés en 2007, contre 895 en 2006). Plus des trois quarts de cette augmentation (75,3%) ont été réalisés dans le département de Dakar et 15,7% dans celui de Pikine.

Tableau 74 : Répartition et évolution du nombre d'abonnés à l'Adsl dans la région de Dakar selon le département pour les années 2006 et 2007

Département	Abonnés Adsl		
	2007	2006	Accroissement
Dakar	10 467	729	9 738
Pikine	2 085	55	2 030
Guédiawaye	569	53	516
Rufisque	712	58	654
Total	**13 833**	**895**	**12 938**

Source : SRSD de Dakar à partir des données fournies par la SONATEL

Le nombre total de terminaux vendus en 2007 est de 8 388 en 2007, contre 5 093 en 2006, soit une augmentation de 3 295 terminaux. Cependant, comme l'illustre le tableau suivant, il y a des disparités entre les départements.

Tableau 75 : Répartition et évolution du nombre terminaux vendus dans la région de Dakar selon le département pour les années 2006 et 2007

Département	ventes terminaux		
	2007	2006	Accroissement
Dakar	4 876	3 050	1 826
Pikine	854	486	368
Guédiawaye	722	1 002	- 280
Rufisque	1 936	555	1 381
Total	8 388	5 093	3 295

Source : SRSD de Dakar à partir des données fournies par la SONATEL

XXII.4. CONCLUSION

Les émissions et transferts de mandats ont baissé de 63% en 2007. Cependant, les versements à la Caisse Nationale d'Epargne ont plus que quadruplé durant la même période. Pour la téléphonie fixe, la SONATEL demeure encore le seul opérateur en 2007 malgré l'adjudication d'une seconde licence globale à SUDATEL. Les abonnés à l'internet ont augmenté de façon considérable en 2007. Concernant la téléphonie mobile, deux opérateurs se partagent le marché (SONATEL et SENTEL). C'est la SONATEL qui domine le marché, sauf dans le département de Dakar où c'est la SENTEL qui enregistre le plus d'abonnés.

XXIII. ANNEXES

XXIII.1. TABLEAUX

Tableau 76 : Répartition de la population de la région de Dakar selon le département de résidence en 2007

SUBDIVISIONS ADMINISTRATIVES	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Dpt de Dakar	39,7%	40,0%	39,9%
Dpt de Guédiawaye	11,9%	12,1%	12,0%
Dpt de Pikine	35,7%	35,4%	35,5%
Dpt de Rufisque	12,7%	12,5%	12,6%
REGION DE DAKAR	**1 215 413**	**1 212 742**	**2 428 155**
Zone urbaine	97,2%	97,3%	97,2%
Zone rurale	2,8%	2,7%	2,8%

Source : SRSD de Dakar à partir des projections de la population de la région de Dakar de 2002 à 2012, ANSD juin 2008

Tableau 77 : Répartition de la population, densité et superficie de la région de dakar selon les subdivisions administratives

SUBDIVISIONS ADMINISTRATIVES	Population	Superficie (km²)	Densités
Dpt de Dakar	968 428	78,5	12 337
Dpt de Guédiawaye	291 135	12,9	22 569
Dpt de Pikine	863 181	86,8	9 944
Dpt de Rufisque	305 412	371,8	821
REGION DE DAKAR	**2 428 155**	**550,0**	**4 415**

Source : SRSD de Dakar à partir des projections de la population de la région de Dakar de 2002 à 2012, ANSD juin 2008

Tableau 78 : Répartition de la population de la région de Dakar selon la localité de résidence et le sexe en 2007

NOM LOCALITE	Masculin	Féminin	TOTAL
REGION. DAKAR	1 215 413	1 212 742	2 428 155
ZONE URBAINE	1 180 877	***1 179 706***	2 360 583
ZONE RURALE	34 536	***33 036***	67 572
DEPARTEMENT DAKAR	482 734	***485 694***	968 428
ARRONDISSEMENT DAKAR-PLATEAU	101 067	***95 094***	196 161
CA ILE DE GOREE	536	***599***	1 135
CA PLATEAU	18 566	***19 065***	37 631
CA MEDINA	42 496	***37 505***	80 001
CA FASS / COLOBANE / GUEULE TAPEE	29 488	***27 354***	56 842
CA FANN / POINT E / AMITIE	9 980	***10 572***	20 552
ARRONDISSEMENT GRAND DAKAR	136 087	***139 176***	275 263
CA GRAND DAKAR	23 584	***23 865***	47 449
CA BISCUITERIE	29 172	***28 342***	57 514
CA H.L.M	20 420	***21 191***	41 611
CA HANN / BEL AIR	21 497	***21 134***	42 631
CA SICAP LIBERTE	22 381	***24 939***	47 320
CA DIEUPEUL / DERKLE	19 034	***19 704***	38 738
ARRONDISSEMENT ALMADIES	71 928	***74 569***	146 497
CA OUAKAM	24 085	***24 370***	48 455
CA NGOR	5 540	***5 122***	10 662

NOM LOCALITE	Masculin	Féminin	TOTAL
CA YOFF	28 793	***30 817***	59 610
CA MERMOZ SACRE CŒUR	13 509	***14 260***	27 769
ARRONDISSEMENT PARCELLES ASSAINIES	173 652	***176 855***	350 507
CA GRAND YOFF	72 401	***73 215***	145 616
CA PATTE D'OIE	14 963	***15 670***	30 633
CA PARCELLES ASSAINIES	65 409	***67 132***	132 541
CA CAMBERENE	20 878	***20 838***	41 716
DEPARTEMENT GUEDIAWAYE	144 914	***146 221***	291 135
ARRONDISSEMENT GUEDIAWAYE	144 914	***146 221***	291 135
CA GOLF SUD	40 168	***41 272***	81 440
CA SAM NOTAIRE	33 168	***33 141***	66 309
CA NDIAREME LIMAMOU LAYE	16 588	***16 947***	33 535
CA WAKHINANE	35 231	***35 668***	70 899
CA MEDINA GOUNASS	19 759	***19 193***	38 952
DEPARTEMENT PIKINE	433 725	***429 456***	863 181
ARRONDISSEMENT NIAYES	143 613	***143 868***	287 481
CA YEUMBEUL NORD	58 682	***58 674***	117 356
CA YEUMBEUL SUD	44 675	***44 430***	89 105
CA MALIKA	8 271	***8 057***	16 328
CA KEUR MASSAR	31 985	***32 706***	64 691
ARRONDISSEMENT PIKINE DAGOUDANE	164 891	***162 455***	327 346
CA PIKINE OUEST	24 591	***24 784***	49 375
CA PIKINE EST	17 724	***17 083***	34 807
CA PIKINE SUD	20 732	***21 326***	42 058
CA DALIFORD	11 580	***11 198***	22 778
CA DJIDA THIAROYE KAO	50 798	***50 427***	101 225
CA GUINAW RAIL NORD	17 137	***16 617***	33 754
CA GUINAW RAIL SUD	22 329	***21 019***	43 348
ARRONDISSEMENT THIAROYE	125 221	***123 133***	248 354
CA THIAROYE / MER	21 057	***20 738***	41 795
CA DIACK SAO	18 039	***17 403***	35 442
CA DIAMAGUENE SICAP MBAO	58 782	***57 707***	116 489
CA THIAROYE-GARE	12 451	***12 287***	24 738
CA MBAO	14 893	***14 998***	29 891
DEPARTEMENT RUFISQUE	154 040	***151 372***	305 412
COMMUNES	37 076	***37 337***	74 413
Commune de BARGNY	20 235	***20 274***	40 509
Commune de DIAMNIADIO	6 989	***6 745***	13 734
Commune de SEBIKOTANE	9 853	***10 319***	20 172
ARRONDISSEMENT RUFISQUE	82 428	***80 998***	163 426
CA RUFISQUE OUEST	19 587	***19 294***	38 881
CA RUFISQUE CENTRE (NORD)	32 110	***31 859***	63 969
CA RUFISQUE EST	30 731	***29 846***	60 577
ARRONDISSEMENT SANGALCAM	34 536	***33 036***	67 572
CR SANGALKAM	24 401	***22 934***	47 335
CR YENE	10 136	***10 102***	20 238

Source : Projections de la population de la région de Dakar de 2002 à 2012, ANSD juin 2008

Tableau 79 : Incidence de la pauvreté au niveau des ménages et des individus de la région de Dakar en 2005/2006

Départements	Incidence de la pauvreté (en %)	
	Ménages	Individus
Dakar	13,4	17,0
Guédiawaye	25,9	34,5
Pikine	37,9	45,8
Rufisque	33,2	40,6
Région	**25,0**	**32,0**

Source : SRSD de Dakar à partir des résultats de l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal 2005/2006, ANSD

Tableau 80 : Répartition des effectifs d'élèves et d'enseignants ainsi que des rapports élèves/maitre dans l'enseignement élémentaire de la région de Dakar en 2007

Département	Enseignants	effectifs	Rapport élèves/maitre
Dakar	2331	133 988	57
Guédiawaye	797	46 029	58
Pikine	1389	110 591	80
Rufisque	1241	52 187	42
Région	**5758**	**342 795**	**60**

Source : SRSD de Dakar à partir de l'annuaire statistique 2006/2007 de l'Inspection d'Académie de dakar

Tableau 81 : Evolution des superficies emblavées pour l'horticulture selon la spéculation entre 2006 et 2007

SPECULATIONS	2006		2007	
	Dakar (ha)	Sénégal (ha)	Dakar (ha)	Sénégal (ha)
Tomate	550	**2 736**	700	**2 340**
Pomme de terre	110	**430**	100	**500**
Haricot vert	389	**1 100**	800	**1 200**
Gombo	227	**480**	260	**580**
Piment	125	**410**	110	**400**
Aubergine	121	**390**	120	**400**
Tomate industrielle		**2 600**		**2 595**
Chou	569	**1 800**	780	**2 350**
Jaxatu*	215	**560**	230	**580**
Oignon	571	**4 250**	500	**5 100**
Carotte	72	**520**	60	**430**
Patate douce		**1 250**		**1 500**
Autres	216	**1 470**	410	**2 370**
TOTAL	**3 446**	**17 996**	**4 070**	**20 346**

Source : SRSD de Dakar à partir des données figurant dans le « Bilan de la Campagne Horticole 2006-2007 » de la Direction de l'Horticulture du Ministère du Développement Rural et de l'Agriculture, déc. 2007

*** Jaxatu = aubergine sauvage en langue nationale Wolof**

Tableau 82 : Evolution des productions horticoles selon la spéculation entre 2006 et 2007

SPECULATIONS	2006		2007	
	DAKAR	Sénégal	DAKAR	Sénégal
Tomate	13 740	**68 400**	17 500	**58 600**
Pomme de terre	1 500	**6 500**	1 000	**5 000**
Haricot vert	5 835	**8 800**	6 660	**10 000**
Gombo	4 086	**7 900**	3 960	**8 300**
Piment	875	**2 700**	790	**2 500**
Aubergine	1 694	**5 400**	1 860	**5 800**
Tomate industrielle		**87 000**		**84 100**
Chou	8 697	**42 000**	14 000	**42 000**
Jaxatu*	3 225	**8 300**	3 680	**8 900**
Oignon	7 000	**99 000**	10 000	**142 000**
Carotte	1 152	**8 400**	1 100	**7 800**
Patate douce		**30 900**		**38 000**
Autres	2 376	**14 700**	2 780	**16 000**
TOTAL	**55 407**	**390 000**	**63 330**	**429 000**

Source : SRSD de Dakar à partir des données figurant dans le « Bilan de la Campagne Horticole 2006-2007 » de la Direction de l'Horticulture du Ministère du Développement Rural et de l'Agriculture, déc. 2007

*** Jaxatu = aubergine sauvage en langue nationale Wolof**

XXIII.2. BIBLIOGRAPHIE

1. Situation Economique et Sociale de la région de Dakar, Editions de 2002 à 2006 par le SRSD de Dakar (ex-SRPS) / ANSD (ex-DPS) ;
2. Plan d'Actions Environnementaux (PAER) de la région de Dakar, Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature, des Bassins de rétention et des Lacs artificiels, juillet 2007 ;
3. Plan Directeur d'Urbanisme de la région de Dakar, horizon 2025, Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, avril 2008 ;
4. Projet de Plan Régional de Développement Intégré (PRDI) de la région de Dakar, Conseil Régional de Dakar/Agence Régionale de Développement, Septembre 2004 ;
5. Etude de l'économie locale de l'agglomération de Dakar par « Entente CADAK/CAR »-« ONU-HABITAT »-« Cities Aliance », juin 2007 ;
6. Rapport de l'Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages, 2ème Edition (réalisée en 2001-2002), ANSD ;
7. Rapport de l'Enquête de Suivi de la pauvreté au Sénégal (réalisée en 2005-2006), ANSD ;
8. Rapport provisoire de l'Enquête de Conjoncture Sociale (réalisée octobre-novembre 2007), ANSD, avril 2008 ;
9. Annuaire statistique 2006/2007 de l'Inspection d'Académie de Dakar ;
10. Rapport introductif de l'Inspecteur d'Académie de Dakar au CRD spécial de rentrée 2006/2007 ;
11. Données statistiques fournies par la DPRE/ME ;
12. Bilan de la Campagne Horticole 2006-2007 » de la Direction de l'Horticulture du Ministère du Développement Rural et de l'Agriculture, déc. 2007
13. Annuaire Statistiques Sanitaires 2007 du Service National de l'Information Sanitaire/MSP ;
14. Rapport d'activités 2007 du Service Régional d'Hygiène de Dakar ;
15. Rapport d'activités 2007 du Service Régional de l'Action sociale de Dakar ;
16. Rapport d'activités 2007 du Sous-Groupement N°1 de Dakar du Groupement National des Sapeurs Pompiers ;
17. Rapport d'activités 2007 de la Direction de l'Education Surveillée et de ;
18. Rapport annuel d'activités 2007 de l'Inspection des Services Vétérinaires de Dakar ;
19. Rapport annuel d'activités 2007 de l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Dakar ;
20. Annuaire enseignement supérieur 2006-2007, Direction de l'enseignement supérieur
21. Annuaire statistique Dakar 2007, Région médicale
22. Aperçu sur la situation du tourisme dans la région, Service régional du tourisme de Dakar
23. Rapport de l'Atelier Dakar, Direction régionale de l'hydraulique de Dakar
24. Bilan 2007, Port Autonome de Dakar
25. Bilan d'activités 2007, SONATEL
26. Bilan de la région de Dakar, Région médicale
27. Clientèle en 2007, SENELEC

28. Copie des états des réalisations de la SICAP SA 2007, SICAP
29. Données ONAS, Office National de l'Assainissement
30. Données statistiques ONFP
31. Données statistiques sur les transports urbains à Dakar, Service régional du transport
32. DSRP, Ministère de l'économie et des finances
33. Informations environnementales sur la région de Dakar, Service régional de l'environnement de Dakar
34. Informations statistiques 2007, centre culturel Blaise Senghor
35. Mandats et transferts 2006, Poste
36. Mandats et transferts 2007, Poste
37. Projet de construction, Direction de la construction
38. Rapport AATR, AATR
39. Rapport d'activité 2007, FONDEF
40. Rapport d'activité de l'ANEJ de la région de Dakar de l'année 2007, Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes
41. Rapport d'activités annuelles, Service régional du commerce de Dakar
42. Rapport 2007 du Service Régional des Sports de Dakar
43. Résultats définitifs de la campagne agricole 2007-2008, Service régional de l'agriculture de Dakar
44. Situation hebdomadaire de la population de la population carcérale, Direction de l'administration pénitentiaire
45. Statistiques 2007 Sentel GSM,
46. Statistiques complètes Dakar, Pikine et Rufisque, Service régional de la pêche
47. Statistiques Dakar, Service régional du transport
48. Statistiques des entrées à l'aéroport Léopold Sédar Senghor, Direction des études et de la planification touristique.
49. Statistiques enseignement technique et professionnel, ONFP
50. Synthèse des activités sanitaires 2007, DSRP
51. Vente d'électricité 2007 en FCFA hors taxe, SENELEC
52. Statistiques 2007 de l'aviculture, Centre National d'Aviculture
53. Statistiques de la pêche industrielle, Direction de la Pêche Maritime
54. Rapport du Recensement National des Unités Artisanales du Sénégal de 2004